



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 21 août 2013**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**10.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

## 12 – Orientation

**12.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

## 20 – Affaires contractuelles

**20.001** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1134119006

Conclure avec les firmes Sanexen Services Environnementaux inc. (1 716 243,32 \$ excluant la livraison) et Solution Eau Air Sol, une division d'Englobe Corp. (9 467 817.58 \$ excluant la livraison) des ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols non caractérisés provenant des arrondissements lors de travaux suite à l'appel d'offres public 13-12958 (2 soum.) - (Montant total estimé : 11 184 060,90 \$ excluant la livraison).

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.002

**20.002** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1124730002

Accorder 17 contrats à la firme Recyclage Notre-Dame, 2 contrats à la firme WM Québec et 3 contrats à la firme RCI Environnement pour l'élimination de matières résiduelles en provenance de territoires et d'écocentres pour une durée de 60 mois (total 22 contrats). Dépense totale de 70 652 050.80 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 12-12491 - 5 soumissionnaires

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

*Mention spéciale :* L'adjudicataire, Recyclage Notre-Dame Inc., a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.003

**20.003** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1135086001

Accorder 4 contrats à la firme Excavations Vidolo ltée, 1 contrat à RCI Environnement Inc., 1 contrat à WM Québec Inc. et 1 contrat à Gestion Environnementale Éconord Inc. pour la fourniture de transport de matières par conteneur pour les écocentres, pour une période de 36 mois, avec une option de deux (2) prolongations d'une année chacune - Dépense totale de 11 280 846 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12892 - (4 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats  
Ce dossier est en lien avec l'article 60.004

**20.004** Contrat de construction

CM Verdun , Direction du développement du territoire des études techniques et des services aux entreprises - 1132183013

Accorder un contrat à Les Pavages Chenail Inc. pour la "Reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée) - Dépense totale de 4 799 275,19 \$, taxes incluses (contrat: 4 659 490,48 \$ + incidences: 139 784,71 \$) - Appel d'offres public # S13-001 - (5 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers  
Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats  
Ce dossier est en lien avec l'article 60.005

**20.005** Contrat de construction

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1133278001

Accorder un contrat à Édilbec construction inc., pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Martin Brodeur (3148) de l'arrondissement de Saint-Léonard - Dépense totale de 12 191 857,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5661 - (8 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 31 juillet 2013, 8 h 30, à l'article 12.005  
Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats  
Ce dossier est en lien avec l'article 60.006

**20.006** Contrat de construction

CM Saint-Laurent , Direction des travaux publics - 1134378012

Accorder un contrat à Pavages d'Amour inc. pour les travaux de reconstruction d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial - Volets 1 et 2 (Decelles et Saint-Aubin) - pour une somme maximale de 4 476 436,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-006 - (5 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.007

**20.007** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1133447005

Conclure avec la firme Nortrax Québec inc., une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour l'achat ou la location avec option d'achat de chargeuses sur pneus de marque John Deere, suite à l'appel d'offres public 13-12698 (3 soum.), (Montant estimé de l'entente: 13 279 024,74 \$)

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.008

**20.008** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1131694001

Conclure avec les firmes Compugen inc. et CPU Design inc. deux (2) ententes-cadres d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une (1) option de prolongation de douze (12) mois chacune pour la fourniture, sur demande, d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés, suite à l'appel d'offres public numéro 13-12688 (2 soum.). (Montant estimé des ententes 10 108 808,95 \$ (Compugen inc.) et 1 774 667,41 \$ (CPU Design inc.)).

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.009

**20.009** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1135331003

Conclure avec les firmes Sifto Canada Corp. (7 845 946,89 \$) et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée (5 006 891,06 \$), des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées suite à l'appel d'offres public # 13-12670 (3 soum.). (Montant total estimé: 12 852 837,95 \$)

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.010

**20.010** Contrat de services professionnels

CG Capital humain et des communications , Santé mieux-être et administration - 1130589002

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Morneau Shepell Ltée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel, pour une somme maximale de 1 583 460,75 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, pour un maximum de cinq ans / Appel d'offres public no 13-12715 - ( 3 soumissionnaires - 2 conformes) / approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.011

**20.011** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.012** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.013** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.014** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.015** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Police , Direction des opérations - Services aux citoyens - 1134254002

Accorder, conformément à la Loi, un contrat de gré à gré, à « Applied Research Associates Inc. », fournisseur unique, pour la fourniture d'une caméra tactique mobile (Pointman) pour les besoins du Groupe tactique d'intervention du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 29 683,17 \$ US, taxes incluses.

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.016** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Police , Direction des opérations - Services aux citoyens - 1132610002

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme Icor Technology Inc., fournisseur unique, pour effectuer des réparations obligatoires et l'optimisation recommandée sur le robot de désamorçage d'engins explosifs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 24 990 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 2 juillet 2013.

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.017** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles - 1134512003

Exercer les options de prolongation prévues aux contrats pour le déneigement d'édifices Ville et SPVM avec les firmes "Les entreprises Canbec Construction inc.", "A sys réalisations", "Les entreprises Michel Gauthier inc." (CE10 1717), pour la période comprise entre les mois d'octobre à décembre 2013. Autoriser à cette fin une dépense de 140 958,27 \$, majorant ainsi le montant total des contrats de 1 074 046.71 \$ à 1 215 005,00 \$, taxes incluses.

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

**20.018** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement - 1136135007

Conclure avec Les Industries Pamilio Inc., une entente-cadre d'une durée de soixante (60) mois, pour la fourniture de tuques pour les employés du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et pour les autres employés de la Ville de Montréal (Montant estimé: 180 568,24 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 13-12964 (7 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

**20.019** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1133815002

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Fondation Espace pour la vie pour la fourniture de lanternes chinoises fabriquées à Shanghai pour une somme maximale de 94 909 \$, taxes incluses, conformément à la soumission du sous-traitant chinois en date du 8 février 2013. Ratifier un paiement déjà effectué au montant de 44 683 \$, dans le cadre de ce contrat.

**20.020** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1134472013

Autoriser une dépense de 472 524,35 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de dix-sept véhicules Dodge Grand Caravan 2014, pour les besoins du Service de police, conformément à l'entente-cadre 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370) - Achat de véhicules identifiés

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.021** Contrat de construction

CG Verdun , Direction du développement du territoire des études techniques et des services aux entreprises - 1132183015

Accorder un contrat à SINTRA Inc (Région Rive-sud) pour la reconstruction de la rue Rielle, entre le boulevard LaSalle et la rue de Verdun (aqueduc - égout - chaussée), et la reconstruction partielle de la rue Beatty, entre les rues Bannantyne et Beurling (aqueduc - égout - chaussée) - Dépense totale de 4 841 909,56 \$, taxes incluses (contrat: 4 700 883,07 \$ + incidences: 141 026,49 \$) - Appel d'offres public S13-002 - (6 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.022** Contrat de services professionnels

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1130285001

Approuver l'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue avec les architectes Labonté Marcil, les ingénieurs Pageau Morel et associés inc., Petropoulos Bomis et associés inc. et SDK et associés (CM11 0366) afin de tenir compte du coût réel des travaux, dans le cadre du contrat de services professionnels de mise aux normes de l'aréna Martin Brodeur (3148) / Autoriser une dépense de 597 370,10 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 123 290,88 \$ à 1 720 660,98 \$ , taxes incluses.

**20.023** Contrat de services professionnels

CE Verdun , Direction du développement du territoire des études techniques et des services aux entreprises - 1132183016

Accorder un contrat de services professionnels à G&S CONSULTANTS pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux relatifs à la reconstruction des rues, dans l'arrondissement de Verdun, pour une somme maximale de 317 951,87 \$, taxes incluses. Appel d'offres public S13-003 - (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**20.024** Contrat de services professionnels

CE Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles - 1131804001

Retenir les services professionnels de M. Gilles Bussière, de la firme Fauteux Bruno Bussière Leewarden, à titre d'expert comptable dans le dossier opposant 1481874 Ontario inc. / 2917599 Canada inc. (Centre Bell) c. Ville de Montréal devant le Tribunal administratif du Québec pour les rôles triennaux 2011-2012-2013 et 2014-2015-2016. / Autoriser une dépense maximale de 200 000 \$.

*Compétence d'agglomération* : Évaluation municipale

**20.025** Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1125915014

Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud et Associés, Architectes pour réaliser les plans et devis nécessaires à la restauration du kiosque de musique - Pavillon Mordecai-Richler pour une somme maximale de 57 753,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation no 12-11819 (1 seul soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

*Compétence d'agglomération* : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

*Mention spéciale* : Ce dossier a déjà été soumis à la séance du comité exécutif du 7 novembre 2012, à l'article 20.008

Ce dossier a déjà été soumis à la séance du 23 janvier 2013, 8 h 30, à l'article 20.009

**20.026** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.027** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.028** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.029** Entente

CG Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe - 1133231014

Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le CLD Centre-Ouest, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

*Compétence d'agglomération* : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

**20.030** Entente

CG Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1133050008

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et CLD de l'Ouest-de-l'Île, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

**20.031** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.032** Immeuble - Aliénation

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1121368009

Approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à 9189-8908 Québec inc., à des fins commerciales, un terrain d'une superficie de 12 242,2 m<sup>2</sup>, situé à l'ouest du boulevard Lacordaire et au nord du boulevard des Grandes-Prairies, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, en contrepartie duquel, 9189-8908 Québec inc. cède à la Ville de Montréal, pour les fins du train de l'Est, un terrain d'une superficie de 318,6 m<sup>2</sup>, ayant front sur le boulevard Lacordaire, incluant l'établissement de servitudes d'utilités publiques et de passage, avec soulte en faveur de la Ville au montant de 1 727 122,28 \$, plus les taxes applicables, et sujet aux termes et conditions stipulés dans le projet d'acte / Fermer toutes les parcelles du lot 4 620 522 du cadastre du Québec qui pourraient faire partie du domaine public de la Ville

*Mention spéciale :* Ce dossier sera livré séance tenante

**20.033** Immeuble - Aliénation

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1134602002

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'Agence métropolitaine de transport aux fins d'aménagement du stationnement incitatif de la gare Saint-Léonard-Montréal-Nord, le lot 5 299 815 du cadastre du Québec situé du côté ouest du boulevard Lacordaire, au sud de la voie ferrée d'une superficie de 7099,4 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Saint-Léonard pour la somme de 542 535 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public toutes les parcelles du lot vendu ainsi que toutes les parcelles du lot 5 299 817 étant le fonds servant des servitudes à établir en faveur de l'AMT qui pourraient être inscrites au registre du domaine public.

*Mention spéciale :* L'approbation de ce dossier est conditionnelle à l'approbation de l'article 20.032 (1121368009)

**20.034** Immeuble - Aliénation

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1131368011

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Société en commandite 30 Saint-Jacques un terrain situé entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, à l'est de la Place d'Armes, d'une superficie de 2 023,8 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 5 425 000 \$, plus les taxes applicables.

**20.035** Immeuble - Aliénation

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1133496009

Accorder à Les Placements Campotero inc., un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 26 septembre 2014, pour terminer la construction prévue à l'acte de vente, d'un emplacement situé à l'angle sud-est du boulevard Métropolitain Est et de la rue Dollard-Desjardins, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, tel qu'approuvé aux termes de la résolution CM11 0612.

**20.036** Immeuble - Expropriation

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1135941001

Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 1 163 631 du cadastre du Québec avec toutes constructions qui y sont érigées dont celle portant le numéro 9091-9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, arrondissement de Saint-Laurent, pour y construire un centre de traitement des matières organiques selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

**20.037** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1135066002

Accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ à Parole d'Exclus, pour l'année 2013, afin de réaliser le projet « Mobilisation citoyenne par le logement social » / Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

**20.038** Autres affaires contractuelles

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133315002

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à PROQUEST afin de renouveler l'abonnement à la ressource numérique Canadian Newsstand Major Dailies, pour une période de trois (3) ans et une somme maximale de 209 609,38 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

**20.039** Contrat de construction

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1135110005

Accorder un contrat à Cosoltec inc., pour la démolition du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment de perception pour le Golf Maisonneuve dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. - Dépense totale de 1 728 344,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5582 - (6 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 14 août 2013, 8 h 30, à l'article 20.013

Ce dossier sera livré séance tenante

**20.040** Contrat de construction

CM Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1131246009

Accorder un contrat à Urbex construction Inc., pour l'installation d'équipements requis pour les déchets et les matières recyclables et de mobiliers dans divers parcs (La Fontaine, Angrignon, Promenade Bellerive, Maisonneuve, Jarry et Jeanne-Mance) - Dépense totale de 2 403 167,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6566 - (1 seul soumissionnaire).

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 14 août 2013, 8 h 30, à l'article 20.026

Ce dossier sera livré séance tenante

**20.041** Contrat de construction

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822004

(AJOUT) Accorder un contrat à Routek Construction inc., pour la construction et reconstruction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, d'îlots, de chaussée flexible, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Saint-Jean-Baptiste à la 87e Avenue (Réalisation du train de l'Est). Arrondissement: Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 5 042 009,37 \$ (contrat: 4 343 009,37 \$ + incidences: 699 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 233502 - 8 soumissionnaires

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.042** Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822012

(AJOUT) Accorder un contrat à Routek Construction inc., pour la reconstruction de la chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de mails, d'îlots, fourniture et installation d'un système d'éclairage de rue et reconstruction des entrées de services d'égout et d'aqueduc, dans le boulevard Roi-René, du boulevard Yves-Prévost au boulevard Wilfrid-Pelletier. (P.R.R. 2012- Réseau artériel). Arrondissement: Anjou. Dépense totale de 4 070 748,56 \$ (contrat: 3 588 748,56 \$ + incidences: 482 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 252602 - 5 soumissionnaires

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

## 30 – Administration et finances

**30.001** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1130631001

Approuver les orientations et mesures du Plan de fidélisation des familles 2014-2017 proposées par le Service de la mise en valeur du territoire; mandater ce dernier pour faire des représentations auprès du gouvernement du Québec pour solliciter un appui pour la mise en œuvre du Plan de fidélisation.

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 40.009

**30.002** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1134962003

Autoriser la coopérative d'habitation La Montagne verte à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), au nom de la Ville, un plan de réhabilitation des sols en vertu de l'article 31.53 de la section IV.2.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et les documents requis, pour le lot 5 174 933 du cadastre du Québec, avant d'être officiellement propriétaire

**30.003** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Eau , Direction - 1131158006

Approuver l'addenda no 1 à l'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMROT) et la Ville de Montréal dans le cadre du programme de financement du Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Grandes villes, dossiers numéros 800277 et 810487, d'avril 2012 relatif à une substitution d'un projet dans l'annexe B-2 de l'entente

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**30.004** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1134728003

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-18 du projet Turcot.

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 14 août 2013, 8 h 30, à l'article 30.004

**30.005** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1134728002

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-12 du projet Turcot.

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 14 août 2013, 8 h 30, à l'article 30.002

Dossier déjà inscrit à la séance du 26 juin 2013, 8 h 30, à l'article 30.001

**30.006** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1134728004

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-13 du projet Turcot.

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 14 août 2013, 8 h 30, à l'article 30.003

**30.007** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1131097001

Accepter, en vertu de l'article 85, 2<sup>e</sup> alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent afin que cet arrondissement réalise les travaux de construction de trottoirs dans le boulevard Henri-Bourassa, entre l'avenue Félix-Leclerc et la place Vermandère. Autoriser un virement budgétaire en provenance du Service des infrastructures, des transports et de l'environnement vers l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un montant total de 210 052,25 \$

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 14 août 2013, 8 h 30, à l'article 30.005

**30.008** Administration - Nomination de membres

CE Finances , Financement trésorerie et caisses de retraite - 1135885003

Reconduire ou remplacer des représentants aux différents comités de retraite pour un mandat pouvant aller jusqu'à trois ans.

**30.009** Administration - Nomination de membres

CE Mise en valeur du territoire , Direction - 1130640002

Reconduire pour une période de deux (2) ans la nomination de Mme Danielle Cécile, directrice, Direction de l'habitation, à titre de représentante de la Ville de Montréal au Fonds québécois d'habitation communautaire

**30.010** Approbation des recommandations des comités et commissions

CM Direction générale , Direction du greffe - 1132714008

Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif aux différents rapports de la Commission de la présidence du conseil relativement à la révision du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)

**30.011** Budget - Autorisation de dépense

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133205001

Accepter un revenu supplémentaire de 2 491,51 \$ concernant l'accord de partenariat entre le réseau Accès culture et Les Voyagements - Théâtre de création en tournée. Autoriser une dépense supplémentaire de 2 491,51 \$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce partenariat.

**30.012** Budget - Autorisation de dépense

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130014001

Accepter un revenu supplémentaire de 847,20 \$ de RIDEAU couvrant les frais d'inscription d'un agent de développement culturel du réseau Accès culture pour sa participation à l'événement Contact Ontarois en janvier 2013. Autoriser une dépense supplémentaire de 847,20 \$ pour couvrir les coûts occasionnés par cette participation à l'événement

**30.013** Budget - Taxe / Compte

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1134198006

Radier des livres de la Ville, la somme de 564,51 \$ plus les intérêts cumulés, à la suite de l'acquisition d'un lot par la Ville

**30.014** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1136367001

Autoriser un virement budgétaire de 23 194,06 \$ en provenance du compte corporatif dédié au PR@M - Certification « Famille » des immeubles municipaux vers la Direction de la diversité sociale, pour rembourser des dépenses pour la réalisation d'objets promotionnels destinés à l'identification des espaces famille et pour le soutien technique à la Journée des enfants du 15 août 2013, dans le cadre de la Politique familiale

**30.015** Emprunt

CG Finances , Financement trésorerie et caisses de retraite - 1133196001

Approuver l'utilisation de 210 500 000 \$ de la réserve du fonds d'amortissement pour la réduction du recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunt

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 14 août 2013, 8 h 30, à l'article 30.024

**30.016** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Capital humain et des communications , Direction principale - 1132464002

Offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de services liés aux activités de dotation.

*Mention spéciale :* Ce dossier sera livré séance tenante

**30.017** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**30.018** Budget - Autorisation de dépense

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1131681001

Autoriser un virement budgétaire entre projets au montant de 373 831,65 \$ et autoriser une dépense de 53 661,27 \$, taxes incluses, afin de rembourser le Complexe Chaussegros-de-Léry inc. selon le bail conclu avec la Ville, pour des travaux de réaménagements aux 2e, 3e et 6e étages de l'édifice Chaussegros-de-Léry (8636) situé au 303, rue Notre-Dame Est.

**30.019** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Office de consultation publique de Montréal , Direction - 1131079011

Autoriser une dérogation au gel des dépenses générales d'administration décrété par la décision CE13 0713 entérinée par le comité exécutif à sa séance du 22 mai 2013 et autoriser le versement de crédits supplémentaires de 200 000 \$ afin de permettre à l'Office de consultation publique de Montréal de réaliser les mandats de consultation confiés par le conseil municipal et le comité exécutif

**30.020** Reddition de comptes

CM Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables - 1135205005

Prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2013 projetés à la fin de l'exercice - Volet Municipal et de l'état des revenus et des dépenses réels global Ville, au 30 juin 2013 comparé avec le 30 juin 2012

*Mention spéciale :* Ce dossier sera livré séance tenante

**30.021** Reddition de comptes

CG Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables - 1135205006

Prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2013 projetés à la fin de l'exercice - Volet Agglomération et de l'état des revenus et des dépenses réels global Ville, au 30 juin 2013 comparé avec le 30 juin 2012

*Compétence d'agglomération* : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

*Mention spéciale* : Ce dossier sera livré séance tenante

## 40 – Réglementation

**40.001** Règlement - Avis de motion

CM Finances , Direction de la gestion financière - 1123720002

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (r-3.2) », afin, entre autres, de permettre le changement de la formule d'indexation des rentes

**40.002** Règlement - Avis de motion

CG Finances , Financement trésorerie et caisses de retraite - 1136335001

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des cadres de la Communauté urbaine de Montréal (158 et ses modifications) », dans le cadre des travaux d'harmonisation des régimes de retraite des cadres de la Ville de Montréal

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**40.003** Règlement - Avis de motion

CG Eau , Direction de la gestion durable de l'eau des mesures corporatives et d'urgences - 1135075003

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) », afin d'y refléter les changements apportés à la délégation de l'entretien des ouvrages, en fonction des opérations courantes.

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**40.004** Règlement - Avis de motion

CM Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1123812001

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du Conseil de la Ville aux Conseils d'arrondissements (02-002)», afin d'y ajouter l'annexe A prévoyant les conditions et modalités de la délégation relative au remplacement des entrées de services en plomb.

**40.005** Règlement - Avis de motion

CG Finances , Direction de la gestion financière - 1113720002

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal (159 et ses modifications) », afin de régulariser, entre autres, les dispositions de surplus touchant uniquement les participants cols bleus et professionnels

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**40.006** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CG Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1112622004

Adopter un projet de règlement visant à modifier le schéma d'aménagement pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le secteur du boulevard Lalande situé sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 14 août 2013, 8 h 30, à l'article 40.006

**40.007** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CG Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1112622005

Adopter un projet de règlement visant à modifier le schéma d'aménagement pour intégrer le profil en long du fleuve Saint-Laurent, tronçon Varennes-Grondines, applicable sur la portion extrême est du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 14 août 2013, 8 h 30, à l'article 40.007

**40.008** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CG Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1132622007

Adopter un projet de règlement visant à modifier le schéma d'aménagement pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le secteur des marais du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies situé sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 14 août 2013, 8 h 30, à l'article 40.008

**40.009** Règlement - Subvention immeuble

CM Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1133227001

Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets résidentiels destinés aux familles (R 08-034) », afin de répondre aux orientations du Plan de fidélisation des familles

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 30.001

**40.010** Règlement - Emprunt

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1136331003

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 180 000 \$ pour le versement de contributions financières pour financer des ateliers d'artiste et l'affichage extérieur promotionnelle de la Vitrine culturelle de Montréal »

*Mention spéciale :* Ce dossier sera livré séance tenante

**40.011** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**40.012** Règlement - Avis de motion

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1134390003

Adopter le règlement intitulé «Règlement modifiant le règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018)», relatif aux appareils à combustibles solides.

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 14 août 2013, 8 h 30, à l'article 40.003

Ce dossier sera livré séance tenante

**40.013** Règlement - Autre sujet

CM Direction générale , Direction du greffe - 1133599003

(AJOUT) Ne pas donner suite à l'avis de motion donné à l'assemblée du conseil municipal du 17 juin 2013 en vue de l'adoption du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) » afin d'inclure toutes les rémunérations versées par les organismes mandataires et supramunicipaux dans la rémunération servant au calcul de l'allocation de départ des élus (CM13 0604) - Abroger la résolution CE13 0837

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131041011

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 31 juillet 2013

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

### 60.002 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573030

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134119006: Conclure avec les firmes Sanexen Services Environnementaux inc. (1 716 243,32 \$ excluant la livraison) et Solution Eau Air Sol, une division d'Englobe Corp. (9 467 817,58 \$ excluant la livraison ) des ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols non caractérisés provenant des arrondissements lors de travaux suite à l'appel d'offres public 13-12958 (2 soum.) - (Montant total estimé : 11 184 060,90 \$ excluant la livraison ).

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.001

Ce dossier sera livré séance tenante

### 60.003 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573031

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE124730002: Accorder 17 contrats à la firme Recyclage Notre-Dame, 2 contrats à la firme WM Québec et 3 contrats à la firme RCI Environnement pour l'élimination de matières résiduelles en provenance de territoires et d'écocentres pour une durée de 60 mois (total 22 contrats). Dépense totale de 70 652 050,80 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 12-12491 - Cinq soumissionnaires

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.002

Ce dossier sera livré séance tenante

**60.004** Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573032

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE135086001: Accorder 4 contrats à la firme Excavations Vidolo ltée, 1 contrat à RCI Environnement Inc., 1 contrat à WM Québec Inc. et 1 contrat à Gestion Environnementale Éconord Inc. pour la fourniture de transport de matières par conteneur pour les écocentres, pour une période de 36 mois, avec une option de deux (2) prolongations d'une année chacune - Dépense totale de 11 280 846 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12892 - (4 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.003

Ce dossier sera livré séance tenante

**60.005** Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573026

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE1132183013: Accorder un contrat à Les Pavages Chenail Inc. pour la reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée) - Dépense totale de 4 799 275,19 \$, taxes incluses (contrat: 4 659 490,48 \$ + incidences: 139 784,71 \$) - Appel d'offres public S13-001 - 5 soumissionnaires.

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.004

Ce dossier sera livré séance tenante

**60.006** Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573027

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE133278001: Accorder un contrat à Édilbec construction inc., pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Martin Brodeur (3148) de l'arrondissement de Saint-Léonard - Dépense totale de 12 191 857,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5661 - (8 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.005

Ce dossier sera livré séance tenante

**60.007** Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573025

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134378012: Accorder un contrat à Pavages d'Amour inc. pour les travaux de reconstruction d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial - Volets 1 et 2 (Decelles et Saint-Aubin) - pour une somme maximale de 4 476 436,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-006 - 5 soumissionnaires.

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.006

Ce dossier sera livré séance tenante

**60.008** Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573024

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE133447005: Conclure avec la firme Nortrax Québec inc., une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour l'achat ou la location avec option d'achat de chargeuses sur pneus de marque John Deere, suite à l'appel d'offres public 13-12698 (3 soum.), (Montant estimé de l'entente: 13 279 024,74 \$).

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.007

**60.009** Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573029

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE131694001 :Conclure avec les firmes Compugen inc. et CPU Design inc. deux (2) ententes-cadres d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une (1) option de prolongation de douze (12) mois chacune pour la fourniture, sur demande, d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés, suite à l'appel d'offres public numéro 13-12688 (2 soum.). (Montant estimé des ententes 10 108 808,95 \$ (Compugen inc.) et 1 774 667,41 \$ (CPU Design inc.)).

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.008

Ce dossier sera livré séance tenante

**60.010** Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573028

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE135331003: Conclure avec les firmes Sifto Canada Corp. (7 845 946,89 \$) et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée (5 006 891,06 \$), des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées suite à l'appel d'offres public # 13-12670 (3 soum.). (Montant total estimé: 12 852 837,95 \$)

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.009

Ce dossier sera livré séance tenante

**60.011** Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573016

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE130589002-3: Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Morneau Shepell Ltée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel, pour une somme maximale de 1 583 460, 75 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, pour un maximum de cinq ans / Appel d'offres public no 13-12715 - ( 3 soumissionnaires - 2 conformes) / approuver un projet de convention à cette fin

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.010

Ce dossier sera livré séance tenante

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>38</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>29</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>25</b>

CE : 12.001  
2013/08/21 09:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1134119006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec les firmes Sanexen Services Environnementaux inc. (1 716 243,32 \$ excluant la livraison) et Solution Eau Air Sol, une division d'Englobe Corp. (9 467 817.58 \$ excluant la livraison ) des ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols non caractérisés provenant des arrondissements lors de travaux suite à l'appel d'offres public 13-12958 (2 soum.) - (Montant total estimé : 11 184 060,90 \$ excluant la livraison ).

Il est recommandé :

1. de conclure des ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois pour la fourniture, sur demande, de services de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ;
2. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les territoires et les articles mentionnés en regard de leur nom, les contrats à cette fin aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 13-12958 et au tableau de prix reçus ci-joint ;

<b>Adjudicataire :</b>	<b>Solution Eau Air Sol, une division d'Englobe Corp.</b>	<b>Sanexen Services Environnementaux inc.</b>
<b>Territoires</b>	<b>Articles</b>	<b>Articles</b>
Ahuntsic-Cartierville		1-2-3
Anjou	1-2-3	
Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grace	1-2-3	
Lachine		1-2-3
LaSalle	1-2-3	
Le Plateau Mont-Royal	1-2-3	
Le Sud-Ouest	1-2-3	
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève		1-2-3

Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1-2-3	
Montréal-Nord	1-2-3	
Outremont	1-2-3	
Pierrefonds-Roxboro		1-2-3
Rivière-des-Prairies/ Pointe-aux-Trembles	1-2-3	
Rosemont- La Petite-Patrie	1-2-3	
Saint-Laurent		1-2-3
Saint-Léonard	1-2-3	
Verdun	1-2-3	
Ville-Marie	1-2-3	
Villeray/St-Michel/Parc Extension	1-2-3	

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-08-01 08:07

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de  
 l'approvisionnement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134119006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec les firmes Sanexen Services Environnementaux inc. (1 716 243,32 \$ excluant la livraison) et Solution Eau Air Sol, une division d'Englobe Corp. (9 467 817.58 \$ excluant la livraison ) des ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols non caractérisés provenant des arrondissements lors de travaux suite à l'appel d'offres public 13-12958 (2 soum.) - (Montant total estimé : 11 184 060,90 \$ excluant la livraison ).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Il a été observé durant les deux dernières années que la majorité des sols excavés par les arrondissements lors de travaux d'urgence, de travaux planifiés ou dans des lieux à accès restreint ne sont pas contaminés ou le sont faiblement. Les quantités de sols excavés par les arrondissements dans ces conditions sont trop grandes pour pouvoir être acheminées dans les cours de voiries pour fins de caractérisation avant leur transport vers des lieux autorisés autorisés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

Les présentes ententes-cadres visent les sols excavés par les arrondissements qui ne présentent pas d'indice visuel ou olfactif de contamination et qui ne sont pas caractérisés. Ces sols doivent être acheminés dans des lieux autorisés pour être caractérisés, puis valorisés, traités ou éliminés conformément aux lois et règlements en vigueur en fonction de leur niveau de contamination.

Les 3 catégories de sols visés par le présent appel d'offres se résument comme suit:

**- Sols < C :**

Sols dont le niveau de contamination est inférieur ou égal aux valeurs maximales acceptables de l'annexe II du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT).

**- Sols C-RESC – contamination organique biodégradable :**

Sols contenant des COV ou des composés organiques peu volatils (HP C10–C50, HAP biodégradables) en concertations supérieures aux valeurs limites de l'annexe II du RPRT, mais inférieures aux valeurs limites de l'annexe I du *Règlement sur l'enfouissement des sols*

*contaminés* (RESC). Ces sols peuvent contenir d'autres types de contaminants, mais en concentrations inférieures aux valeurs limites de l'annexe II RPRT.

**- Sols C-RESC – contamination inorganique ou mixte :**

Sols contenant des composés inorganiques ou organiques non biodégradables en concentrations supérieures aux valeurs limites de l'annexe II du RPRT, mais inférieures aux valeurs limites de l'annexe I du RESC. Ces sols peuvent contenir d'autres types de contaminants, mais en concentrations inférieures aux valeurs limites de l'annexe I du RESC.

Selon les lois en vigueur dans le domaine des sols excavés ils doivent être acheminés vers des sites de traitement ou d'enfouissement autorisés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), en fonction de leur nature respective.

Les ententes-cadres faisant l'objet du présent dossier visent principalement à combler les besoins des 19 arrondissements pour la disposition de sols excavés non caractérisés. Toutefois, en cas de besoin, les services centraux pourront aussi y recourir occasionnellement par exemple pour répondre à la demande d'un écocentre. Ces ententes-cadres pourraient donc encourir des dépenses d'agglomération.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Fourniture, sur demande, de sites pour la caractérisation, la valorisation, le traitement ou l'élimination de lots de sols excavés, non caractérisés du domaine public, lors d'interventions pour le maintien des services à la population. La demande initiale pour le lancement de l'appel d'offres a été présentée par la Direction des travaux publics de l'arrondissement Ville-Marie,

Les prévisions de consommation initiales ont été modifiées selon les informations fournies par la Direction des travaux publics, afin d'inclure les besoins de l'ensemble des arrondissements et permettre à la Direction de l'approvisionnement d'émettre des ententes-cadres collectives pour la fourniture sur demande de sites seulement pour la valorisation, le traitement ou l'élimination de lots de sols excavés, non caractérisés du domaine public. La nouvelle consommation totale estimée à 264 233 t a été répartie à environ 90% pour l'article 1 et respectivement 5% pour les articles 2 et 3 du bordereau de soumission émis par l'addenda # 1 de l'appel d'offres 13-12958.

Afin de s'assurer que le prix unitaire soumis et le coût du transport assumé par la Ville entre le site d'excavation de l'arrondissement et le site autorisé à recevoir les sols excavés représente le choix le plus avantageux pour la Ville, la formule habituellement utilisée pour l'évaluation du coût du transport en fonction de la distance entre deux points a été utilisée dans le cadre du présent appel d'offres. Cette façon de faire permet à la Ville d'établir un scénario afin d'identifier le plus bas soumissionnaire conforme, compte tenu des distances à parcourir et éviter d'octroyer des contrats aux soumissionnaires ayant spécifié un site autorisé qui se situe à des centaines de kilomètres de la région de Montréal.

Tel que spécifié à la clause administrative particulière # 9 du document d'appel d'offres, le soumissionnaire doit compléter le Guide Excel fourni à l'annexe B, afin de calculer le prix ajusté selon la formule indiquée aux spécifications techniques et l'exemple inclut à l'annexe D, pour tenir compte du coût de transport associé à la distance comprise entre le point centroïde de chacun des arrondissements participants et le site approprié autorisé spécifié par le soumissionnaire pour la réception des sols excavés non susceptibles d'être contaminés.

Tel que spécifié à la clause administrative particulière # 12 « l'octroi est effectué en entier et par territoire au plus bas soumissionnaire conforme en prenant en considération les deux éléments que sont le coût de disposition et l'ajustement de ce coût compte tenu de la distance qui sépare le lieu du site de livraison des sols d'excavations spécifié par le soumissionnaire sur sa soumission déposée et le point centroïde spécifié à l'annexe A pour chacun des arrondissements, conformément à la méthode de calcul spécifiée à l'article 13 des clauses particulières.»

Malgré que le contrat sera octroyé pour le coût de disposition des sols excavés non caractérisés au site spécifié par le soumissionnaire, l'information obtenue relativement au coût de la dépense additionnelle associée à la distance à parcourir entre le site d'excavation et le site de disposition permet à la Ville d'établir un scénario afin d'identifier le plus bas soumissionnaire conforme.

Il est à noter qu'en cours de contrat, le montant de la dépense associée à la livraison des sols au site autorisé de l'adjudicataire du contrat pour la caractérisation puis, la valorisation, le traitement ou l'élimination de ces catégories de sols est assumé par l'arrondissement et pourra différée de celle calculée dans le cadre du scénario utilisé dans l'appel d'offres afin d'identifier le plus bas soumissionnaire conforme, de plus cette dépense n'est pas incluse dans le montant des contrats qui seront octroyés dans le cadre du présent appel d'offres.

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont fournies à titre indicatif seulement, elles sont basées sur les données internes historiques de consommation de la Direction des travaux publics, lesquelles regroupent les prévisions des besoins pour les 36 prochains mois, mais n'engagent aucunement la Ville pour quelques quantités que ce soit.

## **JUSTIFICATION**

Les sols excavés, non caractérisés proviennent principalement du domaine public lors d'interventions pour le maintien des services à la population. De plus, la conclusion d'ententes-cadres collectives permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement pour ces services tout en constituant des volumes économiques profitables.

Compte tenu des particularités inhérentes au présent dossier, il est à noter que seule la deuxième colonne est utilisée aux fins de comparaison entre les soumissionnaires, en effet l'estimation initiale de la valeur du contrat effectuée par les professionnels de la Ville ne tient pas compte du coût de transport assumé par la Ville, cette information sur le lieu du site autorisé n'étant disponible qu'à l'ouverture des soumissions déposées.

Dans un tel contexte les tableaux comparatifs suivants ont été modifiés comme suit :

- 1- La première colonne représente le coût estimé du transport assumé par la Ville;
- 2- La deuxième colonne représente la valeur du contrat octroyé ainsi que les comparatifs entre les soumissionnaires et la valeur estimée par les professionnels;
- 3- La troisième colonne représente le coût global du contrat, soit la somme des deux première colonnes.

### **Tableau 1**

Solution Eau, Air, Sol une division d'Englobe Corp. plus bas soumissionnaire conforme pour 14 des 19 territoires visés

	Coût du transport assumé par la Ville, taxes incluses	Coût du contrat octroyé, taxes incluses	Coût global du contrat, taxes incluses
Solution Air, Eau, Sol une division d'Englobe Corp.	1 232 317,38\$	9 467 817,58\$	10 700 134,96\$
Sanexen Services environnementaux inc.	3 750 785,96\$	7 582 802,46\$	11 333 588,42\$
Dernière estimation réalisée à l'interne		9 035 597,81\$	
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>		8 525 310,02\$	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		12.43%	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		1 885 015,12\$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		24.86%	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		- 1 452 795,35\$	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		- 16.08%	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		N/A	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			

## Tableau 2

Sanexen Services environnementaux inc plus bas soumissionnaire conforme pour 5 des 19 territoires visés

	Coût du transport assumé par la Ville, taxes incluses	Coût du contrat octroyé, taxes incluses	Coût global du contrat, taxes incluses
Sanexen Services environnementaux inc.	773 418,43\$	1 716 243,32\$	2 489 661,75\$

Solution Air, Eau, Sol une division d'Englobe Corp.	426 608,48\$	2 142 156,71\$	2 489 661,75\$
Dernière estimation réalisée à l'interne		2 048 273,88\$	
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)		1 929 200,02\$	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100		12,41%	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)		425 913,39\$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100		24.82%	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)		- 332 030,56\$	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100		- 16.21%	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)		N/A	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, contrat octroyé à Solution EAS, une division de Englobe Corp. sera soumis à ladite commission pour étude parce qu'il s'agit d'un contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels de plus de 2 M\$ et qu' il existe un écart de plus de 20% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement et le SITE ont effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 11 083 871,69 \$, taxes incluses, pour les 36 mois de la durée du contrat. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des 19 arrondissements participants selon un prix budgétaire moyen obtenu auprès d'un fournisseur œuvrant dans ce secteur d'activité. Il s'agit d'ententes-cadres collectives sans imputation budgétaire pour la fourniture de services de sites pour la valorisation, le traitement ou l'élimination de lots de sols excavés non caractérisés pour une période de 36 mois.

Ces ententes-cadres concernent les sols excavés dans le cadre de travaux municipaux

effectués par les arrondissements. Ces services seront utilisés sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs et chaque bon de commande fera l'objet d'une appropriation de crédit.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent dossier est en accord avec les orientations et objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, compte tenu que la saine gestion de la disposition des sols excavés contribue à la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence d'ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour la fourniture de services de sites pour la valorisation, le traitement ou l'élimination de lots de sols en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies sur le volume.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion des ententes-cadres ainsi que des modalités convenues.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission des entente-cadres collectives suite à l'adoption de la résolution.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **Direction de l'approvisionnement**

### **Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles**

### **Analyse des soumissions (Biens et services)**

### **Appel d'offres public no 13-12958**

**Titre : Valorisation / traitement / élimination de sols provenant des arrondissements lors de travaux d'urgence.**

**Date de lancement : 16 mai 2013**

**Date d'ouverture : 5 juin 2013**

**Preneurs du cahier des charges : (7)**

- Solution Eau Air Sol, une division d'Englobe Corp. (Biogénie, division d'Englobe Corp.)
- Sanexen services environnementaux inc.
- Recyclage Notre-Dame inc.
- Excavation Loiselle

**inc.**  
**- Les Constructions  
et Pavages Jeskar  
inc.**  
**- LVM**  
**- Golder Associés  
Itée**

**Soumissionnaires : (2)**

**- Solution Eau Air  
Sol, une division  
d'Englobe Corp.  
(Biogénie, division  
d'Englobe Corp.)**  
**- Sanexen services  
environnementaux  
inc.**

**Analyse des soumissions :**

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué en entier comprenant les articles 1 à 3 du bordereau de soumission et par territoire (arrondissements) au plus bas soumissionnaire conforme en prenant en considération les deux éléments que sont le coût de disposition et l'ajustement de ce coût compte tenu de la distance qui sépare le lieu du site de livraison des sols d'excavations spécifié par le soumissionnaire sur sa soumission déposée et le point centroïde spécifié à l'annexe A pour chacun des arrondissements, conformément à la méthode de calcul spécifiée à l'article 13 des clauses particulières.

**Tableau de prix : (voir pièce jointe)**

**Remarques :**

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et la fraude).

Le présent dossier est conforme à la politique de gestion contractuelle, à la politique d'approvisionnement et à l'encadrement relatif à la confidentialité des estimations des contrats.

**Montant estimé des ententes :**

**Sanexen Services Environnementaux inc.**

1 492 710,00 \$ + TPS (5 %) 74 635,50 + TVQ (9,975 %) 148 897,82 = 1 716 243,32 \$

**Solution Eau Air Sol, une division d'Englobe Corp.**

8 234 675,00 \$ + TPS (5 %) 411 733,75 \$ + TVQ (9,975 %) 821 408,83 \$ = 9 467 817,58 \$

**Adjudicataires recommandés**

D'accorder à chacune des firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les territoires et les articles mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 13 -12958, au tableau de prix reçus ainsi que du tableau comparatif, ci-joints :

<b>Adjudicataire :</b>	<b>Solution Eau Air Sol, une division d'Englobe Corp.</b>	<b>Sanexen Services Environnementaux inc.</b>
<b>Territoires</b>	<b>Articles</b>	<b>Articles</b>
Ahuntsic-Cartierville		1-2-3
Anjou	1-2-3	
Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grace	1-2-3	
Lachine		1-2-3
LaSalle	1-2-3	
Le Plateau Mont-Royal	1-2-3	
Le Sud-Ouest	1-2-3	
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève		1-2-3
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1-2-3	
Montréal-Nord	1-2-3	
Outremont	1-2-3	
Pierrefonds-Roxboro		1-2-3
Rivière-des-Prairies/ Pointe-aux-Trembles	1-2-3	
Rosemont- La Petite-Patrie	1-2-3	
Saint-Laurent		1-2-3
Saint-Léonard	1-2-3	
Verdun	1-2-3	
Ville-Marie	1-2-3	
Villeray/St-Michel/Parc Extension	1-2-3	

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Eddy DUTELLY  
Agent d'approvisionnement niveau II

**Tél :** 514-872-5253  
**Télécop.:** 514-872-2519

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre GATINEAU  
Chef de section

**Tél :** 514 872-0349  
**Télécop. :** 514 872-2519  
**Date d'endos. :** 2013-07-09

**Dossier # :1134119006**



**Dossier # : 1124730002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division Soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder 17 contrats à la firme Recyclage Notre-Dame, 2 contrats à la firme WM Québec et 3 contrats à la firme RCI Environnement pour l'élimination de matières résiduelles en provenance de territoires et d'écocentres pour une durée de 60 mois (total 22 contrats). Dépense totale de 70 652 050.80 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 12-12491 - Cinq soumissionnaires

**Il est recommandé au Comité exécutif :**

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des territoires et des écocentres, pour une période de 60 mois, le service d'élimination des matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public et au tableau de prix reçus;

<b>Contrat</b>	<b>Recyclage Notre-Dame Inc.</b>	<b>WM Québec Inc.</b>	<b>Nombre de soumissionnaires</b>
16 - Écocentre Acadie (sols)	75 092 \$		2
17 - Écocentre de la Côte-des-Neiges (sols)	15 034 \$		2
18 - Écocentre Eadie (sols)	60 089 \$		2
19 - Écocentre LaSalle (sols)	52 580 \$		2
20 - Écocentre Petite-Patrie (sols)	108 899 \$		2
21 - Écocentre Rivière-des-Prairies (sols)	130 675 \$		2
22 - Écocentre St-Michel (sols)	255 327 \$		2
12 - Écocentre LaSalle (mat. rés.)		446 044 \$	2

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Il est recommandé au Conseil d'agglomération:**

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des territoires et des éconcentres, pour une période de 60 mois, le service d'élimination des matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public et au tableau de prix reçus;

<b>Contrat</b>	<b>Recyclage Notre-Dame Inc.</b>	<b>WM Québec Inc.</b>	<b>RCI Environnement Inc.</b>	<b>Nombre de soumissionnaires</b>
1 - Ahuntsic/Cartierville			11 185 632 \$	5
2 - LaSalle			6 475 892 \$	4
3 - Plateau Mt-Royal	8 785 707 \$			5
4 - Rosemont/Petite-Patrie	10 407 684 \$			5
5 - St-Laurent			7 653 327 \$	4
6 - Villeray/St-Michel/Parc-Extension	11 759 331 \$			5
7 - Westmount	1 351 647 \$			5
8 - TIRU	2 703 295 \$			4
9 - Écocentre Acadie (mat. rés.)	648 791 \$			2
10 - Écocentre de la Côte-des-Neiges (mat. rés.)	1 000 219 \$			2
11 - Écocentre Eadie (mat. rés.)		2 914 152 \$		2
13 - Écocentre Petite-Patrie (mat. rés.)	1 676 043 \$			2
14 - Écocentre Rivière-des-Prairies (mat. rés.)	1 081 318 \$			2
15 - Écocentre St-Michel (mat. rés.)	1 865 273 \$			2

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Pierre GRAVEL **Le** 2013-07-29 11:08

**Signataire :**

Pierre GRAVEL

\_\_\_\_\_  
Chef de division planification et opérations (gest mat résiduelles)  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1124730002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division Soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder 17 contrats à la firme Recyclage Notre-Dame, 2 contrats à la firme WM Québec et 3 contrats à la firme RCI Environnement pour l'élimination de matières résiduelles en provenance de territoires et d'écocentres pour une durée de 60 mois (total 22 contrats). Dépense totale de 70 652 050.80 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 12-12491 - Cinq soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. ; Chapitre E- 20. 001, **Loi 75**), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de cette Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

Les contrats d'élimination des ordures ménagères des arrondissements d'Ahunstic-Cartierville, de LaSalle, du Plateau Mont-Royal, de Rosemont—La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Villeray—St-Michel—Parc-Extension et de la Ville de Westmount viendront à échéance le 31 décembre 2013 (7 contrats). L'appel d'offres public no. 12-12491 a donc été lancé le 12 novembre 2012 pour les renouveler. Les soumission ont été ouvertes le 12 décembre 2012. Le contrat, en plus des ordures ménagères, intègre l'élimination des rejets de tri du Centre de tri et de récupération des matières recyclables de la Ville de Montréal (1 contrat) de même que les matières non recyclables (7 contrats) et les sols (7 contrats) provenant des sept écocentres.

Tel que prévu à l'article 3 - **OBJET DU CONTRAT**, du devis de gestion:

*" Il est prévu, dans le cadre des travaux de l'échangeur Turcot, que l'écocentre Eadie soit fermé. Les usagers seront redirigés vers d'autres écocentres. Par conséquent, l'adjudicataire de l'écocentre Eadie ne pourra demander de compensation à la Ville, une fois la fermeture faite, pour du tonnage qu'ils prétendraient ne pas avoir reçu.*

*De manière générale, le ou les adjudicataires ne pourront entreprendre d'action contre la Ville pour ce qui concerne des quantités de matières résiduelles qu'ils prétendraient avoir ou ne pas avoir reçues en cours de contrat. Toute forme de réclamation eu égard à une baisse ou une hausse de tonnages dans un ou des territoires et/ou des écocentres et/ou en*

*provenance du Centre de récupération et de tri tels que présentés en annexe et dans le bordereau sera jugée irrecevable par la Ville."*

L'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que le journal La Presse et les soumissionnaires ont eu 4 semaines pour préparer leur dossier.

Les soumissions avaient un délai de validité de 120 jours calendrier. Ce délai ayant été dépassé, des lettres ont été envoyées aux soumissionnaires par la Direction de l'approvisionnement afin de prolonger le délai. Les soumissionnaires ont accepté et signé les lettres que nous avons mises en pièces jointes.

Deux addenda ont été produits, l'un pour un report de la date d'ouverture des soumissions et pour indiquer le report de la date d'évaluation des kilométrages entre les territoires, les éco-centres et les sites de disposition dans la semaine du 17 décembre et l'autre pour clarifier plusieurs éléments, tel que décrits dans la pièce jointe.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG10 0367 - 28 octobre 2010 - Résolution du conseil d'agglomération pour l'octroi d'un contrat à chacune des firmes suivantes pour l'élimination d'ordures ménagères pour une durée de 59 mois, soit : Les Entreprises Raylobec inc., WM Québec inc., Recyclage Notre-Dame inc., RCI Environnement inc., Services Matrec inc. et BFI Usine de triage Lachenaie Ltée - Dépense totale de 121 366 444,04 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10-11216 (6 soums.).

CE10 1089 CG - 7 juillet 2010 - Résolution du comité exécutif afin d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public en vue d'obtenir des prix à la tonne pour l'élimination d'ordures ménagères pour une période de 59 mois, du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 30 novembre 2015.

CG 08 0535 - 28 octobre 2008 - Résolution du conseil d'agglomération pour octroyer deux contrats à Recyclage Notre-Dame inc. pour l'élimination des déchets pour les zones 1 et 2 du territoire de l'agglomération, pour une durée de 5 ans, au prix total approximatif de 62 028 621 \$, taxes incluses (4 soums.).

### **DESCRIPTION**

Deux prix à la tonne ont été demandés : un prix pour l'élimination des sols et un prix pour l'élimination des autres matières. L'analyse des soumissions indique que l'entreprise Recyclage Notre-Dame est le plus bas soumissionnaire conforme pour les contrats 3-4-6-7-8-9-10-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22 (17 contrats). WM Québec est le plus bas soumissionnaire conforme pour les contrats 11-12 (2 contrats). RCI Environnement est le plus bas soumissionnaire conforme pour les contrats 1-2-5 (3 contrats). Les contrats sont d'une durée de 60 mois et la Ville peut y mettre fin suivant un avis de 120 jours.

Depuis 2009, la DGMR a pour objectif de réduire au maximum les distances que parcourent les camions pour des raisons de coûts de transport et de pollution atmosphérique. Une clause du devis technique permet de majorer le prix soumis par les entreprises en fonction de la distance qui les sépare du lieu d'origine des matières. En d'autres mots, plus la distance est grande entre le lieu d'origine des matières et le lieu de livraison, plus le prix soumissionné est majoré à la hausse.

La DGMR cherche ainsi à optimiser les transports à partir du lieu d'origine des matières jusqu'à leur destination finale. Précisons que le prix majoré ne sert uniquement qu'à déterminer le plus bas soumissionnaire. Au terme de l'octroi des contrats, la portion majoration du prix en fonction du kilométrage est soustraite du prix global qui a servi à l'évaluation des soumissions. Le prix soumissionné à la tonne, avant majoration, est le prix d'octroi des contrats.

Pour établir un kilométrage entre un territoire ou un éco-centre et le lieu de livraison, il faut

2 adresses, celle du lieu d'origine des matières et celle du lieu de livraison. Le kilométrage se calcule entre ces deux adresses et le prix est majoré selon le kilométrage. Pour arriver à cette équation, il faut établir une adresse que l'on situe au centre de chaque territoire (centroïde) et pour ce qui est des écocentres, on utilise l'adresse civique. Il faut souligner que l'Île Dorval, bien qu'elle soit considérée comme un territoire, est intégrée dans ce dossier avec la Ville de Dorval.

Ajoutons que la Direction de l'approvisionnement a préparé un tableau de prix dans lequel on retrouve les prix présentés par les soumissionnaires. Dans ce tableau en fichier Word, il y a le prix réel à la tonne et dans une autre colonne, le prix majoré. Ce tableau a été mis en pièces jointes.

Dans le même ordre d'idée, la Division de la gestion des matières résiduelles (DGMR) a réévalué tous les kilométrages présentés par les soumissionnaires. Dans certains cas, les kilométrages ont été modifiés ce qui a eu une incidence sur le prix majoré soumissionné. Un tableau Excel dans lequel figure les prix majorés modifiés par la DGMR a aussi été mis en pièces jointes.

Il faut préciser que si on compare le fichier Word préparé par la Direction de l'approvisionnement et le fichier Excel préparé par la DGMR, il peut y avoir quelques différences selon que les kilométrages ont été réévalués ou non par la DGMR. Précisons que ce sont les prix majorés calculés par la Division qui ont servi à l'évaluation finale des soumissions.

Enfin, un autre tableau Excel a été produit par la DGMR dans lequel figure les prix à la tonne non majorés qui sont les prix réels que paiera la Ville.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau (1124730002 justification v1) dans la pièce jointe fournit le détail des prix déposés par les entreprises soumissionnées en fonction des territoires ou contrats ainsi que l'évaluation de chaque territoire ou contrat effectuée par les professionnels à l'interne de la Ville.

Il faut préciser que la DGMR produit un contrat par arrondissement et par écocentre pour maximiser les transports des matières. Ainsi, dans le cas, par exemple de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, un prix à la tonne est demandé aux soumissionnaires pour traiter une tonne de matière. Ce prix est ensuite majoré en fonction du kilométrage qui sépare l'arrondissement de chacun des sites qui ont soumissionné un prix.

Dans le cas où deux soumissionnaires présentent le même prix, c'est le soumissionnaire qui se situe le plus proche de l'arrondissement qui remportera le contrat. Ainsi, la DGMR s'assure d'envoyer les matières qui partent de l'arrondissement au site le plus proche. Soulignons que ce concept de majoration du prix soumis permet aux arrondissements de faire un maximum d'économie sur le plan du transport des matières et aussi, moins de kilométrage signifie moins de gaz relâché dans l'atmosphère.

Recyclage Notre-Dame a remporté l'ensemble des contrats pour l'élimination des sols demandant 25 \$/tonne, le plus bas prix soumissionné.

Les contrats des sols des écocentres débuteront au mois de septembre alors que les autres contrats débuteront le 1er janvier 2014.

Les contrats à octroyer découlent d'un appel d'offres visé par la Loi 1. Dans le cadre de cette loi, l'entreprise Recyclage Notre-Dame a fait l'objet d'une enquête et analyse à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Nous avons mis en pièces jointes le certificat d'attestation émis par l'AMF pour cette entreprise. Le certificat est valide pour une période

de 3 ans. Il échoit le 16 juin 2016. La loi prévoit que l'entreprise Recyclage Notre-Dame doit entamer, quelques mois avant la date d'échéance de son contrat, les démarches pour en faire le renouvellement.

La DGMR fera un suivi de ce dossier au début de l'année 2016.

Par ailleurs selon la Directive C-RM-DG-D-11-001, les contrats 1-4 et 6 devront être soumis à la Commission permanente sur l'évaluation des contrats (CEC) puisqu'ils sont d'une valeur supérieure à 10 millions de dollars tel qu'indiqué dans le tableau de la recommandation.

Soulignons qu'il y a eu 8 preneurs de cahier de charges et de ce nombre 5 entreprises ont déposé une soumission. Les raisons de non dépôt de soumission par des entreprises qui ont acheté les cahiers de charges sont inconnues.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totalise 70 652 050 \$ taxes incluses et inclut 67 610 904 \$ pour les 22 territoires ou contrats et 3 041 146 \$ pour l'indexation annuelle estimée à 2,2 %. Elle sera imputée au budget de fonctionnement de la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles de la Direction de l'environnement, aux postes budgétaires des services techniques de gestion des matières résiduelles pour le déversement des déchets, des rejets de la collecte sélective, des sols d'excavation ainsi que des conteneurs à déchets. Cette dépense sera répartie sur cinq ans. Les contrats de disposition des sols d'excavation pour les sept écocentres, débutera le 1er septembre 2013 et se terminera le 31 mars 2018. Les autres contrats prendront effet à compter du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2018. (Voir pièces jointes).

Pour les années 2014 à 2018 les budgets seront priorisés au budget de fonctionnement de la Division planification et opérations - GMR

Le prix moyen payé actuellement pour l'élimination des ordures ménagères des sept territoires est de 50,76\$/ tonne taxes incluses.

Les nouveaux contrats, suite à l'appel d'offre public #12-12491, permettent à la DGMR d'établir un nouveau prix moyen à 55,49\$/tonne taxes incluses. Ce prix est indexé annuellement de 2,2% de 2014 à 2018.

Les fournisseurs seront payés sur une base bi-mensuelle sur présentation de factures.

En ce qui concerne les contrats des ordures ménagères qui s'élèvent à 55,14M\$ taxes incluses et sans indexation, la révision de tonnage de certains arrondissements génère des économies 1,25M\$ sur le coût total du contrat, soit 2,22% . Le tonnage des arrondissements Rosemont-Petite-Patrie, Villeray/St-Michel/Parc-Extension sont à la baisse alors que Plateau Mt-Royal, Ahuntsic/Cartierville et Saint-Laurent voient leur tonnage à la hausse dans les cinq prochaines années.

Une nouvelle façon de procéder fait en sorte que les rejets de Tiru provenant du centre de tri, les matières non recyclables et les sols provenant des écocentres, sont ajoutés aux nouveaux contrats de déchets, ce qui représente des coûts additionnels de 12,47M\$ taxes incluses et sans indexation. Certaines de ces matières étaient comprises dans un contrat des matériaux secs C.R.D. Le détail est dans la pièce jointe (comparation soumission ipc.xls).

Aussi, ces contrats nécessiteront le paiement de redevances qui sont régies par le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles de la Loi sur la qualité de l'environnement pour un montant approximatif de 6,0 M\$ par année selon le tonnage de déchets déversés et de l'IPC annuel applicable et dont les crédits sont prévus

au budget de la Division planification et opérations - GMR.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération en vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. ; Chapitre E- 20. 001, **Loi 75**), qui indiquent que l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le devis technique comporte une clause qui pénalise les soumissionnaires dont les sites sont éloignés du territoire de l'agglomération. Le but de cette clause est de limiter au minimum le kilométrage fait par les camions transportant les différentes matières. En limitant les kilométrages, on réduit la quantité de gaz à effet de serre (GES).

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

À défaut d'octroyer ces contrats, à partir du 1er janvier 2014, sept territoires se retrouveront sans lieu pour éliminer leurs ordures ménagères. Il en va de même pour les matières non recyclables des sept écocentres et des sols qui ne pourront plus être éliminés puisque le CESM ne pourra plus les recevoir à partir du 1er avril 2013. Le même argumentaire s'applique aux rejets du Centre de tri.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N.A.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi des contrats : 29 août 2013

Début des contrats: 1er septembre 2013 (sols) - 1er janvier 2014 (déchets)

Fin des contrats : 31 mars 2018 (sols) - 31 décembre 2018 (déchets)

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux documents d'appel d'offres. Le dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Alexandre MUNIZ)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Damien LE HENANFF)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis R DESJARDINS  
Agent(e) de recherche

**Tél :** 514-872-2279

**Télécop.:** 514 872-8146

### ENDOSSÉ PAR

Carl MOISE  
C/s operations - gestion des matieres residuelles

**Tél :** 514-872-3668

**Télécop. :** 514 872-8146

**Date d'endos. :** 2013-07-16

**Dossier # :1124730002**



**Dossier # : 1135086001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division Soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder 4 contrats à la firme Excavations Vidolo Itée, 1 contrat à RCI Environnement Inc., 1 contrat à WM Québec Inc. et 1 contrat à Gestion Environnementale Éconord Inc. pour la fourniture de transport de matières par conteneur pour les écocentres, pour une période de 36 mois, avec une option de deux (2) prolongations d'une année chacune - Dépense totale de 11 280 846\$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12892 - (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de 36 mois, avec une option de deux (2) prolongations d'une année chacune, les contrats pour la fourniture de transport de matières par conteneur pour les écocentres, aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12892 et au tableau de prix reçus;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>	<u>Nombre de soumissionnaire</u>
Excavations Vidolo Itée	1 - Écocentre Acadie	815 196 \$	2
Excavations Vidolo Itée	2 - Écocentre Côte-des-Neiges	1 074 350 \$	2
Excavations Vidolo Itée	4 - Écocentre La Petite-Patrie	1 772 662 \$	2
WM Québec Inc.	5 - Écocentre LaSalle	1 131 473 \$	2
Gestion Environnementale Éconord Inc.	6 - Écocentre Rivière-des-Prairies	1 048 190 \$	3

Excavations Vidolo Itée	7 - Écocentre Saint-Michel	1 781 225 \$	2
-------------------------	----------------------------	--------------	---

2. d'accorder à la firme ci-après désignée, seule soumissionnaire ayant présentée une soumission conforme, pour une période de 36 mois, avec une option de deux (2) prolongations d'une année chacune, le contrat pour la fourniture de transport de matières par conteneur pour les écocentres, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 657 751 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12892 et au tableau de prix reçus;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)	Nombre de soumissionnaire
RCI Environnement Inc	3 - Écocentre Eadie	3 657 751 \$	1

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Pierre GRAVEL **Le** 2013-07-30 15:02

**Signataire :**

Pierre GRAVEL

\_\_\_\_\_  
 Chef de division planification et operations (gest mat residuelles)  
 Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135086001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division Soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder 4 contrats à la firme Excavations Vidolo Itée, 1 contrat à RCI Environnement Inc., 1 contrat à WM Québec Inc. et 1 contrat à Gestion Environnementale Éconord Inc. pour la fourniture de transport de matières par conteneur pour les écocentres, pour une période de 36 mois, avec une option de deux (2) prolongations d'une année chacune - Dépense totale de 11 280 846\$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12892 - (4 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q.; chapitre E-20. 001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles sont des compétences d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la loi précitée, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières résiduelles constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

La Direction de l'environnement assume cette responsabilité pour l'agglomération. Elle est donc responsable de la gestion des écocentres et elle doit attribuer des contrats pour assurer le transport de matières par conteneur pour les sept écocentres. Les contrats actuels de transport pour les écocentres se termineront au 30 novembre 2013.

L'appel d'offres public pour les contrats de transport de matières par conteneur a été lancé le 24 avril 2013. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 mai 2013. La soumission est valide pendant les 120 jours calendriers suivant la date de l'ouverture des soumissions. L'appel d'offres a été publié dans les médias (Le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) et La Presse). Trois addenda ont été publiés :

1. Le 25 avril 2013 : Remplacement du devis technique; Remplacement du bordereau de soumission; Remplacement de la page sommaire.
2. Le 1<sup>er</sup> mai 2013 : Modification de l'adresse de livraison des matières chez Koncas recyclage;

3. Le 9 mai 2013 : Remplacement du mot « contrat » par le terme « article »; Précisions sur le nombre d'unités données au bordereau (estimations sur trois années).

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0137 - 17 mai 2012 - Accorder un contrat à Excavations Vidolo Limitée pour le transport de matières par conteneurs à partir de l'écocentre Eadie, pour une période de 16 mois pour une somme maximale de 551 232,00\$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11940 - 4 soumissionnaires

CG11 0264 - 25 août 2011 - Accorder un contrat à Excavation Vidolo Limitée, pour le transport de matières par conteneur à partir de l'écocentre LaSalle, pour une période approximative de 29 mois au prix total approximatif de 1 704 815,85 \$ taxes incluses - Appel d'offres public #11-11438 - 1 soumissionnaire.

CG09 0429 - 24 septembre 2009 - Octroyer six contrats pour la fourniture et le transport de conteneurs pour les matières provenant de six écocentres, pour une durée de 48 mois - Dépense totale de 7 805 667,45\$, taxes incluses - Appel d'offres public 09-11016 - 5 soumissionnaires.

### **DESCRIPTION**

Les opérations des écocentres nécessite l'utilisation de conteneurs comme mode de dépôt des matières. Des prix pour la fourniture de conteneurs et leurs transports vers des lieux de recyclage ou de valorisation ont été demandés par la Direction de l'approvisionnement. Dans les documents d'appel d'offres, les soumissionnaires doivent inscrire un prix unitaire pour chaque transport effectué entre un écocentre et les différents lieux de traitement des matières. Les coûts sont établis en fonction du nombre de transport et de déplacement effectués.

L'octroi de ces contrats permettra la fourniture et le transport par conteneurs de matières provenant des sept écocentres de l'agglomération vers divers lieux de traitement prédéterminés.

Les contrats sont d'une durée de 36 mois avec deux options d'une année chacune. Ils débuteront le 1er décembre 2013, pour se terminer le 30 novembre 2016.

### **JUSTIFICATION**

En 2012, on compte près de 17 000 transports de conteneurs dans les 7 écocentres. L'octroi de ce contrat assure le bon déroulement des opérations des écocentres et permet d'offrir à la population un service de recyclage et de valorisation des matières.

Il y a eu 8 preneurs du cahier des charges : 50% ont déposée une soumission et 50% n'ont pas déposée de soumission.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ont été faites.

Les attestations délivrés par Revenu Québec ont été obtenues auprès des adjudicataires, lesquels seront validées à nouveau au moment de l'octroi des contrats.

Le tableau (GDD1135086001\_justification) en pièce jointe fournit le détail des prix déposés par les entreprises qui ont soumissionné en fonction des contrats ainsi que l'évaluation de chaque contrat effectué par les professionnels à l'interne de la Ville.

Les prix unitaires qui ont été utilisés pour l'estimation budgétaire sont ceux en vigueur dans

les contrats en 2013. Ces derniers ont été ajustés pour tenir compte, entre 2013 et 2014, d'une augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de 3%, d'une augmentation des prix du carburant de 43% (années de référence 2009-2012) et de la localisation des nouveaux lieux de traitement. Le nombre de transport estimé est basé sur les quantités 2012 sans prévision d'augmentation pour les trois prochaines années puisqu'il est demeuré stable dans les trois dernières années. Cependant, les quantités prévues pour l'écocentre LaSalle ont été augmentées pour refléter la croissance de ce nouvel écocentre. En effet, une campagne de communication a été mise en place en 2012 et se poursuit en 2013 afin d'en accroître l'achalandage.

Pour tous les contrats à l'exception de l'écocentre Eadie, la méthode de calcul utilisée pour réaliser l'estimation est valide puisque l'écart entre l'estimation et le plus bas soumissionnaire varie entre -20% et 10%. À l'exception de l'écocentre Eadie où la différence entre l'estimation et le plus bas soumissionnaire conforme est de 37%.

Cet écart peut s'expliquer par les conditions routières particulières auxquelles devra faire face le transporteur. En effet, cet écocentre est situé à proximité du projet Turcot du ministère des Transports du Québec qui se déroulera principalement entre 2015 et 2020. Ce chantier entraînera d'importantes contraintes de transport ce qui augmentera les délais de déplacement, le volume de circulation et le temps d'acheminement des matières vers les centres de traitement. Le prix soumissionné reflète donc ces conditions de transport difficiles que l'adjudicataire rencontrera.

Par ailleurs, l'article 7 du devis technique prévoit que dans le cas d'une fermeture potentielle de l'écocentre Eadie (expropriation dans le cadre du projet Turcot), la Ville mettra fin au contrat de transport avant sa date d'échéance (2016). Le soumissionnaire nous a confirmé avoir considéré cette éventualité comme un risque financier dans l'amortissement, sur une plus courte période, des ressources matérielles requises.

Cet écart s'explique également par la localisation des sites de traitement à l'extérieur de l'île de Montréal (couronne sud) pour la première fois dans les opérations de transport par conteneur. Ces sites ont été déterminés par appel d'offres public (12-12491 et 13-12790). Ces localisations entraînent des temps de transport supplémentaires pour la traversée des ponts lors des heures de pointe, qui n'ont pas pu être pris en compte lors de l'estimation. En effet, dans la méthode de calcul utilisée pour mesurer la distance parcourue entre l'écocentre et le site de traitement, un pont n'affecte pas la distance calculée et est considéré comme une voie artérielle. Cependant, il ajoute un délai supplémentaire dans le temps de déplacement que le soumissionnaire a pris en compte pour établir le prix de sa soumission.

Par ailleurs selon la Directive C-RM-DG-D-11-001, le contrat n° 3 écocentre Eadie devra être soumis à la Commission permanente sur l'évaluation des contrats (CEC) puisqu'il est d'une valeur supérieure à 2 millions de dollars et plus et qu'une seule soumission conforme a été reçue. De plus, l'écart entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire est de plus de 20%.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les contrats actuels de transport par conteneur des six écocentres d'une durée de 48 mois (2009-2013) seront échus au 30 novembre 2013. Ces contrats ont été octroyés à 7,8 millions de dollars, taxes incluses, sans prendre en considération de l'indexation annuelle de 2,2% selon l'IPC, la contingence de 10% sur l'ensemble des contrats et la variation des prix du carburant pendant la période des contrats.

Le nouvel appel d'offres public permet d'établir un nouveau prix de 9,8 millions de dollars, taxes incluses dans lequel est incluse l'indexation annuelle de 2,2%. Au cours de l'analyse des soumissions, une modification de la destination de recyclage du roc, béton et asphalte

mentionnée dans l'appel d'offres engendre un coût additionnel de transport de 78 540\$. La contingence de 10% et l'indexation de la variation des prix du carburant (13% annuellement) sont estimées à 1,4 million de dollars. Le coût total des contrats s'élève à 11,3 millions de dollars. Il s'agit des contrats pour 7 écocentres accordés aux 4 plus bas soumissionnaires conformes pour une période de 36 mois.

L'augmentation du coût total des contrats s'explique principalement par l'ajout d'un nouveau écocentre (LaSalle), de la contingence et des indexations ainsi que les conditions routières particulières (pont, travaux, échangeur Turcot) auxquelles fera face le transporteur. Voir la pièce jointe 1135086001 comparaison ancien nouveau.xls

Les dépenses sont réparties sur 4 années comme suivant :

<b>Taxes incluses</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Total</b>
Contrats	266 592 \$	3 199 109 \$	3 269 489 \$	3 062 966 \$	9 798 156 \$
Ajustement du prix	2 137 \$	25 643 \$	26 207 \$	24 552 \$	78 540 \$
Contingence	26 873 \$	322 475 \$	329 570 \$	308 752 \$	987 670 \$
Indexation carburant	5 240 \$	68 804 \$	143 725 \$	198 711 \$	416 481 \$
<b>Total</b>	<b>300 842 \$</b>	<b>3 616 031 \$</b>	<b>3 768 991 \$</b>	<b>3 594 981 \$</b>	<b>11 280 846 \$</b>

Les crédits pour l'année 2014 à 2016 seront priorisés lors de la confection du budget de fonctionnement de la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles.

La pièce jointe (1135086001 prix détaillé par écocentre.xls) détaille les coûts par écocentre tels que le prix soumissionné, l'ajustement du prix, l'indexation selon IPC, les contingences et l'indexation du carburant.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération en vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. ; Chapitre E- 20. 001, **Loi 75**), qui indiquent que l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le transport de matières par conteneurs a évidemment une incidence sur l'environnement, notamment au niveau de la production de gaz à effet de serre. Par contre, le transport par conteneurs a lieu depuis plusieurs années dans les écocentres. L'octroi de ces nouveaux contrats ne viendra pas modifier la qualité de l'environnement puisque cette activité est déjà en cours. Cet aspect est contrebalancé par le fait que le transport permet le recyclage ou la valorisation de plusieurs tonnes de matières annuellement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de ces contrats est nécessaire pour la fourniture et le transport par conteneur de matières provenant des écocentres . Ces contrats permettront de diriger les matières vers les lieux de traitement et de valorisation.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue entourant l'octroi des contrats de transport aux écocentres.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat: automne 2013  
Début du contrat: 1er décembre 2013.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires. Ce dossier respecte l'encadrement sur la gestion des contingences, incidences et déboursés.

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements (gestion des estimations des contrats) de la Ville de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Sonia BEDDER)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (Marc LACHANCE)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Patrice TRUDEL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie MILLETTE  
AGENT DE RECHERCHE

**Tél :** 514 872-1279  
**Télécop.:** 514 872-8146

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carl MOISE  
C/s operations - gestion des matieres residuelles

**Tél :** 514-872-3668  
**Télécop. :** 514 872-8146  
**Date d'endos. :** 2013-07-16

**Dossier # :1135086001**



**Dossier # : 1132183013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_ des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Pavages Chenail Inc. pour la "Reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée) - Dépense totale de 4 799 275,19 \$, taxes incluses ( contrat: 4 659 490,48 \$ + incidences: 139 784,71 \$ ) - Appel d'offres public # S13-001 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé :

**Au conseil d'arrondissement**

1- D'autoriser une dépense de **56 348,00 \$**, taxes, contingences et frais incidents inclus, représentant **1,17%** du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout- chaussée) (S13-001).

2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Verdun.

Le tout conditionnel à l'octroi du contrat par le conseil municipal.

**Au conseil municipal**

1- D'autoriser une dépense de **4 742 927,19 \$** taxes incluses , représentant **98,83%** du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- D'accorder à la compagnie "Les Pavages Chenail Inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission soit pour une somme maximale de **4 659 490,48\$**, conformément aux documents de l'appel d'offres public S13-001;

3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

**Signé par** Pierre P BOUTIN **Le** 2013-07-18 16:40

**Signataire :**

Pierre P BOUTIN

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1132183013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_ des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Pavages Chenail Inc. pour la "Reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée) - Dépense totale de 4 799 275,19 \$, taxes incluses ( contrat: 4 659 490,48 \$ + incidences: 139 784,71 \$ ) - Appel d'offres public # S13-001 - 5 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les infrastructures du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne ont fait l'objet d'analyses par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) dans le cadre du plan d'intervention sur les réseaux d'eau et par l'arrondissement de Verdun. Ces analyses ont confirmé différentes problématiques :

§ La surface de la chaussée est fortement dégradée et marquée de nombreuses fissures et réparations partielles. La chaussée a perdu son uni sur une grande partie de sa longueur. D'autre part, le boulevard étant assez large, le drainage des eaux pluviales devient de plus en plus difficile en raison de la perte des pentes longitudinales et transversales;

§ Dans la cadre du plan directeur de l'égout du bassin 3 de l'arrondissement de Verdun, un réseau d'égout pluvial a été proposé afin de drainer séparément les eaux de ruissellement de surface (rues et espaces autres que les toits plats) dans le but de soulager le réseau unitaire existant. De ce fait, il est donc proposé dans ce projet de construire la partie de l'égout pluvial proposé situé dans la zone des travaux;

§ La conduite d'aqueduc existante date d'environ 1914. Bien qu'il y ait peu de fuites récentes dans le secteur, les expériences passées ont démontré que la reconstruction de la structure de chaussée au-dessus d'une conduite de cet âge la fragiliserait et causerait des fuites après les travaux. D'autre part, l'étude hydraulique effectuée par la DGSRE concernant le plan directeur de l'aqueduc a démontré que cette conduite est insuffisante pour le secteur desservi et qu'elle doit être remplacée par une conduite de plus gros diamètre (300 mm en remplacement de 150 mm);

§ Les branchements de service d'aqueduc seront aussi remplacés pour s'assurer d'éliminer tous les services en plomb et éviter d'éventuels fuites sous la nouvelle chaussée;

§ L'égout unitaire existant présente des défauts ponctuels mineurs à deux endroits qui peuvent être corrigés par réhabilitation (ajout d'une gaine). Les travaux de réhabilitation sont prévus dans le programme 2013 de la DGSRE;

§ S'agissant d'un tronçon de boulevard assez large (grande surface de pavage à entretenir), un aménagement de surface est requis pour une meilleure canalisation de la circulation et un aménagement paysager plus approprié par la création d'îlots verts, la plantation d'arbres et le remplacement de l'éclairage existant (2 côtés) par un réseau d'éclairage dans le terre-plein central. Ces aménagements contribueront, non seulement à l'amélioration du paysage, mais aussi à la sécurité des usagers et des piétons.

Ces évaluations et ces facteurs ont permis de mettre en priorité la reconstruction complète de ce tronçon du boulevard et d'y effectuer les travaux et aménagement requis.

Six addenda ont été émis pour clarifier et ou compléter les plans et les devis de l'appel d'offres :

- Addenda 1 émis le 11 juin 2013 : Intégration du décret relatif à la loi 1;
- Addenda 2 émis le 13 juin 2013 : Ajout de dispositions relatives à l'enrobé bitumineux;
- Addenda 3 émis le 17 juin 2013 : Mise à disposition des rapports géotechniques;
- Addenda 4 émis le 19 juin 2013 : Modification de certaines dispositions du cahier S et du bordereau de quantités;
- Addenda 5 émis le 19 juin 2013 : Spécification de type de conduites;
- Addenda 6 émis le 20 juin 2013 : Spécification de type de conduites.

Les soumissions de l'appel d'offres public S13-001 objet du présent dossier sont valides pour une période de 90 jours. L'appel d'offres a été publié dans le SEAO et le Journal de Montréal en date du jeudi 30 mai 2013. Les soumissionnaires disposaient d'un délai de 17 jours **OUVRABLES** pour préparer et déposer leurs soumissions.

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation de ces travaux.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM11 0762 – 26 octobre 2011:** Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées de la Ville de Montréal (1100458005 )

**CE11 1968 - 7 décembre 2011** - Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour réaliser des travaux sur les conduites secondaires d'égout et d'aqueduc sur le territoire de la Ville de Montréal, et fournir, lorsque requis, les services professionnels s'y rattachant.

## **DESCRIPTION**

Accorder un contrat à "Les Pavages Chenail Inc." (fournisseur # 115290) pour la reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée) au prix total de 4 659 490,48 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public # S13-001

(5 soumissionnaires). Les travaux contingents prévus au bordereau de soumission représentent 10% du montant total du contrat.

Les travaux incidents comportent essentiellement les frais de travaux de déplacement et/ou de remplacement de services publics imprévus aux plans.

**Cette rue présente plusieurs conditions justifiant sa reconstruction complète :**

- La chaussée est très dégradée et nécessite une reconstruction complète;
- Le plan directeur d'égout du bassin 3 recommande l'installation d'un réseau d'égout pluvial pour le drainage des eaux de ruissellement de surface d'une partie dudit bassin;
- L'objectif est de soulager le réseau unitaire existant pour atténuer le phénomène de refoulements d'égout. L'eau pluviale est dirigée directement au fleuve en passant par l'émissaire Stephens; elle n'est donc pas acheminée à la station d'épuration des eaux usées. En plus de l'atténuation immédiate des risques de refoulement localisés, ceci engendrera des économies d'énergie à moyen et long termes;
- La largeur importante de ce tronçon du boulevard requiert un aménagement de surface optimal (meilleure gestion et aménagement paysager approprié).
- La conduite d'aqueduc est jugée insuffisante suite à l'étude du plan directeur d'aqueduc;

**Les travaux incluent notamment :**

- Le remplacement de 14 000 m<sup>2</sup> de chaussée souple;
- La construction de 2500 m<sup>2</sup> de trottoir et d'îlots;
- Le remplacement de la conduite d'aqueduc existante 150 mm par une nouvelle conduite de 300 mm sur environ 770 m;
- La construction de 7 chambres de vannes ;
- La construction de 3 bornes d'incendie;
- La construction d'un égout pluvial 900 mm de diamètre sur environ 780 m incluant le raccordement à l'émissaire;
- La reconstruction de l'égout unitaire 375 mm entre la rue Godin et Brault sur environ 75 m;
- La construction de 39 puisards et de 19 regards;
- Le remplacement d'environ 24 services d'aqueduc;
- Le démantèlement du réseau d'éclairage existant et la construction d'un nouveau réseau (23 lampadaires);
- La construction d'autres ouvrages connexes.

**JUSTIFICATION**

**APPEL D'OFFRES PUBLIC S13-001:**

**Reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée).**

Date de l'appel d'offres : Jeudi 30 mai 2013

Date d'ouverture : Mardi 25 juin 2013

5 compagnies ont déposé une soumission. À ce stade, nous ne pouvons récupérer la liste des preneurs des cahiers des charges auprès du SÉAO

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la loi sur l'intégrité en matière

de contrats publics, conformément au décret 482-2013 du 15 mai 2013 du Gouvernement du Québec. L'adjudicataire recommandé, l'entrepreneur Les pavages Chenail Inc., détient une autorisation de conclure des contrats/sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 16 avril 2013. Une copie de cette autorisation se trouve en pièce jointe au dossier.

## TABLEAU DES SOUMISSIONS REÇUES

<b>RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES</b>	<b>(Taxes incluses)</b>		
	<b>Prix</b>	<b>Contingences (10%)</b>	<b>Total</b>
1. Les Pavages Chenail Inc. (# 115290)	4 235 900,44 \$	423 590,04 \$	4 659 490,48 \$
2. Routek Construction Inc.	4 813 989,45 \$	481 398,95 \$	5 295 388,40 \$
3. Catalogna et Frères Ltée	5 362 907,89 \$	536 290,79 \$	5 899 198,68 \$
4. Groupe Hexagone, s.e.c.	6 075 392,83 \$	607 539,28 \$	6 682 932,11 \$
5. TGA Montréal Inc.	6 232 444,08 \$	623 244,41 \$	6 855 688,49 \$
<b>Estimation</b>	5 345 151,53 \$	534 515,16 \$	5 879 666,69 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues (\$)</b>			<b>5 878 539,63 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b>			<b>26,16%</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>		<b>(\$)</b>	<b>2 196 198,01 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>47,13%</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		<b>(\$)</b>	<b>-1 220 176,21 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>-20,75%</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>		<b>(\$)</b>	<b>635 897,92 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>13,65%</b>

Les coûts prévus dans l'estimation SÉAO établie le 19 juin 2013, par monsieur Mazen Albouchi, ing., employé de la division ingénierie de l'arrondissement de Verdun, étaient de 5 879 666,69 \$ (taxes et contingences incluses). Pour fins d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix des trois plus bas soumissionnaires pour des travaux de reconstruction semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2012. Il a été constaté que les prix unitaires ont été continuellement en baisse et ce depuis 2009. Les prix unitaires moyens de 2012 utilisés dans l'estimation ont été ajustés à la hausse de 10 % afin de tenir compte d'une éventuelle hausse des prix à cause d'un réajustement du marché.

Nous présumons que le manque de contrats octroyés à date par la Ville de Montréal a contraint les entrepreneurs de réduire leur prix de soumission. De plus cette soumission prévoit des travaux sur deux ans, ce qui garantira aux soumissionnaires un volume des travaux inattendu en début de saison 2014.

Cette année à la même date, nous avons lancé deux appels d'offres pour la reconstruction des rues à l'arrondissement de Verdun. Afin de créer une concurrence entre les entrepreneurs, nous avons volontairement fixé des dates d'ouverture décalées de quelques jours (25 juin pour la soumission S13/001 et 4 juillet pour la soumission S13/002), ce qui semble positif puisque nous avons reçu des soumissions de la part des entrepreneurs qui ne

soumissionnaient pas à l'arrondissement et nous avons eu des prix plus bas de 20,75% à notre estimation pour cette première estimation.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 2 196 198,01 \$, avec une moyenne se situant à 5 878 539,63 \$. La moyenne des soumissions reçues est de 1 130,06 \$ inférieure à l'estimation. La soumission la plus basse est inférieure de 20,75% (1 220 176,21 \$ en moins) à l'estimation.

Les soumissions ont été analysées par messieurs Mazen Albouchi, ing. et Ahcène Lounas, ing., employés de la division ingénierie de l'arrondissement de Verdun. Le montant de la soumission la plus basse est inférieur de 20,75% à l'estimation des coûts. **Étant donné que cet écart est supérieur à 20%, le dossier doit être soumis pour approbation à la commission permanente sur l'examen des contrats. .**

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux de reconstruction de la rue sont de 4 799 275,19 \$ (taxes incluses) incluant la majoration de 139 784,71 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents (3%) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des interventions requises par des compagnies de services publics.

Les travaux seront assumés par le SITE, la DGSRE et l'arrondissement de Verdun selon la répartition détaillée des montants dans le tableau ci-dessous.

Le montant alloué par le SITE est de 2 373 272,66 \$ net pour les travaux de réfection de la chaussée (drainage, bordures, trottoirs, pavage, éclairage et marquage).

Le montant alloué par la DGSRE est de 2 163 395,47 \$ net. Le montant du présent dossier concerne seulement la partie Travaux : reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc, incluant le remplacement des services et les travaux y référant tel que les frais de l'excavation et de la disposition des sols et la démolition et la réfection des trottoirs en béton au droit des emplacements de ces services.

Les coûts assumés par l'arrondissement de Verdun se résument aux travaux de plantation d'arbres.

### Répartition des coûts entre les partenaires

	Contrat	SITE	DGSRE	Arr. Verdun
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	1 975 089,24 \$	<b>1 694 925,33 \$</b>	<b>236 908,03 \$</b>	<b>43 255,88 \$</b>
ÉGOUT	985 081,41 \$	- \$	985 081,41 \$	- \$
AQUEDUC	514 259,67 \$	- \$	514 259,67 \$	- \$
ÉLECTRICITÉ	201 761,32 \$	201 761,32 \$	- \$	- \$
MARQUAGE	8 000,96 \$	8 000,96 \$	- \$	- \$
Sommes	3 684 192,60 \$	1 904 687,61 \$	1 736 249,11 \$	43 255,88 \$
Contingences (10 %)	368 419,26 \$	190 468,76 \$	173 624,91 \$	4 325,59 \$
Sous-total	4 052 611,86 \$	2 095 156,37 \$	1 909 874,02 \$	47 581,47 \$
Frais incidents (3%)	0,00	62 854,69 \$	57 296,22 \$	1 427,44 \$
Sous-total contingences et incidents	4 052 611,86 \$	2 158 011,06 \$	1 967 170,24 \$	49 008,91 \$

T.P.S. (5 %)	202 630,59 \$	107 900,55 \$	98 358,51 \$	2 450,45 \$
T.V.Q. (9,975 %)	404 248,03 \$	215 261,60 \$	196 225,23 \$	4 888,64 \$
Total	4 659 490,48 \$	2 481 173,21 \$	2 261 753,98 \$	56 348,00 \$
		Ville centre		Arrondissement
Total (Contingences, taxes et incidents inclus)		4 742 927,19 \$		56 348,00 \$
Pourcentage Ville centre / Arrondissement		98,83%		1,17%
TOTAL (net de ristourne TPS)	4 456 859,89 \$	2 373 272,66 \$	2 163 395,47 \$	53 897,55 \$

### Répartition des dépenses selon la nature des travaux :

#### 1- PARTIE SITE :

	SITE					
	CHAUSSÉE		TROTTOIRS		ÉCLAIRAGE	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	<b>706 579,32 \$</b>	<b>471 052,88 \$</b>	<b>310 375,87 \$</b>	<b>206 917,25 \$</b>	<b>121 056,79 \$</b>	<b>80 704,53 \$</b>
ÉGOUT						
AQUEDUC						
MARQUAGE	4 800,58 \$	3 200,38 \$				
Sommes	711 379,90 \$	474 253,27 \$	310 375,87 \$	206 917,25 \$	121 056,79 \$	80 704,53 \$
Contingences (10%)	71 137,99 \$	47 425,33 \$	31 037,59 \$	20 691,72 \$	12 105,68 \$	8 070,45 \$
Sous-total	782 517,89 \$	521 678,59 \$	341 413,46 \$	227 608,97 \$	133 162,47 \$	88 774,98 \$
Frais incidents (3%)	23 475,54 \$	15 650,36 \$	10 242,40 \$	6 828,27 \$	3 994,87 \$	2 663,25 \$
S/total contingences & incidents	805 993,42 \$	537 328,95 \$	351 655,87 \$	234 437,24 \$	137 157,35 \$	91 438,23 \$
T.P.S. (5 %)	40 299,67 \$	26 866,45 \$	17 582,79 \$	11 721,86 \$	6 857,87 \$	4 571,91 \$
T.V.Q. (9,975 %)	80 397,84 \$	53 598,56 \$	35 077,67 \$	23 385,12 \$	13 681,45 \$	9 120,96 \$
Total	926 690,94 \$	617 793,96 \$	404 316,33 \$	269 544,22 \$	157 696,66 \$	105 131,11 \$
TOTAL (net de ristourne TPS)	886 391,27 \$	590 927,51 \$	386 733,54 \$	257 822,36 \$	150 838,79 \$	100 559,19 \$
TOTAL 2013 + 2014 (net de ristourne TPS)	<b>1 477 318,78 \$</b>		<b>644 555,90 \$</b>		<b>251 397,98 \$</b>	

#### 2- PARTIE DGSRE :

	<b>DGSRE</b>
--	--------------

	Égout		Aqueduc	
	2013	2014	2013	2014
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	109 398,65 \$	72 932,43 \$	32 746,17 \$	21 830,78 \$
ÉGOUT	591 048,85 \$	394 032,56 \$	\$	\$
AQUEDUC	\$	\$	308 555,80 \$	205 703,87 \$
MARQUAGE	\$	\$	\$	\$
Sommes	420 268,50 \$	466 965,00 \$	341 301,98 \$	227 534,65 \$
Contingences (10 %)	70 044,75 \$	46 696,50 \$	34 130,20 \$	22 753,47 \$
Sous-total	770 492,24 \$	513 661,49 \$	375 432,17 \$	250 288,12 \$
Frais incidents (3%)	23 114,77 \$	15 409,84 \$	11 262,97 \$	7 508,64 \$
S/total contingences & incidents	793 607,01 \$	529 071,34 \$	386 695,14 \$	257 796,76 \$
T.P.S. (5 %)	39 680,35 \$	26 453,57 \$	19 334,76 \$	12 889,84 \$
T.V.Q. (9,975 %)	79 162,30 \$	52 774,87 \$	38 572,84 \$	25 715,23 \$
Total	912 449,66 \$	608 299,77 \$	444 602,74 \$	296 401,82 \$
TOTAL (net de ristourne TPS)	<b>872 769,31 \$</b>	<b>581 846,20 \$</b>	<b>425 267,98 \$</b>	<b>283 511,99 \$</b>
TOTAL 2013 + 2014 (net de ristourne TPS)	<b>1 454 615,50 \$</b>		<b>708 779,97 \$</b>	

### **3- PARTIE ARRONDISSEMENT VERDUN :**

	Arr. Verdun	
	Arbres	
	2013	2014
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	<b>25 953,53 \$</b>	<b>17 302,35 \$</b>
ÉGOUT	- \$	- \$
AQUEDUC	- \$	- \$
MARQUAGE	- \$	- \$
Sommes	25 953,53 \$	17 302,35 \$
Contingences (10 %)	2 595,35 \$	1 730,24 \$
Sous-total	28 548,88 \$	19 032,59 \$
Frais incidents (3%)	856,47 \$	570,98 \$
S/total contingences & incidents	29 405,35 \$	19 603,56 \$
T.P.S. (5 %)	1 470,27 \$	980,18 \$
T.V.Q. (9,975 %)	2 933,18 \$	1 955,46 \$
Total	33 808,80 \$	22 539,20 \$
TOTAL (net de ristourne TPS)	<b>32 338,53 \$</b>	<b>21 559,02 \$</b>
TOTAL 2013 + 2014 (net de ristourne TPS)	<b>53 897,55 \$</b>	

## **BUDGET VERDUN**

**Le budget est prévu au PTI 2013-2015 de l'arrondissement, cependant un virement administratif est requis comme suit:**

### **Provenance**

Projet 55719 Réfection routière  
Sous-projet 1055719000 Réfection de la chaussée - diverses rues  
Simon 132531

### **Imputation**

Projet 55719 Réfection routière  
Sous-projet 1355719002 Boul. LaSalle entre Brault & Bannantyne  
Simon 148974

## **BUDGET CORPORATIF**

Voir les interventions de la Direction de la comptabilité et du contrôleur financier de la DGSRE et de la Direction des opérations budgétaires et comptables du SITE.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Drainer séparément les eaux pluviales directement au fleuve ce qui contribue à soulager l'égout unitaire existant et diminuer les refoulements d'égout;
- Améliorer l'aménagement urbain de ce tronçon du boulevard et créer de nouvelles zones vertes par la construction d'îlots et d'un nouveau réseau d'éclairage.
- Rencontrer la politique nationale de l'eau (renouveler 1 % des réseaux);
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- Réduire la production d'eau potable;

Le projet est soustrait à l'application de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement, selon les critères d'exclusion stipulés à l'article 5, paragraphe 2, du règlement d'application de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement, du fait que l'ajout d'une conduite pluviale à la conduite unitaire existante, résulte en la création d'égouts pseudo-séparatifs. D'autre part, le projet n'est pas susceptible d'augmenter la fréquence ou le volume des débordements dans l'un des ouvrages de surverse.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le projet consiste à d'importants travaux de reconstruction d'aqueduc, d'égout, de chaussée et de trottoirs. Les impacts pour les secteurs concernés seront donc importants. Comme à l'habitude les résidents seront informés, par différents médias, des inconvénients reliés à ce chantier. Cependant, l'avantage de ce chantier est qu'aucun bâtiment privé ne situe sur le côté fleuve du boulevard; ce qui réduit le nombre de résidences touchées par les inconvénients des travaux. Les travaux devant le Natatorium seront réalisés en dehors de la période d'ouverture du site au public. L'impact sur les promeneurs le long du fleuve sera limité aux jours ouvrables et les usagers de la route seront dirigés vers les rues parallèles.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Comme pour tous les chantiers de cette envergure, l'arrondissement prévoit une distribution de lettres aux résidents et aux propriétaires ainsi que des articles dans les journaux locaux et le site internet de la Ville.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Appel d'offres public : 30 mai 2013
- Ouverture des soumissions : 25 juin 2013
- Octroi du contrat : **26 août 2013 (Conseil municipal)**
- Début des travaux: **vers le 5 septembre 2013**
- Fin des travaux: **vers le 20 juin 2014**

**NOTE : Les travaux seront interrompus durant l'hiver et la période de dégel.**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Un appel d'offres public a été déposé sur le site du SÉAO le 30 mai 2013.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, la validation de l'attestation de Revenu Québec et la validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics ont été faites.

Parmi les documents de soumission, on retrouve la politique de gestion contractuelle de la ville de Montréal.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement
- Encadrement « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-SDO-11-002)

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme est donc recommandé, soit:

**Les Pavages Chenail Inc**  
**104, boul. Saint-Rémi, C.P.246**  
**Saint-Rémi (Québec)**  
**J0L 2L0**

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Nathalie THOMAS)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Danielle BARABÉ)

Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mélanie BRISSON)

Avis favorable :  
Eau , Direction (Alain DUBUC)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ahcene LOUNAS  
Ingenieur(e)

**Tél :** 514 765-7195  
**Télécop.:** 765-7007

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean L ROY  
Chef de division

**Tél :** 514-765-7246  
**Télécop. :** 514 765-7203  
**Date d'endos. :** 2013-07-03

**Dossier # :1132183013**



**Dossier # : 1133278001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière _arrond
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Édilbec construction inc., pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Martin Brodeur (3148) de l'arrondissement de Saint-Léonard - Dépense totale de 12 191 857,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5661 - huit soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 12 191 857,02 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Martin Brodeur (3148) de l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Édilbec construction inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 952 801,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5661 ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 56,15 % par la ville centrale et 43,85 % par l'arrondissement de Saint-Léonard;
4. d'approuver le principe estimant que l'arrondissement de Saint-Léonard s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet de l'aréna Martin Brodeur au programme de la Direction des sports et de l'activité physique afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.
5. d'attribuer à l'arrondissement Saint-Léonard un montant supplémentaire de 1.3 M \$, tel que décrit à l'intervention de la Concertation des arrondissements et des ressources matérielles, en provenance du PTI supplémentaire de 42.0 M \$, pour l'amélioration des équipements dans les parcs, des installations aquatiques et des immeubles à usages aquatiques et sportifs.

**Signataire :**

Michel NADEAU

---

Directeur

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des  
stratégies et transactions immobilières

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133278001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière _arrond
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Édilbec construction inc., pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Martin Brodeur (3148) de l'arrondissement de Saint-Léonard - Dépense totale de 12 191 857,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5661 - huit soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal possède un réseau de quarante patinoires intérieures, réparties dans trente-quatre arénas ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020.

Afin d'assurer le maintien de l'offre de services en sports de glace, le comité exécutif a adopté, le 7 juillet 2010 et modifié le 25 janvier 2012, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux qui s'adresse essentiellement aux arrondissements. Les échéances prévues dans le calendrier de réalisation du Programme sont respectées dans l'ensemble.

Depuis 2009, vingt et une (21) des quarante (40) patinoires sont à divers stades de réalisation (voir le tableau en pièce jointe pour le détail):

- dans le cadre du Plan de relance économique du Canada de 2009 et avant l'adoption du Programme de soutien, cinq (5) projets de mise aux normes des systèmes de réfrigération ont été réalisés et les patinoires rouvertes à la population.
- depuis l'adoption du Programme en 2010, deux (2) projets ont été livrés et quatorze (14) sont en cours (seize patinoires), à différentes étapes de réalisation de projets.

Le présent dossier porte sur l'aréna Martin Brodeur de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Synthèse du dossier de l'aréna Martin Brodeur :

1. Un premier appel d'offres public pour le contrat de construction a été lancé pour l'aréna Martin Brodeur de Saint-Léonard le 15 juin 2012. Les soumissions ont été reçues le 18 juillet 2012. Quatre addendas (dont un majeur) et deux reports de date ont été émis au cours de cet appel d'offres.
2. Étant donné l'importance des écarts entre la dernière estimation des professionnels et le plus bas soumissionnaire conforme (+17,86%), le peu d'explication de ces écarts et

voyant aussi une opportunité de corriger des lacunes importantes aux plans et devis, le premier appel d'offres a été annulé.

3. Suite à la correction des plans et devis par les professionnels et après avoir fait augmenté le budget du projet pour pouvoir réaliser l'ensemble des travaux, la Ville a décidé de repartir une deuxième fois en appel d'offres pour le contrat de construction.
4. Un deuxième appel d'offres public pour le contrat de construction, basé sur la dernière estimation des professionnels, a donc été lancé pour l'aréna Martin Brodeur de Saint-Léonard le 15 mai 2013 (via le site internet SE@O et le journal la Presse). Les soumissions ont été reçues le 17 juin 2013. Les soumissionnaires ont disposé de 33 jours calendrier pour préparer leur soumission. La période de validité des soumissions est de 120 jours. Quatre addendas et un report de date ont été émis au cours de ce deuxième appel d'offres selon le calendrier ci-dessous :

Addendas :

- 28 mai 2013 : Addenda # 1 - Modifications importantes aux documents en architecture, structure, électrique, mécanique et réfrigération (modification des documents administratifs et ajout d'éléments techniques manquants);
- 29 mai 2013 : Addenda # 2 - Modifications mineures aux documents en architecture, mécanique, électrique et structure;
- 05 juin 2013 : Addenda # 3 - Modifications mineures aux documents en architecture, mécanique et structure;
- 11 juin 2013 : Addenda # 4 - Modifications mineures aux documents en structure.

Report de date :

- 30 mai 2013 : Report de date via le journal la Presse (dépôt des soumissions reporté d'une semaine du 10 juin au 17 juin 2013).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA13130209 Le 2 juillet 2013, l'arrondissement de Saint-Léonard autorise une dépense totale de 7 870 922,16 \$, incluant le fonds énergie et les honoraires professionnels, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Martin-Brodeur.

CE130593 Le 15 mai 2013, ne pas donner suite à l'appel d'offres public 5591 visant la réalisation des travaux de mise aux normes de l'aréna Martin-Brodeur de l'arrondissement de Saint-Léonard (CE12 0702).

CM130133 Le 26 février 2013, adopter un budget supplémentaire de 42 001 000 \$ au Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) provenant du report d'une partie des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2012, pour l'amélioration des équipements dans les parcs, des installations aquatiques et des immeubles à usage aquatique et sportif relevant des services centraux et des arrondissements selon les critères de choix et conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

CE12 0702 Le 16 mai 2012, autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de mise aux normes de l'aréna Martin Brodeur de l'arrondissement de Saint-Léonard.

CE12 0095 Le 25 janvier 2012, approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

CM11 0366 Le 16 mai 2011, autoriser une dépense de 1 237 290,88 \$ (taxes incluses) pour un contrat de services professionnels aux firmes d'architectes Labonté Marcil et d'ingénieurs Pageau Morel, PBA et SDK pour la mise aux normes de l'aréna Martin-Brodeur de l'arrondissement de Saint-Léonard.

CE11 0228 Le 23 février 2011, autoriser un financement par le Fonds Énergie d'une somme de 300 000 \$ pour la mise aux normes de l'aréna Martin Brodeur.

CA10 130341 Le 1er novembre 2010, autoriser l'adhésion de l'arrondissement au

programme de soutien, sa participation financière à hauteur de 20 % des travaux admissibles et à 100 % des travaux non admissibles et mandater le SCARM pour réaliser la gestion globale du projet de mise aux normes de l'aréna Martin Brodeur, en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville.

CE10 1137 Le 7 juillet 2010, adopter le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux;

CM09 0180 Le 30 mars 2009, adopter la recommandation à l'idée que le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine (SMVTP) offre ces services professionnels aux arrondissements concernés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, pour la gestion globale des projets dans le cadre de la mise à niveaux de 15 arénas.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à Édilbec construction inc. pour la réalisation de divers travaux de mise aux normes à l'aréna Martin Brodeur de l'arrondissement de Saint-Léonard.

La portée des travaux du projet de mise aux normes de l'aréna Martin Brodeur consiste à :

- remplacer le système de réfrigération et effectuer les travaux connexes;
- effectuer des travaux de mise aux normes pour respecter la réglementation et assurer la sécurité des usagers et des employés;
- implanter des équipements permettant la mise en place de mesures en efficacité énergétique;
- réaliser les travaux requis pour la certification LEED et ceux pour l'accessibilité universelle de base;
- réaliser des travaux d'amélioration locative;
- réaliser des travaux d'amélioration des équipements supra locaux.

Pour ce contrat, des contingences de construction de 15 % sont prévues au bordereau de soumission.

Par ailleurs, un budget de 2 % est également prévu pour des travaux incidents, notamment pour le contrôle de qualité par un laboratoire (vérification des excavations, des sols compactés, du béton, de l'acier, la toiture, etc.), la mise en place d'un espace pour l'exposition de photos ainsi que l'ajout de signalisation à l'intérieur de l'aréna (identification des locaux, identification des équipements, etc.).

Dix-neuf (19) entrepreneurs se sont procurés les documents d'appel d'offres, dont dix-sept (17) sont détenteurs de la licence notamment dans la catégorie entrepreneur général, et deux sont détenteurs d'une licence dans la catégorie entrepreneur spécialisé seulement. Parmi les dix-sept détenteurs de la licence dans la catégorie entrepreneur général, huit (8), soit 47%, ont déposé des offres: Édilbec construction inc., Groupe Geysler inc., Cosoltec inc., Entreprise de Constructions TEQ inc., Les Constructions Lavacon inc., Les Constructions Valditech inc., Les Constructions Gamarco inc. et Les Entrepreneurs généraux Lambda inc.

## **JUSTIFICATION**

Huit (8) soumissions ont été déposées par les entrepreneurs détenteurs de la licence dans la catégorie entrepreneur général et l'ensemble de ces offres ont été jugées conformes par l'architecte (voir l'analyse de conformité en pièce jointe). Les justifications des entrepreneurs n'ayant pas déposé de soumission sont : envergure du projet trop importante pour leur capacité, prix non reçus des entrepreneurs spécialisés et manque de temps pour compléter

leur soumission.

Voici la liste de preneurs des cahiers des charges:

Détenteur de la licence RBQ dans les catégories entrepreneur général ainsi que entrepreneur spécialisé

Candev construction inc.  
 Construction Balzac Inc.  
 Construction Gamarco  
 Cosoltec Inc.  
 Edilbec Construction inc.  
 Entrepreneur Généraux Lambda  
 Entreprise de Construction TEQ inc.  
 Entreprises Bucaro Inc.  
 Gastier M.P. Inc.  
 Groupe Geysler inc.  
 Hubert Blanchette Inc.  
 Lambert Somec Inc.  
 Lavacon construction Inc.  
 Le Groupe Valdi-Tech Ltée.  
 MGB Associés  
 QOB Global Inc.  
 Quadrax et associés E.G.

Détenteur de la licence RBQ dans les catégories entrepreneur spécialisé

Armatures Bois-Francis Inc (ABF)  
 Claude Miville Inc.

Les résultats de l'appel d'offres sont :

Firmes soumissionnaires	Prix de base (avec tx)	Contingences (avec tx)	Total (avec tx)
Édilbec Construction inc.	10 393 740,00 \$	1 559 061,00 \$	11 952 801,00 \$
Les Entrepreneurs généraux Lamba inc.	10 685 233,82 \$	1 602 785,07 \$	12 288 018,89 \$
Les Constructions Gamarco inc.	10 690 000,00 \$	1 603 500,00 \$	12 293 500,00 \$
Les Constructions Lavacon inc.	10 818 817,85 \$	1 622 822,68 \$	12 441 640,52 \$
Les Constructions Valditech inc.	10 863 081,69 \$	1 629 462,25 \$	12 492 543,94 \$
Le Groupe Geysler inc.	11 004 257,25 \$	1 650 638,59 \$	12 654 895,84 \$
Entreprise de Constructions TEQ inc.	11 400 921,00 \$	1 710 138,15 \$	13 111 059,15 \$
Cosoltec inc.	11 418 823,94 \$	1 712 823,59 \$	13 131 647,53 \$
Dernière estimation réalisée par les professionnels externes	10 359 538,80 \$	1 553 930,82 \$	11 913 469,62 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			12 545 763,36 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			4,96 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			1 178 846,53 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			9,86 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			39 331,38 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			0,33 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	335 217,89 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	2,80 %

Tous les coûts indiqués comprennent les frais d'administration, le profit et les taxes.

L'écart de 0,33 % entre l'estimation d'appel d'offres incluant les addendas et le plus bas soumissionnaire conforme (Édilbec Construction Inc.) est comparable, mais supérieur aux estimations des professionnels (voir l'analyse des soumissions par l'architecte en pièce jointe pour plus de détails).

Le plus bas soumissionnaire ne fait pas partie du RENA ou de la liste des entrepreneurs à licence restreinte.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007) et de la résolution CM11 0170, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce qu'il s'agit d'un contrat supérieur à 10 M \$.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant brut de la dépense à autoriser est de 12 191 857,02 \$. Ce montant inclut les taxes, 15 % de contingences de construction et 2% d'incidences (239 056,02 \$).

Le montant net de l'emprunt à la charge des citoyens est de 11 406 084,14 \$ déduction faite du fonds Énergie.

Le montant total net après ristourne est de 11 661 661,02 \$ et réparti comme suit (voir la pièce jointe de répartition pour le détail) :

- Direction des sports et de l'activité physique pour un montant de 5 043 383,77 \$ (43,25 % à titre indicatif seulement);
- Arrondissement de Saint-Léonard pour un montant de 4 858 238,86 \$ (41,66 % à titre indicatif seulement);
- Fonds Énergie pour un montant de 255 576,88 \$ (2,19 % à titre indicatif seulement);
- Direction des stratégies et des transactions immobilières pour un montant de 204 461,50 \$ (1,75 % à titre indicatif seulement);
- Direction des stratégies et des transactions immobilières pour un montant de 1 300 000,00 \$ (11,15 %) relatif aux équipements supra locaux (11,15 % à titre indicatif seulement).

De plus, une aide financière de 1 000 000 \$ approuvée par le Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS) et une aide financière de 60 000 \$ approuvée par le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF) du Québec dans le cadre du programme OPTER permettront de réduire le montant total net de 723 254,44 \$ (68,23 % de la subvention) pour la direction des sports et de l'activité physique (DSAP) et de 336 745,56 \$ (31,77 % de la subvention) pour l'arrondissement de Saint-Léonard (voir pièce jointe en annexe).

Bien que le «Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux» prévoit une répartition de 80 % Ville centre et 20 % Arrondissement, les pourcentages finaux tiennent compte des travaux non admissibles au programme et assumés à 100 % par l'arrondissement de Saint-Léonard. De plus, le fonds énergie octroyé par l'arrondissement et la Direction des Stratégies et des Transactions Immobilières (DSTI) contribuent également au projet.

Des virements budgétaires doivent être effectués de la DSAP et de la DSTI à l'arrondissement de Saint-Léonard (voir interventions). Considérant que la gestion du Programme de mise aux normes des arénas relève de la DSAP et étant donné que les budgets nécessaires à la réalisation du projet sont transférés aux arrondissements, l'arrondissement de Saint-Léonard s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet de l'aréna Martin Brodeur au programme de la DSAP afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Puis, en raison de la vocation supra locale du terrain de soccer du CSSL, l'ajout de vestiaires pour le soccer (travaux non admissibles au programme des arénas) sera financé à hauteur de 1,3 M \$ par l'enveloppe de 42 M \$ identifiée au PTI 2013-2015 pour l'amélioration des équipements dans les parcs, des installations aquatiques et des immeubles à usage aquatique et sportif relevant des services centraux et des arrondissements.

Les équipements supra locaux sont des équipements sous la responsabilité des arrondissements dont la desserte et leur rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés. Ils sont des outils importants liés à l'occupation et à la vitalité des territoires ainsi qu'au développement des athlètes de haut niveau. Le terrain de soccer du complexe sportif Saint-Léonard (CSSL), adjacent à l'aréna Martin-Brodeur est un équipement supra local. Il est utilisé de la mi-avril à la fin octobre par huit équipes de soccer AAA de l'Association de soccer de Saint-Léonard qui évoluent sur des circuits provinciaux ainsi que pour le programme sport-études de l'Association régionale de soccer Bourassa. L'ajout de vestiaires pour les joueurs avec douches et vestiaires indépendants pour les arbitres rendra le terrain de soccer du CSSL conforme à la réglementation de la Fédération de soccer du Québec pour les parties d'équipes AAA.

Finalement, les coûts d'entretien et d'opération resteront les mêmes alors que la facturation énergétique diminuera de 42 K \$ annuellement :

Impacts budgétaires :	Entretien et Opération	Énergie	Frais de gestion
	0,00 \$	(42 000,00 \$)	0,00 \$

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de mise aux normes de l'aréna vise le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES. Le projet inclut la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et vise la certification LEED Argent conformément à la politique de développement durable des édifices municipaux.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard sur le début du chantier occasionnera un impact important sur la fin du chantier et par conséquent sur les activités de l'aréna à l'automne 2013.

Par ailleurs, donner suite à l'octroi du présent contrat implique :

- Une augmentation des honoraires professionnels de 53,18 %, soit 597 370,10 \$, via le sommaire #1130285001;
- Une augmentation des dépenses disponibles au projet pour l'arrondissement Saint-Léonard est requise (voir la résolution CA13130209 pour le détail de l'augmentation) car le budget maximum autorisé par les parties de 13,6 M \$ le 9 avril 2013 (approximativement 11,875 M \$ en travaux incluant les taxes et les contingences) est dépassé de 89K\$ et afin de permettre à l'arrondissement d'assumer financièrement 43,85 % du projet;

- Une participation financière supplémentaire de 1,3 M \$ de la DSTI pour les équipements supra locaux (voir la section aspect financier pour le détail).

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les partenaires seront tenus au courant de l'évolution du projet et de l'échéancier. L'arrondissement de Saint-Léonard communiquera aux utilisateurs de l'aréna les conditions de fermeture et les alternatives proposées. Un panneau de chantier conçu par la Direction des communications sera installé pour informer les citoyens de l'ampleur des travaux, des contributions financières et de l'échéancier de réalisation.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat de construction au conseil municipal août 2013  
Réalisation des travaux avec fermeture de l'aréna sept 2013 à août 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme à la politique de gestion contractuelle et a suivi le processus normal d'appel d'offres public. Finalement, le présent dossier est conforme à la politique de gestion contractuelle ainsi qu'aux directives C-OG-DG-D-12-010 "Contingences, incidences et déboursés dans les contrats" et C-OG-DG-D-12-005 "Confidentialité des estimations des contrats".

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire (Steeve BEAUDOIN)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique (Jean-Claude OUELLET)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Christian DICAIRE)

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

David - Ext MCDUFF  
Gestionnaire de projets

**Tél :** 514 872-5651  
**Télécop.:** n/a

**ENDOSSÉ PAR**

Biagio ZILEMBO  
Chef de section

**Tél :** 514-872-3904  
**Télécop. :** n/a  
**Date d'endos. :** 2013-07-08

**Dossier # :1133278001**



**Dossier # : 1134378012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pavages d'Amour inc. pour les travaux de reconstruction d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial – Volets 1 et 2 (Decelles et Saint-Aubin) - pour une somme maximale de 4 476 436,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-006 - 5 soumissionnaires..

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

1. d'autoriser une dépense de 447 643.67 \$ taxes incluses, représentant 10% du coût total du contrat, pour les travaux de reconstruction d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial - Decelles et Saint-Aubin ;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. d'autoriser une dépense de 4 028 792.99 \$ taxes incluses, représentant 90% du coût total du contrat, pour les travaux de reconstruction d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial - Decelles et Saint-Aubin ;

2. d'accorder à Pavages d'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les volets 1 et 2, le contrat pour les travaux de reconstruction d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial - Decelles et Saint-Aubin -, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 476 436,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-006 ;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signataire :**

Véronique DOUCET

---

Directrice d'arrondissement  
Saint-Laurent , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134378012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pavages d'Amour inc. pour les travaux de reconstruction d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial – Volets 1 et 2 (Decelles et Saint-Aubin) - pour une somme maximale de 4 476 436,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-006 - 5 soumissionnaires..

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les réseaux des rues Saint-Aubin (de la rue Du Collège à la rue Decelles) et Decelles (de la rue Gratton à la rue Leduc) présentent des déficiences graves et ont été sélectionnés dans le PTI de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) et dans le contrat de partenariat conclu en avril 2013 entre cette dernière et l'arrondissement. L'entente de partenariat de 2013 ne fait pas l'objet d'un sommaire décisionnel . Des contrats pour la préparation des plans, devis et surveillance et pour le contrôle qualitatif de ces travaux ont été octroyés respectivement au mois de mai et de septembre 2012.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 1458 - 5 septembre 2012 - Accorder un contrat à Groupe ABS inc. pour les services professionnels d'un laboratoire de sols pour le contrôle qualitatif des travaux de construction du lien routier au lot 12 ADM et la réfection des réseaux d'aqueduc, d'égouts, de chaussées, de trottoirs et de bordures sur une partie des rues Saint-Aubin (de la rue Du Collège à un point situé à environ 89 m au nord de la rue Decelles (660 m)) et Decelles (de la rue Gratton à la rue Leduc). Arrondissement: Saint-Laurent. - Dépense totale de 80 949,30 \$, taxes incluses ( contrat: 80 949,30 \$ + incidences: 0,00 \$ ) - Appel d'offres public 12-032 - 5 soumissionnaires.

CE12 0744 - 23 mai 2012 - Accorder un contrat à Dessau Inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts et de chaussée, de trottoirs et de bordures des rues Saint-Aubin (de la rue Du Collège à la rue Decelles) et Decelles (de la rue Gratton à la rue Leduc). Arrondissement: Saint-Laurent. - Dépense totale de 220 752 \$, taxes incluses ( contrat: 220 752 \$ + incidences: 0,00 \$ ) - Appel d'offres public 12-015 - 5 soumissionnaires.

CE12 0224 - 22 février 2012 - Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour réaliser des travaux sur les conduites secondaires d'égout et d'aqueduc sur le territoire de la

Ville de Montréal, et fournir, lorsque requis, les services professionnels s'y rattachant, tel que mentionné au dossier décisionnel.

## **DESCRIPTION**

Les travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts, d'infrastructure, de pavage et de trottoir visés par ce projet se feront sur une distance totale d'environ 1.2 km . Ces travaux sont répartis en deux parties comme suit et comprennent :

- Rue Saint-Aubin : De la rue du Collège à un point situé à environ 89 m au nord de la rue Decelles (660 m). C'est une rue résidentielle.
- Rue Decelles : Entre les rues Gratton et Leduc (481 m). C'est une rue résidentielle.

Les travaux comprennent, entre autres, sans s'y limiter :

**Rue Saint-Aubin** (De la rue du Collège à un point situé à environ 89 m au nord de la rue Decelles (660 m). C'est une rue résidentielle.)

- le remplacement complet de la conduite d'aqueduc et des entrées de service;
- le remplacement complet de l'égout sanitaire et des entrées de service;
- la construction d'un égout pluvial et des entrées de service;
- la reconstruction complète de la fondation de chaussée;
- la reconstruction complète des trottoirs;
- la pose du béton bitumineux ;
- les travaux connexes.

**Rue Decelles** (Entre les rues Gratton et Leduc (481 m). C'est une rue résidentielle)

- le remplacement complet de la conduite d'aqueduc et des entrées de service;
- le remplacement complet de l'égout sanitaire et des entrées de service;
- la construction d'un égout pluvial et des entrées de service;
- la reconstruction complète de la fondation de chaussée;
- la reconstruction complète des trottoirs;
- la pose du béton bitumineux;
- les travaux connexes.

L'appel d'offres 13-006 a été lancé par l'arrondissement le et a été publié dans le journal La Presse et le système électronique d'appels d'offres (SÉAO) le 12 avril 2013. L'appel d'offres a duré trente-neuf (39) jours. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 mai 2013. Vingt (20) firmes se sont procurées les documents d'appels d'offres :

9129-2201 Québec Inc.  
Ali Excavation Inc.  
Catalogna et Frères Ltée  
Construction DJL Inc. (Montréal)  
Construction GC-Merineau Ltée  
Construction G-nesis inc.  
CTI construction Inc.  
Entreprises Bucaro inc.  
Excavation Gilbert Théorêt inc.  
Groupe Hexagone s.e.c.  
L'écuyer & Fils Ltée  
Les Constructions et Pavage Jeskar inc.  
Les Entreprises Michaudville inc.  
Les Pavages D'Amour Inc.  
Louisbourg SBC, s.e.c.  
Paysagiste S.Forget inc.  
Roxboro Excavation Inc.  
Super Excavation Inc.

T.G.A. Montréal  
ZS TRAVAUX ET GERANCE INC.

Quinze (15) firmes n'ont pas présenté de soumissions :

9129-2201 Québec Inc.  
Catalogna et Frères Ltée  
Construction DJL Inc. (Montréal)  
Construction GC-Merineau Ltée  
Construction G-nesis inc.  
CTI construction Inc.  
Entreprises Bucaro inc.  
Excavation Gilbert Théorêt inc.  
L'écuyer & Fils Ltée  
Les Constructions et Pavage Jeskar inc.  
Louisbourg SBC, s.e.c.  
Paysagiste S.Forget inc.  
Roxboro Excavation Inc.  
Super Excavation Inc.  
ZS TRAVAUX ET GERANCE INC.

Il n'a pas été possible de déterminer les raisons pour lesquelles ces firmes n'ont pas présenté de soumissions.

La durée de la validité des soumissions reçues est de 120 jours à partir de la date de réception des documents de soumissions par l'arrondissement.

Quatre (4) addendas ont été émis dans le cadre de cette soumission :

Numéro d'addenda	Date	Nature	Influence sur le dépôt de la soumission
1	25-avr-13	Ajouter un 1 item au bordereau et au devis et reporter la date d'ouverture	Report de la date d'ouverture au 8 mai 2013
2	02-mai-13	Reporter la date d'ouverture	Report de la date d'ouverture au 22 mai
3	13-mai-13	Eclaircissement et ajout d'un item	n/a
4	16-mai-13	Modification d'un item du bordereau	n/a

Les prix corrigés sont les suivants :

Volet 2 - Decelles		
Firmes	Prix soumis	Prix corrigé
Ali Excavation inc.	2 063,184,71 \$	2 063 184,59

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, soit le décret 206-2013 en date du 20 mars 2013. Les Pavages D'Amour a reçu une autorisation de conclure un contrat public par l'AMF le 18 avril 2013 et l'autorisation est valide pour une durée de trois (3) ans soit jusqu'au 17 avril 2016.

Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ.

## JUSTIFICATION

Les tableau des résultats suivants résumant la liste des soumissionnaires, leur prix, ainsi que les différents écarts pour chacun des volets 1 et 2

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
Reconstruction d'aqueduc, égout sanitaire et pluvial - Decelles et Saint-Aubin Volet 1 - Saint-Aubin			
1 <b>Pavages d'Amour inc.</b>	2 423 673,00	121 183,65	2 544 856,65
2 <b>Groupe Hexagone s.e.c.</b>	2 519 740,36	125 987,02	2 645 727,38
3 <b>Les entreprises Michaudville Inc.</b>	2 669 856,49	133 492,83	2 803 349,32
4 <b>Ali Exacation inc.</b>	2 772 684,23	138 634,21	2 911 318,44
5 <b>TGA Montréal inc.</b>	2 910 289,74	145 514,49	3 055 804,23
Estimation des travaux réalisée par une firme externe	3 633 577,92	181 678,90	3 815 256,82
Coûts moyen des soumissions reçues			\$ 2 792 211,19
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			\$ 247 354,54
moyenne-plus basse			% 9,72%
<i>moyenne-plus basse/plus basse</i>			
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			\$ 510 947,58
<i>plus haute - plus basse</i>			% 20,08%
<i>plus haute- plus basse/plus basse</i>			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			\$ -1 270 400,17
<i>plus basse - dernière estimation</i>			% -33,30%
<i>plus basse- dernière estimation/dernière estimation</i>			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			\$ 100 870,73
<i>deuxième plus basse - plus basse</i>			% 3,96%
<i>deuxième plus basse - plus basse/plus basse</i>			

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
Reconstruction d'aqueduc, égout sanitaire et pluvial - Decelles et Saint-Aubin Volet 2 - Decelles			
1 <b>Pavages d'Amour inc.</b>	1 839 600,00	91 980,00	1 931 580,00
2 <b>Groupe Hexagone s.e.c.</b>	1 849 660,31	92 483,02	1 942 143,33
3 <b>Ali Excavation inc.</b>	1 964 937,71	98 246,88	2 063 184,59
4 <b>Les entreprises Michaudville Inc.</b>	1 975 857,79	98 792,89	2 074 650,68
5 <b>TGA Montréal inc.</b>	2 266 375,70	113 318,79	2 379 694,49
Estimation des travaux réalisée par une firme externe	2 687 914,30	134 395,71	2 822 310,01
Coûts moyen des soumissions reçues			\$ 2 078 250,62
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			\$ 146 670,62
moyenne-plus basse			% 7,59%
<i>moyenne-plus basse/plus basse</i>			
			\$ 448 114,49

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme <i>plus haute - plus basse</i> <i>plus haute- plus basse/plus basse</i>	%	23,20%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation <i>plus basse - dernière estimation</i> <i>plus basse- dernière estimation/dernière estimation</i>	\$	-890 730,01
	%	-31,56%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse <i>deuxième plus basse - plus basse</i> <i>deuxième plus basse - plus basse/plus basse</i>	\$	10 563,33
	%	0,55%

Le soumissionnaire ayant la plus basse soumission pour le volet 1 ainsi que pour le volet 2 est Pavages d'Amour inc..

Pour l'analyse et l'explication des écarts, "Pièces jointes".

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007) et de la résolution CM11 0170, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce qu'il s'agit d'un contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ et qu'il existe un écart de plus de 20% entre la dernière estimation réalisée et la soumission de l'adjudicataire.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts liés à la réfection d'une partie des trottoirs, bordures et chaussées sont assumés par l'arrondissement. Ils représentent 10% des coûts. Ces travaux ne sont pas admissibles à des programmes de subvention. Le financement se fera par emprunt : règlement d'emprunt RCA09-08-4 de 6 950 000 \$ pour des travaux de réfection routière. Les coûts pour la reconstruction des conduites d'eau et d'égout et d'infrastructure, de pavage et de trottoir affectés par les tranchées d'excavation des travaux d'aqueduc et d'égouts seront assumé par la Ville centrale.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants:

- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- Réduire de 15 % la production d'eau potable d'ici 2015 par rapport à l'an 2000 par la diminution des fuites d'eau;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout suite aux travaux de remplacement ou de réhabilitation des conduites d'égout.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Assurer une alimentation stable et fiable pour les citoyens et commerçants;

- Remplacer des conduites désuètes et problématiques;
- Enrayer les inconvénients et les frais occasionnés par les bris, les fuites et les effondrements;
- Assurer la pérennité des infrastructures de l'eau;

- Utiliser entièrement les programmes de subvention mis à la disposition de la Ville par les gouvernements fédéral et provincial.
- Des mesures de mitigations seront prises afin d'en diminuer les impacts sur la population.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les citoyens impactés seront informés avant le début des travaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat - travaux de reconstruction: août 2013

Période des travaux: août, septembre et octobre 2013

La deuxième couche de pavage sera réalisée en 2014.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude étaient incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement
- Encadrement «Contingences, incidences et déboursés dans les contrats » (C-OG-DG-D-12-010) ainsi que l'encadrement "Confidentialité des estimations des contrats"

Les clauses relatives à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP) ont été incluses dans les documents de l'appel d'offres.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme, soit :  
Pavages d'Amour inc.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier :

Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Marcelle DION)

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Joelle ANDRÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mélanie BRISSON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rita CHAHINE  
Ingenieur(e)

**Tél :** 514-855-6000 poste 4251  
**Télécop.:** 514 855-6202

**ENDOSSÉ PAR**

François LAPALME  
Directeur des Travaux publics

**Tél :** 514 855-6000 #4528  
**Télécop. :** 514 956 2409  
**Date d'endos. :** 2013-06-14

**Dossier # :1134378012**



**Dossier # : 1133447005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec la firme Nortrax Québec inc., une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour l'achat ou la location avec option d'achat de chargeuses sur pneus de marque John Deere, suite à l'appel d'offres public 13-12698 (3 soum.), (Montant estimé de l'entente: 13 279 024,74 \$)

Il est recommandé :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans à compter de son émission, pour l'achat ou la location avec option d'achat de chargeuses articulées sur pneus de marque John Deere;

2- d'accorder à la firme Nortrax Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les groupes 1 et 2 aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-1698 et aux tableaux de prix reçus ci-joint;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Serge OUELLETTE **Le** 2013-07-05 14:33

**Signataire :**

Serge OUELLETTE

---

Chef de division pratiques d'affaires  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de  
l'approvisionnement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133447005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec la firme Nortrax Québec inc., une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour l'achat ou la location avec option d'achat de chargeuses sur pneus de marque John Deere, suite à l'appel d'offres public 13-12698 (3 soum.), (Montant estimé de l'entente: 13 279 024,74 \$)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre visant à combler les besoins des différents arrondissements et certains services centraux, pour la location avec option d'achat ou achat de chargeuses articulées sur pneus de marque John Deere. Ces appareils sont requis pour les activités de déneigement en les combinant avec des chasses-neige et des souffleuses détachables et servent aussi pour le transport de matériaux divers lorsqu'utilisés avec le godet.

Il y a eu une publication dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) tel que prescrit par la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) et dans le journal « La Presse » qui est diffusé sur le territoire de la municipalité. Le délai de réception des soumissions a été de 41 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions qui sont du 20 mars au 29 avril 2013.

La période de validité des soumissions indiquée à la demande de soumissions publiques est de cent cinquante (150) jours calendrier suivant la date fixée à l'ouverture des soumissions.

Durant la période de sollicitation, quatre addendas ont été produits :

- Addenda n° 1, émis le 27 mars 2013 par SÉAO, précisions à l'appel d'offres et modifications aux devis techniques.
- Addenda n° 2, émis le 10 avril 2013 par SÉAO, remplacement du bordereau de soumission, modifications et précisions aux devis techniques
- Addenda n° 3, émis le 15 avril 2013 par SÉAO, modifiant la date limite de réception des offres et explication de la ventilation du prix unitaire.
- Addenda n° 4, émis le 23 avril 2013 par SÉAO, précisions aux méthodes de calcul utilisées.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0071 - 25 février 2012 - Conclure avec la firme Nortrax Québec inc., une entente-cadre collective d'une durée de 4 ans, pour la fourniture de chargeuses articulées de marque "John Deere" en location avec option d'achat et/ou en achat, suite à l'appel d'offres public 09-11074 (3 soum.) (Montant estimé de l'entente: 4 564 947,18 \$)

## DESCRIPTION

L'appel d'offres a été constitué de prévisions effectuées par la Direction du matériel roulant et des ateliers lors des rencontres du comité de planification et de suivi du matériel roulant et en tenant compte du programme de remplacement des véhicules. Lors de ces rencontres, des utilisateurs experts des arrondissements ainsi que des représentants de la Direction de l'approvisionnement sont invités à y participer.

Les quantités exprimées sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur des besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions en vue de la conclusion d'une entente contractuelle.

En raison du nombre limité de marques demandées et pour des raisons concurrentielles, la méthode d'adjudication choisie a été par groupe d'article au plus bas soumissionnaire conforme.

La présente entente vise l'acquisition possible d'environ 15 chargeuses articulées sur pneus de 2,5 vg<sup>3</sup> ou de 3 vg<sup>3</sup> avec des équipements et accessoires dont les quantités varient de 5 à 10 et la location avec entretien d'environ 30 chargeuses articulées sur pneus de 2,5 vg<sup>3</sup> ou de 3 vg<sup>3</sup> avec des équipements et accessoires.

## JUSTIFICATION

La conclusion de l'entente-cadre permet d'assurer la facilité d'approvisionnement tout en réduisant les délais d'acquisition et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs. En tout temps durant les quatre années de validité de l'entente-cadre collective, les services ou arrondissements de la Ville pourront débiter la location d'une ou plusieurs chargeuses articulées. Chacune de ces locations s'échelonnera sur une période de cinq années à raison de 5 mois par année, soit 25 mensualités par appareil. Le lien contractuel entre la Ville et l'adjudicataire recommandé pourrait donc atteindre jusqu'à 9 ans.

Le terme de quatre (4) ans retenu par la Direction de l'approvisionnement est le meilleur compromis pour ce type d'entente-cadre. Une entente plus courte que quatre (4) ans dans ce domaine risquerait de nuire aux deux parties, car il serait probable que les soumissionnaires augmentent leur prix initial pour couvrir la période d'amortissement de l'appareil qui serait trop courte. De plus, une estimation moindre nuirait aux escomptes de quantité.

### Groupe 1 - Devis 43613A11 - Chargeuse articulée de 2,5 vg<sup>3</sup>

Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx inc.)
1 - NORTRAX QUÉBEC INC.	Oui	3 252 906,00 \$		3 740 028,68 \$
2 - HEWITT ÉQUIPEMENT LIMITÉE	Oui	3 518 069,94 \$		4 044 900,91 \$
3 - SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STRONGCO	Oui	3 523 304,23 \$		4 050 919,03 \$

Estimation révisée des professionnels Internes		<b>3 012 900,00</b> \$	3 464 081,78 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			3 945 282,87 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			<b>5,5 %</b>
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			310 890,35 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			<b>8,3 %</b>
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			425 060,56 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			<b>8,0 %</b>
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			304 872,24 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			<b>8,2 %</b>

### Groupe 2 - Devis 43713A11 - Chargeuse articulée de 3,0 vg <sup>3</sup>

Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx inc.)
1 - NORTRAX QUÉBEC INC.	Oui	8 296 582,79 \$		9 538 996,06 \$
2 - HEWITT ÉQUIPEMENT LIMITÉE	Oui	9 168 966,71 \$		10 542 019,47 \$
3 - SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STRONGCO	Oui	9 094 493,27 \$		10 456 393,63 \$
Estimation révisée des professionnels Internes		<b>8 205 207,85</b> \$		9 433 937,62 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>				10 179 136,39 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>				<b>6,7 %</b>
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>				1 003 023,41 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>				<b>10,5 %</b>
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>				105 058,34 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>				<b>1,1 %</b>

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) ( <i>la deuxième plus basse – la plus basse</i> )	917 397,57 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (( <i>la deuxième plus basse – la plus basse</i> ) / <i>la plus basse</i> ) x 100	<b>9.6 %</b>

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction du matériel roulant et des ateliers conjointement avec la Direction de l'approvisionnement ont effectué une estimation révisée de la dépense pour le groupe 1 de 3 464 081,78 \$, pour le groupe 2 de 9 433 937,62 \$ pour une estimation totale de 12 898 019,40 \$ incluant les taxes, pour la période de l'entente (4 ans). Cette estimation est basée sur le nombre de véhicules qui dépasseront leur durée de vie utile selon les coûts de location et d'acquisition de l'entente précédente, ainsi que l'utilisation des coûts moyens d'entretien recensés auprès du marché.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce qu'il s'agit d'un contrat total de plus de 10 M\$.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats ou les locations seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des unités requérantes.

Des clauses d'indexation des prix sont prévues au contrat et applicable à tous les (6) six mois subséquents, selon le prix de détail suggéré du manufacturier, la variation du taux de change et le pourcentage de variation de l'indice des prix à la consommation, tableau n°12 «L'indice d'ensemble des prix à la consommation par centre urbain, Montréal, V41692876, tel que publié par Statistique Canada N° 62-001-X.»

Comparativement à l'entente précédente, pour des appareils et équipements similaires à ceux demandés (groupe 2) les prix unitaires subissent certaines variations. Pour ce qui est des équipements du groupe 1, nous ne pouvons faire de comparatif car il s'agit de la première fois que nous faisons une entente pour cet équipement.

#### Groupe 2

Volet acquisition	Entente précédente	Prix soumissionné	Variation
Chargeuse articulée John Deere 624 K	162 543,19 \$	168 624,00 \$	3,74 %
Lame de chasse-neige de 12 pieds - EDF 12-44HD	13 625,31 \$	13 994,00 \$	2,71 %
Radio de communication mobile Motorola CDM 750 25W	1077,74 \$	694,00 \$	-35,61 %
Système de repérage <i>Boomerang Espion</i>	923,78 \$	483,00 \$	- 47,71%

Volet Location	Entente précédente	Prix soumissionné	Variation
Chargeuse articulée John Deere 624 K - Mensualité	8 338,91 \$	8 195,00 \$	- 1,73 %
Lame de chasse-neige de 12 pieds - EDF 12-44HD	545,04 \$	550,00 \$	0,91 %

Radio de communication mobile Motorola CDM 750 25W	43,11 \$	50,00	15,98 %
Système de repérage <i>Boomerang Espion</i>	36,54 \$	30,00	-17,90 %
Valeur résiduelle	39 809,54 \$	44 752,81 \$	12,42 %

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément à la Politique verte du matériel roulant (Deuxième génération) 2012-2015 et à l'action 4 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, la motorisation des modèles ciblés par cet appel d'offres permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les chargeurs acquis ou loués seront équipés d'un moteur diesel Tier 4/Stage III B dont les émissions de polluants PM et NOx ont été réduits respectivement de 90 et 50 % par rapport à l'ancienne génération Tier III/Stage III A. Les particules en suspension "Particulate Matter"(PM) sont reconnues comme étant une source de pollution atmosphérique ayant des incidences directes sur le smog urbain et les problèmes respiratoires des personnes vivant dans les villes densément peuplées. Les oxydes d'azote désignés par le terme générique NOx contribuent aux pluies acides et aussi à l'augmentation de l'effet de serre. Ils affectent aussi la respiration des personnes asthmatiques et des jeunes enfants.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de l'entente alourdirait le processus d'approvisionnement quant à la demande des biens en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville des économies de volume.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication « Info-achats » sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, ces ententes seront visibles via le moteur de recherche du site Intranet de la Ville.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

### Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

#### Appel d'offres public no 13-12698

**Titre : ENTENTE D'APPROVISIONNEMENT 4 ANS - LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT OU ACHAT DE CHARGEUSES ARTICULÉES SUR PNEUS DE MARQUE CATERPILLAR, JOHN DEERE, KOMATSU OU VOLVO**

**Date de lancement : 20 mars 2013**

**Date d'ouverture : 29 avril 2013 (ref addenda no 3)**

**Preneurs du cahier des charges (7) :**

Entreprises Desjardins & Fontaines Itée  
Équipements SMS

Hewitt Équipement Itée  
Nortrax Québec inc.  
Société en commandite Strongco  
Système C.P.L. Québec inc.  
Vallée inc.

**Soumissionnaires (3) :**

Hewitt Équipement Itée  
Nortrax Québec inc.  
Société en commandite Strongco

**Raisons de non-dépôt de soumissions :**

- Les Entreprises Desjardins & Fontaine Itée : Entreprise spécialisée en usinage et fabrication d'équipements , sous-traitant de l'adjudicataire.
- Équipements SMS : Difficulté d'obtenir du financement de la part de Komatsu.
- Système C.P.L. Québec inc. : Firme spécialisée en système de graissage automatique.
- Vallée inc. : Entreprise spécialisée en usinage et fabrication d'équipements.

**Le processus d'appel d'offres public et le présent dossier sont conformes aux encadrements administratifs suivants :**

- Politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.
- La politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.
- L'encadrement «Confidentialité des estimations des contrats»

**Analyse des soumissions :**

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Lors de l'analyse des soumissions reçues, nous constatons que la proposition de la firme Nortrax Québec inc. est conforme aux conditions du cahier des charges de l'appel d'offres 13-12698, suite à l'étude de conformité administrative des soumissions présentées.

Par conséquent, nous recommandons l'octroi de ce contrat, au prix de sa soumission, conformément à la clause 10 des clauses administratives particulières : «...la Ville entend adjuger cet appel d'offres par groupe d'article (devis) sur la base des prix unitaires soumis au plus bas soumissionnaire conforme.»

**Tableau des prix soumis:** Voir pièces jointes

**Conformité technique:** Voir intervention de la Direction du matériel roulant.

**Montant de l'offre – groupe 1:**

**3 252 906,00 \$ + 162 645,30 \$ TPS (5 %) + 324 477,37 \$ TVQ (9,975 %) = 3 740 028,68 \$**

**Montant de l'offre – groupe 2:**

**8 296 582,79 \$ + 414 829,14 \$ TPS (5 %) + 827 584,13 \$ TVQ (9,975 %) = 9 538**

**996,06 \$**

**Montant total de l'offre:**

**11 549 488,80 \$ + 577 474,44 \$ TPS (5 %) + 1 152 061,50 \$ TVQ (9,975 %) = 13 279 024,74 \$**

**Adjudicataire recommandé :**

Conclure avec la firme Nortrax Québec inc. une entente-cadre d'une durée de 4 ans, au montant approximatif de **13 279 024,74 \$, incluant les taxes**, pour la location avec option d'achat ou achat de chargeuses articulées sur pneus de marque John Deere, le tout conformément à l'appel d'offres public no 13-12698.

**Note :** L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Renée VEILLETTE  
Agente d'approvisionnement II

**Tél :** 514 872-1057  
**Télécop.:** 514 872-2519

**ENDOSSÉ PAR**

Denis LECLERC  
Chef de section

**Tél :** 514-872-5241  
**Télécop. :** 872-8140  
**Date d'endos. :** 2013-06-14

**Dossier # :1133447005**



**Dossier # : 1131694001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec les firmes Compugen inc. et CPU Design inc. deux (2) ententes-cadres d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une (1) option de prolongation de douze (12) mois chacune pour la fourniture, sur demande, d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés, suite à l'appel d'offres public numéro 13-12688 ( 2 soum.). (Montant estimé des ententes 10 108 808,95 \$ (Compugen inc.) et 1 774 667,41 \$ (CPU Design inc.)).

Il est recommandé :

1. de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de vingt quatre (24) mois à compter du 1er septembre 2013, pour la fourniture, sur demande, d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés;
2. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les produits mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 13-12688 et au tableau de prix ci-joint;

Firmes	Familles
Compugen inc.	Famille 1: Micro-ordinateurs de bureau Famille 3: Micro-ordinateurs portatifs Famille 5: Écrans Famille 7: Clients légers
CPU Design inc.	Famille 2: Station de travail Famille 4: Micro-ordinateurs portatifs Ultrabook

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Serge OUELLETTE **Le** 2013-07-17 15:45

**Signataire :**

Serge OUELLETTE

---

Chef de division pratiques d'affaires  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de  
l'approvisionnement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131694001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec les firmes Compugen inc. et CPU Design inc. deux (2) ententes-cadres d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une (1) option de prolongation de douze (12) mois chacune pour la fourniture, sur demande, d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés, suite à l'appel d'offres public numéro 13-12688 ( 2 soum.). (Montant estimé des ententes 10 108 808,95 \$ (Compugen inc.) et 1 774 667,41 \$ (CPU Design inc.)).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Actuellement, à la Ville de Montréal il existe deux grandes familles de micro-ordinateurs normalisés et supportés par le Service des Technologies de l'Information (STI), soit : les micro-ordinateurs de bureau et les micro-ordinateurs portatifs, représentant respectivement 80% et 20% du parc informatique. Afin de combler efficacement les besoins des applications existantes et répondre aux nouveaux projets de développement, la Direction de l'approvisionnement, souhaite acquérir par le biais d'entente-cadre des produits informatiques normalisés sur une période de vingt-quatre (24) mois avec une (1) possibilité de prolongation d'une période de douze (12) mois.

Les ententes cadres, en vigueur depuis novembre 2010, relatives aux acquisitions de produits bureautiques ont pris fin le 30 avril 2013 (Ententes # 557032 et #557048). Puisqu'aucun contrat n'a été donné depuis, les besoins de la Ville, pour la période échue, sont comblés par le stock de désuétude de la STI. Les ententes avec CPU Design inc. et Compugen inc. ont été consommées aux montants avoisinant respectivement 7,8 M\$ et 2,5 M\$ selon les dernières données disponibles.

Une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Québec a été approuvée respectivement par le Comité exécutif de la Ville de Montréal et le Conseil d'agglomération de la Ville de Québec. L'entente intermunicipale vise à établir les conditions et les modalités de partage des responsabilités de chacun pour la réalisation de ce projet. Conformément aux conditions et aux modalités de l'entente, la Ville de Montréal aura la responsabilité de procéder à un appel d'offres public pour acquérir les équipements informatiques. La Ville de Montréal aura également la responsabilité d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme suivant les modalités établies à l'appel d'offres.

La Ville de Montréal a procédé au lancement de l'appel d'offres public (13-12688) dans le

but de mettre en place des ententes cadres regroupant les besoins de l'ensemble des services centraux et des arrondissements des villes Montréal et Québec et ceci, pour obtenir des propositions qui répondent aux besoins des unités d'affaires au meilleur rapport qualité-prix.

L'appel d'offres public (13-12688) a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal La Presse. La publication s'est faite sur une période de quarante et un (41) jours calendriers, soit du 10 avril au 22 mai 2013. La date limite pour la réception des soumissions a été initialement fixée au 29 avril 2013 et rapporté au 22 mai 2013 (Addenda # 3 du 3 mai 2013). Les soumissions reçues sont valides pour 180 jours calendriers, soit jusqu'au 21 novembre 2013.

Addendas émis	Date d'émission	Description	Impact sur le dépôt des soumissions
Addenda #1	17 avril 2013	· Réponses aux questions des soumissionnaires.	· Les précisions demandées par les soumissionnaires sont nécessaire pour l'établissement du coût unitaire des articles à soumissionner.
Addenda #2	25 avril 2013	· Réponses aux questions des soumissionnaires; · Report de la date d'ouverture des soumissions au 8 mai 2013.	· Les précisions demandées par les soumissionnaires sont nécessaire pour l'établissement du coût unitaire des articles à soumissionner; · Le report de date a permis aux soumissionnaires de négocier avec leurs fournisseurs les escomptes.
Addenda #3	3 mai 2013	· Réponses aux questions des soumissionnaires; · Report de la date d'ouverture des soumissions au 22 mai 2013.	· Les précisions demandées par les soumissionnaires sont nécessaire pour l'établissement du coût unitaire des articles à soumissionner; · Le report de date a permis aux soumissionnaires de nous fournir toutes les fiches techniques demandées.

Le présent dossier vise à conclure des ententes-cadres avec les firmes Compugen inc.(10 108 808,95 \$) et CPU Design inc. (1 774 667,41 \$) pour l'acquisition, sur demande, d'équipements de bureautique normalisés sur une période de vingt-quatre (24) mois, avec une (1) possibilité de prolongation de douze (12) mois supplémentaires.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 0350 - 27 mars 2013 - Approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Québec concernant le lancement d'un appel d'offres public et l'octroi d'un contrat pour l'acquisition de micro-ordinateurs et autres accessoires, pour une période de deux (2) ans avec la possibilité de prolonger d'une année supplémentaire.

CG10 0363- 28 octobre 2010 - Conclure avec les firmes CPU Design et Compugen, des ententes cadres d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande d'équipement de bureautique normalisés suite à l'appel d'offres public # 10-11423 (4 soum.) (Montants respectifs 4 694 277\$ (CPU design) et 1 459 779\$ (Compugen)).

CE10 1242 - 11 août 2010 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés pour une période de 30 mois (appel d'offres public # 10-11423 ).

CG07 0358 - 20 septembre 2007 - Conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans, avec CPU Design inc. et NexInnovations, pour la fourniture d'équipements de bureautique - appel d'offres public 07-10335 (4 soum.)

## DESCRIPTION

L'appel d'offres prévoit un octroi par famille d'articles au plus bas soumissionnaire conforme pour chacune de ces familles, ce qui permet la sélection d'un ou plusieurs fournisseurs avec une entente cadre pour les familles de produits comme suit :

Familles	Description	Plus bas soumissionnaire conforme	Équipements soumissionnés	Quantité estimée Montréal	Quantité estimée Québec
Famille 1	Micro-ordinateurs de bureau	Compugen inc.	Micro-ordinateurs de bureau DELL	9 000	3 240
Famille 2	Station de travail (Worksataion)	CPU Design inc.	Station de travail HP	200	60
Famille 3	Micro-ordinateurs portatifs	Compugen inc.	Micro-ordinateurs portatifs DELL	1 000	400
Famille 4	Micro-ordinateurs portatifs Ultrabook	CPU Design inc.	Micro-ordinateurs portatifs Ultrabook HP	1 000	200
Famille 5	Écrans	Compugen inc.	Écrans DELL	3 000	1 200
Famille 6	Tablettes format ardoise (slate)	Aucun soumissionnaire	-	-	-
Famille 7	Clients légers (note 1)	Compugen inc.	Clients légers WYSE	1 000	100

Note 1 : un client léger est un ordinateur qui, dans une architecture client-serveur, n'a presque pas de logique d'application. Il dépend donc surtout du serveur central pour le traitement.

Cette façon de faire répond aux critères de meilleures pratiques d'acquisitions sur le marché public, à une stratégie de mise en concurrence ouverte et une compétition équitable entre les différents fournisseurs potentiels.

L'appel d'offres a été constitué des prévisions de consommation des services centraux et des arrondissements des villes Montréal et Québec Ces prévisions sont basées sur leurs besoins futurs pour une période de deux ans et elles sont fournies à titre indicatif seulement. Elles n'engagent aucunement la Ville et les autres participants à acheter la totalité de ces quantités.

Les quantités varient de 11 000 à 100 unités et les prix varient de 1 378,31\$ à 55\$ excluant les taxes applicables.

En ce qui attrait à la famille 6, nous n'avons reçu aucune soumission en raison de la garantie prolongée service et main d'oeuvre sur place qui ne peut pas être appliquée à cette famille. La Direction de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public #13-13006 pour cette famille en tenant compte des réalités du marché, et nous sommes actuellement en processus d'analyse des soumissions.

## JUSTIFICATION

La conclusion d'ententes-cadres permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en profitant des meilleurs prix des fournisseurs accrédités. Les règlements de la Ville préconisent le renouvellement complet du parc micro-informatique à tous les cinq (5) ans. Le service des technologies de l'information a également le souci d'offrir et de maintenir, pour l'ensemble des entités de la Ville, un outil de travail performant, fiable et compatible avec les nouveaux standards du marché et les multiples applications en utilisation à la Ville (progiciels, système d'exploitation, GDD. etc.). De ce fait, l'encadrement des acquisitions et la normalisation de l'outil informatique constituent une des priorités du STI qui vise entre autres, par le biais de ces ententes-cadres, l'obtention du meilleur rapport qualité-prix pour la Ville, mais également, l'assurance d'un équipement supporté et garanti par le manufacturier durant trois années, à partir de sa date d'acquisition.

Soumissions conformes	Total <b>(Famille 1)</b>
CPU Design inc.	7 996 424,10 \$
Compugen inc.	7 779 771,88 \$
Dernière estimation réalisée (\$) (Interne) :	8 058 344,81 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	7 888 097,99 \$  1,39 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse x 100)	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	216 652,22 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	2.79 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	- 278 572,93 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	- 3,46%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	N/A
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	N/A

Soumissions conformes	Total <b>(Famille 2)</b>
CPU Design inc.	412 025,10 \$
Compugen inc.	452 216,91 \$
Dernière estimation réalisée (\$) (Interne) :	465 740,73 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	432 212,01 \$  4,88 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse x 100)	

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	40 191,81 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	9,76 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	- 53 715,63 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	- 11,53%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	N/A
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	N/A

Soumissions conformes	Total ( <b>Famille 3</b> )
CPU Design inc.	1 369 362,60 \$
Compugen inc.	1 327 069,04 \$
Dernière estimation réalisée (\$) (Interne) :	1 538 652,94 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	1 348 215,82 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse x 100)	1,59 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	42 293,56 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	3,19 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	- 211 583,90 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	- 13,75 %
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	N/A
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	N/A

Soumissions conformes	Total ( <b>Famille 4</b> )
CPU Design inc.	1 362 642,31 \$
Compugen inc.	1 363 270,07 \$
Dernière estimation réalisée (\$) (Interne) :	1 392 807,15 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	1 362 956,19 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	0,02 %

((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse x 100)	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	627,76 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	0,05 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	- 30 164,84 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	- 2,17 %
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	N/A
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	N/A

Soumissions conformes	Total ( <b>Famille 5</b> )
CPU Design inc.	775 391,40 \$
Compugen inc.	688 101,23 \$
Dernière estimation réalisée (\$) (Interne) :	802 180,58 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	731 746,32 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse x 100)	6,34 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	87 290,17 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	12,69 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	- 114 079,35 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	- 14,22 %
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	N/A
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	N/A

Soumissions conformes	Total ( <b>Famille 7</b> )
CPU Design inc.	331 051,25 \$
Compugen inc.	313 866,80 \$
Dernière estimation réalisée (\$) (Interne) :	336 416,85 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	322 459,03 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse x 100)	2,74 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	17 184,45 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	5,48 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	- 22 550,05 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	- 6,70 %
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	N/A
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	N/A

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service des technologies de l'information a effectué, à l'interne, un estimé préalable de la dépense, pour l'ensemble des familles, s'élevant à 12 594 143,06\$ incluant les taxes applicables. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des services centraux et des arrondissements des villes Montréal et Québec en fonction d'une hypothèse de baisse de prix de 5 à 10 % par rapport à notre précédent contrat.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le contrat à octroyer à Compugen inc. sera soumis à ladite commission pour étude parce qu'il s'agit d'un contrat dont la valeur est supérieure à 10 M\$.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les achats effectués auprès des fournisseurs retenus se feront au rythme de l'expression des besoins des diverses unités administratives et selon leurs disponibilités budgétaires. Les quantités figurant dans l'appel d'offres permettent de déterminer seulement un estimé du potentiel des demandes. Les budgets utilisés pour faire ces acquisitions sont déjà inclus à l'intérieur des enveloppes budgétaires des différentes unités d'affaires de la Ville de Montréal et de la Ville de Québec ainsi que dans le programme triennal d'immobilisation. Les services corporatifs et les arrondissements de la Ville de Montréal pourront faire appel à ces ententes. Ces ententes pourront donc encourir des dépenses d'agglomération. La Ville de Québec pourra bénéficier de l'entente cadre en vertu de l'entente intermunicipale signée le 9 avril 2013 et assumera elle-même les dépenses liées à l'acquisition des équipements en question.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Ville favorise le développement durable. Dans le cadre de son Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, l'achat des équipements informatiques entend stimuler la demande de technologies, de produits et de services verts. En conséquence et afin de soutenir son engagement en matière de protection de l'environnement, la Direction de l'approvisionnement entend, dans le cadre du présent appel d'offres public, solliciter l'implication de l'adjudicataire à toutes les étapes du cycle de vie

des produits informatiques.

La Ville de Montréal demandera à ses fournisseurs de respecter les normes environnementales de la conception jusqu'à la livraison du matériel informatique. De même, la Ville entend associer l'effort de ses fournisseurs à la fin du cycle de vie des produits informatiques et mettre sur place des procédures facilitant la récupération, le recyclage et/ou la disposition du matériel désuet.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La non approbation de ce sommaire entraînerait:

Que la Ville de Montréal et la Ville de Québec ne pourront pas bénéficier d'une entente cadre pour l'acquisition des équipements de bureautique normalisés afin d'alléger le processus d'approvisionnement pour ces produits en évitant la négociation à la pièce;

Que la Ville de Montréal et la Ville de Québec ne pourront pas bénéficier des prix ou rabais sur la base de leur potentiel d'achat;

De plus, le manque d'homogénéité engendrerait un surplus de travail considérable pour les équipes techniques des Services des technologies de l'information des deux villes (image standardisée Ville, délais de déploiements, etc.).

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achat convenues.

De plus, le catalogue des équipements bureautiques normalisés pour la Ville de Montréal, disponible sur les sites intranets du Service des technologies de l'information et de la Direction de l'approvisionnement, sera mis à jour une fois que la résolution d'octroi sera obtenue des instances décisionnelles.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Suite à l'adoption de la présente résolution, des ententes cadres seront émises avec les firmes Compugen inc. et CPU Design inc., à compter du 1er septembre 2013, pour une durée de vingt-quatre (24) mois avec une (1) possibilité de prolongation de douze (12) mois supplémentaires.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**Service de la concertation aux arrondissements et des ressources matérielles**  
**Direction de l'approvisionnement**  
**Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)**

**Appel d'offres no 13-12688**

**Titre : ACQUISITION SUR DEMANDE D'ORDINATEURS DE TABLE, D'ORDINATEURS PORTATIFS ET AUTRES ÉQUIPEMENTS NORMALISÉS.**

**Date de lancement : 10 avril 2013**

**Date d'ouverture : 22 mai 2013**

**Preneurs du cahier des charges (10) :**

Bell Canada N'offre pas ces produits.  
Compugen inc. Soumissionnaire.  
CPU Design inc. Soumissionnaire.  
Fujitsu Canada N'offre pas ces produits.  
Hypertec Systèmes Ils n'ont pas fourni le formulaire de désistement et ils ne m'ont pas retourné mon appel.  
Informatique ProContact inc. Ils n'ont pas fourni le formulaire de désistement et ils ne m'ont pas retourné mon appel.  
Lenovo (Canada) inc. Elle a demandé un report de date afin de pouvoir soumissionner, mais n'a rien soumise et ne m'a pas fourni de raison de désistement.  
MicroLogic Pas de bureau à Montréal pour répondre à nos demandes de services.  
Technologies Metafore inc. Ils sont partenaire avec Lenovo inc.  
Toshiba of Canada limited Ils n'ont pas fourni le formulaire de désistement et ils ne m'ont pas retourné mon appel.

### **Soumissionnaires (2) :**

Compugen inc.  
CPU Design inc.

### **Analyse des soumissions**

Les deux offres reçues sont conformes en termes de délai de livraison et du respect des spécifications techniques.

Suite à l'analyse des soumissions le plus bas soumissionnaire conforme pour les familles 1, 3, 5 et 7 est la firme Compugen inc. au prix incluant taxes de **10 108 808,95 \$** et le plus bas soumissionnaire conforme pour les familles 2 et 4 est la firme CPU Design inc. au prix incluant taxes de **1 774 667,41 \$**.

### **Tableau de prix :**

Voir en pièce jointe.

### **Remarques :**

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements (gestion des estimations des contrats).

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et la fraude).

Ces entreprises ne sont pas inscrites sur la liste du RENA.

### **Montant estimé des ententes :**

#### **Famille 1**

**6 766 490,00 \$ + TPS (5 %) 338 324,50 \$ + TVQ (9,975 %) 674 957,38 \$ = 7 779 771,88 \$**

#### **Famille 2**

**358 360,60 \$ + TPS (5 %) 19 665,88 \$ + TVQ (9,975 %) 39 233,43 \$ = 452**

216,91 \$

**Famille 3**

1 154 224,00 \$ + TPS (5 %) 57 711,20 \$ + TVQ (9,975 %) 115 133,84 \$ = 1 327 069,04 \$

**Famille 4**

1 185 164,00 \$ + TPS (5 %) 59 258,20 \$ + TVQ (9,975 %) 118 220,11 \$ = 1 362 642,31\$

**Famille 5**

598 479,00 \$ + TPS (5 %) 29 923,95 \$ + TVQ (9,975 %) 59 698,28 \$ = 688 101,23 \$

**Famille 7**

272 987,00 \$ + TPS (5 %) 13 649,35 \$ + TVQ (9,975 %) 27 230,45 \$ = 313 866,80 \$

**Adjudicataires recommandés :**

Il est recommandé de conclure avec la firme Compugen inc une entente-cadre, au montant approximatif de **10 108 808,95 \$** (taxes incluses) et avec la firme CPU Design inc une entente-cadre, au montant approximatif de **1 774 667,41 \$** (taxes incluses), suite à l'appel d'offres public #13-12688, d'une durée de 24 mois avec une (1) option de prolongation de douze (12) mois chacune pour la fourniture d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Technologies de l'information , Direction (Jean-Guy CARRIER)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Houda KAMIL  
Conseillère en approvisionnement

**Tél :** 514-872-7380  
**Télécop.:** 514-868-5984

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre ST-JEAN  
Chef de section

**Tél :** 514-872 7381  
**Télécop. :** 514 686 5984  
**Date d'endos. :** 2013-07-17

**Dossier # :1131694001**



**Dossier # : 1135331003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec les firmes Sifto Canada Corp. (7 845 946,89 \$) et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée (5 006 891,06 \$), des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées suite à l'appel d'offres public # 13-12670 (3 souv.). (Montant total estimé: 12 852 837,95 \$)

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. de conclure des ententes-cadres collectives, d'une durée approximative de 8 mois, à compter de la date d'adoption de la résolution, pour la fourniture sur demande de sel de déglacage des chaussées;
2. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12670 et au tableau de prix reçus ci-joint;

<u>Firmes</u>	<u>Participants</u>
Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée	Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Le Plateau Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rosemont-La Petite Patrie, Ville-Marie, Ville de Montréal-Est, Villeray-St-Michel-Parc-Extension, Ville de Beaconsfield, Société de transport de Montréal.
Sifto Canada Corp.	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâces, Lachine, LaSalle, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Le Plateau Mont-Royal, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Le Sud-Ouest, Verdun, L'Île-Bizard-Ste-Genève, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Ville de Baie-d'Urfé, Ville de Côte-Saint-Luc, Ville de Dollard-Des-Ormeaux, Ville de Hampstead, Ville de Kirkland, Ville de Mont-Royal, Ville de Montréal-Ouest, Ville de Pointe-Claire, Ville de

Sainte-Anne-de-Bellevue,  
Village de Senneville, Ville de Westmount.

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes et de la Société de transport de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Serge OUELLETTE **Le** 2013-07-22 10:34

**Signataire :**

Serge OUELLETTE

---

Chef de division pratiques d'affaires  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de  
l'approvisionnement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135331003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec les firmes Sifto Canada Corp. (7 845 946,89 \$) et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée (5 006 891,06 \$), des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées suite à l'appel d'offres public # 13-12670 (3 soum.). (Montant total estimé: 12 852 837,95 \$)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Renouvellement des ententes pour la fourniture et la livraison du sel de déglacage pour la période hivernale 2013-14. Le sel de déglacage est requis pour l'entretien des chaussées et des trottoirs.

Les futures ententes qui découleront du présent sommaire décisionnel viseront à combler les besoins en sel de déglacage des chaussées pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal, treize (13) villes liées de l'agglomération (Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-Des-Ormeaux, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Village de Senneville et Westmount), ainsi que pour la Société de transport de Montréal, qui ont tous signifié leur participation à ce dossier. Les participants ont été sollicités par courriel lors de la préparation de l'appel d'offres.

À noter que seule la Ville de Dorval ne désire pas participer à notre regroupement d'appel d'offres. Cette dernière affirme ne pas voir la possibilité de réaliser des économies en s'y joignant.

Ces ententes-cadres font partie d'un portefeuille d'ententes gérées par la Direction de l'approvisionnement. L'octroi est effectué par participant à l'appel d'offres (arrondissements, villes liées et STM) en prenant en compte de la capacité maximale de fourniture mentionnée par chacun des soumissionnaires et, globalement, du meilleur intérêt économique des participants à l'appel d'offres. Chacun de ces derniers confirme individuellement ses bons de commande auprès de son adjudicataire respectif. La Direction de l'approvisionnement assure la coordination de l'appel d'offres ainsi que le respect des conditions obtenues.

Le délai de validité des soumissions pour cet appel d'offres est de cent quatre-vingt (180) jours, soit jusqu'au 19 décembre 2013.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0304 - 23 août 2012- Conclure des ententes-cadres, d'une durée approximative de 8 mois, avec Sifto Canada Corp. (8 881 347,24 \$) et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée (5 454 063,33 \$), pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public 12-12176 (3 soum.) (Montant total estimé: 14 335 410,57 \$)

CG11 0309 - 28 septembre 2011- Conclure des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois avec Technologie de dégivrage Cargill (8 123 403,33 \$), Sifto Canada Corp. (6 286 404,29 \$) et Mines seleine, une division de La Société canadienne de Sel, Limitée (520 301,17 \$) pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public 11-11666 (4 soum.) (Montant total estimé: 14 930 109,79 \$)

CG10 0326 - 23 septembre 2010- Conclure des ententes-cadres avec Sifto Canada Corp. (9 087 707,34 \$), Mines seleine, une division de la Société canadienne de Sel, Ltée (4 378 150,35 \$) et Technologie de dégivrage Cargill (2 032 587,08 \$), pour une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées. (Montant total estimé: 15 498 444,77 \$)

## **DESCRIPTION**

La fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage des chaussées. L'appel d'offres a été constitué des prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements, de treize (13) villes liées et de la Société de transport de Montréal. Ces prévisions sont basées sur leurs consommations antérieures et leurs besoins futurs, et ne sont fournies qu'à titre indicatif seulement. Elles représentent pour l'hiver 2013-14 un potentiel d'approvisionnement de 182 307 tonnes métriques de sel, mais n'engagent aucunement la Ville et les autres participants à acheter la totalité de ces quantités. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction, notamment, des conditions météorologiques de la prochaine saison hivernale.

## **JUSTIFICATION**

Renouvellement des ententes pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage des chaussées, pour une période d'environ 8 mois suite à l'appel d'offres public 13-12670. La conclusion des ententes-cadres permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables. En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le présent dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce qu'il s'agit de contrats supérieurs à deux et accordés à des adjudicataires qui en sont à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Dans l'ensemble, comparativement aux ententes conclues l'an dernier, le prix moyen obtenu cette année pour le groupe A (sel régulier) est de 58,83 \$ la tonne métrique, incluant le transport. Ce qui représente une variation à la baisse de -13,03 % par rapport au prix moyen de l'an dernier qui était de 67,64 \$ la tonne métrique, incluant également le transport.

Dans l'ensemble, comparativement aux ententes conclues l'an dernier, le prix moyen obtenu cette année pour le groupe B (sel traité) est de 76,36 \$ la tonne métrique, incluant le transport. Ce qui représente une variation à la baisse de -10,09 % par rapport au prix moyen de l'an dernier qui était de 84,93 \$ la tonne métrique, incluant également le transport.

Ceci permet à la Ville, globalement et comparativement aux ententes précédentes conclues en 2012, de réaliser une économie globale potentielle en 2013 de 1 412 813,40 \$ avant taxes, ou -10,14 %. Par économie globale potentielle, nous entendons que c'est l'économie dégagée en comparant les prix unitaires des ententes précédentes et les prix unitaires des adjudicataires recommandés, et affectés aux quantités estimées prévues pour les 8 prochains mois.

Quant à la dépense globale estimée par rapport à l'année précédente, elle diminue et passe de 14 335 410,57 \$ à 12 852 837,95 \$, puisque la demande (184 722 t.m. en 2012 comparativement à 182 307 t.m. en 2013), ainsi que le prix unitaire moyen ont tous deux connu une baisse.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles-Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense pour le groupe A (sel régulier) s'élevant à 12 392 866,13 \$, incluant les taxes, ainsi que pour le groupe B (sel traité) s'élevant à 2 502 379,04 \$, incluant également les taxes, pour la période hivernale 2013-14 (environ 8 mois). Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal, de treize (13) villes liées participantes et de la Société de transport de Montréal, en fonction des prix moyens obtenus par la Ville de Montréal pour ces produits lors du précédent appel d'offres (prix du marché), avec une diminution de -0,87 %. Cette diminution représente l'évolution de l'indice des prix industriels pour la catégorie des produits des minéraux non métalliques (code v53434831), tel que publié par Statistique Canada dans son rapport mensuel de mars 2013, le moment de l'établissement de l'estimé préalable.

#### Contrat sel régulier Sifto Canada Corp. (groupe A)

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Sifto Canada Corp.	7 845 946,89 \$	----	7 845 946,89 \$
Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée	8 801 117,64 \$	----	8 801 117,64 \$
Mines seleine, une division de La Société canadienne de Sel, Limitée	10 147 283,22 \$	----	10 147 283,22 \$
Dernière estimation réalisée	9 428 959,27 \$	----	9 428 959,27 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			8 931 449,25 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			13,84 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			2 301 336,33 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			29,33 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-1 583 012,38 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-16,79 % *
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			955 170,75 \$
			12,17 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)  

$$\left( \frac{\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}}{\text{la plus basse}} \right) \times 100$$

\* L'écart en faveur de la Ville de Montréal de -16,79 % (pour le contrat de sel régulier avec Sifto Canada Corp. (groupe A)) entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation peut s'expliquer par le fait que dans notre estimation, nous avons estimé une baisse de -0,87 % des prix que nous allions obtenir cette année par rapport aux prix des soumissionnaires de l'appel d'offres de l'année passée (prix du marché). Comme mentionné précédemment, la valeur de -0,87 % provient des données recueillies par Statistique Canada pour l'indice des prix industriels pour la catégorie des produits des minéraux non métalliques (code v53434831), tel que publié dans son rapport mensuel de mars 2013, le moment de l'établissement de l'estimé préalable. La Direction de l'approvisionnement avait anticipé une baisse de prix, mais cette baisse a été beaucoup plus marquée que ce qu'elle avait prévue, et ce à l'avantage de La Ville de Montréal.

Également, dans notre stratégie, nous décidons de lancer l'appel d'offres quelques jours à la suite de la fermeture de celui de l'UMQ (l'Union des municipalités du Québec), ce qui nous permet encore cette année de profiter des quantités restantes des principaux fournisseurs, qui ces derniers, dans un but de liquider les dites quantités, baissent leurs prix pour pouvoir réussir à les vendre. Puisque les fournisseurs (soumissionnaires) étant capables de répondre à la demande de la Ville de Montréal sont très peu nombreux, ces derniers se livrent une guerre de prix pour obtenir l'achat maximum de leurs quantités restantes par l'agglomération de la Ville de Montréal.

Les raisons mentionnées précédemment peuvent donc expliquer l'écart en faveur de la Ville de Montréal de plus de -10% (pour le Groupe A (sel régulier)) entre la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, Sifto Canada Corp., et la dernière estimation.

Contrat sel régulier Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée (groupe A)

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée	2 732 992,54 \$	----	2 732 992,54 \$**
Sifto Canada Corp.	2 489 404,21 \$	----	2 489 404,21 \$
Mines seleine, une division de La Société canadienne de Sel, Limitée	3 197 096,60 \$	----	3 197 096,60 \$
Dernière estimation réalisée	2 963 906,86 \$	----	2 963 906,86 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			2 806 497,78 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			2,69 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			464 104,06 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			16,98 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-230 914,32 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-7,79 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			-243 588,33 \$
			-8,91 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)  

$$\left( \frac{\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}}{\text{la plus basse}} \right) \times 100$$

\*\*En ce qui concerne l'octroi de ce contrat, l'adjudicataire recommandé Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée n'est pas le plus bas soumissionnaire. Cependant, comme mentionné dans la méthode d'adjudication (méthode Vogel), nous devons prendre en compte la capacité maximale de fourniture mentionnée par chacun des soumissionnaires. Puisque le maximum de capacité, selon notre méthode d'adjudication, a été atteint par le plus bas soumissionnaire Sifto Canada Corp., nous devons adjuger les quantités suivantes à Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée, qui est le deuxième plus bas soumissionnaire. Dans ce cas-ci, nous devons déterminer dans le tableau des écarts précédent que le plus bas soumissionnaire conforme concernant ce contrat est Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée.

Contrat sel traité Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée (groupe B)

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée	2 273 898,52 \$	----	2 273 898,52 \$
Sifto Canada Corp.	2 437 084,83 \$	----	2 437 084,83 \$
Mines seleine, une division de La Société canadienne de Sel, Limitée	2 546 203,01 \$	----	2 546 203,01 \$
Dernière estimation réalisée	2 502 379,04 \$	----	2 502 379,04 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			2 419 062,12 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			6,38 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			272 304,49 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			11,98 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-228 480,52 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-9,13 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			163 186,31 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			7,18 %

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées. Les achats seront effectués sur demande. Les arrondissements, les villes liées ainsi que la Société de transport de Montréal pourront faire appel à ces ententes. Ces ententes pourraient encourir des dépenses d'agglomération. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.

À titre comparatif, voici les prix obtenus par les municipalités autour de la région de

Montréal (pour sel régulier seulement) :

Villes	Prix unitaire moyen (incluant la livraison) à la tonne métrique (avant taxes) obtenu pour l'hiver 2012-13	Prix unitaire moyen (incluant la livraison) à la tonne métrique (avant taxes) obtenu pour l'hiver 2013-14	Variation moyenne du prix unitaire hiver 2012-13 vs hiver 2013-14
Boucherville	80,29 \$	80,25 \$	-0,05 %
Brossard	76,58 \$	76,56 \$	-0,03 %
L'Ile-Perrot	91,25 \$	76,56 \$	-16,10 %
Laval	76,86 \$	72,06 \$	-6,25 %
Longueuil	74,07 \$	80,25 \$	8,34 %
Repentigny	72,15 \$	72,06 \$	-0,12 %
Rosemère	75,60 \$	80,74 \$	6,80 %
Québec	87,32 \$	80,28 \$	-8,06 %
Autres villes du Québec (participants à l'UMQ)	89,38 \$	86,64 \$	-3,07 %
Toronto	87,20 \$	90,34 \$	3,60 %
<b>Montréal</b>	<b>67,64 \$</b>	<b>58,83 \$</b>	<b>-13,03 %</b>

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Direction de l'approvisionnement a décidé d'inclure, dans l'adjudication des contrats du sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2013-14, du sel traité. Ce produit fait l'objet d'une demande grandissante d'année en année de la part des participants à l'appel d'offres. Le sel de déglacage des chaussées traité est obtenu par une technique de pré humidification qui consiste à humidifier les grains de sel avant leur dispersion sur la chaussée. Cette technique peut se faire à partir de plusieurs liquides, principalement le chlorure de magnésium et le chlorure de sodium. Dans le cadre de l'appel d'offres de la Ville de Montréal, il a été spécifié que le sel de déglacage des chaussées traité doit être humidifié avec un agent à base de chlorure de magnésium, et que le sel doit être pré traité et livré « clé en mains », c'est-à-dire qu'il doit être livré et prêt pour une utilisation immédiate, comme pour le sel régulier.

Au Ministère des Transports du Québec, la technique de pré humidification a été traitée au début des années 1990 et les effets positifs observés à l'époque le sont toujours aujourd'hui. En effet, l'utilisation d'un agent de pré humidification offre plusieurs avantages tels que :

1. La réduction des pertes de sel dans l'environnement causées par le vent et le rebondissement des grains, passant de 30 % à 4 %;
2. Une modification des températures de services passant de -7 °C jusqu'à -20 °C;
3. Un temps de réaction plus court avant l'activation de l'effet fondant du sel;
4. Augmentation de la vitesse d'épandage;
5. La réduction des quantités de sels achetées et épandues.

La pré humidification avec le chlorure de magnésium liquide est le produit le plus performant et le moins dommageable pour l'environnement et les infrastructures routières en comparaison au chlorure de sodium et au chlorure de calcium.

Enfin, en optimisant l'efficacité des produits de déglacage épandus, ces techniques permettent de réduire les taux d'application et donc les quantités de contaminants qui

pénètrent dans l'environnement. En Ontario, le ministère des Transports affirme qu'il est possible de réduire de 20 % les quantités de sel épandues sans perte d'efficacité à l'aide de la technique de préhumidification. Une étude réalisée au Montana a suggéré que cette réduction pourrait même atteindre 50 % de la charge originale.

**\*Références:**

Les informations et les données contenues dans la section "Développement durable" et concernant le sel traité sont extraites de la thèse de maîtrise en environnement (M.Env) de Jean-Philippe Robitaille, sous la direction de Pierre Poulin, directeur d'essai, de l'Université de Sherbrooke, intitulée : "LES SELS DE VOIRIE AU QUÉBEC : PROPOSITION D'UNE DÉMARCHE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE SPÉCIFIQUE AUX ZONES VULNÉRABLES", et datée du 21 mai 2011.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le non renouvellement de ces ententes alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville son potentiel d'économies de volume.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion des ententes ainsi que des modalités d'achat convenues.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Suite à la résolution, émission des ententes pour la saison hivernale 2013-14 avec les firmes retenues.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

SCARM-Direction de l'Approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no : 13-12670

Titre : Sel de déglacage des chaussées

Date de lancement : 3 juin 2013

Date d'ouverture : 19 juin 2013

Preneurs du cahier des charges : (4)

Sifto Canada Corp.

Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée

Mines seleine, une division de la Société canadienne de Sel, Limitée

Multi Routes inc.

Soumissionnaires : (3)

Sifto Canada Corp.

Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée

Mines seleine, une division de la Société canadienne de Sel, Limitée

Tableau de prix : (voir pièces jointes)

Remarques et information complémentaires :

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements (gestion des estimations des contrats).

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et la fraude).

Globalement, trois principaux fournisseurs se partagent le marché du sel de déglacage des chaussées au Québec. Il arrive parfois, en raison de leurs autres engagements contractuels, qu'aucun de ces fournisseurs ne puisse garantir la quantité complète requise par la Ville, ou qu'un seul le puisse, mais à un coût plus élevé.

Afin d'assurer à la Ville de Montréal un approvisionnement constant selon les quantités requises tout en profitant des meilleures conditions du marché, l'appel d'offres permet à la Ville d'associer l'octroi à un fournisseur en fonction de sa capacité maximale de fourniture. Il est ainsi possible de profiter des quantités disponibles auprès d'un fournisseur lorsqu'il est avantageux de le faire. Les soumissionnaires ont indiqué leur capacité maximale de fourniture dans leur soumission.

Sur les 156 407 tonnes métriques de sel régulier (groupe A) requises cette année, le plus bas soumissionnaire, Sifto Canada Corp., se déclare capable de fournir 120 000 tonnes métriques, le deuxième plus bas soumissionnaire, Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée, peut en fournir 110 000 tonnes métriques et, finalement, Mines seleine, une division de La Société canadienne de Sel, Limitée peut fournir 20 000 tonnes métriques.

Sur les 25 900 tonnes métriques de sel traité (groupe B) requises cette année, le plus bas soumissionnaire, Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée, se déclare capable de fournir 25 900 tonnes métriques, le deuxième plus bas soumissionnaire, Sifto Canada Corp., peut également fournir 25 900 tonnes métriques et, finalement, Mines seleine, une division de La Société canadienne de Sel, Limitée peut fournir 4 100 tonnes métriques.

L'appel d'offres prévoyait que l'octroi serait effectué au plus bas soumissionnaire conforme par participant de chaque groupe à l'appel d'offres tout en tenant compte de la capacité maximale de fourniture mentionnée par chacun des soumissionnaires et, globalement, du meilleur intérêt économique des participants à l'appel d'offres.

Afin de déterminer la répartition optimale des quantités offertes par les soumissionnaires aux participants à l'appel d'offres, nous avons appliqué la méthode Vogel, qui est une méthode scientifique de répartition économique des quantités reconnue dans le domaine de la logistique et du transport, et permettant au regroupement de l'appel d'offres de la Ville de Montréal d'obtenir la facture globale la moins élevée.

Le prix de revient du sel étant constitué du prix du produit combiné aux frais de livraison, la différence des prix observée est directement liée à la distance entre le dépôt de sel du soumissionnaire et le lieu de livraison pour chacun des arrondissements ou des villes liées participants. Puisque chacun des soumissionnaires a proposé des prix pour tous les arrondissements et les villes liées participant à l'appel d'offres, le mode d'attribution a été déterminé en fonction du meilleur prix proposé et selon la capacité maximale disponible pour chacun des soumissionnaires.

Enfin, la Ville se réserve le droit de commander une quantité supérieure de 20% à celle indiquée aux documents d'appel d'offres afin de se prémunir contre des conditions climatiques exceptionnelles.

Montant estimé des ententes :

Sifto Canada Corp.:

6 824 046,00 \$ + TPS (5%) 341 202,30 \$ + TVQ (9,975%) 680 698,59 \$ = 7 845 946,89 \$

Technologie de dégivrage Cargill :

4 354 765,00 \$ + TPS (5%) 217 738,25 \$ + TVQ (9,975%) 434 387,81 \$ = 5 006 891,06 \$

Adjudicataires recommandés

Il est recommandé de conclure avec chacune des firmes ci-après désignées, suite à l'appel d'offres public 13-12670, une entente-cadre d'une durée approximative de 8 mois pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées;

<u>Firmes</u>	<u>Participants</u>
Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée	Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Le Plateau Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rosemont-La Petite Patrie, Ville-Marie, Ville de Montréal-Est, Villeray-St-Michel-Parc-Extension, Ville de Beaconsfield, Société de transport de Montréal.
Sifto Canada Corp.	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâces, Lachine, LaSalle, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Le Plateau Mont-Royal, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Le Sud-Ouest, Verdun, L'Île-Bizard-Ste-Geneviève, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Ville de Baie-d'Urfé, Ville de Côte-Saint-Luc, Ville de Dollard-Des-Ormeaux, Ville de Hampstead, Ville de Kirkland, Ville de Mont-Royal, Ville de Montréal-Ouest, Ville de Pointe-Claire, Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, Village de Senneville, Ville de Westmount.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre MUNIZ

**ENDOSSÉ PAR**

Denis LECLERC

Agent d'approvisionnement II

**Tél :** 514-872-1028  
**Télécop.:** 514-872-2519

Chef de section

**Tél :** 514-872-5241  
**Télécop. :** 872-2519  
**Date d'endos. :** 2013-07-22

**Dossier # :1135331003**



**Dossier # : 1130589002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Capital humain et des communications , Santé_mieux-être et administration , Santé et mieux-être
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Morneau Shepell Ltée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel, pour une somme maximale de 1 583 460 ,75 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, pour un maximum de cinq ans / Appel d'offres public no 13-12715 - ( 3 soumissionnaires - 2 conformes) / approuver un projet de convention à cette fin

1. de conclure une entente-cadre de services professionnels avec Morneau Shepell Ltée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Morneau Shepell Ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 583 460,75 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12715 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Jean-Yves HINSE **Le** 2013-05-15 08:46

**Signataire :** Jean-Yves HINSE

\_\_\_\_\_  
Directeur principal  
Capital humain et des communications , Direction principale

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130589002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Capital humain et des communications , Santé_mieux-être et administration , Santé et mieux-être
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Morneau Shepell Ltée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel, pour une somme maximale de 1 583 460 ,75 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, pour un maximum de cinq ans / Appel d'offres public no 13-12715 - ( 3 soumissionnaires - 2 conformes) / approuver un projet de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Politique de la Ville de Montréal en matière de Programme d'aide aux employés (CE06 2055) prévoit offrir à tous ses employés actifs, à l'exception des policiers qui ont déjà leur propre PAE, par le biais d'un maximum de cinq rencontres, une gamme de services leur permettant d'obtenir un soutien pour des problématiques de nature personnelle, familiale ou professionnelle. La Ville de Montréal offre également à tous ses gestionnaires des services d'intervention post-traumatique ainsi que des services-conseils et d'accompagnement, afin de mieux supporter ceux-ci lorsque surviennent des problématiques de nature conflictuelle ou de violence dans le milieu de travail. Grâce à ces services, la Ville de Montréal souhaite contribuer au mieux-être de ses employés, tout en favorisant le maintien et l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Le contrat de services professionnels du PAE est actuellement détenu par la firme Morneau Shepell à la suite de la prolongation de l'entente-cadre pour une période de douze mois, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 (CG12 0486). L'entente-cadre était initialement détenue par la firme Jacques Lamarre et ass. pour la période débutant le 1er janvier 2010 et se terminant le 31 décembre 2012. Entre-temps, la firme Jacques Lamarre et ass. a été achetée par Morneau Shepell en septembre 2011.

À la suite des recommandations de la Commission permanente sur l'examen des contrats, il a été décidé de procéder à deux appels d'offres distincts, soit un premier appel d'offres (13-12715) pour le renouvellement du PAE, volet individuel et un second appel d'offres (13-12716), pour le renouvellement du PAE, volet soutien à la gestion.

Le 6 mars 2013, le comité exécutif a autorisé le lancement d'un appel d'offres public (CE13 0239) pour l'octroi d'un contrat-cadre visant l'obtention de services d'aide professionnelle, sur une base individuelle, à l'ensemble du personnel de la Ville, tel que requis dans le cadre

de la Politique du programme d'aide aux employés (CE06 2055).

L'appel d'offres public a été publié le 13 mars 2013 dans le journal La Presse et sur le site SE@O.

Trois (3) soumissionnaires ont présenté une offre de service qui a été analysée par un comité d'évaluation le 13 mai 2013. L'évaluation s'est faite à partir de la grille de critères présente au devis technique (voir document en pièces jointes). Le comité, à la suite de l'évaluation des propositions des soumissionnaires, recommande d'octroyer le contrat à la firme Morneau Shepell Ltée.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 0748 - 29 mai 2013 - de conclure une entente-cadre de services professionnels pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet soutien à la gestion / Approuver un projet de convention par lequel Homewood Solutions Humaines Québec inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 344 580,08 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12716.

CE13 0239 - 6 mars 2013 - Autoriser le lancement de deux appels d'offres pour l'octroi de deux contrats-cadres visant l'obtention de services professionnels en matière de Programme d'aide aux employés (PAE), soit un premier appel d'offres (13-12715) pour le renouvellement du PAE, volet individuel et un second appel d'offres (13-12716), pour le renouvellement du PAE, volet soutien à la gestion, pour une période de trois ans, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, comprenant une option de renouvellement pour une ou deux années subséquentes et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CG12 0486 - 20 décembre 2012 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre (CG09 0468) conclue avec la firme Morneau Shepell Ltée, pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une somme maximale de 690 848,88 \$, taxes incluses et pour une période maximale de douze (12) mois, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, majorant ainsi le montant de l'entente-cadre de 2 792 542 \$ à 3 483 390,88 \$.

CE12 1875 - 14 novembre 2012 - Ne pas donner suite à l'appel d'offres public no 12-12053, conformément à la conclusion du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats.

CE12 1004 - 20 juin 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels d'une firme (contrat parapluie) pour le renouvellement du Programme d'aide aux employés - volet personnel (PAE) et soutien à la gestion pour une période de trois ans (2013, 2014 et 2015), pour un montant maximum de 2 475 357,75 \$ taxes incluses avec un renouvellement optionnel de deux autres années et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions, conformément à l'appel d'offres public 12-12053.

CG09 0468 - 3 décembre 2009 - Approuver l'entente-cadre par laquelle la firme Jacques Lamarre et associés inc. s'engage à fournir à la Ville de Montréal, les services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une somme maximale de 2 792 542 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 09-11085, pour les années 2010, 2011 et 2012.

CE09 1307 - 5 août 2009 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la

rétribution de services professionnels relatifs au Programme d'aide aux employés, volet individuel et soutien à la gestion, pour une période de trois ans, soit du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2012, selon les critères de sélection et leur pondération spécifiés au devis.

CE06 2055 - 29 novembre 2006 - Adopter une politique municipale sur le Programme d'aide aux employés et approuver un projet de convention par lequel la firme Jacques Lamarre & associés inc., firme-conseil ayant obtenu le plus haut pointage final, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 570 659,68 \$, taxes incluses, pour les années 2007, 2008 et 2009.

DG061599001 - 11 août 2006 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels d'une firme (contrat parapluie) pour le renouvellement du Programme d'aide aux employés - volet personnel (PAE) et soutien à la gestion pour les années 2007, 2008 et 2009, pour un montant maximum de 3 167 668 \$, taxes incluses.

## **DESCRIPTION**

L'octroi du présent contrat a pour but d'assurer la poursuite du Programme d'aide aux employés, volet individuel, conformément à la Politique de la Ville de Montréal (CE06 2055) et d'autoriser la firme Morneau Shepell, ayant obtenu la meilleure note en fonction de critères de sélection précis, à offrir un soutien aux employés de la Ville sur un plan personnel ou professionnel. Les services couverts par ce contrat sont prévus dans la Politique de la Ville de Montréal en matière de programme d'aide aux employés et s'adressent à l'ensemble des employés des services corporatifs et des arrondissements participants, à l'exception du Service de police. Ainsi, conformément à cette Politique, un service corporatif ou un arrondissement qui préférerait mettre sur pied son propre programme d'aide aux employés peut conclure une entente contractuelle avec le fournisseur de son choix en autant que les modalités d'application de la politique soient respectées. À ce jour, seuls les arrondissements d'Anjou et de LaSalle ont choisi de se doter de leur propre programme d'aide aux employés.

## **JUSTIFICATION**

Le maintien des services du Programme d'aide aux employés apparaît d'autant plus justifié que les données rapportées par des organismes de santé publique font état d'un accroissement des problématiques liées à la santé psychologique dans les années à venir. En effet, selon le rapport sur les maladies mentales au Canada (Santé Canada, mai 2006), près d'une personne sur cinq souffrira d'une maladie mentale au cours de sa vie. De même, des données épidémiologiques révèlent que chaque année, près de 3 % des Canadiens connaîtront une grave maladie mentale et que plus de 17 % en seront atteints de façon légère à modérée. (Source : *De l'ombre à la lumière*, rapport final du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, gouvernement du Canada, mai 2006). Ces statistiques ne tiennent pas compte du fait qu'un nombre encore plus important de personnes seront touchées par des problèmes émotionnels temporaires, source d'une détresse psychologique importante. La maladie mentale est la principale cause d'invalidité au Canada et elle représente près de 30 % des prestations d'assurance-invalidité.

À la Ville de Montréal, les données colligées corroborent ces chiffres puisque le pourcentage des absences pour cause de santé psychologique était de 31 % en 2012. L'enjeu est donc de taille et l'ignorer irait à l'encontre des objectifs prioritaires du Service du capital humain et des communications, tels que l'amélioration du climat de travail, la réduction de l'absentéisme ainsi qu'une plus grande performance des équipes de travail.

Le Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal, dans sa forme actuelle, répond à un réel besoin de la part des employés puisqu'il est de plus en plus connu et utilisé. En effet, son pourcentage d'utilisation est passé de 4,8 % en 2007 à 7,7 % en 2012.

Cependant, ce pourcentage est légèrement inférieur au pourcentage d'utilisation des autres municipalités canadiennes desservies par la Firme Morneau Shepell Ltée qui est de 8,03% (Sources: Rapport annuel 2012, Morneau Shepell). Ce programme contribue au bien-être des employés et favorise le maintien et l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Par ailleurs, il est à noter que le nombre d'heures d'utilisation estimées au devis d'appel d'offres pour les services individuels a été légèrement ajusté par rapport au nombre d'heures d'utilisation estimées au dossier autorisant l'appel d'offres (CE13 0239). Cet ajustement est dû entre autres, au fait que les chiffres officiels d'utilisation pour l'année 2012 ont été connus en avril 2013, après la décision du comité exécutif du 6 mars 2013 et que certaines erreurs cléricales de calcul s'étaient glissées. L'ajustement fait passer le nombre d'heures d'utilisation sur trois ans de 17 653 heures à 19 065 heures, soit une augmentation en moyenne de 470 heures par année. Cet ajustement rend la prévision d'utilisation plus conforme et réaliste, compte tenu de l'augmentation prévue et souhaitée d'utilisation des services offerts par le Programme d'aide aux employés, volet individuel. Le nombre d'heures d'interventions post-traumatiques et le nombre de journées de formation sont quant à eux demeurés identiques. Ainsi, tel qu'indiqué dans le tableau ci-joint, le coût original estimé de 1 546 922,50 \$ lors de l'autorisation de l'appel d'offres a été ajusté à 1 661 351,25 \$ au devis, soit une augmentation de l'estimé de 114 428,75 \$.

Pour le présent appel d'offres public, il y a eu 9 preneurs de cahier des charges. De ce nombre, 3 firmes ont soumissionné et 2 soumissions ont été jugées recevables.

La firme Morneau Shepell Ltée a obtenu le meilleur pointage (92,5%) et a été recommandée par le Comité de sélection en fonction des critères de sélection suivants :

<b>CRITÈRES D'ÉVALUATION</b>	<b>Pondération</b>
Respect du schéma de l'offre de service	5 %
Compréhension du mandat	5 %
Expérience et expertise de la firme dans des projets similaires	15 %
Qualification et expérience de l'équipe interne	5 %
Accessibilité et organisation des services	10 %
Formation, expérience et capacité de la firme à offrir les services de psychologues sur une base individuelle, à l'intérieur des délais prescrits	25 %
Formation, expérience et capacité de la firme à offrir les autres services d'aide, sur une base individuelle, à l'intérieur des délais prescrits	20 %
Formation, expérience et capacité de la firme à offrir le service d'interventions post-traumatiques	5 %
Capacité à offrir des présentations sous la forme de conférences, d'ateliers ou de journées de formation	5 %
Capacité à offrir un programme de sensibilisation relié à la santé psychologique, sous la forme de capsules santé mensuelles	5 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>

La seconde firme, Homewood Solutions Humaines Québec Inc., a obtenu un pointage de 88,8%.

Enfin, la troisième firme (Groupe Santé Physimed Inc.) n'a pas obtenu la note de pointage intérimaire de 70 % (pour plus de précisions: voir l'intervention de l'Approvisionnement au présent dossier).

**Analyse des données comparatives entre la dernière estimation détaillée et les soumissionnaires conformes reçues**

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Note Intérim</b>	<b>Note finale</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Autre (préciser)</b>	<b>Total</b>
Morneau Shepell Ltée	92,5%	0,90	1 583 460,75 \$		1 583 460,75 \$
Homewood Solutions Humaines Québec Inc.	88,8%	0,87	1 585 859,44 \$		1 585 859,44 \$
Estimation ajustée au devis d'appel d'offres			1 661 351,25 \$		1 661 351,25 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )					-77 890,55 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i> )					-4,69%
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) ( <i>2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire</i> )					2 398,69 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ( <i>((2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i> )					0,15%

Le montant de la proposition totale de la Firme Morneau Shepell Ltée, tel que stipulé sur le bordereau de soumission est de 1 583 460,75 \$. Ce montant est légèrement inférieur de 4,7 %, au montant de la dernière estimation réalisée.

Étant donné qu'il s'agit d'un contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et puisque l'adjudicataire se trouve, dû à l'achat de Jacques Lamarre et ass. par Morneau Shepell en septembre 2011, être à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent, plus un renouvellement de douze mois, le présent dossier sera présenté à la Commission permanente sur l'examen des contrats.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du dossier incluant les taxes est de 1 583 460,75 \$. Ce coût est pour un contrat d'une durée de trois ans et sera valide du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016 avec un renouvellement optionnel de deux autres années, pour un maximum de cinq ans. Si ce présent contrat devait se prolonger pour une ou deux autres années subséquentes, tel que mentionné au devis, les mêmes conditions s'appliqueront à l'exception des coûts qui seront majorés selon une formule préétablie.

L'enveloppe budgétaire globale de 1 583 460,75 \$ pour les années 2014 à 2016 se répartit de la façon suivante :

Aide professionnelle aux employés, sur une base individuelle - (non-taxable) 1 448 940,00 \$

Services d'interventions post-traumatiques - (taxable) 56 912,63 \$

Service de formation - (taxable) 77 608,12 \$

La Ville de Montréal débourse uniquement pour les services professionnels qui seront effectivement réalisés par la firme Firme Morneau Shepell Ltée, à partir d'un taux horaire qui inclut toutes les autres dépenses. Il n'y a pas d'autres frais à prévoir que ceux

réellement encourus, sur une base horaire.

Enfin, la totalité des coûts de ce programme sera répartie en fonction du principe de l'utilisateur-payeur, à tous les arrondissements participants ainsi qu'à tous les services corporatifs, à l'exclusion des policiers qui possèdent déjà leur propre programme d'aide.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S/O

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Grâce au Programme d'aide aux employés, il sera possible de maintenir toute une gamme de services professionnels de haute qualité, tant pour les employés que pour les gestionnaires, et ce, pour l'ensemble des arrondissements et des services corporatifs, à l'exclusion des policiers qui possèdent déjà leur propre programme d'aide. Ce faisant, le Programme d'aide aux employés contribuera également à :

- favoriser le mieux-être et la santé psychologique de tous ses employés;
- améliorer la qualité de vie au travail;
- supporter les gestionnaires dans le cadre de leurs fonctions;
- réduire les frais de soins de santé reliés aux problèmes de santé psychologique;
- réduire les coûts liés à l'absentéisme et au présentéisme;
- augmenter la productivité.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un communiqué sera publié afin d'annoncer l'octroi du présent contrat permettant ainsi de sensibiliser encore davantage tous les employés et tous les cadres à l'existence du programme d'aide. La campagne de promotion actuelle du PAE, débutée en 2012, se fait en continu sur l'intranet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Début:** 2014-01-01 **Fin:** 2016-12-31

Décembre 2013 :

Signature du contrat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Janvier 2014 :

Début du contrat de services professionnels avec la firme retenue.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'octroi du présent contrat est requis pour que la Politique de gestion contractuelle, la Politique d'approvisionnement et la Politique de la Ville de Montréal en matière d'aide aux employés (CE06 2055) puissent être appliquées, et ce, afin de garantir la continuité des services offerts aux employés.

Le processus d'appel d'offres effectué était public. Les soumissionnaires ont été le Groupe santé Physimed, Homewood Solutions Humaines Inc., Morneau Shepell Ltée.

Le processus d'appel d'offres public et le processus d'octroi du contrat sont conformes aux règles en vigueur.

## **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
(Robert NORMANDEAU)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Lucie DUMESNIL)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre BASTIEN  
Conseiller principal (specialite)

**Tél :** 514-872-3764  
**Télécop.:** 872-5236

### **ENDOSSÉ PAR**

Suzanne DESJARDINS  
Directrice - Santé mieux-être et administration

**Tél :** 514 872-7117  
**Télécop. :** 514 872-5236  
**Date d'endos. :** 2013-05-14

**Dossier # :1130589002**

CE : 20.011  
2013/08/21 09:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.012

2013/08/21 09:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.013  
2013/08/21 09:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.014  
2013/08/21 09:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1134254002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service des enquêtes spécialisées , Opérations spécialisées
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, conformément à la Loi, un contrat de gré à gré, à « Applied Research Associates Inc. », fournisseur unique, pour la fourniture d'une caméra tactique mobile (Pointman) pour les besoins du Groupe tactique d'intervention du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 29 683,17 \$ US, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la Loi, un contrat de gré à gré, à « Applied Research Associates Inc » , fournisseur unique, pour la fourniture d'une caméra tactique mobile (Pointman) pour les besoins du Groupe tactique d'intervention du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 29 683,17 \$ US, taxes incluses, conformément à l'offre de service de la firme en date du 20 mai 2013;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc PARENT **Le** 2013-08-13 12:05**Signataire :**

Marc PARENT

---

Directeur  
Police , Direction principale

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1134254002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service des enquêtes spécialisées , Opérations spécialisées
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, conformément à la Loi, un contrat de gré à gré, à « Applied Research Associates Inc. », fournisseur unique, pour la fourniture d'une caméra tactique mobile (Pointman) pour les besoins du Groupe tactique d'intervention du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 29 683,17 \$ US, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Groupe tactique d'intervention (GTI) du Service de police de la ville de Montréal (SPVM) est un groupe spécialisé qui intervient lors d'événements à risque modéré et élevé. La Loi sur la police prévoit qu'une organisation policière de niveau 4 et plus doit avoir une équipe formée pour répondre à une demande d'intervention de personnes barricadées. De plus, ayant un niveau 5 de responsabilité, le SPVM doit également avoir la capacité de répondre à une intervention de personne barricadée avec coup de feu et de prises d'otages. Le GTI du SPVM effectue plus de 480 interventions armées par année dont environ 30 sont d'ordre de personne barricadée. Lors de ces événements, le principe de négociation est préconisé. Cependant, il arrive fréquemment que les membres du GTI doivent procéder à une intervention dynamique et, conséquemment, ce genre d'intervention augmente le niveau de risque. C'est pour cette raison que lorsque la situation le permet et afin de ne pas exposer les membres du GTI, nous utilisons un système visuel pour localiser le sujet. Un système de caméra tactique permettrait, à plusieurs occasions, d'obtenir les images de l'intérieur de l'endroit où le sujet est confiné. Cette caméra permettrait également une inspection sous les véhicules lors d'appel de colis suspect.

Actuellement, outre une caméra installée au bout d'une perche, nous n'avons pas la capacité d'obtenir des images claires de l'intérieur de l'endroit où le sujet est confiné. Un système appelé « Eye Ball » a déjà été utilisé dans le passé, mais cet équipement est défectueux et il est trop dispendieux de le faire réparer d'autant plus que cet outil a une certaine limite relativement à sa capacité tactique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Octroyer à « Applied Research Associates Inc. », fournisseur unique, un contrat de gré à gré pour la fourniture d'une caméra tactique mobile « Pointman » pour les besoins du Groupe tactique d'intervention du Service de police de la Ville de Montréal. Pour ce faire, autoriser une dépense de 29 683,17 \$ US, taxes incluses.

La caméra tactique mobile comprend le robot « Pointman », un ensemble de réparation pour les roues et un étui de rangement.

- La principale différence entre le robot « Pointman » et tous les autres petits robots, c'est sa locomotion polymorphe brevetée, sa capacité à traverser rapidement des surfaces relativement planes (routes, planchers, pelouses, etc.) en mode roue et la possibilité d'utiliser son mouvement à clapet « end-over-end » pour traverser efficacement des terrains accidentés (escaliers, roches, vêtements, décombres, bordures, articles ménagers, etc.). Le « Pointman » ne possède pas de chenilles qui pourraient s'emmêler dans les matériaux en vrac tels que des vêtements ou des couvertures ou qui provoqueraient un glissement sur la moquette qui recouvre les marches d'escaliers.
- Le robot « Pointman » n'a pas de partie supérieure ou inférieure et ne peut donc pas rester coincé sur le dos comme les autres robots. Lors d'une chute à travers une fenêtre, le « Pointman » utilisera son mouvement à clapet end-over-end pour se redresser. Cette habileté à se redresser assurera au robot « Pointman » de ne jamais rester coincé lors de l'ascension ou de la descente des escaliers.
- Contrairement à d'autres plateformes de robots, le « Pointman » n'a pas d'antennes ou de bras extérieurs qui pourraient être endommagés par un terrain accidenté ou à la suite d'une chute. La conception simple et robuste du robot signifie qu'il est prêt à l'emploi en moins d'une minute.
- La caméra située à plat entre les deux clapets fait en sorte que la hauteur totale du robot « Pointman » ne dépasse pas les 7 pouces offrant ainsi une capacité d'inspection sous les véhicules ainsi que l'accès aux espaces confinés tels que les dessous de lits et les caniveaux.

Cette combinaison de caractéristiques est unique au robot « Pointman ». Il n'y a aucun autre robot qui combine la capacité d'escalader avec la possibilité d'accéder à des zones confinées telles que les dessous de lits, les dessous de véhicules, les caniveaux, les vides sanitaires et autres obstacles bas.

La garantie offerte sur cet équipement est de un (1) an, pièces et main-d'oeuvre ou 200 heures d'utilisation, la première des deux conditions, et le déplacement du robot, dans ces circonstances, à nos frais (entreprise située au Vermont, facilement accessible). Le fournisseur se donne le droit de procéder à la réparation de l'équipement, fournir un équipement de remplacement ou procéder au remboursement du prix d'achat de l'équipement (voir document de garantie, en langue anglaise, en pièce jointe).

Il nous est impossible de connaître le coût des pièces de remplacement, puisque cela dépend des circonstances de l'incident, de la possibilité de réparation et du coût des pièces qui peut fluctuer en fonction de la disponibilité sur le marché. De plus, nous ne pouvons prévoir que le robot nécessitera des réparations et connaître, avant l'événement, la nature de celle-ci.

## **JUSTIFICATION**

« Applied Research Associates, Inc. » est la seule compagnie à fabriquer cette caméra tactique mobile sous forme de robot tactique nécessaire aux opérations du Groupe tactique d'intervention du Service de police de la Ville de Montréal.

L'annexe « G » de l'article 70 de la Loi sur la police du Québec décrit les différents niveaux de services que les corps policiers doivent rendre à la population. Le Service de police de la Ville de Montréal doit rendre des services de niveau 5. Ces services comprennent, notamment, la gestion d'événements terroristes ; le contrôle de foule avec risque élevé d'agitation, de débordement et d'émeute ; le désamorçage et la manipulation d'explosifs ; un groupe tactique d'intervention.

Le Groupe tactique d'intervention du Service de police de la Ville de Montréal (GTI) se déplace lors d'interventions armées à haut risque, telles :

- prise d'otage;
- personne barricadée et armée avec coup de feu;
- tireur actif dans un établissement scolaire, un centre commercial.

De plus, l'utilisation d'une caméra tactique mobile permettrait au Service de police de bonifier ses stratégies et méthodes d'intervention, tout en minimisant le risque de perte de vies humaines, lors d'autres types d'interventions impliquant d'autres unités du SPVM. En effet, outre les quelques services de niveau 5 décrits précédemment, la caméra tactique mobile pourrait être utilisée lors :

- d'arrestations et de perquisitions à risque;
- appels de colis suspects;
- sécuriser un endroit à risque avant le passage d'un dignitaire.

Actuellement, outre une caméra installée au bout d'une perche, nous n'avons pas la capacité d'obtenir des images claires de l'intérieur de l'endroit où le sujet est confiné. Un système appelé « Eye Ball » a déjà été utilisé dans le passé, mais cet équipement est défectueux et il est trop dispendieux de le faire réparer d'autant plus que cet outil a une certaine limite relativement à sa capacité tactique.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Accorder un contrat de 29 683,17 \$ US, taxes incluses, de gré à gré, pour la fourniture d'une caméra tactique mobile (Pointman) pour les besoins du Groupe tactique d'intervention du Service de police de la Ville de Montréal.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Aucun.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Août 2013 : Octroi du contrat

Novembre 2013 : livraison de la caméra tactique mobile (Pointman)

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent octroi de contrat est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs adoptés par la Ville de Montréal, notamment :

- Respecte la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal
- Respecte la politique de gestion contractuelle
- Respecte la charte des droits et responsabilités.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Chantale VENNE)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis MAINVILLE  
Inspecteur - Division des opérations  
spécialisées

**Tél :** 514-280-2783  
**Télécop.:** 514-280-2726

#### **ENDOSSÉ PAR**

Didier DERAMOND  
Assistant-directeur police

**Tél :** 514-280-7750  
**Télécop. :** 514-280-7759  
**Date d'endos. :** 2013-06-27

**Dossier # :1134254002**



**Dossier # : 1132610002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service des enquêtes spécialisées , Opérations spécialisées
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme Icor Technology Inc., fournisseur unique, pour effectuer des réparations obligatoires et l'optimisation recommandée sur le robot de désamorçage d'engins explosifs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 24 990,00 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 2 juillet 2013.

- 1- d' accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme Icor Technology Inc., fournisseur unique, pour effectuer des réparations obligatoires et l'optimisation recommandée sur le robot de désamorçage d'engins explosifs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 24 990,00 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 2 juillet 2013;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'agglomération.

**Signé par** Marc PARENT **Le** 2013-08-13 09:27

**Signataire :**

Marc PARENT

---

Directeur  
Police , Direction principale

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1132610002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service des enquêtes spécialisées , Opérations spécialisées
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme Icor Technology Inc., fournisseur unique, pour effectuer des réparations obligatoires et l'optimisation recommandée sur le robot de désamorçage d'engins explosifs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 24 990,00 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 2 juillet 2013.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2010, le SPVM se procurait un robot de désamorçage d'engins explosifs pour le Groupe tactique d'intervention de la Division des opérations spécialisées. Dans la nuit du 16 juin 2013, suite à l'arrestation de suspects d'enlèvement et de séquestration (15-130616-011), des perquisitions ont été menées aux domiciles des sujets. Lors de l'une de ces perquisitions, un colis suspect a été découvert et les experts en explosifs du Groupe tactique d'intervention ont été appelés à intervenir pour sécuriser l'engin. Lors de la procédure de désamorçage, assistée par le robot, l'engin a explosé, causant de lourds dommages aux outils de démantèlement du robot.

Ce robot est un outil essentiel au travail sécuritaire des techniciens en explosifs. Il est donc impératif et urgent de procéder à la réparation du robot de désamorçage. En ce moment, suite à quelques réparations urgentes, le robot est en mesure d'opérer de façon réduite. Ses limitations techniques font en sorte que plusieurs fonctionnalités sont inopérantes ou ont été détruites.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG10 0253 - 1104254001 - Octroyer un contrat à "ICOR Technology Inc." pour l'acquisition d'un robot de désamorçage d'engins explosifs pour le Groupe Tactique d'Intervention (GTI) de la Division des opérations spécialisées du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), au prix total de 238 758,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 10-11250 - 1 soumissionnaire.

**DESCRIPTION**

L'estimé des réparations, pièces, accessoires et main-d'œuvre, s'élevait à 18 623,10 \$. Toutefois, la compagnie Icor Technology Inc., propose de profiter de cette période d'immobilisation de l'appareil pour procéder simultanément à des travaux visant à optimiser la console de contrôle du robot. Ces travaux étaient déjà prévus et devaient être effectués en 2013 et 2014. Toutefois, en procédant immédiatement, la compagnie nous fait profiter de la diminution des coûts globaux, ainsi l'optimisation et les réparations additionnelles totalisent 5 448,58 \$, soit une économie de près de 15 % de la facture totale, taxes incluses, Donc réparation et optimisation totalisent la somme de 24 990,00 \$. Les pièces nécessaires à la réparation des outils de démantèlement endommagés ont été commandées à la compagnie CTS (total de 12 999,95 \$) par bon de commande, le 8 juillet 2013.

## **JUSTIFICATION**

Le 16 juin 2013 une intervention de désamorçage a endommagé les outils de démantèlement du robot. Des réparations d'urgence nous permettront de maintenir une fonctionnalité opérationnelle, mais limitée.

Le but de ce contrat demeure de jumeler le projet d'optimisation de la console de contrôle, aux réparations à effectuer afin de diminuer:

- le potentiel d'utilisation d'une intervention humaine;
- le temps d'intervention;
- les coûts globaux de frais de main-d'œuvre.

Les conséquences engendrées par l'utilisation du robot, sans ses fonctionnalités, sont majeures :

- La manipulation est plus ardue et l'intervention humaine peut s'avérer nécessaire.
- Lors d'interventions spécifiques, le temps de positionnement sera augmenté et la durée de fonctionnement de la pile sera réduite de façon importante; un repositionnement est requis lors d'un changement de pile ou d'une seconde tentative de désamorçage.
- Des délais supplémentaires d'intervention sont à prévoir.
- Tout délai supplémentaire dans ce type d'intervention provoque un impact sur le sentiment de sécurité des citoyens touchés par l'événement, particulièrement en milieu urbain.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Facture totale avec l'optimisation minimum nécessaire, pièces et main-d'œuvre (taxes incluses) : 24 990,00 \$

La réparation doit être effectuée par le fabricant et concepteur du robot, qui est le seul distributeur de son produit (CALIBER – Marque déposée). Il s'agit d'un fournisseur unique (Lettre d'exclusivité fournie par le fournisseur).

Le virement est fait dans le compte:

1001.0010000.107031.02101.57402.000000.0000.000024.061802

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le refus de donner suite à cette demande entraînera :

- l'augmentation du potentiel d'intervention humaine (que l'on cherche à éviter);

- l'augmentation du temps d'intervention passant au double du temps normalement requis, soit un grand impact opérationnel;
- l'augmentation du risque d'explosion (High order) qui engendrerait une destruction d'équipement;
- l'augmentation de l'impact médiatique et de ses retombées (temps d'exposition, multiplications des manoeuvres de désamorçage et d'images), et
- une multiplication des impacts à la population.

Finalement, si l'optimisation était effectuée dans un second temps, il y aura des impacts sur la période d'immobilisation du robot ainsi qu'une hausse des frais de main-d'oeuvre.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dès l'approbation du dossier, les réparations seront effectuées sur une période d'une ou deux semaines. Pendant ce temps, la firme Icor Technology Inc. nous fournira un robot, sans frais, afin de nous assurer de faire face à nos obligations opérationnelles.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent octroi de contrat est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs adoptés par la Ville de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Chantale VENNE)

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis MAINVILLE  
Inspecteur police

**Tél :** 514-280-2783  
**Télécop.:** 514-280-2726

#### **ENDOSSÉ PAR**

Didier DERAMOND  
Assistant-directeur

**Tél :** 514-280-7750  
**Télécop. :** 514-280-7759  
**Date d'endos. :** 2013-07-11

**Dossier # :1132610002**



**Dossier # : 1134512003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles , Division soutien et exploitation , Travaux d'entretien à contrats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer les options de prolongation prévues aux contrats pour le déneigement d'édifices Ville et SPVM avec les firmes "Les entreprises Canbec Construction inc.", "A sys réalisations", "Les entreprises Michel Gauthier inc." (CE10 1717), pour la période comprise entre les mois d'octobre à décembre 2013. Autoriser à cette fin une dépense de 140 958,27 \$, majorant ainsi le montant total des contrats de 1 074 046.71 \$ à 1 215 005,00 \$, taxes incluses.

Il est recommandé:

- 1) d'autoriser une dépense additionnelle de 140 958.27 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats octroyés à "Les entreprises Canbec Construction inc.", "A sys réalisations", "Les entreprises Michel Gauthier inc." (CE10 1717) relativement au déneigement d'édifices Ville et SPVM, soit du 1er octobre 2013 au 31 décembre 2013 et ce, conformément au point 7 du cahier des clauses administratives particulières du devis, majorant ainsi les contrat octroyés à "Les entreprises Canbec Construction inc." de 274 206.81 \$ à 313 590.35 \$; à "A sys réalisations" de 372 921.61 \$ à 420 668.96 \$ et à "Les entreprises Michel Gauthier inc." de 426 918.30 \$ à 483 837.69 \$.;
- 2) d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumé à 69.32 % par l'agglomération; à 18.68 % par le central et à 12 % par les arrondissements.

**Signé par** Johanne MACKAY **Le** 2013-08-15 10:51  
FALCON

**Signataire :**

Johanne MACKAY FALCON

\_\_\_\_\_  
Directrice  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des  
immeubles

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134512003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles , Division soutien et exploitation , Travaux d'entretien à contrats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer les options de prolongation prévues aux contrats pour le déneigement d'édifices Ville et SPVM avec les firmes "Les entreprises Canbec Construction inc.", "A sys réalisations", "Les entreprises Michel Gauthier inc." (CE10 1717), pour la période comprise entre les mois d'octobre à décembre 2013. Autoriser à cette fin une dépense de 140 958,27 \$, majorant ainsi le montant total des contrats de 1 074 046.71 \$ à 1 215 005,00 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des immeubles gère le déneigement des espaces extérieurs de 25 immeubles de l'agglomération (SPVM-SIM); 9 d'arrondissements et 12 immeubles centraux. Les contrats actuels sont échus depuis le 30 avril 2013.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE10 1717 - 3 novembre 2010 - Accorder des contrats aux montants de 274 206.81 \$ à la firme Les entreprises Canbec Construction inc. (contrat 13027); 372 921.61 \$ à la firme 9049-3214 Québec inc. (paysagiste nord-est) (contrat 13155); 426 918.30 \$ à la firme Les entreprises Michel Gauthier inc. (contrat 13156) pour le déneigement d'édifices Ville - 6 soumissions reçues. Autoriser une dépense de 1 074 046.71 \$ - Mandat : 15085-2-002 - Contrats d'une durée de 30 mois débutant le 1er novembre 2010

CE10 1076 - 7 septembre 2010 - Approbation de l'autorisation du lancement d'un appel d'offres public pour le déneigement de divers bâtiments municipaux

CM09 0086 - 23 février 2009 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et neuf arrondissements relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des Programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle. (Article 85 de la Charte)

**DESCRIPTION**

À la suite d'un appel d'offres public tenu du 13 juillet 2010 au 4 août 2010, des contrats d'une durée de 30 mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010 jusqu'au 30 avril 2013 ont été octroyés aux plus bas soumissionnaires jugés conformes de chacun des lots suivants :

- lot # 1 : Les entreprises Canbec Construction inc.
- lot # 2 : 9049-3214 Québec inc. (Paysagiste nord-est)\*
- lot # 3 : Les entreprises Michel Gauthier inc.

Le présent dossier consiste en la prolongation de ces contrats pour une saison supplémentaire soit pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2013 et ce, conformément au point 7 du cahier des clauses administratives particulières du devis. La prolongation des contrats permettra à la Direction des immeubles de poursuivre les activités de déneigement dans l'attente de l'octroi du prochain contrat.

\*À la suite de la première année du contrat, cette entreprise n'a pas été en mesure de rencontrer les exigences prescrites au devis. L'Unique assurances générales, la caution, s'est alors exécutée par l'entremise de A sys réalisations.

## **JUSTIFICATION**

Compte tenu du contexte actuel en ce qui a trait aux octrois de contrats dans le secteur public, que l'octroi du prochain contrat nécessitera l'approbation du comité exécutif dû à sa valeur estimée, du nombre réduit de séance des instances décisionnelles durant la période estivale et électorale, et des risques de retard ainsi engendrés dans le processus d'appel d'offres et d'octroi planifié, la Direction des immeubles a jugé bon de se prévaloir de son droit de prolongation afin d'éviter un arrêt du service de déneigement, cette activité étant essentielle. Le lancement de l'appel d'offres public du prochain contrat aura lieu à la fin du mois d'août 2013.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La valeur mensuelle de la prolongation du contrat est estimée à 46 986.09 \$ taxes incluses soit un montant maximal de 140 958.27 \$ taxes incluses. Cette dépense additionnelle sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction des immeubles.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les entrepreneurs sont tenus de mettre en place et maintenir une politique de déneigement à faible impact environnemental tel que prévu au devis.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le déneigement de la plupart de ces bâtiments a toujours été effectué par l'entreprise privée, un refus de prolonger le contrat actuel compromettrait la pérennité des équipements, la sécurité des occupants, tout en affectant la poursuite des opérations.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Date de début de la prolongation: 1 octobre 2013

Date de fin de la fin de la prolongation: 31 décembre 2013

Période d'appel d'offres du prochain contrat: fin août-début septembre 2013

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier respecte les encadrements administratifs suivants:

- Politique d'approvisionnement
- Politique de gestion contractuelle
- Encadrement "Confidentialité des estimations des contrats" (C-OG-DG-D-12-005).

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles  
(Carole GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Sophie CÔTÉ)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

René SCOTT  
Gestionnaire Immobilier

**Tél :** 514 280-3496  
**Télécop.:** 514 872-0353

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre LÉVESQUE  
Chef de section

**Tél :** 514-872-4087  
**Télécop. :** 514-872-0353  
**Date d'endos. :** 2013-07-18

**Dossier # :1134512003**



**Dossier # : 1136135007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Les Industries Pamilio Inc., une entente-cadre d'une durée de soixante (60) mois, pour la fourniture de tuques pour les employés du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et pour les autres employés de la Ville de Montréal, pour un montant estimé de l'entente de 180 568,24\$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12964 (7 soumissionnaires)

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de soixante (60) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture sur demande de tuques pour le personnel du SPVM et pour les autres employés de la Ville de Montréal;
2. d'accorder à la firme Les Industries Pamilio Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12964 et au tableau de prix annexé en pièce jointe;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des services.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-08-06 14:19

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de  
l'approvisionnement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136135007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Les Industries Pamilio Inc., une entente-cadre d'une durée de soixante (60) mois, pour la fourniture de tuques pour les employés du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et pour les autres employés de la Ville de Montréal, pour un montant estimé de l'entente de 180 568,24\$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12964 (7 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour objet de conclure un contrat avec **Les Industries Pamilio Inc.** pour la fourniture de tuques, suite à l'appel d'offres public 13-12964. Dans le cadre des annexes C1 et C2 de la convention collective des policiers et policières, la Ville de Montréal doit fournir, selon un système de points mis en place, un équipement de travail qui inclut, parmi d'autres articles, une tuque. Tous les policiers et les policières du SPVM peuvent s'en procurer cet article, selon leurs besoins. Également, dans les conventions collectives des autres employés de la Ville, l'utilisation des tuques est prévue. Ces items seront disponibles au Centre de distribution Louvain pour tous les arrondissements et services de la Ville et au magasin SPVM pour les policiers.

La Direction de l'Approvisionnement a procédé donc par appel d'offres public pour conclure une entente-cadre afin d'approvisionner l'ensemble de ses usagers.

L'appel d'offres a été publié dans le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec ainsi que dans le journal La Presse pour une période de 15 jours, du 27 mai 2013 au 12 juin 2013.

La période de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Avis SIMON (réf. B/C 777052) du 8 août 2012: Octroyer un contrat à la compagnie Louis Garneau Sports Inc., pour la fourniture de tuques pour les patrouilleurs du Service de police de la Ville de Montréal, pour un montant approximatif de 44 610.30 \$ (4 soumissionnaires). AO 12-12009. (Montant consommé: 44 610,30\$).

B/C 818913 du 8 janvier 2012: Un contrat de gré à gré avec Le Groupe Trium Inc. (Montant consommé:1 417\$).

## DESCRIPTION

La Ville de Montréal offre actuellement à ses employés plusieurs modèles des tuques. Les tuques sont achetées indépendamment, selon les besoins des unités requérantes. Au début de cette année, une analyse effectuée par les spécialistes de la Direction de l'Approvisionnement a mis en évidence la possibilité d'adapter le modèle de la tuque du SPVM aux besoins des autres travailleurs de la Ville. Un logo d'identification spécifique sera brodé sur la tuque, comme décrit dans le devis technique joint à l'appel d'offres. La Ville va fournir à l'adjudicataire le fichier informatisé pour ces broderies.

Ces actions d'uniformisation des produits et de regroupement des besoins permettent de rendre le processus d'approvisionnement plus efficace et d'obtenir un meilleur rapport qualité-prix, le tout en facilitant la gestion et le contrôle des stocks.

## JUSTIFICATION

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'Approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 277 932,00 \$, taxes incluses, pour une période de 60 mois. Cette estimation est basée sur l'historique d'achat et sur le dernier prix payé pour les tuques SPVM.

L'appel d'offres public 13-12964 a été lancé sur le marché. Suite à cet appel d'offres, treize (13) firmes se sont procuré le document d'appel d'offres et sept (7), soit 53.8%, ont déposé une soumission conforme. Un des preneurs du cahier de charges n'a pas soumissionné parce qu'il s'est trompé de la date limite de dépôt des soumissions. Deux autres ont argumenté que leurs fournisseurs ne produisent pas le modèle de tuque demandé. Plusieurs preneurs du cahier de charges n'ont pas donné leurs raisons de ne pas soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres.

Parmi les sept (7) soumissions reçues, une a été déclarée non conforme, car il manquait le cautionnement de soumission.

Aux quatre (4) plus bas soumissionnaires, on a demandé des échantillons de conformité accompagnés par des tests de laboratoire pour la vérification technique, tel que spécifié dans l'appel d'offres.

L'analyse des échantillons présentés par les entreprises Travex Équipement de Sécurité Inc. et Équipement de Sécurité Universel Inc. a révélé des non-conformités majeures. Pour cette raison les deux soumissionnaires ont été disqualifiés (les rapports d'analyse annexés en Pièces jointes).

Les échantillons de l'entreprise Les Industries Pamilio Inc. se sont avérés conformes aux exigences techniques demandées (le rapport d'analyse annexé en Pièces jointes).

<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>PRIX DE BASE</b>	<b>TOTAL</b>
<b>LES INDUSTRIES PAMILIO INC.</b>	180 568,24 \$	180 568,24 \$
<b>7843992 CANADA INC.</b>	182 379,09 \$	182 379,09 \$
<b>GROUPE TRIUM INC.</b>	262 915,63 \$	262 915,63 \$
<b>TRICOT EXCLUSIVE INC.</b>	315 129,23 \$	315 129,23 \$
Dernière estimation réalisée par la Direction de l'Approvisionnement	277 932,00 \$	277 932,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (\$) ( <i>total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions</i> )		235 248,05 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (( <i>coût moyen des soumissions conformes – la plus basse</i> ) / <i>la plus basse</i> ) x 100	30,28%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) ( <i>la plus haute conforme – la plus basse conforme</i> )	134 560,99 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (( <i>la plus haute conforme – la plus basse conforme</i> ) / <i>la plus basse</i> ) x 100	74,52%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) ( <i>la plus basse conforme – estimation</i> )	-97 363,76 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (( <i>la plus basse conforme – estimation</i> ) / <i>estimation</i> ) x 100	-35,03%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) ( <i>la deuxième plus basse – la plus basse</i> )	1 810,85 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (( <i>la deuxième plus basse – la plus basse</i> ) / <i>la plus basse</i> ) x 100	1,00%

Les prix unitaires soumis par le plus bas soumissionnaire conforme représentent une diminution de 29.3% pour les tuques SPVM et respectivement une augmentation de 1,01% pour celles de la Ville (tableau de prix annexé en Pièces jointes) par rapport aux prix de 2012.

Selon le fournisseur, le coût de fabrication est influencé en grande partie par le coût des tissus de base qu'il achète en grande quantité pour obtenir des prix plus avantageux et par le coût de la main d'œuvre.

Accorder à la firme **Les Industries Pamilio Inc.**, pour une période de soixante (60) mois, le contrat au montant approximatif de **180 568.24\$** (taxes incluses), pour la fourniture de tuques, le tout conformément à l'appel d'offres public 13-12964.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense mixte de 180 568.24\$ est assumée en proportion de 55.1% par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. La Ville de Montréal va assumer 44.9% de cette dépense. La présente entente pourrait encourir des dépenses d'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Dans le souci de protection de l'environnement, la Ville encourage l'utilisation d'emballages constitués de matières recyclées et recyclables qui sont exemptes de substances toxiques. Nous collaborons avec le fournisseur pour trouver des solutions d'emballage ayant un impact minimal sur l'environnement dans la mesure où les qualités du produit ne sont pas affectées. Il est demandé par l'appel d'offres d'emballer les tuques par paquet de dix (10) et non individuellement.

De plus, la fabrication des tuques du soumissionnaire Les Industries Pamilio Inc. est faite au Québec, ce qui a pour effet de réduire l'émission de gaz à effet de serre due au transport des marchandises. Cela permet également de promouvoir une entreprise québécoise et l'économie locale pour un développement solidaire et durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Impossibilité de réaliser la distribution annuelle d'équipements tel que stipulé dans les conventions collective des policiers et policières du SPVM et, respectivement des cols bleus de la Ville de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : août 2013

Début du contrat : août 2013

Une entente-cadre sera émise par la Direction de l'Approvisionnement auprès de l'adjudicataire suite à l'adoption de la résolution.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'obligation de procéder par appel d'offres public pour tout achat de plus de 100 000 \$ est inscrite dans la Loi des Cités et Villes (art. 573). De plus, le document comprend les dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Aucune dérogation aux règles de régie interne municipale.

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal;
- Confidentialité des estimations des contrats.

### Montant de l'offre:

157 050\$ + TPS (5 %) 7 852.50\$ + TVQ (9,975 %) 15 665.74\$ = 180 568.24\$

### Adjudicataire recommandé:

Il est recommandé de conclure une entente-cadre d'une durée de soixante (60) mois avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune, avec **Les Industries Pamilio Inc.** pour la fourniture de tuques pour le Service de Police et pour les autres employés de la Ville de Montréal, pour un montant estimé à **180 568.24\$**.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Pascale COLLARD)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction principale (Nathalie PELLETIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dana Roxana RACASAN OANCEA  
Agent d'approvisionnement II

**Tél :** 514 872-6717

**Télécop.:** 514 872-9693

**ENDOSSÉ PAR**

Danielle CHAURET  
Chef de section ress.matérielles

**Tél :** 514-872-1027

**Télécop. :** 514 872-2519

**Date d'endos. :** 2013-07-22

**Dossier # :1136135007**



**Dossier # : 1133815002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Espace pour la vie , Jardin botanique , Division de l'animation et des programmes publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder conformément à la loi un contrat de gré à gré à la Fondation Espace pour la vie pour la fourniture de lanternes chinoises fabriquées à Shanghai pour une somme maximale de 94 909 \$ taxes incluses conformément à la soumission du sous-traitant chinois en date du 8 février 2013. Ratifier une dépense de 44 683 \$ déjà effectuée dans le cadre de ce contrat.

Il est recommandé

- 1) d'accorder un contrat de gré à gré à la Fondation Espace pour la vie pour la fourniture de lanternes chinoises fabriquées à Shanghai pour une somme maximale de 95 000 \$ taxes incluses conformément à la soumission du sous-traitant chinois en date du 8 février 2013.
- 2) de ratifier une dépense de 44 683 \$ déjà effectuée dans le cadre de ce contrat
- 3) d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

**Signé par** Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2013-08-07 09:16

**Signataire :**

Charles-Mathieu BRUNELLE

---

Directeur  
Qualité de vie , Espace pour la vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133815002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Espace pour la vie , Jardin botanique , Division de l'animation et des programmes publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder conformément à la loi un contrat de gré à gré à la Fondation Espace pour la vie pour la fourniture de lanternes chinoises fabriquées à Shanghai pour une somme maximale de 94 909 \$ taxes incluses conformément à la soumission du sous-traitant chinois en date du 8 février 2013. Ratifier une dépense de 44 683 \$ déjà effectuée dans le cadre de ce contrat.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 21 ans, le Jardin botanique organise l'événement *La Magie des lanternes* (intégré depuis l'an dernier à l'événement Jardins de lumière) dans son Jardin de Chine. Ce dernier, un des joyaux du Jardin botanique, qui contribue à distinguer ce dernier à travers le monde, se caractérise par son authenticité. Ainsi, au printemps 1990, une centaine de conteneurs en provenance de Chine sont arrivés au Port de Montréal. Ils renfermaient un fabuleux jardin chinois inspiré de l'époque Ming (1368-1644), soit des milliers de pièces en pierre et en bois, façonnées une à une par des sculpteurs et des ébénistes de Shanghai. En juin de la même année, 48 artisans chinois sont venus assembler ce casse-tête géant. Pendant qu'ils érigeaient les pavillons, pergolas, murs et fresques, les horticulteurs du Jardin botanique plantaient quelques 75 000 spécimens de végétaux. C'est ainsi qu'à l'été 1991, l'un des plus spectaculaires jardins chinois hors d'Asie a ouvert ses portes à Montréal, soulignant les liens d'amitié désormais tissés entre la Chine et la métropole.

De fait, si la conception de cet événement est faite à l'interne par une conceptrice artistique d'exposition, afin de respecter la fondamentale authenticité des lieux, la fabrication des lanternes est faite à Shanghai par des artisans locaux qui maîtrisent cette technique unique. La conceptrice artistique dessine les lanternes en fonction de la thématique annuelle choisie par l'équipe du Jardin botanique; elle envoie ensuite un cahier de conception précis en Chine pour la réalisation des lanternes.

Ces lanternes, de fabrication artisanale, sont réalisées par un fournisseur unique chinois, Landscape Architecture Corporation of China, qui travaille avec nous depuis 1993. Il serait difficile de faire réaliser ces lanternes au Québec compte tenu de l'expertise de longue date des artisans chinois. De plus, la qualité du produit que nous obtenons aujourd'hui est le fruit de 20 ans de collaboration mutuelle entre l'équipe du Jardin de Chine et l'entrepreneur qui dirige l'équipe d'artisans chinois. En effet, de nombreux ajustements ont été nécessaires, au fil des ans, afin de fluidifier le processus.

De 1993 à 2009, le paiement des lanternes a transité par la Société du Jardin de Chine qui n'a plus été en mesure de le faire à partir de 2009. Nous avons tenté par la suite de faire les paiements directement au fournisseur chinois. Étant donné les nombreuses difficultés administratives rencontrées pour payer la compagnie chinoise (qui ne fait pas partie des

fournisseurs de la Ville de Montréal), nous avons convenu de demander à la Fondation Espace pour la vie d'effectuer les virements bancaires directement en Chine et nous facturer ensuite. Depuis 2010, la Fondation Espace pour la vie paie donc le fournisseur chinois et nous facture par la suite en incluant les frais de transferts bancaires et les frais de gestion.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Voici les bons de commandes émis pour les paiements antérieurs de 2010, 2011 et 2012

3 mars 2010	3 novembre 2010	22 juin 2011	26 octobre 2011	8 mars 2012	23 octobre 2012
No 488068	No 564844	No 647227	No 684663	No 731461	No 796714
27 500 \$	33 725.72 \$	40 500 \$	43 547.90 \$	47 500 \$	27 237.63 \$

### **DESCRIPTION**

Dans ce dossier, par erreur, les règles de délégation d'autorisation de dépenses n'ont pas été respectées. Ainsi, le directeur d'Espace pour la vie a approuvé le premier versement par le bon de commande no 884070 de 44 683 \$ (279 268.75 Yuan) à la Fondation Espace pour la vie alors qu'il s'agit d'un contrat de gré à gré de plus de 25 000 \$

Il convient donc de régulariser le dossier en demandant au Comité exécutif l'autorisation d'octroyer le contrat dont il est question à la Fondation espace pour la vie et de ratifier la dépense déjà effectuée dans le cadre de ce contrat.

### **JUSTIFICATION**

Le Service des Affaires juridiques, dans son intervention, a confirmé la légalité d'octroyer un contrat de gré à gré à la Fondation Espace pour la vie puisqu'il s'agit d'un organisme sans but lucratif. Le fournisseur chinois, considérant son savoir-faire artisanal traditionnel qui n'existe pas au Québec, est quant à lui considéré comme un fournisseur unique, avec qui il est également possible de faire affaires de gré à gré. Aucune règle d'attribution de contrat n'a donc été enfreinte. Transiger avec la Fondation Espace pour la vie n'a pour but que de faciliter la logistique de paiement que les outils de la Ville de Montréal n'ont pas prévue.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total de fabrication des lanternes chinoises pour 2013 est de 536 480 Yuan, ce qui correspond à 85 836. 80 \$ au taux de 6.25 Yuan par dollar canadien au moment de la soumission le 8 février 2013.

La première facture de Landscape Architecture Corporation of China Branch of Shanghai, du 8 mars 2013, était de 268 240 Yuan (50 % de la facture totale), correspondant à 44 683 \$ au taux de change de 6.0032, en vigueur à cette date. La deuxième facture est de 45 592 \$, compte tenu du taux de change en vigueur le 2 août 2013 (5.8835). Le montant total pour la fourniture des lanternes s'élève donc à 90 275 \$ auquel s'ajoutent les frais de transfert bancaire (2 X 60 \$) et les frais de gestion de 5 % de la Fondation Espace pour la vie (4 514 \$) pour un total de 94 909 \$.

Ce montant est prévu au budget d'opérations de la division Programmes publics en sciences naturelles du Jardin botanique d'Espace pour la vie. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

<b>Évolution des coûts de fabrication</b>			
<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
61 225.72 \$	84 047.90 \$	74737.63	94 909 \$
	+ 27 %	- 12 %	+ 21 %

Si la commande du nombre de lanternes varie d'une année à l'autre, le **facteur le plus déterminant** dans l'établissement des coûts de fabrication est **la taille et la complexité** de chacune, compte tenu qu'il s'agit de travail sur mesure. Par exemple, une des pièces maîtresse de cette année est un arbre mesurant 19' X 16', constitué de 25 morceaux. Toutefois, dans la soumission, il apparaît comme étant un seul élément, au même titre qu'une lanterne de 16".

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet répond à plusieurs orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

### **1. Améliorer la qualité de l'air et réduire les gaz à effet de serre**

Espace pour la vie, dans tous ses domaines d'activités, privilégie d'habitude l'achat local, équitable et responsable. Dans le cas de la fourniture des lanternes (compte tenu de l'importance de leur authenticité, véritable signature de l'événement et de l'organisation), il est impossible de respecter cette règle. Le transport des oeuvres se fait par conteneur maritime de Shanghai à Vancouver puis en train jusqu'à Montréal. Cependant, il est à noter que tout le travail d'électricité, d'imperméabilisation, de soudure et de plomberie est effectué par notre équipe au Jardin, qui a développé un savoir-faire unique à cet égard. Par ailleurs, dans le cadre de la promotion de l'événement, Espace pour la vie met de l'avant son accessibilité en transport en commun.

### **2. Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels**

L'événement Jardins de lumière est un incontournable pour les jeunes familles montréalaises, il fait partie des attraits qui favorisent la rétention des familles à Montréal.

### **3. Pratiquer une gestion responsable des ressources**

Énergie : Depuis 2008, les ampoules des lanternes ont toutes été remplacées par des LED, ce qui permet de faire des économies d'énergie considérable. Ce qui contribue ainsi à réduire les émissions de GES de la collectivité montréalaise.

Matières résiduelles : De nombreuses pièces récupérables provenant des éditions antérieures sont réutilisées dans les éditions successives.

### **4. Volet social**

Cet événement contribue à faire connaître divers aspects de la culture chinoise dans la communauté montréalaise.

### **5. Améliorer la protection de la biodiversité des milieux naturels et des espaces verts**

La thématique 2013 porte directement sur la biodiversité et instruit les visiteurs sur les espèces menacées en Chine et les initiatives locales pour protéger l'environnement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'événement Jardins de lumière est le projet d'Espace pour la vie qui attire la plus grande fréquentation en 8 semaines. Cet événement a su fidéliser la clientèle depuis plus de 20 ans. La Magie des lanternes s'est classée Lauréat national 2009 dans la catégorie Or du Prix Astral Media : Attractions touristiques 100 000 visiteurs ou plus de Tourisme Québec.

Fréquentation de la Magie des lanternes (2010-2011) et Jardins de lumière (2012)

2010 : 214 319 visiteurs

2011 : 239 285 visiteurs

2012 : 231 229 visiteurs

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À cette étape-ci du projet, aucune action de communication n'est prévue. Un plan de communication sera développé pour la promotion de l'événement Jardins de lumière..

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Montage de l'événement août 2013  
2<sup>e</sup> versement Septembre 2013  
Inauguration officielle de l'événement 5 septembre 2013  
Début de l'événement 6 septembre 2013  
Fin de l'événement 3 novembre 2013

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier vise à rendre la transaction dont il est question conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Isabelle NANTAIS)

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Espace pour la vie (Laura VALCOURT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Johanne LANDRY  
Chef de division  
Programmes publics en sciences naturelles

**Tél :** 514-872-1421  
**Télécop.:** 514 872-3765

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gilles VINCENT  
Chef du jardin botanique

**Tél :** 514-872-1452  
**Télécop. :** 514 872-1455  
**Date d'endos. :** 2013-07-23

**Dossier # :1133815002**



**Dossier # : 1134472013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 472 524,35 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de dix-sept véhicules Dodge Grand Caravan 2014, pour les besoins du Service de police, conformément à l'entente -cadre 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370) - Achat de véhicules identifiés

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense de 472 524,35 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de dix-sept véhicules Dodge Grand Caravan 2014, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, conformément à l'entente-cadre 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370);
2. d'autoriser le paiement d'un montant de 39 753,48 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc PARENT **Le** 2013-08-07 08:46

**Signataire :** Marc PARENT

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Police , Direction principale

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134472013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 472 524,35 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de dix-sept véhicules Dodge Grand Caravan 2014, pour les besoins du Service de police, conformément à l'entente -cadre 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370) - Achat de véhicules identifiés

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de police de la Ville de Montréal doit procéder à l'achat de dix-sept véhicules Dodge Grand Caravan 2014, conformément à l'entente-cadre 693411 accordée à "Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)" le 24 novembre 2011 (CG11 0370, appel d'offres 11-11754), pour la fourniture de mini-fourgonnettes Dodge Grand Caravan et Dodge RAM C/V. L'achat de ces véhicules est justifié afin de remplacer autant de véhicules d'urgence identifiés qui seront mis au rancart pour cause de désuétude.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0370 - 24 novembre 2011 - Conclure une entente-cadre collective d'une durée de cinq ans, pour la fourniture, sur demande, de mini-fourgonnettes de marque Dodge Grand Caravan et Dodge RAM C/V; accorder à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) le contrat à cette fin.

**DESCRIPTION**

Pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, autoriser une dépense de 472 524,35 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de dix-sept véhicules Dodge Grand Caravan 2014, conformément à l'entente-cadre 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370).

**JUSTIFICATION**

L'acquisition de ces véhicules est justifiée afin de remplacer dix-sept véhicules d'urgence identifiés qui seront mis au rancart pour cause de désuétude.

En principe, cette acquisition, faite à l'intérieur d'une entente-cadre, ne devrait pas être présentée aux membres du Comité exécutif. En effet, la délégation de pouvoir attribuée au directeur du Service de police ne lui permettant pas d'autoriser une dépense supérieure à 100 000 \$, l'autorisation du Comité exécutif s'impose.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Autoriser une dépense de 472 524,35 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de dix-sept véhicules Dodge Grand Caravan 2014. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget du Programme triennal d'investissement du Service de police de la Ville de Montréal. Autoriser le paiement d'un montant de 39 753,48 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les dix-sept véhicules que le Service de police de la Ville de Montréal souhaite acquérir par le présent sommaire décisionnel, étant des véhicules dits "spécialisés", ne sont pas visés par le Fonds véhicules verts de la Ville de Montréal. Toutefois, le SPVM demeure sensible et préoccupé par la question environnementale et plus particulièrement par les émissions de gaz à effet de serre de ses véhicules. Des efforts corporatifs sont mis en oeuvre pour répondre à l'objectif "Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990" de l'orientation "Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre" du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

En effet, le SPVM possède 1 237 voitures et mini-fourgonnettes (sont exclus les camions et motos): 85,9 % de ces véhicules sont de 4 et 6 cylindrées, 2,8 % sont hybrides et 1 % sont électriques.

<b>Nombre de voitures et mini-fourgonnettes : 1 237</b> <i>(Sont exclus les camions et motos)</i>			
<b>Véhicules</b>	<b>4 cylindrées</b>	<b>6 cylindrées</b>	<b>8 cylindrées</b>
Identifiés	0 %	32,5 %	14,1 %
Banalités	38,0 %	15,4 %	0 %

Les dix-sept véhicules que le Service de police de la Ville de Montréal souhaite acquérir par le présent sommaire décisionnel sont de six cylindrées. Ces véhicules viendront remplacer autant de véhicules qui devront être mis au rancart pour cause de désuétude. Certains de ceux-ci seront de huit cylindrées.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Au Service de police de la Ville de Montréal, un véhicule d'urgence identifié est mis au rancart pour cause de désuétude s'il répond à **deux des trois conditions suivantes**: avoir atteint 48 mois d'âge; avoir atteint 160 000 kilomètres au compteur; avoir atteint, en entretien et réparations (excluant les coûts reliés à l'achat de pneus et aux accidents), le coût d'acquisition du véhicule avant aménagement.

Le Service de police possède quelque 570 véhicules d'urgence identifiés. À titre d'exemple, en date de ce jour, environ 90 de ces véhicules répondent à deux des trois conditions énumérées plus haut, soit 48 mois d'âge et 25 000 \$ et plus en entretien et réparations.

Une des conséquences constatée est de compter plus de véhicules "non disponibles pour cause d'entretien et de réparations" que prévu. De plus, les délais d'immobilisation au garage sont de plus en plus longs et les coûts de plus en plus élevés. Durant ce temps, ces véhicules ne sont pas disponibles pour offrir le service aux citoyens.

Les dix-sept véhicules Dodge Grand Caravan que le SPVM souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel viendront remplacer autant de véhicules devant être mis au rancart pour cause de désuétude. Les véhicules ainsi retirés de la circulation ne causeront donc plus de dépenses en entretien et réparations à la Ville de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Août 2013: dossier approuvé par le Comité exécutif.

Septembre 2013: préparation du bon de commande et transmission au fournisseur.

Novembre 2013: réception des véhicules au Parc automobile du SPVM.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La présente dépense, autorisée à l'intérieur de l'entente-cadre 693411, est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs adoptés par la Ville de Montréal, notamment

- Politique d'approvisionnement
- Politique de gestion contractuelle
- Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015
- Charte montréalaise des droits et responsabilités.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Eliane CLAVETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Alejandro Gaston LICHERI)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Éric LONGPRE  
Chef de la Section parc automobile

**Tél :** 514 280-3238

**Télécop.:** 514 280-3258

**ENDOSSÉ PAR**

Bruno PASQUINI  
Directeur adjoint  
Activités de soutien aux opérations

**Tél :** 514-280-2317

**Télécop. :** 514-280-2008

**Date d'endos. :** 2013-08-02

**Dossier # :1134472013**



**Dossier # : 1132183015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_ des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à SINTRA Inc (Région Rive-sud) pour la "Reconstruction de la rue Rielle entre le boulevard LaSalle et la rue de Verdun (aqueduc - égout - chaussée) & Reconstruction partielle de la rue Beatty entre les rues Bannantyne et Beurling (aqueduc - égout - chaussée)" - Dépense totale de 4 841 909,56 \$, taxes incluses ( contrat: 4 700 883,07 \$ + incidences: 141 026,49 \$ ) - Appel d'offres public # S13-002 - 6 soumissionnaires.

Il est recommandé :

**Au conseil d'arrondissement**

1- D'autoriser une dépense de **439 546.02 \$**, taxes, contingences et frais incidents inclus, représentant **9,08%** du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction de la rue Rielle entre le boulevard LaSalle et la rue de Verdun (aqueduc - égout - chaussée) ET reconstruction partielle de la rue Beatty entre les rues Bannantyne et Beurling (aqueduc - égout - chaussée) (S13-002).

2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Verdun.

Le tout conditionnel à l'octroi du contrat par le conseil d'agglomération.

**Au conseil d'agglomération**

1- D'autoriser une dépense de **4 402 363,54 \$** taxes incluses, représentant **90,92%** du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction de la rue Rielle entre le boulevard LaSalle et la rue de Verdun (aqueduc - égout - chaussée) ET reconstruction de la rue Beatty entre les rues Bannantyne et Beurling (aqueduc - égout - chaussée), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;  
2- D'accorder à la compagnie "SINTRA (Région Rive-Sud) Inc", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour

une somme maximale de **4 700 883,07 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S13-002;  
3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera assumée à 80 % par la ville centrale pour un montant de 3 523 708,28 et à 20 % par l'agglomération pour un montant de 878 655,26 \$.

**Signé par** Pierre P BOUTIN **Le** 2013-08-14 15:22

**Signataire :**

Pierre P BOUTIN

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1132183015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à SINTRA Inc (Région Rive-sud) pour la "Reconstruction de la rue Rielle entre le boulevard LaSalle et la rue de Verdun (aqueduc - égout - chaussée) & Reconstruction partielle de la rue Beatty entre les rues Bannantyne et Beurling (aqueduc - égout - chaussée)" - Dépense totale de 4 841 909,56 \$, taxes incluses ( contrat: 4 700 883,07 \$ + incidences: 141 026,49 \$ ) - Appel d'offres public # S13-002 - 6 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les infrastructures de la rue Rielle entre le boulevard LaSalle et la rue de Verdun ont fait l'objet d'analyses par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) dans le cadre du plan d'intervention sur les réseaux d'eau et par l'arrondissement de Verdun. Ces analyses ont confirmé différentes problématiques :

- **Aqueduc local insuffisant :** L'étude hydraulique effectuée par la DGSRE concernant le plan directeur de l'aqueduc a démontré que cette conduite de 150 mm de diamètre est insuffisante pour le secteur desservi et qu'elle doit être remplacée par une conduite de plus gros diamètre soit 200 mm. D'autre part, la conduite d'aqueduc secondaire existante date d'environ 1923. Bien qu'il y ait peu de fuites récentes dans le secteur, les expériences passées ont démontré que la reconstruction de la structure de chaussée au-dessus d'une conduite de cet âge la fragiliserait et causerait des fuites après les travaux;
- **Services d'aqueduc à remplacer :** Les branchements de service d'aqueduc seront aussi remplacés pour s'assurer d'éliminer tous les services en plomb et éviter d'éventuels fuites sous la nouvelle chaussée;
- **Aqueduc de transport à remplacer :** Une conduite d'eau principale de 400 mm de diamètre est présente sous la rue Rielle. Cette conduite qui alimente les conduites secondaires du secteur a été construite en 1923. Ladite conduite n'a pratiquement connu aucun bris. Cependant, la profondeur des excavations à réaliser pour la construction du nouvel égout pluvial et le remplacement de la conduite secondaire d'aqueduc et de l'égout unitaire pourraient provoquer une déstabilisation des sols

autour de la conduite pendant les travaux, notamment lorsque celle-ci doit rester opérationnelle (sous pression). Le rapport élaboré par la direction de l'eau potable de la ville de Montréal confirme que le diamètre 400 mm est suffisant. Il est donc proposé de remplacer la conduite existante par une nouvelle conduite de même diamètre;

- Égout pluvial nécessaire : Dans le cadre du plan directeur de l'égout du bassin 1 de l'arrondissement de Verdun, un réseau d'égout pluvial a été proposé afin de drainer séparément les eaux de ruissellement de surface (rues et espaces autre que les toits plats) dans le but de soulager le réseau unitaire existant. De ce fait, il est donc proposé dans ce projet de construire l'égout pluvial proposé dans la rue Rielle entre le boulevard LaSalle et la rue de Verdun;
- Égout unitaire à remplacer : L'égout unitaire existant construit en 1923 présente des défauts significatifs à plusieurs endroits. Selon les notes de calcul de la DGSRE, division Plan directeur, le diamètre s'avère aussi insuffisant à certains endroits pour le drainage des eaux sanitaires et des eaux pluviales provenant des toits;
- Chaussée à remplacer : La surface de la chaussée est fortement dégradée et marquée de nombreuses déformations et réparations partielles. La chaussée a perdu son uni sur une grande partie de sa longueur; De plus, s'agissant d'un tronçon de rue dont la largeur dépasse légèrement la largeur normalisée, un aménagement de surface est requis pour une mise aux normes de la largeur carrossable;
- Paysagement et sécurité à améliorer : Puisqu'un manque en plantation d'arbres est constaté sur ce tronçon, un aménagement paysager plus approprié est requis par la création d'îlots verts et la plantation d'arbres. Une avancée de trottoir est aussi proposée à l'intersection Wellington / Rielle. Ces aménagements contribueront, non seulement à l'amélioration du paysage, mais aussi à la sécurité des usagers et des piétons.

Ces évaluations et ces facteurs ont permis de mettre en priorité la reconstruction complète de ce tronçon de rue et d'y effectuer les travaux et aménagement requis.

Six addenda ont été émis pour clarifier et ou compléter les plans et les devis de l'appel d'offres :

- Addenda 1 émis le 11 juin 2013 : Intégration du décret relatif à la loi 1;
- Addenda 2 émis le 13 juin 2013 : Ajout de dispositions relatives à l'enrobé bitumineux;
- Addenda 3 émis le 17 juin 2013 : Mise à disposition des rapports géotechniques;
- Addenda 4 émis le 19 juin 2013 : Report de la date d'ouverture des soumissions au 4 juillet 2013;
- Addenda 5 émis le 19 juin 2013 : Révision des plans, du bordereau des quantités et de certains articles du cahier S;

Les soumissions de l'appel d'offres public S13-002 objet du présent dossier sont valides pour une période de 90 jours. L'appel d'offres a été publié dans le SEA0 et le Journal de Montréal en date du jeudi 30 mai 2013. En tenant compte de l'addenda de prorogation du délai, les soumissionnaires disposaient d'un délai de 24 jours ouvrables pour préparer et déposer leurs soumissions.

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation de ces travaux.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

## **DESCRIPTION**

Accorder un contrat à "SINTRA INC (Région Rive-Sud) " (fournisseur # 115583) pour la reconstruction de la rue Rielle entre le boulevard LaSalle et la rue de Verdun (aqueduc - égout - chaussée) et la reconstruction partielle de la rue Beatty entre les rues Bannantyne et Beurling (aqueduc - égout - chaussée) au prix total de 4 700 883,07 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public # S13-00 (6 soumissionnaires). Les travaux contingents prévus au bordereau de soumission représentent 10% du montant total du contrat.

Cette rue présente plusieurs conditions justifiant sa reconstruction complète :

- La chaussée est très dégradée et nécessite une reconstruction complète;
- Le plan directeur d'égout du bassin 1 recommande l'installation d'un réseau d'égout pluvial pour le drainage des eaux de ruissellement de surface. L'objectif est de soulager le réseau unitaire existant pour atténuer le phénomène de refoulements d'égout. L'eau pluviale sera dirigée directement au fleuve en passant par l'émissaire Rhéaume. Temporairement, le nouvel égout pluvial proposé dans la rue Rielle sera raccordé à l'égout combiné 675 mm;
- La largeur non normalisée de ce tronçon de rue requiert un aménagement de surface sur les deux côtés. Une avancée de trottoir est aussi proposée à l'intersection Wellington pour une meilleure sécurité des piétons. De la plantation d'arbres est prévue pour combler le manque dans cette section de rue.
- La conduite d'aqueduc est jugée insuffisante suite à l'étude du plan directeur d'aqueduc;
- L'importance des excavations sous la rue ainsi que l'âge de la conduite principale d'aqueduc 400 mm justifient le remplacement de ladite conduite;

### **Les travaux incluent notamment :**

#### **Rue Rielle:**

- Le remplacement de 6 420 m<sup>2</sup> de chaussée souple;
- La construction de 2 120 m<sup>2</sup> de trottoirs et d'îlots;
- Le remplacement de la conduite d'aqueduc existante 150 mm par une nouvelle conduite de 200 mm sur environ 645 m;
- Le remplacement de la conduite d'eau PRINCIPALE existante 400 mm sur environ 650 m;
- Le remplacement de la conduite d'eau existante 350 mm sur environ 15 m;
- La construction d'une chambre de vannes standards sur la nouvelle conduite 200 mm;
- La construction de 2 chambres de vannes spéciales sur la conduite d'eau principale 400 mm;
- La construction d'une chambre de débitmètre sur la conduite d'eau principale 400 mm;
- la reconstruction de 4 bornes d'incendie;
- La construction d'un égout pluvial de diamètre variant de 375 mm à 600 mm sur une longueur totale d'environ 630 m;
- La reconstruction de l'égout unitaire existant 375 mm par un nouvel égout de diamètre variant de 375 mm à 450 mm entre les rues de Verdun et le boulevard Lasalle sur une longueur totale d'environ 610 m;
- La construction de 32 puisards et de 19 regards;
- Le remplacement d'environ 121 services d'aqueduc;

- La construction d'autres ouvrages connexes.

### Rue Beatty :

- Le remplacement de 850 m<sup>2</sup> de chaussée souple;
- La construction de 280 m<sup>2</sup> de trottoirs;
- Le remplacement de la conduite d'aqueduc existante 150 mm par une nouvelle conduite de 200 mm sur environ 110 m;
- La reconstruction d'une chambre de vannes standard sur la nouvelle conduite 200 mm;
- la reconstruction d'une bornes d'incendie;
- La reconstruction de l'égout unitaire existant 375 mm sur une longueur d'environ 110 m;
- La construction de 4 puisards et d'un regard combiné;
- Le remplacement d'environ 8 services d'aqueduc;
- La construction d'autres ouvrages connexes.

### JUSTIFICATION

Un appel d'offres public a été déposé sur le site du SÉAO le 30 mai 2013.

#### Analyse des soumissions

Mis à part ceux qui ont requis l'anonymat, onze (11) compagnies se sont procurées les documents, l'ouverture a été faite le 4 juillet 2013. Six (6) entrepreneurs ont déposé des soumissions conformes.

Les compagnies qui ont procurées les documents et n'ont pas requis l'anonymat sont:

Groupe Hexagone, s.e.c.

L'écuyer & Fils Ltée

Les Entreprises Canbec Construction inc.

Les Entreprises Michaudville Inc

Super Excavation Inc.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, conformément au décret 482-2013 du 15 mai 2013 du Gouvernement du Québec. L'adjudicataire recommandé, l'Entrepreneur SINTRA (Région Rive-sud) Inc., figure sur la liste des entreprises autorisées publiée sur le site officiel de l'Autorité des marchés financiers et confirmé par la lettre présenté en pièce jointe.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis:

RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES	Taxes comprises		
	Prix soumissionné (Contingences non incluses)	Contingences 10%	Total
SOUMISSIONS CONFORMES			
SINTRA INC. (#115583)	4 273 530,06 \$	427 353,01 \$	4 700 883,07 \$
Les Pavages Chenail inc.	4 367 371,89 \$	436 737,19 \$	4 804 109,08 \$
Catalogna & Frères	4 401 825,17 \$	440 182,52 \$	4 842 007,69 \$

Groupe Hexagone	5 328 033,48 \$	532 803,35 \$	5 860 836,83 \$
TGA Montréal	5 787 554,06 \$	578 755,41 \$	6 366 309,47 \$
Les Excavations Gilbert Théorêt	6 527 705,63 \$	652 770,56 \$	7 180 476,19 \$
Estimation «réalisé à l'interne »	4 221 328,45 \$	422 132,85 \$	4 643 461,30 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)		\$	5 625 770,39 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		%	19,67%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		\$	2 479 593,12 \$
		%	52,75%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		\$	57 421,77 \$
		%	1,24%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		\$	103 226,01\$
		%	2,20%

Les coûts prévus dans l'estimation SÉAO établie le 3 juillet 2013, par monsieur Mazen Albouchi, ing., employé de la division ingénierie de l'arrondissement de Verdun, étaient de 4 643 461,30 \$ (taxes et contingences incluses). Pour fins d'estimation, les prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix des trois plus bas soumissionnaires pour des travaux de reconstruction semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2012 majorés de 2 %.

Cette année à la même date, nous avons lancé deux appels d'offres pour la reconstruction de rues à l'arrondissement « S13/001 et S13/002 ». Afin de créer une forte concurrence entre les entrepreneurs, nous avons volontairement fixé des dates d'ouverture décalées de quelques jours (25 juin 2013 pour l'A.O. S13/001 et 4 juillet 2013 pour l'A.O. S13/002, l'objet du présent GDD), ce qui semble positif puisque nous avons reçu des soumissions de la part des entrepreneurs qui ne soumissionnaient pas à l'arrondissement et avons eu des prix plus bas que les prix de 2012.

L'estimation de l'A.O. S13/001 était basée sur les prix obtenus en 2012 majorés de 10%. Lors de l'ouverture, nous avons alors constaté que les prix soumis était plus bas de près de 20 % de notre estimation. Nous avons alors considéré seulement une majoration de 2 %, par rapport aux prix de 2012 pour l'estimation des coûts du présent projet et avons obtenu des prix légèrement supérieur à l'estimation (1,24 %).

Les soumissions ont été analysées par messieurs Mazen Albouchi, ing. et Ahcène Lounas, ing., employés de la division ingénierie de l'arrondissement de Verdun. Lors de la vérification des soumissions, une erreur d'addition a été décelée dans la plus basse soumission. Le montant total de la soumission, taxes et contingences incluse, est de 4 700 883,07 \$ au lieu de 4 700 883,08 \$. Aussi, le montant total de la soumission de Catalogna & Frères a été corrigé à cause d'une erreur de calcul de la TVQ. Le montant total de la soumission, taxes et contingences incluse, est de 4 842 007,69 \$ au lieu de 4 863 011,84 \$.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 2 479 593,12 \$, avec une moyenne se situant à 5 625 770,39 \$. La moyenne des soumissions reçues est supérieure à l'estimation de l'ordre de 982 309,09 \$.

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est recommandable.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts des travaux de reconstruction de la rue sont de 4 841 909,56 \$ (taxes incluses) incluant la majoration de 141 026,49 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents (3%) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des interventions requises par des compagnies de services publics.

Les travaux seront assumés par la DEP, la DGSRE et l'arrondissement de Verdun selon la répartition détaillée des montants dans les tableaux ci-dessous.

Le montant alloué par la **DEP** est de **840 444,55 \$** net pour les travaux de reconstruction de la conduite principale 400 mm, des chambres de vannes spéciales et de la reconstruction de la chaussée (pavage, trottoirs).

Le montant alloué par la **DGSRE** est de **3 370 470,27 \$** net. Le montant du présent dossier concerne seulement la partie Travaux : reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc, incluant le remplacement des services et les travaux y référant tel que les frais de l'excavation et de la disposition des sols et la démolition et la réfection des trottoirs en béton au droit des emplacements de ces services.

Les coûts assumés par l'arrondissement de Verdun est de **420 431,17 \$** net comportent la reconstruction des trottoirs, de la bordure de béton et des travaux de plantation d'arbres.

#### Répartition des coûts entre les partenaires :

	Contrat (SINTRA)	DEP	DGSRE		Arr. Verdun	
			Beatty	Rielle	Beatty	Rielle
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	1 891 167,90 \$	271 740,25 \$	164 410,50 \$	1 117 596,99 \$	42 768,58 \$	294 651,58 \$
ÉGOUT PLUVIAL	890 958,06 \$	- \$	- \$	368 651,96 \$	- \$	- \$
ÉGOUT COMBINÉ			57 587,12 \$	464 718,98 \$	- \$	- \$
AQUEDUC	934 795,17 \$	402 764,76 \$	79 804,56 \$	452 225,85 \$	- \$	- \$
Sommes	3 716 921,13 \$	674 505,01 \$	301 802,18 \$	2 403 193,78 \$	42 768,58 \$	294 651,58 \$
Contingences (10 %)	371 692,11 \$	67 450,50 \$	30 180,21 \$	240 319,38 \$	4 276,86 \$	29 465,16 \$
Sous-total	4 088 613,24 \$	741 955,51 \$	331 982,39 \$	2 643 513,16 \$	47 045,44 \$	324 116,74 \$
Frais incidents (3%)	- \$	22 258,67 \$	9 959,46 \$	79 305,40 \$	1 411,36 \$	9 723,50 \$
Sous-total contingences et incidents	4 088 613,24 \$	764 214,18 \$	341 941,85 \$	2 722 818,56 \$	48 456,80 \$	333 840,24 \$
T.P.S. (5 %)	204 430,66 \$	38 210,71 \$	17 097,08 \$	136 140,93 \$	2 422,84 \$	16 692,01 \$
T.V.Q. (9,975 %)	407 839,17 \$	76 230,37 \$	34 108,70 \$	271 601,16 \$	4 833,57 \$	33 300,56 \$
Total	4 700 883,07 \$	878 655,26 \$	393 147,63 \$	3 130 560,65 \$	55 713,21 \$	383 832,81 \$
Totaux par service		<b>878 655,26 \$</b>	<b>3 523 708,28 \$</b>		<b>439 546,02 \$</b>	
		Ville centre				Arrond.

Total (Contingences, taxes et incidents inclus)		<b>4 402</b> <b>363,54 \$</b>				<b>439</b> <b>546,02 \$</b>
Pourcentage Ville centre / Arrondissement		<b>90,92%</b>				<b>9,08%</b>
TOTAL (net de ristourne TPS)	4 496 452,41 \$	840 444,55 \$	376 050,55 \$	2 994 419,72 \$	53 290,37 \$	367 140,80 \$
			<b>3 370 470,27 \$</b>			<b>420 431,17 \$</b>

### Répartition des dépenses selon la nature des travaux :

#### 1- PARTIE DGSRE :

##### A - ACTIF AQUEDUC

	DGSRE			
	Aqueduc			
	Beatty		Rielle	
	2013	2014	2013	2014
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	- \$	- \$		
ÉGOUT PLUVIAL	- \$	- \$		
ÉGOUT COMBINÉ	- \$	- \$		
AQUEDUC	47 882,74 \$	31 921,82 \$	271 335,51 \$	180 890,34 \$
Sommes	47 882,74 \$	31 921,82 \$	271 335,51 \$	180 890,34 \$
Contingences (10 %)	4 788,27 \$	3 192,18 \$	27 133,55 \$	18 089,03 \$
Sous-total	52 671,01 \$	35 114,00 \$	298 469,06 \$	198 979,37 \$
Frais incidents (3%)	1 580,13 \$	1 053,42 \$	8 954,07 \$	5 969,38 \$
Sous-total contingences et incidents	54 251,14 \$	36 167,42 \$	307 423,13 \$	204 948,75 \$
T.P.S. (5 %)	2 712,55 \$	1 808,37 \$	15 371,16 \$	10 247,44 \$
T.V.Q. (9,975 %)	5 411,55 \$	3 607,70 \$	30 665,46 \$	20 443,64 \$
Total	62 375,24 \$	41 583,49 \$	353 459,75 \$	235 639,83 \$
TOTAL (net de ristourne TPS)	<b>59 662,69 \$</b>	<b>39 775,12 \$</b>	<b>338 088,59 \$</b>	<b>225 392,39 \$</b>
TOTAL 2013 + 2014 (net de ristourne TPS)	<b>662 918,79 \$</b>			

##### B - ACTIF CHAUSSÉE ET TROTTOIRS

	DGSRE			
	CHAUSSÉE & TROTTOIRS			
	Beatty		Rielle	
	2013	2014	2013	2014
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	98 646,30 \$	65 764,20 \$	670 558,19 \$	447 038,80 \$
ÉGOUT PLUVIAL	- \$	- \$	- \$	- \$

ÉGOUT COMBINÉ	- \$	- \$	- \$	- \$
AQUEDUC	- \$	- \$	- \$	- \$
Sommes	98 646,30 \$	65 764,20 \$	670 558,19 \$	447 038,80 \$
Contingences (10 %)	9 864,63 \$	6 576,42 \$	67 055,82 \$	44 703,88 \$
Sous-total	108 510,93 \$	72 340,62 \$	737 614,01 \$	491 742,68 \$
Frais incidents (3%)	3 255,32 \$	2 170,21 \$	22 128,42 \$	14 752,28 \$
Sous-total contingences et incidents	111 766,25 \$	74 510,83 \$	759 742,43 \$	506 494,96 \$
T.P.S. (5 %)	5 588,31 \$	3 725,54 \$	37 987,12 \$	25 324,75 \$
T.V.Q. (9,975 %)	11 148,68 \$	7 432,46 \$	75 784,31 \$	50 522,87 \$
Total	128 503,24 \$	85 668,83 \$	873 513,86 \$	582 342,58 \$
TOTAL (net de ristourne TPS)	122 914,93 \$	81 943,29 \$	835 526,74 \$	557 017,83 \$
TOTAL 2013 + 2014 (net de ristourne TPS)	<b>1 597 402,79 \$</b>			

### C - ACTIF ÉGOUT PLUVIAL

	DGSRE	
	ÉGOUT PLUVIAL	
	Rielle	
	2013	2014
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	- \$	- \$
ÉGOUT PLUVIAL	221 191,18 \$	147 460,78 \$
ÉGOUT COMBINÉ	- \$	- \$
AQUEDUC	- \$	- \$
Sommes	221 191,18 \$	147 460,78 \$
Contingences (10 %)	22 119,12 \$	14 746,08 \$
Sous-total	243 310,30 \$	162 206,86 \$
Frais incidents (3%)	7 299,31 \$	4 866,21 \$
Sous-total contingences et incidents	250 609,61 \$	167 073,07 \$
T.P.S. (5 %)	12 530,48 \$	8 353,65 \$
T.V.Q. (9,975 %)	24 998,31 \$	16 665,54 \$
Total	288 138,40 \$	192 092,26 \$
TOTAL (net de ristourne TPS)	275 607,92 \$	183 738,61 \$
TOTAL 2013 + 2014 (net de ristourne TPS)	<b>459 346,53 \$</b>	

### D - ACTIF ÉGOUT COMBINÉ

	DGSRE
	ÉGOUT COMBINÉ

	Beatty		Rielle	
	2013	2014	2013	2014
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	- \$	- \$	- \$	- \$
ÉGOUT PLUVIAL	- \$	- \$	- \$	- \$
ÉGOUT COMBINÉ	34 552,27 \$	23 034,85 \$	278 831,39 \$	185 887,59 \$
AQUEDUC	- \$	- \$	- \$	- \$
Sommes	34 552,27 \$	23 034,85 \$	278 831,39 \$	185 887,59 \$
Contingences (10 %)	3 455,23 \$	2 303,48 \$	27 883,14 \$	18 588,76 \$
Sous-total	38 007,50 \$	25 338,33 \$	306 714,53 \$	204 476,35 \$
Frais incidents (3%)	1 140,23 \$	760,15 \$	9 201,44 \$	6 134,29 \$
Sous-total contingences et incidents	39 147,73 \$	26 098,48 \$	315 915,97 \$	210 610,64 \$
T.P.S. (5 %)	1 957,39 \$	1 304,92 \$	15 795,80 \$	10 530,53 \$
T.V.Q. (9,975 %)	3 904,99 \$	2 603,32 \$	31 512,62 \$	21 008,41 \$
Total	45 010,11 \$	30 006,72 \$	363 224,39 \$	242 149,58 \$
TOTAL (net de ristourne TPS)	43 052,72 \$	28 701,80 \$	347 428,59 \$	231 619,05 \$
TOTAL 2013 + 2014 (net de ristourne TPS)	<b>650 802,16 \$</b>			

## **2- PARTIE DEP :**

Rue	DEP	
	Chaussée & Aqueduc principal	
RIELLE	2013	2014
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	163 044,15 \$	108 696,10 \$
ÉGOUT	- \$	- \$
AQUEDUC	241 658,86 \$	161 105,90 \$
Sommes	404 703,01 \$	269 802,00 \$
Contingences (10 %)	40 470,30 \$	26 980,20 \$
Sous-total	445 173,31 \$	296 782,20 \$
Frais incidents (3%)	13 355,20 \$	8 903,47 \$
Sous-total contingences et incidents	458 528,51 \$	305 685,67 \$
T.P.S. (5 %)	22 926,43 \$	15 284,28 \$
T.V.Q. (9,975 %)	45 738,22 \$	30 492,15 \$
Total	527 193,16 \$	351 462,10 \$
TOTAL (net de ristourne TPS)	504 266,73 \$	336 177,82 \$
TOTAL 2013 + 2014 (net de ristourne TPS)	<b>840 444,55 \$</b>	

## **3- PARTIE ARRONDISSEMENT VERDUN :**

	Arr. Verdun			
	Beatty		Rielle	
	2013	2014	2013	2014
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	25 661,15 \$	17 107,43 \$	176 790,95 \$	117 860,63 \$

ÉGOUT PLUVIAL	- \$	- \$	- \$	- \$
ÉGOUT COMBINÉ	- \$	- \$	- \$	- \$
AQUEDUC	- \$	- \$	- \$	- \$
Sommes	25 661,15 \$	17 107,43 \$	176 790,95 \$	117 860,63 \$
Contingences (10 %)	2 566,12 \$	1 710,74 \$	17 679,10 \$	11 786,06 \$
Sous-total	28 227,27 \$	18 818,17 \$	194 470,05 \$	129 646,69 \$
Frais incidents (3%)	846,81 \$	564,55 \$	5 834,10 \$	3 889,40 \$
Sous-total contingences et incidents	29 074,08 \$	19 382,72 \$	200 304,15 \$	133 536,09 \$
T.P.S. (5 %)	1 453,70 \$	969,14 \$	10 015,21 \$	6 676,80 \$
T.V.Q. (9,975 %)	2 900,14 \$	1 933,43 \$	19 980,34 \$	13 320,22 \$
Total	33 427,92 \$	22 285,29 \$	230 299,70 \$	153 533,11 \$
TOTAL (net de ristourne TPS)	31 974,22 \$	21 316,15 \$	220 284,49 \$	146 856,31 \$
TOTAL 2013 + 2014 (net de ristourne TPS)	<b>420 431,17 \$</b>			

## BUDGET VERDUN

**Le budget est prévu au PTI 2013-2015 de l'arrondissement, cependant un virement administratif est requis comme suit:**

### **Provenance - 420 000 \$**

Projet 55719 Réfection routière  
Sous-projet 1055719000 Réfection de la chaussée - diverses rues  
Simon 132531

### **Imputation - 408 000 \$ - Travaux**

Projet 55719 Réfection routière  
Sous-projet 1355719003 Rues Rielle et Beatty  
Simon 149184

### **Imputation - 12 000 \$ - Frais incidents**

Projet 55719 Réfection routière  
Sous-projet 1355719004 Rues Rielle et Beatty - Frais incidents  
Simon 149185

## BUDGET CORPORATIF

Se référer aux interventions des services :

- Direction de la comptabilité et du contrôle financier;
- Eau, Direction de l'eau potable;
- Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, Administration et plan d'affaires, Service de l'eau

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Drainer séparément les eaux pluviales ce qui contribue à soulager l'égout unitaire existant et diminuer les refoulements d'égout;
- Améliorer l'aménagement urbain de ce tronçon de rue et créer de nouvelles zones vertes;
- Rencontrer la politique nationale de l'eau (renouveler 1 % des réseaux);
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- Réduire la production d'eau potable;

Le projet est soustrait à l'application de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement, selon les critères d'exclusion stipulés à l'article 5, paragraphe 2, du règlement d'application de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement, du fait que l'ajout d'une conduite pluviale à la conduite unitaire existante, résulte en la création d'égouts pseudo-séparatifs. D'autre part, le projet n'est pas susceptible d'augmenter la fréquence ou le volume des débordements dans l'un des ouvrages de surverse.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le projet consiste à d'importants travaux de reconstruction d'aqueduc, d'égout, de chaussée et de trottoirs. Les impacts pour les secteurs concernés seront donc importants. Comme à l'habitude les résidents seront informés, par différents médias, des inconvénients reliés à ce chantier. Des aménagements spécifiques seront installés pour permettre un accès sécuritaire aux citoyens à leurs domiciles.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Comme pour tous les chantiers de cette envergure, l'arrondissement prévoit une distribution de lettres aux résidents et aux propriétaires ainsi que des articles dans les journaux locaux et le site internet de la Ville.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Appel d'offres public : 30 mai 2013
- Ouverture des soumissions : 4 juillet 2013
- Octroi du contrat : 26 septembre 2013 (Conseil d'agglomération)
- Début des travaux: 7 octobre 2013
- Fin des travaux: 11 juillet 2014

NOTE : Les travaux seront interrompus durant l'hiver et la période de dégel.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Un appel d'offres public a été déposé sur le site du SÉAO le 30 mai 2013.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, la validation de l'attestation de Revenu Québec et la validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics ont été faites

Parmi les documents de soumission, on retrouve la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement
- Encadrement administratifs « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats » (C-OG-DG-D-12-010)
- Encadrements administratifs « Confidentialité des estimations des contrats » (C-OG-DG-D-12-005)

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme est donc recommandé, soit:

SINTRA (Région Rive-Sud) Inc  
104, boul. Saint-Rémi, C.P.246  
Saint-Rémi (Québec)  
J0L 2L0

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'eau potable (Jean-François MATHIEU)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'eau potable (Jean-François DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Danielle BARABÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mélanie BRISSON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (David MARCAURELLE)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ahcene LOUNAS  
Ingenieur(e)

**Tél :** 514 765-7195  
**Télécop.:** 765-7007

**ENDOSSÉ PAR**

Jean L ROY  
Chef de division

**Tél :** 514-765-7246  
**Télécop. :** 514 765-7203  
**Date d'endos. :** 2013-07-16

**Dossier # :1132183015**

**Dossier # : 1130285001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 597 370,10 \$, taxes incluses dans le cadre du contrat de services professionnels de mise aux normes de l'aréna Martin Brodeur (3148) afin de tenir compte du coût réel des travaux / Approuver l'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue avec les architectes Labonté Marcil, les ingénieurs Pageau Morel et associés inc., Petropoulos Bomis et associés inc. et SDK et associés (CM11 0366), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 123 290,88 \$ à 1 720 660,98 \$ , taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 597 370,10 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels de mise aux normes de l'aréna Martin Brodeur (3148) afin de tenir compte du coût réel des travaux;
2. d'approuver l'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les architectes Labonté Marcil, les ingénieurs Pageau Morel et associés inc., Petropoulos Bomis et associés inc., SDK et associés (CM11 0366) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 123 290,88 \$ à 1 720 660,98 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 9,31 % par la ville centrale et 90,69 % par l'arrondissement de Saint-Léonard ;
4. d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement de Saint-Léonard s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet de l'aréna Martin Brodeur au programme de la Direction des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

**Signataire :**

Marie-Josée BONIN

---

Chef de division  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des  
stratégies et transactions immobilières

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130285001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 597 370,10 \$, taxes incluses dans le cadre du contrat de services professionnels de mise aux normes de l'aréna Martin Brodeur (3148) afin de tenir compte du coût réel des travaux / Approuver l'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue avec les architectes Labonté Marcil, les ingénieurs Pageau Morel et associés inc., Petropoulos Bomis et associés inc.et SDK et associés (CM11 0366), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 123 290,88 \$ à 1 720 660,98 \$ , taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme de soutien à la mise aux normes des aréna municipaux de la Ville de Montréal, un contrat de services professionnels a été octroyé le 16 mai 2011 pour la mise aux normes de l'aréna Martin Brodeur de l'arrondissement Saint-Léonard au montant de 1 123 290,88 \$ (incluant les taxes et 10 % de contingences) avec un budget d'incidence de 114 K \$. Ce contrat était basé sur un budget de travaux de construction de 7,6 M \$ (incluant les taxes et les contingences).

Le présent dossier porte sur l'augmentation des honoraires professionnels afin d'ajuster le contrat de service professionnel au coût total réel des travaux de mise aux normes de l'aréna Martin Brodeur de l'arrondissement de Saint-Léonard suite à l'appel d'offres public pour le contrat de construction.

L'estimation du coût des travaux lors de l'appel d'offres pour le contrat de construction (incluant les addendas) était de 11 913 469,62 \$ avant l'ouverture des soumissions. Les soumissions ont été ouvertes le 17 juin 2013 et la plus basse soumission conforme reçue était de 11 952 801,00 \$, soit un écart à la hausse de 57,27 % par rapport au montant ayant servi à établir la valeur du contrat initial des professionnels, et un écart à la hausse de 0,33 % par rapport à la dernière estimation de travaux en phase d'appel d'offres. Ce dossier d'octroi de contrat sera présenté au conseil municipal du 26 août 2013. Voir le tableau résumé ci-dessous :

Budget initial des travaux (lors de l'octroi de contrat des professionnels en mai 2011)	Estimation finale des professionnels incluant les addendas (lors de l'appel d'offres de construction en juin 2013)	Plus bas soumissionnaire conforme (lors de l'ouverture des soumissions le 17 juin 2013)
---	--	---

7 600 000 \$	11 913 469 \$	11 952 801 \$	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des coûts par rapport à l'estimation finale des professionnels: <u>0,33 %</u></li> <li>• Augmentation des coûts par rapport au budget initial des travaux: <u>57,27 %</u></li> </ul>
--------------	---------------	---------------	--

Les objectifs du projet n'ont pas été modifiés et sont :

- remplacer le système de réfrigération et effectuer les travaux connexes;
- effectuer des travaux de mise aux normes pour respecter la réglementation et assurer la sécurité des usagers et des employés;
- implanter des équipements permettant la mise en place de mesures en efficacité énergétique;
- réaliser les travaux requis pour la certification LEED et ceux pour l'accessibilité universelle de base;
- réaliser des travaux d'amélioration locative;
- réaliser des travaux d'amélioration des équipements supra locaux (anciennement considéré comme des travaux d'amélioration locative).

Un dossier décisionnel portant le numéro 1133278001 est prévu au conseil municipal du 26 août 2013 afin d'octroyer à la firme Édibec Construction inc, le contrat de travaux de mise aux normes de l'aréna Martin Brodeur au montant de 11 952 801 \$;

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA13130209 Le 2 juillet 2013, l'arrondissement de Saint-Léonard autorise une dépense totale de 7 870 922,16 \$, incluant le fonds énergie et les honoraires professionnels, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Martin-Brodeur.

CE130593 Le 15 mai 2013, ne pas donner suite à l'appel d'offres public 5591 visant la réalisation des travaux de mise aux normes de l'aréna Martin-Brodeur de l'arrondissement de Saint-Léonard (CE12 0702).

CE12 0702 Le 16 mai 2012, autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de mise aux normes de l'aréna Martin Brodeur de l'arrondissement de Saint-Léonard.

CE12 0095 Le 25 janvier 2012, approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

CM11 0366 Le 16 mai 2011, autoriser une dépense de 1 237 290,88 \$ (taxes incluses) pour un contrat de services professionnels aux firmes d'architectes Labonté Marcil et d'ingénieurs Pageau Morel, PBA, SDK pour la fourniture des services professionnels pour la mise aux normes de l'aréna Martin-Brodeur de l'arrondissement de Saint-Léonard.

### **DESCRIPTION**

Au terme de l'appel d'offres public (15 mai au 17 juin 2013) pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Martin Brodeur, le présent dossier vise l'augmentation du contrat #12817 des honoraires professionnels des architectes Labonté Marcil et des ingénieurs Pageau

Morel, Petropoulos Bomis et associés et SDK et associés pour s'ajuster au coût total réel des travaux à l'aréna Martin Brodeur de l'arrondissement de Saint-Léonard. Toutes les autres clauses de leur contrat demeurent les mêmes.

## JUSTIFICATION

Le contrat initial de 1 123 290,88 \$ (incluant taxes et contingences) pour les honoraires professionnels, octroyé au conseil municipal du 16 mai 2011, était basé sur un coût de travaux de 7,6 M \$ (incluant taxes et contingences).

Suite à l'appel d'offres pour le contrat de construction, la plus basse soumission conforme reçue était de 11 952 801,00 \$, ce qui représente un coût de travaux de 57,27% plus élevé que le budget initial de 7,6M\$.

À ce jour, un montant 802 311,81 \$ incluant les taxes a été payé à l'équipe de professionnels pour la préparation des plans et devis du projet. Avec le montant restant au contrat de 320 979,07 \$, environ 15% du chantier pourrait être surveillé par les professionnels.

Afin de s'assurer de la qualité de réalisation des travaux, la Direction des stratégies et transactions immobilières juge essentiel que les professionnels qui ont préparé les plans et devis d'un projet effectuent également la surveillance des travaux. Puisque le contrat des professionnels indique que les honoraires sont rémunérés selon la méthode à pourcentage en fonction des coûts de travaux réels, la valeur maximale du budget d'honoraires prévu au contrat des architectes Labonté Marcil et ingénieurs Pageau Morel, Petropoulos Bomis et associés et SDK et associés doit être augmentée.

En somme, le montant de l'augmentation requise au contrat des professionnels est de 597 370,09 \$ (53,18 %) afin de permettre une surveillance adéquate de l'ensemble des travaux. Ce montant est réparti comme suit :

- 92% = réajustement des honoraires de base au coûts réels;
- 5% = services supplémentaires identifiés (surveillance des travaux de toiture, démarches pour l'obtention des subventions, etc.);
- 3% = contingences pour les honoraires professionnels.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant initial du contrat de services professionnels octroyé le 16 mai 2011 s'élevait à 1 123 290,88 \$ incluant les taxes.

Le contrat doit être augmenté de 589 826,74 \$, incluant les taxes et une contingence de 58 281,61 \$, taxes incluses (3,39 % du contrat global) en cas d'imprévus. De plus, un ajustement pour la variation du taux de la TVQ de 7 543,36 \$ est également requis au contrat. En somme, le contrat doit être augmenté de 597 370,09 \$ (53,18 %), taxes incluses afin de porter ce dernier à 1 720 600,97 \$ (tous frais inclus).

Voici le tableau résumé des dépenses :

Contrat initial d'honoraires professionnels (#12817) (incluant les taxes)	Augmentation requise au contrat (incluant l'ajustement de la TVQ)	Nouveau contrat requis (incluant les taxes et l'ajustement de la TVQ)
1 123 290,88 \$	597 370,09 \$	1 720 660,97 \$

Le montant total net après ristourne de la dépense est de 571 719,88 \$ et se répartit comme suit (voir le détail de la répartition des coûts en pièce jointe) :

- Direction des sports et de l'activité physique pour un montant de 24 415,65 \$ (4,27 % à titre indicatif);
- Arrondissement de Saint-Léonard pour un montant de 482 463,21 \$ (84,39 % à titre indicatif);
- Fonds Énergie pour un montant de 36 041,07 \$ (6,30 % à titre indicatif);
- Direction des stratégies et des transactions immobilières pour un montant de 28 799,95 \$ (5,04 % à titre indicatif).

Bien que le «Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux» prévoit une répartition de 80 % Ville centre et 20 % Arrondissement, les pourcentages finaux tiennent compte des travaux non admissibles au programme et assumés à 100 % par l'arrondissement de Saint-Léonard. De plus, le fonds énergie et la DSTI contribuent également au montage financier du projet.

Des virements budgétaires doivent être effectués de la Direction des sports et de l'activité physique (DSAP) et de la Direction des stratégies et des transactions immobilières (DSTI) à l'arrondissement de Saint-Léonard (voir interventions). Considérant que la gestion du Programme de mise aux normes des arénas relève de la Direction des sports et de l'activité physique et étant donné que les budgets nécessaires à la réalisation du projet sont transférés aux arrondissements, l'arrondissement de Saint-Léonard s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet de l'aréna Martin Brodeur au programme de la Direction des sports et de l'activité physique afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet de mise aux normes de l'aréna vise le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES. Le projet inclut la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et vise la certification LEED Argent conformément à la politique de développement durable des édifices municipaux.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans augmentation des honoraires professionnels, la surveillance de l'ensemble du chantier ne sera pas possible. Avec le solde d'honoraires en date d'aujourd'hui, seule une surveillance de 20 % (approximativement) du chantier est possible actuellement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication requise pour le présent dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Augmentation du contrat d'honoraires professionnels au conseil municipal 26 août 2013  
Réalisation des travaux Septembre 2013 à Août 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme à la politique de gestion contractuelle et à la directive C-OG -DG-D-12-010 "Contingences, incidences et déboursés dans les contrats".

## **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Avis favorable :  
Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire (Steeve BEAUDOIN)

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique (Jean-Claude OUELLET)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Daniel D DESJARDINS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Catherine ROUSSEAU)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Françoise TURGEON)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

David - Ext MCDUFF  
Gestionnaire de projets

**Tél :** 514 872-5651  
**Télécop.:** n/a

### **ENDOSSÉ PAR**

Biagio ZILEMBO  
Chef de section

**Tél :** 514-872-3904  
**Télécop. :** n/a  
**Date d'endos. :** 2013-07-10

**Dossier # :1130285001**

**Dossier # : 1132183016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_ des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à G&S CONSULTANTS pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux octroyé en 2013 de reconstruction des rues . Arrondissement: Verdun. - Dépense totale de 317 951,87\$, taxes incluses ( contrat: 317 951,87\$ + incidences: 0,00 \$ ). Appel d'offres public # S13-003 - 6 soumissionnaires ET approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

#### **Au conseil d'arrondissement**

1- D'autoriser une dépense de **16 342,73 \$** taxes et contingences incluses, représentant **5,14 %** du coût total du contrat pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative pour les projets de reconstruction des rues prévues en 2013 et 2014 (S13-003).

2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement indiqué. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Verdun.

3- Le tout conditionnel à l'octroi du contrat par le conseil municipal.

#### **Au comité exécutif**

1- D'autoriser une dépense de **301 609,14 \$** taxes et contingences incluses, représentant **94,86 %** du coût total du contrat pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative pour les projets de reconstruction des rues prévues en 2013 et 2014 (S13-003).

2- D'accorder à G&S Consultants, le soumissionnaire se situant au rang no. 1, après

l'évaluation qualitative des soumissions, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de **317 951,87 \$**, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public # S13-003.

3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera assumée à 90,4 % par la ville centrale pour un montant de 272 611,93 \$ et à 9,6 % par l'agglomération pour un montant de 28 997,21 \$.

4- D'autoriser le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant d'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil d'arrondissement à signer la convention de services professionnels ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la Ville.

**Signé par** Pierre P BOUTIN **Le** 2013-07-30 14:27

**Signataire :**

Pierre P BOUTIN

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1132183016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_ des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à G&S CONSULTANTS pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux octroyé en 2013 de reconstruction des rues . Arrondissement: Verdun. - Dépense totale de 317 951,87\$, taxes incluses ( contrat: 317 951,87\$ + incidences: 0,00 \$ ). Appel d'offres public # S13-003 - 6 soumissionnaires ET approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour le suivi et contrôle des travaux de reconstruction des rues prévues en 2013 et dont la fin des travaux est projetée pour l'été 2014.

Les tronçons de rues ciblés sont:

- Boulevard Lasalle, entre Brault et Bannantyne;
- Rue Rielle, entre Lasalle et Verdun
- Rue Beatty, entre Bannantyne et Beurling

Les infrastructures de ces tronçons des rues ont fait l'objet d'analyse par la DGSRE, le SITE et par l'arrondissement de Verdun. Ces évaluations ont permis d'établir la priorité de reconstruction complète de ces rues et d'y effectuer les rénovations requises.

Pour les travaux des rues Rielle et Beatty, le dossier décisionnel 1132183015 (Accorder un contrat à SINTRA Inc - Dépense totale de 4 841 909,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # S13-002) est en instance de décision pour une obtention de résolution du conseil d'arrondissement et du conseil municipal.

Pour les travaux du boulevard Lasalle, le dossier décisionnel 1132183013 (Dépense totale de 4 799 275,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # S13-001) est en instance de décision pour une obtention de résolution du conseil municipal mais a déjà franchi l'étape d'obtention d'une résolution du conseil d'arrondissement.

Délai de validité des soumissions : 90 jours

Date de lancement de l'appel d'offres : jeudi le 30 mai 2013

Date de réception des soumissions : mercredi le 26 juin 2013

Médias dans lesquels l'appel d'offres

public a été publié : SEAO et Journal de Montréal

Le délai laissé aux soumissionnaires  
pour préparer et déposer leurs soumissions : 26 jours de calendrier (excluant le 30 mai et  
26 juin.)  
Émission d'addenda: Il n'y en a pas eu dans le cadre de cet appel d'offres.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA12 210271 - 11 juillet 2013 - Accorder un contrat à Les Pavages Chenail Inc. pour la  
"Reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout  
- chaussée)

## **DESCRIPTION**

Accorder un contrat de services professionnels à G&S CONSULTANTS pour le contrôle de  
matériaux et surveillance qualitative et quantitative pour les projets de reconstruction des  
rues prévues en 2013 au prix total de 317 951,87\$, taxes incluses. - Appel d'offres public #  
S13-003 (6 soumissionnaires).

Pour assurer la qualité des ouvrages, les services professionnels d'un laboratoire sont  
nécessaires. Ces services sont décrits comme suit:

**Surveillance des travaux** : qualitative et quantitative, en résidence, selon les  
normes NQ incluant notamment, mais sans s'y limiter, les tâches suivantes:

- Assurer la surveillance des travaux selon les plans et devis.
- Vérifier l'implantation des ouvrages faits par l'entrepreneur.
- Faire le suivi des entrées et sorties de matériel granulaire, obtenir de l'entrepreneur la validation des matériaux au niveau environnemental et géotechnique.
- Assurer que les travaux sont exécutés suivant les règles de l'art, conformément aux documents d'appel d'offres pour la réalisation des travaux.
- Assurer le suivi des échéanciers et informer la Ville sur la progression des travaux et les défauts ou manquements constatés.
- Participer aux réunions de chantier.
- Procéder aux mesurages appropriés, assurer le respect des quantités et préparer la documentation nécessaire pour les estimations progressives et finales.
- Maintenir à jour une copie des plans « tel que construit » sur le chantier en y annotant toutes les modifications faites en cours de réalisation.
- Maintenir un journal de chantier quotidien.
- Assurer un suivi photographique quotidien des progrès du chantier, et en particulier des étapes cruciales, au moyen d'un appareil numérique doté d'un système de datation permanent (dos-dateur).
- Préparer tous les documents requis pour les approbations de travaux contingents selon les formulaires de la Ville.

**Suivi laboratoire** : incluant notamment, mais sans s'y limiter, les essais usuels sur chantier et au laboratoire sur le sol, les matériaux granulaires, le béton de ciment et les enrobés bitumineux tels que:

- Contrôle de la compaction des différents matériaux (sols et béton bitumineux).  
Entre autres, lors des travaux de :
- Mise en place du coussin et enrobage des conduites souterraines.
- Préparation de l'infrastructure.
- Mise en place de drains de fondation.
- Mise en place des fondations granulaires.
- Pose de bordures et de trottoirs en béton de ciment.
- Mise en place des enrobés bitumineux.
- Gestion des sols contaminés.

- Mise en place du béton de ciment des ouvrages d'art.
- Mise en place des massifs de fondation et des conduits souterrains.
- Analyse et vérification des formules de mélange pour le béton, le béton bitumineux et de tous les matériaux granulaires.
- Essais de laboratoire (analyse granulométrique, Proctor modifié, essai sur béton bitumineux, rupture de cylindre de béton, etc.) qui doivent être réalisés conformément aux exigences du devis.
- Rapports journaliers des inspections et des analyses de chantier, rapports de mémo de non-conformité, rapports d'analyses en laboratoire ainsi que le rapport final pour chacune des phases de réalisation.

## JUSTIFICATION

Les services professionnels de surveillance des travaux et le suivi par un laboratoire sont requis pour assurer la qualité des ouvrages à construire.

Un appel d'offres public a été fait le 30 mai 2013.

10 compagnies se sont procurées les documents et six (6) ont déposé des offres de services.

Les propositions ont été analysées selon deux volets : La qualité de la proposition et le montant soumis. Un pointage intérimaire a été établi lors de l'analyse de la qualité de la proposition, pour passer à l'ouverture des prix, la firme devait obtenir au moins 70.

Cinq (5) des six (6) laboratoires ont obtenu ce pointage et leur enveloppe de prix ouverte. L'enveloppe de prix du laboratoire n'ayant pas obtenu 70, a été retourné.

Pour cinq (5) laboratoires, les résultats des deux volets étaient ramenés dans la formule suivante:

$$\frac{(\text{pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{(\text{prix soumissionné})}$$

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis:

<b>SOUSSIONS CONFORMES</b>	<b>Pointage total intérimaire /100</b>	<b>Prix soumissionné (Taxes comprises)</b>	<b>Contingences 10% (Taxes comprises)</b>	<b>Total (Taxes comprises)</b>	<b>Pointage final après formule</b>	<b>Rang</b>
<b>1- G&amp;S CONSULTANTS</b>	<b>84,3</b>	289 047,15\$	28 904,72\$	<b>317 951,87\$</b>	4,224	<b>1</b>
<b>2- LE GROUPE SOLROC</b>	<b>76,7</b>	300 435,43\$	30 043,54\$	330 478,97\$	3,834	2
<b>3- GROUPE ABS</b>	<b>82,6</b>	337 894,28\$	33 789,43\$	371 683,71\$	3,568	3
<b>4- SOLMATECH INC.</b>	<b>80,7</b>	344 091,44\$	34 409,14\$	378 500,58\$	3,453	4
<b>5- Exp</b>	<b>79,6</b>	422 027,24\$	42 202,72\$	464 229,96\$	2.792	5

6- <b>S.M. INC.</b>	<b>69,0</b>	Pointage intérimaire inférieur à 70/100 (Enveloppe remise non ouverte)
<b>Estimation</b> (faite à l'interne)	<b>390 327,02 \$</b>	
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (rang 1)	-72 375,15 \$	
	-18,54%	
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ième</sup> note finale et l'adjudicataire	12 527,10 \$	
	3,94%	
<b>Coûts moyen des soumissionnaires reçus</b> (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)	372 569,02 \$	
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b> ((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)	17,18 %	
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)</b> (la plus haute - la plus basse)	146 278,09 \$	
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)</b> ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)	46,01 %	

Les coûts prévus dans l'estimation initiale établie le 21 juin 2013 à l'interne par monsieur Mazen Albouchi, ing., étaient de 390 327,02 \$.

Les soumissions ont été analysées par messieurs Mazen Albouchi et AHCÈNE LOUNAS, employés de l'arrondissement. L'écart entre l'estimation et le plus bas soumissionnaire conforme pour la rubrique "Personnel et frais divers" est à lui seul de 50 470\$ inférieur et représente 88% du montant de l'écart total de 57 226\$, avant contingences et taxes. Cette différence s'explique donc en grande partie par des taux horaires significativement inférieurs du plus bas soumissionnaire aux taux moyens de l'industrie (obtenus en 2012 à l'arrondissement de Verdun) qui ont été utilisés pour l'estimation. La différence entre la soumission la plus basse et l'estimation (-18,54%) peut donc s'expliquer par l'ampleur du mandat et les conditions actuelles du marché.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### Financement

Les coûts associés aux travaux de reconstruction de l'ensemble des deux rues sont de 4 659 490,48 \$ + 4 841 909,58 \$ = 9 501 400,06 \$ (taxes et contingences incluses). Les frais de laboratoire sont de 317 951,87\$ (taxes et contingences incluses) soit **3,35 %** du montant des travaux.

Les coûts de la surveillance des travaux seront assumés par la DGSRE, le SITE, la DEP et par l'arrondissement de Verdun suivant la même répartition que les travaux (moyenne pondérée des 2 projets selon le tableau suivant).

### Calcul du pourcentage de répartition des coûts avant taxes:

	Montant	SITE	DGSRE	DEP	Arr. Verdun	Ratio
Coût de travaux pour la S13/001 (Reconstr. du boul. LaSalle)	3 684 192,60 \$	1 904 687,61\$	1 736 249,11\$	0,00\$	43 255,88\$	49,78%
Coût de travaux pour la S13/002	3 716 921,13 \$	0,00\$	2 704 995,96\$	674 505,01 \$	337 420,16 \$	50,22%

(Reconstr. rues Rielle et Beatty)						
Total du coût des travaux	7 401 113,73 \$	1 904 687,61 \$	4 441 245,07 \$	674 505,01 \$	380 676,04 \$	100,00%
% de répartition	100,00%	25,73%	60,01%	9,12%	5,14%	

### Répartition des frais de Laboratoire par service et par année :

Notons que le pourcentage du coût des travaux figurant dans les tableaux ci-dessous est calculé par rapport au coût total des travaux des deux projets S13 / 001 et S13 / 002 soit 7 401 113,73 \$.

### PROJET S13 / 001

#### 1 - Partie SITE :

	SITE					
	2013			2014		
	Montant des travaux	% du coût total des travaux	Montant des honoraires de surveillance (TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES)	Montant des travaux	% du coût total des travaux	Montant des honoraires de surveillance (TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES)
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS, MARQUAGE ET ÉCLAIRAGE	1 142 812,56 \$	15,44%	49 091,77 \$	761 875,04 \$	10,29%	32 717,25 \$
SOUS TOTAL TRAVAUX ET HONORAIRES	1 142 812,56 \$	15,44%	49 091,77 \$	761 875,04 \$	10,29%	32 717,25 \$
TOTAUX (net de ristourne TPS)			46 956,88 \$			31 294,45 \$
			78 251,33 \$			

#### 2 - Partie DGSRE :

	DGSRE					
	2013			2014		
	Montant des travaux	% du coût total des travaux	Montant des honoraires de surveillance (TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES)	Montant des travaux	% du coût total des travaux	Montant des honoraires de surveillance (TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES)
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	142 144,82 \$	1,92%	6 104,68 \$	94 763,21 \$	1,28%	4 069,78 \$
ÉGOUT (PLUVIAL)	591 048,85 \$	7,99%	25 404,35 \$	394 032,56 \$	5,32%	16 915,04 \$
AQUEDUC	308 555,80 \$	4,17%	13 258,59 \$	205 703,87 \$	2,78%	8 839,06 \$

SOUS TOTAL TRAVAUX ET HONORAIRES	1 041 749,47 \$	14,08%	<b>44 767,62 \$</b>	694 499,65 \$	9,38%	<b>29 823,88 \$</b>
TOTAUX (net de ristourne TPS)			<b>42 820,78 \$</b>			<b>28 526,91 \$</b>
	<b>71 347,69 \$</b>					

### 3 - Partie VERDUN :

VERDUN						
	2013			2014		
	Montant des travaux	% du coût total des travaux	Montant des honoraires de surveillance (TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES)	Montant des travaux	% du coût total des travaux	Montant des honoraires de surveillance (TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES)
ARBRES	25 953,53 \$	0,35%	<b>1 112,83 \$</b>	17 302,35 \$	0,23%	<b>731,29 \$</b>
SOUS TOTAL TRAVAUX ET HONORAIRES	25 953,53 \$	0,35%	<b>1 112,83 \$</b>	17 302,35 \$	0,23%	<b>731,29 \$</b>
TOTAUX (net de ristourne TPS)			<b>1 064,44 \$</b>			<b>699,49 \$</b>
	<b>1 763,93 \$</b>					

### PROJET S13 / 002

#### 1 - Partie DEP :

DEP (RUE RIELLE SEULEMENT)						
	2013			2014		
	Montant des travaux	% du coût total des travaux	Montant des honoraires de surveillance (TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES)	Montant des travaux	% du coût total des travaux	Montant des honoraires de surveillance
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	163 044,15 \$	2,20%	<b>6 994,93 \$</b>	108 696,10 \$	1,47%	<b>4 673,89 \$</b>
AQUEDUC	241 658,86 \$	3,27%	<b>10 397,03 \$</b>	161 105,90 \$	2,18%	<b>6 931,35 \$</b>
SOUS TOTAL TRAVAUX ET HONORAIRES	404 703,01 \$	5,47%	<b>17 391,96 \$</b>	269 802,00 \$	3,65%	<b>11 605,25 \$</b>
TOTAUX (net de ristourne TPS)			<b>16 635,63 \$</b>			<b>11 100,56 \$</b>
	<b>27 736,19 \$</b>					

#### 2 - Partie DGSRE :

## Rue Beatty

	DGSRE					
	Beatty					
	2013			2014		
	Montant des travaux	% du coût total des travaux	Montant des honoraires de surveillance (TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES)	Montant des travaux	% du coût total des travaux	Montant des honoraires de surveillance
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	98 646,30 \$	1,33%	4 228,76 \$	65 764,20 \$	0,89%	2 829,77 \$
ÉGOUT COMBINÉ	34 552,27 \$	0,47%	1 494,37 \$	23 034,85 \$	0,31%	985,65 \$
AQUEDUC	47 882,74 \$	0,65%	2 066,69 \$	31 921,82 \$	0,43%	1 367,19 \$
SOUS TOTAL TRAVAUX ET HONORAIRES	181 081,31 \$	2,45%	7 789,82 \$	120 720,87 \$	1,63%	5 182,61 \$
TOTAUX (net de ristourne TPS)			7 451,06 \$			4 957,23 \$
			12 408,29 \$			

## Rue Rielle :

	DGSRE					
	Rielle					
	2013			2014		
	Montant des travaux	% du coût total des travaux	Montant des honoraires de surveillance (TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES)	Montant des travaux	% du coût total des travaux	Montant des honoraires de surveillance
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	670 558,19 \$	9,06%	28 806,44 \$	447 038,80 \$	6,04%	19 204,29 \$
ÉGOUT PLUVIAL	221 191,18 \$	2,99%	9 506,76 \$	147 460,78 \$	1,99%	6 327,24 \$
ÉGOUT COMBINÉ	278 831,39 \$	3,77%	11 986,79 \$	185 887,59 \$	2,51%	7 980,59 \$
AQUEDUC	271 335,51 \$	3,67%	11 668,83 \$	180 890,34 \$	2,44%	7 758,04 \$
SOUS TOTAL TRAVAUX ET HONORAIRES	1 441 916,27 \$	19,48%	61 968,82 \$	961 277,51 \$	12,99%	41 270,16 \$
			59 273,94 \$			39 475,42 \$

TOTAUX (net de ristourne TPS)	<b>98 749,35 \$</b>
-------------------------------	---------------------

### 3 - Partie VERDUN :

#### Rue Beatty

VERDUN						
Beatty						
	2013			2014		
	Montant des travaux	% du coût total des travaux	Montant des honoraires de surveillance (TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES)	Montant des travaux	% du coût total des travaux	Montant des honoraires de surveillance
TROTTOIRS ET ARBRES	25 661,15 \$	0,35%	<b>1 112,83 \$</b>	17 107,43 \$	0,23%	<b>731,29 \$</b>
SOUS TOTAL TRAVAUX ET HONORAIRES	25 661,15 \$	0,35%	<b>1 112,83 \$</b>	17 107,43 \$	0,23%	<b>731,29 \$</b>
TOTAUX (net de ristourne TPS)			<b>1 064,44 \$</b>			<b>699,49 \$</b>
			<b>1 763,93 \$</b>			

#### Rue Rielle :

VERDUN						
Rielle						
	2013			2014		
	Montant des travaux	% du coût total des travaux	Montant des honoraires de surveillance (TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES)	Montant des travaux	% du coût total des travaux	Montant des honoraires de surveillance
TROTTOIRS ET ARBRES	176 790,95 \$	2,39%	<b>7 599,05 \$</b>	117 860,63 \$	1,59%	<b>5 055,43 \$</b>
SOUS TOTAL TRAVAUX ET HONORAIRES	176 790,95 \$	2,39%	<b>7 599,05 \$</b>	117 860,63 \$	1,59%	<b>5 055,44 \$</b>
TOTAUX (net de ristourne TPS)			<b>7 268,58 \$</b>			<b>4 835,59 \$</b>
			<b>12 104,17 \$</b>			

#### IMPUTATION BUDGÉTAIRE

#### PARTIE VERDUN

Le budget est prévu au PTI 2013-2015 de l'arrondissement. Cependant un virement administratif est requis comme suit:

**Provenance**

Projet 55719 Programme de réfection routière  
Sous-projet 1055719001 Reconstruction de chaussées - diverses rues  
Simon 132531

**Imputation**

Projet 55719 Programme de réfection routière  
Sous-projet 1355719000 Honoraires - reconstruction de rues 2013  
Simon 145666

**PARTIES CORPORATIVES**

Voir les interventions de la DGSRE, du SITE et du DEP.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 %, selon la politique nationale de l'eau;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de ce contrat est requis pour l'arrondissement afin de lui permettre d'avoir les ressources requises pour le contrôle des matériaux, la surveillance qualitative et quantitative des travaux qui sont en instance d'être octroyés de reconstruction des rues 2013, soit Rielle entre Lasalle et Verdun, Beatty entre Bannantyne et Beurling et du boulevard Lasalle entre Brault et Bannantyne.

Pour permettre le début des travaux de reconstruction des rues 2013 prévu en début septembre prochain, il est donc souhaitable que la décision concernant l'octroi du présent contrat de services professionnels puissent s'effectuer dans les meilleurs délais. Plus l'octroi du contrat est tardif, plus le début des travaux prévus devront être reportés plus tard dans la saison et ultimement devront être reportés à l'été prochain.

Si l'octroi du contrat est refusé, les travaux de reconstruction de rues 2013 ne pourront débuter à court terme et devront probablement être reportés à l'an prochain, le temps de refaire un nouvel appel d'offres car l'arrondissement ne dispose pas de ressources suffisantes pour la surveillance quantitative ni l'expertise nécessaire pour le contrôle des matériaux.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les travaux ont une durée variable selon les tronçons. Ceux-ci, suite à l'obtention de toutes les autorisations requises, devraient débuter vers la mi-septembre 2013 et se compléter à l'été 2014. **Les travaux seront suspendus durant la période hivernale.**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Un appel d'offres public a été déposé sur le site du SÉAO le 30 mai 2013.

Parmi les documents de soumission, on retrouve la politique de gestion contractuelle de la ville de Montréal.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- L'encadrement "Confidentialité des estimations dans les contrats"
- Politique d'approvisionnement
- Encadrement administratifs « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats » (C-OG-DG-D-12-010)
- Encadrements administratifs « Confidentialité des estimations des contrats » (C-OG-DG-D-12-005)

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme est donc recommandé, soit:

G&S Consultants  
301, boulevard Industriel  
Châteauguay, QC  
J6J 4Z2

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Maude M BÉLANGER)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'eau potable (Jean-François MATHIEU)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable :

Eau , Direction de l'eau potable (Gilles GADOURY)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mélanie BRISSON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Nana-Doris SADOU)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Danielle BARABÉ)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (David MARCAURELLE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mazen ALBOUCHI  
Ingenieur(e)

**Tél :** 514-765-7071  
**Télécop.:** 765-7007

**ENDOSSÉ PAR**

Jean L ROY  
Chef de division

**Tél :** 514-765-7246  
**Télécop. :** 514 765-7203  
**Date d'endos. :** 2013-07-19

**Dossier # :1132183016**

**Dossier # : 1131804001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles , Division du droit fiscal_évaluation et transactions financières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Évaluation municipale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	De retenir les services professionnels de M. Gilles Bussière, de la firme Fauteux Bruno Bussière Leewarden, à titre d'expert comptable dans le dossier opposant 1481874 Ontario inc. / 2917599 Canada inc. (Centre Bell) c. Ville de Montréal devant le Tribunal administratif du Québec pour les rôles triennaux 2011-2012-2013 et 2014-2015-2016. / D'autoriser une dépense de 200 000 \$.

1. De retenir les services professionnels de M. Gilles Bussière, de la firme Fauteux Bruno Bussière Leewarden, à titre d'expert comptable dans le dossier opposant 1481874 Ontario inc. / 2917599 Canada inc. (Centre Bell) c. Ville de Montréal devant le Tribunal administratif du Québec pour les rôles triennaux 2011-2012-2013 et 2014-2015-2016.

2. D'autoriser à cette fin une dépense de 200 000 \$, toutes taxes incluses, pour le paiement de leurs services et frais.

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2013-08-05 16:18**Signataire :**Benoit DAGENAI  

---

Directeur principal et avocat en chef  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131804001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles , Division du droit fiscal_évaluation et transactions financières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Évaluation municipale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	De retenir les services professionnels de M. Gilles Bussière, de la firme Fauteux Bruno Bussière Leewarden, à titre d'expert comptable dans le dossier opposant 1481874 Ontario inc. / 2917599 Canada inc. (Centre Bell) c. Ville de Montréal devant le Tribunal administratif du Québec pour les rôles triennaux 2011-2012-2013 et 2014-2015-2016. / D'autoriser une dépense de 200 000 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les valeurs foncières et locatives du Centre Bell, inscrites aux rôles 2004 et 2007, ont été contestées par leur propriétaire et le 8 juillet 2011, après une audition répartie sur 2 ans et demi, le Tribunal administratif du Québec (TAQ) a rendu sa décision, fixant les valeurs foncières à 139 M\$ (rôle 2004) et 172 M\$ (rôle 2007). Cette décision a été confirmée par la Cour du Québec le 31 octobre 2012 et ce jugement est final.

Le nouveau propriétaire du Centre Bell conteste cette fois les valeurs inscrites au rôle 2011 (285 M\$) et il est fort probable qu'il contestera également la valeur qui sera inscrite au rôle 2014.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE06 1532 - 13 septembre 2006 - Retenir les services professionnels de M. Gilles Bussière, de la firme Fauteux Bruno Bussière Leewarden, à titre d'expert comptable - dépense de 460 100 \$, taxes incluses.

CE08 0298 - 27 février 2008 - Autoriser une dépense additionnelle de 359 000 \$, taxes incluses, pour parfaire le paiement des honoraires professionnels de M. Gilles Bussière, de la firme Fauteux Bruno Bussière Leewarden, à titre d'expert comptable.

CE09 1050 - 10 juin 2009 - Autoriser une dépense additionnelle de 222 575,39 \$, taxes incluses, pour parfaire le paiement des honoraires professionnels de M. Gilles Bussière, de la firme Fauteux Bruno Bussière Leewarden, à titre d'expert comptable.

CE11 0379 - 23 mars 2011 - Autoriser une dépense additionnelle de 60 505,26 \$, pour parfaire le paiement des honoraires professionnels de M. Gilles Bussière, de la firme Fauteux Bruno Bussière Leewarden, à titre d'expert comptable, majorant ainsi le montant

des honoraires de 1 041 675,39 \$ à 1 102 180,65 \$ dans le dossier opposant le Centre Bell c. Ville de Montréal devant le Tribunal administratif du Québec.

## **DESCRIPTION**

Les experts et procureurs des parties sont en ce moment en train d'échanger afin de tenter d'éviter un nouveau litige devant le TAQ. Des sessions de conciliation sont prévues au TAQ du 4 au 6 septembre 2013 et dans ce contexte, un mandat doit être confié à des experts comptables afin d'analyser l'information financière et les transactions complexes de ce dossier qui ont un impact sur la valeur foncière du Centre Bell. Nous estimons que le mandat commandera environ 600 h de travail des trois experts que la firme a dédiés à ce mandat, d'où la convention de services professionnels au montant de 200 000 \$, taxes incluses.

## **JUSTIFICATION**

Monsieur Bussière a déjà une bonne connaissance du dossier du Centre Bell, la Ville ayant eu recours à son expertise lors de la contestation des rôles antérieurs. Le tarif horaire de Monsieur Gilles Bussière est de 285,00 \$ et ceux de ses adjoints, Messieurs Michel Plante et Marc-André Raymond, sont respectivement de 260,00 \$ et 140,00 \$.

N/Dossiers: 12-000630 et 12-000632

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

D'imputer cette dépense de 200 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'évaluation municipale qui est une compétence d'agglomération en vertu du paragraphe 1 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale (François Charles GAUTHIER)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sébastien CARON  
Avocat

**Tél :** 514 872-1891  
**Télécop.:** 514 872-0733

Me Annie Gerbeau  
Avocate chef de division  
Tél: 514 872-3093  
Télécop.: 514 872-0733

**ENDOSSÉ PAR**

Philippe GAGNIER  
Directeur des Affaires civiles

**Tél :** 514 872-7017  
**Télécop. :** 514 872-1675

**Date d'endos. :** 2013-07-19

**Dossier # :1131804001**



**Dossier # : 1125915014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division des projets mineurs et spéciaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	Arrondissement historique et naturel du mont Royal
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud et Associés, Architectes pour réaliser les plans et devis nécessaires à la restauration du kiosque de musique - Pavillon Mordecai-Richler pour une somme maximale de 57 753,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation no 12-11819 (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Beaupré Michaud et Associés, Architectes, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser les plans et devis nécessaires à la restauration du kiosque de musique - Pavillon Mordecai-Richler, pour une somme maximale de 57 753,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation no 12-11819 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'agglomération.

**Signé par** Mario CICIOLI **Le** 2012-10-19 16:07

**Signataire :** Mario CICIOLI

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal  
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1125915014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division des projets mineurs et spéciaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	Arrondissement historique et naturel du mont Royal
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud et Associés, Architectes pour réaliser les plans et devis nécessaires à la restauration du kiosque de musique - Pavillon Mordecai-Richler pour une somme maximale de 57 753,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation no 12-11819 (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Construit en 1928, le kiosque de musique du parc du Mont-Royal, renommé Pavillon Mordecai-Richler en l'honneur de cet auteur, est un équipement d'intérêt historique et patrimonial destiné à l'usage du public. La construction de sept kiosques dans les années 20 par la Ville de Montréal a permis à la Fondation Campbell d'offrir au public des concerts gratuits dans les parcs. Aujourd'hui, il ne reste plus que trois de ces kiosques, soit un au parc Molson, un au parc Jarry et finalement un au parc du Mont-Royal. Ils sont tous différents, mais ils ont la même forme octogonale représentée principalement par un toit sur huit colonnes reposées sur un plancher entouré d'un garde-corps. Ils sont des témoins de leur époque et peuvent encore s'intégrer dans l'environnement des parcs actuels pour servir d'abri au public qui y a accès, mais également pour d'autres usages dans le cadre d'événements de nature privée ou publique (cérémonies, lectures publiques, remises de médailles...).

Bien que sa structure semble résistante, tous les finis ont subi le passage du temps. Cet équipement a plus de 80 ans. L'escalier a été démolit. Le plancher qui était déjà en partie défoncé a été complètement retiré pour éviter l'occupation non sécuritaire du lieu. Les panneaux qui entouraient le sous-plancher ont été retirés depuis longtemps pour éviter l'occupation par des sans-abris. Le garde-corps en fer forgé est très endommagé, rouillé et même tordu à certains endroits. Ainsi, l'état général du kiosque est très détérioré et ne permet pas de l'utiliser.

Afin de permettre à la Ville de Montréal de souligner la commémoration de l'oeuvre de l'auteur Mordecai Richler, un mandat a été confié à la Direction des grands parcs et du

verdissement pour effectuer la restauration et la rénovation du kiosque de musique du parc du Mont-Royal situé sur la côte Placide. Visible depuis l'avenue du Parc, voisin du bâtiment occupé par le quartier général du Service de la sécurité incendie de Montréal, cet équipement destiné à l'usage du public (désignation établie par la Loi sur le bâtiment) est également un site privilégié pour admirer la ville puisqu'il est situé sur un promontoire naturel au milieu d'un terrain presque sans obstacle à la vue.

Il faut souligner que cet équipement :

- fait partie de l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal (AHNMR) : donc, une autorisation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) est requise pour tous les travaux à y prévoir ;
- fait également partie des entités suivantes :
  1. Site du patrimoine du Mont-Royal ;
  2. Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle du parc du Mont-Royal ;
  3. Secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel du mont Royal et de ses abords ;
  4. Écoterritoire *Les sommets et les flancs du mont Royal* .

La volonté de faire de cet équipement un lieu désigné pour des lectures publiques permettra d'actualiser son utilisation.

Puisque cet équipement est répertorié dans l'*inventaire des propriétés municipales d'intérêt patrimonial* réalisé par le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise, il doit être restauré en respectant les éléments caractéristiques d'origine qui lui confèrent notamment sa valeur historique et patrimoniale. De par sa position privilégiée dans le parc et dans la ville, il s'avère important d'apporter le plus grand soin à sa restauration et à sa rénovation.

En plus de souligner, par son nouvel éclairage, la présence du Pavillon Mordecai-Richler, tel un phare visible sur toute l'avenue du Parc et ses environs, ce nouvel éclairage permettra notamment la tenue d'événements en soirée, pourra servir de point de repère dans la ville, mais également contribuera à améliorer la sécurité du site et de son environnement.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 1010 - 20 juin 2012 - D'autoriser le lancement de l'appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en architecture, en génie civil, en génie électrique et en archives pour réaliser la restauration et la rénovation du kiosque de musique nommé Pavillon Mordecai-Richler et d'approuver les critères de sélection ainsi que la pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CM11 0673 - 23 août 2011 - De nommer le "pavillon Mordecai-Richler" le kiosque situé au 4060 de l'avenue du Parc.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels concernant la production des plans et devis nécessaires pour la restauration du kiosque de musique - pavillon Mordecai-Richler ainsi que la surveillance de chantier au seul soumissionnaire conforme qui a obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection et leurs pondérations préétablis.

Les travaux toucheront notamment la restauration, la rénovation et/ou le remplacement du garde-corps, la construction d'un nouvel escalier d'accès, la construction de panneaux fermant l'espace sous le plancher, une petite porte d'accès, la réfection de la toiture, la vérification de la capacité structurale du toit, du plancher, la protection contre la foudre (s'il

y a lieu), l'éclairage intégré au plafond impliquant les travaux d'électricité, l'installation de prises électriques dans un boîtier verrouillé ainsi que la surveillance des travaux.

Ces travaux requièrent la préparation des documents pour l'appel d'offres, la production des plans et devis dans les domaines d'architecture et d'ingénierie (structure et électricité), mais également la recherche historique dans les archives montréalaises pour corroborer certains choix de matériaux dans la composition architecturale de l'ensemble et finalement pour mieux comprendre et apprécier la valeur de cet équipement, son impact dans la Ville et son histoire.

Des rencontres sont prévues avec les principaux intervenants externes et internes pour présenter les dessins et expliquer, voire justifier, les choix de matériaux, de couleurs et de motifs selon les possibilités et les disponibilités du marché de la construction. La firme devra obtenir toutes les approbations requises auprès des autorités compétentes. La firme devra tenir compte des avis exprimés par les intervenants.

Étant donné l'emplacement du kiosque dans le parc de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, la fréquentation assez importante et la diversité du public ayant accès au site, il s'avère important de considérer les matériaux et les finis en regard de leur résistance aux différentes formes de vandalisme et permettant également de réduire leur entretien à court et à moyen terme.

Huit firmes ont été invitées, soit:

1. Beaupré, Michaud et Associés, architectes
2. Bergeron, Bourgeois, architectes
3. Saia, Barbarese, Topouzanov, architectes
4. Desnoyers, Mercure & associés
5. Les architectes Bertrand, Paquette S.E.N.C.
6. Trudeau, Luc, architecte
7. Les architectes Brodeur, Gauthier, Lavoie (les architectes FABG)
8. Cardin, Ramirez, Julien, inc.

Les travaux pourront débuter après l'obtention des permis et autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes.

Le contrat prévoit que les services professionnels seront fournis par étapes et que la Ville peut mettre fin au contrat en tout temps en acquittant le coût des services rendus. Afin d'assurer le contrôle des coûts du projet, chaque étape complétée pourra être soumise pour approbation au comité exécutif. Ces étapes et leurs coûts associés sont les suivantes :

Phase de planification incluant la recherche d'archives – coût avant taxes de 11 253 \$  
Phase de réalisation/production des documents préliminaires – coût avant taxes 12 215 \$  
Phase de réalisation/production des plans et cahier de charges – coût avant taxes 10 291 \$  
Phase de réalisation/exécution des travaux – coût avant taxes de 11 253 \$

Une allocation budgétaire avant taxes de 5 218 \$ est également prévue pour d'autres services spécialisés qui pourraient être requis.

## **JUSTIFICATION**

Cette construction a plus de 80 ans. Sa nomination récente en l'honneur de l'auteur, son état actuel de détérioration, sa valeur historique, sa valeur patrimoniale et sa localisation particulièrement bien en vue dans la ville commandent sa restauration et sa rénovation. Puisqu'actuellement, la Direction des grands parcs et du verdissement n'a pas suffisamment

de ressources pour produire les documents de soumissions requis pour ces travaux, il est nécessaire de solliciter l'expertise de professionnels externes. Ces professionnels devront assumer la responsabilité de livrer les documents complets permettant l'appel d'offres pour la réalisation de ce projet, incluant la surveillance des travaux, en conformité avec les lois et règlements applicables.

Malgré les huit firmes d'architectes invitées, une seule firme a déposé une offre de services professionnels pour réaliser ce projet. Les raisons de non dépôt des autres firmes sont indiquées dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement. La soumission a été analysée par le comité de sélection le 13 septembre 2012 à 13 h 30 dans la salle 2105 située au 801, rue Brennan, 2e étage. L'évaluation et la pondération ont permis de déterminer que la soumission déposée est conforme.

Il faut souligner que la firme Beaupré, Michaud et Associés, Architectes est reconnue pour son expertise dans le domaine de l'architecture et particulièrement dans le recyclage, la rénovation et la restauration de bâtiments anciens incluant les aspects spécifiques comme la recherche en archives et analyse historique. La firme d'architectes connaît le milieu dans lequel s'inscrit le kiosque puisqu'elle a déjà réalisé une étude historique et de paysage de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. La méthode utilisée pour effectuer les recherches et les analyses préparatoires est celle particulièrement éprouvée depuis plusieurs années par la firme dans le cas de restauration d'un patrimoine architectural, tout particulièrement pour le patrimoine qui se trouve à l'intérieur d'un parc.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autres (honoraires pour imprévus)	Total
Beaupré, Michaud et Associés, architectes	86,33 %	26,343	51 753,37 \$	6 000,00 \$	57 753,37 \$
Dernière estimation réalisée			45 875,00 \$	6 881,00 \$	52 756,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )					4 997,37 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i> )					9,47 %

Les imprévus pourraient être attribués pour des services professionnels relatifs à l'aménagement paysager, la fourniture d'ameublement, des modifications de la structure ou tout autre objet qui seraient demandés par les organismes consultés lors des futures rencontres.

Le présent dossier vise à octroyer un contrat au seul soumissionnaire conforme Beaupré, Michaud et Associés, Architectes.

La firme Beaupré, Michaud et Associés, Architectes a accepté de prolonger la validité de son offre de services professionnels sans modification jusqu'au 31 août 2013. (voir le courriel reçu le 14 août 2013 dans les pièces jointes).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget du présent dossier est prévu au PTI 2012-2014 de la Direction des grands parcs et du verdissement, sous-projet investi 12 34250 505 et projet Simon no. 140291. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne des travaux qui seront réalisés dans le parc du Mont-Royal qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans*

*certaines agglomérations.* Ce projet sera reconnu dans l'Entente sur le développement culturel 2012-2015 et les coûts seront partagés à parts égales (50 % - 50 %) entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La conservation de cet équipement et sa restauration permettent de prolonger sa durée de vie utile, mais également de renouveler son utilisation. Ces travaux respectent les objectifs de conservation et d'entretien des constructions existantes. Des directives seront demandées aux plans et devis concernant la gestion des déchets de matériaux de construction afin de limiter les impacts sur l'environnement du kiosque.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans l'éventualité où le projet n'est pas réalisé, les éléments constructifs continueront à se détériorer et ne pourront être récupérés ni restaurés. Vu son état actuel, il fait l'objet de vandalisme. Sa démolition deviendra alors la seule option réaliste. La perte de cet élément architectural témoin du passé serait sans aucun doute dénoncée par les organismes et personnes intéressées par le patrimoine.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucune opération de communication tel que convenu avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conforme à l'appel d'offres et à la soumission voici les étapes subséquentes :

- Approbation du projet de convention - CE 21 août 2013
- Début du contrat de services professionnels 28 août 2013
- Production du document préliminaire et estimation septembre - octobre 2013
- Permis, consultation et autorisation novembre - décembre 2013
- Production du dossier pour appel d'offres janvier - février 2014
- Autorisation d'appel d'offres - CE mars 2014
- Début des soumissions avril 2014
- Dépôt des soumissions avril 2014
- Octroi de contrat - CE début mai 2014
- Début des travaux : fin mai 2014
- Fin des travaux : juillet 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses de la déclaration des liens d'affaires et les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses lors de l'appel d'offres. Ce dossier respecte les politiques et les encadrements suivants :

- Politique du patrimoine ;
- Politique de protection et de mise en valeur du mont Royal ;
- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement .

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
(Robert NORMANDEAU)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :  
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvain  
VILLENEUVE)

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Céline BOUCHARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Direction générale , Administration (Marie DAGENAIS)

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Jean-Robert CHOQUET)

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et  
transactions immobilières (Carlos MANZONI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lucie LANTHIER  
Architecte

**Tél :** 514-280-8919  
**Télécop.:** 514 209-4641

#### **ENDOSSÉ PAR**

Daniel GROULX  
Chef de division

**Tél :** 514-872-6762  
**Télécop. :** 514-209-4641  
**Date d'endos. :** 2013-01-16

**Dossier # :1125915014**

CE : 20.026  
2013/08/21 09:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.027  
2013/08/21 09:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.028  
2013/08/21 09:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1133231014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division greffe et ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le CLD Centre-Ouest, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Il est recommandé d'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le CLD Centre-Ouest, pour les années 2012 à 2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

**Signé par** Véronique DOUCET **Le** 2013-08-06 15:20

**Signataire :**

Véronique DOUCET

---

Directrice d'arrondissement  
Saint-Laurent , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133231014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division greffe et ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le CLD Centre-Ouest, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001), les centres locaux de développement (CLD) relèvent de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal. En complément, la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (LRQ c M-30.01) (Loi sur le MDEIE) interpelle le conseil d'agglomération de Montréal, principalement sur le développement économique local et les CLD. En vertu de cette loi, le conseil d'agglomération désigne les CLD qu'il souhaite voir opérer sur le territoire afin d'offrir un ensemble de services aux entrepreneurs et aux dirigeants d'entreprises, notamment des informations, des conseils, de l'accompagnement et un soutien financier en vue de démarrer, d'implanter et de développer des entreprises sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Afin de réaliser ces mandats, les 18 organismes CLD montréalais reçoivent annuellement des contributions du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal. Une entente signée entre ces deux derniers en précise les modalités, puis une convention fait de même entre la Ville, donc les arrondissements et les villes liées, et les CLD. Ainsi, le 28 février 2013, le conseil d'agglomération de Montréal a approuvé l'entente 2012-2013 à 2014-2015 entre la Ville et le ministre responsable de la région de Montréal établissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local ainsi que les conditions de leur exercice.

L'entente entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal doit être répercutée dans une entente que la Ville doit à son tour conclure avec chaque organisme CLD pour la même période. Chacune de ces ententes doit faire l'objet d'une approbation par le conseil d'agglomération dans un dossier décisionnel propre à chaque organisme CLD. De façon à

assurer l'uniformité des ententes entre la Ville et les 18 organismes CLD de l'agglomération, un projet d'entente type à remettre aux autorités locales dans les arrondissements et villes liées a été préparé et soumis pour décision du conseil d'agglomération (CG13 0045). L'entente type contient notamment les dispositions concernant l'engagement du CLD désigné de respecter les conditions de sa désignation de même que des dispositions relatives à sa résiliation en cas de défaut. Une fois complété par les deux parties à l'échelle locale, le projet d'entente doit être acheminé pour décision du conseil d'agglomération.

Le présent sommaire décisionnel vise à obtenir l'aval des élus relativement à la nouvelle entente entre la Ville de Montréal et le CLD Centre-Ouest sur l'horizon 2012-2013 à 2014-2015. Cette entente s'inscrit directement dans la foulée de la *Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat* rendue publique par le gouvernement du Québec en novembre 2011 et dans laquelle on traçait le constat qu'en matière d'entrepreneuriat plusieurs indicateurs sont préoccupants au Québec, notamment la faiblesse des intentions d'entreprendre, le déclin du taux de création d'entreprises ainsi que les difficultés anticipées en matière de relève entrepreneuriale.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0045 – 28 février 2013 – Approbation du nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, pour les années 2012-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat; approbation de la répartition et de la distribution de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du gouvernement du Québec et de la Ville et approbation de la nouvelle entente type de gestion entre les CLD et la Ville de Montréal pour la même période

CG12 0309 – 28 février 2012 – Approuver la répartition et la distribution de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour l'année 2012-2013

CG10 0042 – 4 février 2010 – Approuver l'entente de gestion 2008-2012 à intervenir entre la Ville de Montréal et le CLD Centre-Ouest établissant le rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique local ainsi que les conditions de leur exercice.

### **DESCRIPTION**

L'entente entre la Ville de Montréal et le CLD Centre-Ouest a pour objet de définir les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat pour la période 2012-2013 à 2014-2015. Les autorités municipales locales et le CLD Centre-Ouest se sont entendus sur la répartition des rôles et les résultats sont conciliés dans le tableau prévu à cet effet à l'annexe VI de l'entente qui fait l'objet du présent dossier. Pour ces années, la Ville versera à l'organisme CLD une contribution annuelle afin de réaliser les mandats suivants qui découlent de la Loi sur le MDEIE :

- Offrir l'ensemble des services de première ligne aux entreprises, notamment par leur regroupement ou leur coordination; cette offre de services pourra se faire, le cas échéant, en partenariat avec d'autres personnes ou organismes, notamment du secteur privé;
- Élaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi en tenant compte, notamment, du plan quinquennal de développement établi par la conférence régionale des élus de son territoire et du schéma métropolitain d'aménagement et de développement ainsi que du plan des grands enjeux du développement économique adoptés par la communauté métropolitaine de son territoire et veiller à la réalisation de ce plan d'action local;
- Élaborer, en tenant compte des orientations, stratégies et objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale;
- Agir en tant qu'organisme consultatif auprès du centre local d'emploi de son territoire.

La nouvelle entente triennale confirme le statu quo pour 2012-2013. Elle comporte cependant deux différences majeures par rapport aux deux ententes antérieures : une partie de ce financement est fondée, à compter des années 2 (2013-2014) et 3 (2014-2015), sur les résultats obtenus en regard d'attentes signifiées et de cibles gouvernementales préétablies et il est possible d'accroître les ressources financières pour le territoire sur une base d'appariement entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal.

Plus spécifiquement, la nouvelle entente propose désormais des attentes signifiées et 18 cibles (9 quantitatives et 9 qualitatives) devant guider l'action de l'organisme CLD en matière de soutien à l'entrepreneuriat. Elle précise qu'une portion croissante au fil des années de la contribution sera versée sous réserve d'une évaluation favorable des résultats obtenus (soit un minimum de 6 cibles sur 9 dans chaque cas). De plus, l'entente prévoit que le gouvernement du Québec offre à la Ville d'accéder, pour les années 2 et 3, à une enveloppe supplémentaire d'appariement. La répartition des sommes entre les organismes CLD a déjà fait l'objet d'une décision du conseil d'agglomération pour le terme de l'entente (CG13 0045).

Il est à noter qu'en vertu du statu quo prévalant pour 2012-2013, la répartition des contributions entre les organismes montréalais pour cette période a déjà été approuvée par le conseil d'agglomération (CG12 0309).

## **JUSTIFICATION**

Plusieurs éléments justifient l'approbation du nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et l'organisme CLD, notamment :

- La Ville de Montréal continue de favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire;
- La Ville de Montréal maintient que le territoire de l'agglomération continue d'être desservi par les 18 organismes CLD dont elle détermine les territoires sur recommandation des conseils d'arrondissement ou des villes liées;
- Le gouvernement du Québec et la Ville acceptent que le territoire de l'agglomération puisse être desservi par des services d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE) pour la fourniture de services de première ligne en démarrage et en suivi aux jeunes entrepreneurs;
- Les dispositions du contrat de prêt conclu entre le gouvernement du Québec et les CLD, déterminant les conditions et les modalités d'un prêt consenti par le gouvernement à ces CLD pour l'établissement du Fonds local d'investissement (FLI), demeurent effectives;
- Toutes les contributions reçues du gouvernement du Québec sont destinées aux organismes CLD;
- La Ville de Montréal doit conclure une entente avec chacun des organismes CLD du territoire de l'agglomération;
- Les obligations du projet d'entente entre la Ville et l'organisme CLD s'appliquent aux CLD du Québec;
- La répartition et la distribution de l'enveloppe dédiée aux CLD de Montréal ainsi que le texte de l'entente type entre les CLD et la Ville ont déjà fait l'objet d'une décision du conseil d'agglomération pour la période 2012-2013 à 2014-2015 (CG13 0045);

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sous réserve de l'adoption des crédits chaque année par l'Assemblée nationale, le gouvernement s'engage à verser à la Ville les contributions totales maximales pour les trois années de l'entente.

Les sommes versées à la Ville doivent être entièrement transférées aux organismes CLD afin de financer les activités visées par l'entente de gestion.

Les versements et la reddition de compte seront effectués en fonction de ce que prévoit la nouvelle entente, dont :

- dépôt de la programmation annuelle,
- dépôt du rapport d'activités,
- dépôt des états financiers vérifiés,
- atteinte de cibles gouvernementales.

Les sommes maximales à être versées à l'organisme CLD sont les suivantes :

2012-2013 : 778 232 \$

2013-2014 : 921 052 \$

2014-2015 : 921 052 \$

Il est important de souligner que dans le cadre de la nouvelle entente, il est mis de l'avant que les organismes CLD de Montréal prennent en charge eux-mêmes le programme Jeunes promoteurs (JP) en 2013-2014 et 2014-2015 et que la somme annuelle de 42 719 \$ leur sera versée en complément de la répartition de l'enveloppe approuvée par le conseil d'agglomération pour le mandat CLD

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le CLD Centre-Ouest travaille auprès des citoyens et des gens d'affaires, notamment dans le but de créer et de consolider des emplois dans les milieux de vie. Il est partenaire du Plan de développement durable dans la mesure où il appuie notamment l'essor du secteur des technologies propres

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La nouvelle entente avec le gouvernement du Québec confirme l'important rôle des organismes CLD dans l'environnement économique montréalais en leur conférant au moins les ressources financières consacrées au terme de la dernière entente. Une fois adoptées, les ententes de gestion permettront de continuer d'offrir, par le réseau des organismes CLD, un ensemble de services de première ligne aux entreprises, aux entrepreneurs, y compris les entreprises de l'économie sociale.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement au présent dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique

(Martine BÉRUBÉ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Catherine ROUSSEAU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Cybèle KAHALÉ  
Secrétaire-recherchiste

**Tél :** 855-6000, poste 4056

**Télécop.:** 855-5709

**ENDOSSÉ PAR**

Isabelle BASTIEN  
Secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 514 855-6000 #4053

**Télécop. :** 514 855-5709

**Date d'endos. :** 2013-05-27

**Dossier # :1133231014**



**Dossier # : 1133050008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et CLD de l'Ouest-de-l'Île, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Recommander au conseil d'agglomération d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le CLD de l'Ouest-de-l'Île, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

**Signé par** Claude LACHANCE **Le** 2013-07-26 11:02

**Signataire :**

Claude LACHANCE

---

Directeur(trice) - trav. pub. en arr. (arr. 60 000)  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133050008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et CLD de l'Ouest-de-l'Île, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001), les centres locaux de développement (CLD) relèvent de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal. En complément, la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (LRQ c M-30.01) (Loi sur le MDEIE) interpelle le conseil d'agglomération de Montréal, principalement sur le développement économique local et les CLD. En vertu de cette loi, le conseil d'agglomération désigne les CLD qu'il souhaite voir opérer sur le territoire afin d'offrir un ensemble de services aux entrepreneurs et aux dirigeants d'entreprises, notamment des informations, des conseils, de l'accompagnement et un soutien financier en vue de démarrer, d'implanter et de développer des entreprises sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Afin de réaliser ces mandats, les 18 organismes CLD montréalais reçoivent annuellement des contributions du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal. Une entente signée entre ces deux derniers en précise les modalités, puis une convention fait de même entre la Ville, donc les arrondissements et les villes liées, et les CLD. Ainsi, le 28 février 2013, le conseil d'agglomération de Montréal a approuvé l'entente 2012-2013 à 2014-2015 entre la Ville et le ministre responsable de la région de Montréal établissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local ainsi que les conditions de leur exercice.

L'entente entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal doit être répercutée dans une entente que la Ville doit à son tour conclure avec chaque organisme CLD pour la même période. Chacune de ces ententes doit faire l'objet d'une approbation par le conseil d'agglomération dans un dossier décisionnel propre à chaque organisme CLD. De façon à assurer l'uniformité des ententes entre la Ville et les 18 organismes CLD de l'agglomération,

un projet d'entente type à remettre aux autorités locales dans les arrondissements et villes liées a été préparé et soumis pour décision du conseil d'agglomération (CG13 0045). L'entente type contient notamment les dispositions concernant l'engagement du CLD désigné de respecter les conditions de sa désignation de même que des dispositions relatives à sa résiliation en cas de défaut. Une fois complété par les deux parties à l'échelle locale, le projet d'entente doit être acheminé pour décision du conseil d'agglomération.

Le présent sommaire décisionnel vise à obtenir l'aval des élus relativement à la nouvelle entente entre la Ville de Montréal et le CLD de l'Ouest-de-l'Île sur l'horizon 2012-2013 à 2014-2015. Cette entente s'inscrit directement dans la foulée de la *Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat* rendue publique par le gouvernement du Québec en novembre 2011 et dans laquelle on traçait le constat qu'en matière d'entrepreneuriat plusieurs indicateurs sont préoccupants au Québec, notamment la faiblesse des intentions d'entreprendre, le déclin du taux de création d'entreprises ainsi que les difficultés anticipées en matière de relève entrepreneuriale.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0045 – 28 février 2013 – Approbation du nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, pour les années 2012-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat; approbation de la répartition et de la distribution de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du gouvernement du Québec et de la Ville et approbation de la nouvelle entente type de gestion entre les CLD et la Ville de Montréal pour la même période

CG12 0309 – 28 février 2012 – Approuver la répartition et la distribution de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour l'année 2012-2013

CG10 0233-17 juin 2010 - Approuver l'entente de gestion 2008-2012 à intervenir entre la Ville de Montréal et le Centre local de développement (CLD) de l'Ouest-de-l'Île établissant le rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique local ainsi que les conditions de leur exercice.

## **DESCRIPTION**

L'entente entre la Ville de Montréal et le CLD de l'Ouest-de-l'Île a pour objet de définir les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat pour la période 2012-2013 à 2014-2015. Les autorités municipales locales et le CLD de l'Ouest-de-l'Île se sont entendus sur la répartition des rôles et les résultats sont conciliés dans le tableau prévu à cet effet à l'annexe VI de l'entente qui fait l'objet du présent dossier. Pour ces années, la Ville versera à l'organisme CLD une contribution annuelle afin de réaliser les mandats suivants qui découlent de la Loi sur le MDEIE :

- Offrir l'ensemble des services de première ligne aux entreprises, notamment par leur regroupement ou leur coordination; cette offre de services pourra se faire, le cas échéant, en partenariat avec d'autres personnes ou organismes, notamment du secteur privé;
- Élaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi en tenant compte, notamment, du plan quinquennal de développement établi par la conférence régionale des élus de son territoire et du schéma métropolitain d'aménagement et de développement ainsi que du plan des grands enjeux du développement économique adoptés par la communauté métropolitaine de son territoire et veiller à la réalisation de ce plan d'action local;

- Élaborer, en tenant compte des orientations, stratégies et objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale;
- Agir en tant qu'organisme consultatif auprès du centre local d'emploi de son territoire.

La nouvelle entente triennale confirme le statu quo pour 2012-2013. Elle comporte cependant deux différences majeures par rapport aux deux ententes antérieures : une partie de ce financement est fondée, à compter des années 2 (2013-2014) et 3 (2014-2015), sur les résultats obtenus en regard d'attentes signifiées et de cibles gouvernementales préétablies et il est possible d'accroître les ressources financières pour le territoire sur une base d'appariement entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal.

Plus spécifiquement, la nouvelle entente propose désormais des attentes signifiées et 18 cibles (9 quantitatives et 9 qualitatives) devant guider l'action de l'organisme CLD en matière de soutien à l'entrepreneuriat. Elle précise qu'une portion croissante au fil des années de la contribution sera versée sous réserve d'une évaluation favorable des résultats obtenus (soit un minimum de 6 cibles sur 9 dans chaque cas). De plus, l'entente prévoit que le gouvernement du Québec offre à la Ville d'accéder, pour les années 2 et 3, à une enveloppe supplémentaire d'appariement. La répartition des sommes entre les organismes CLD a déjà fait l'objet d'une décision du conseil d'agglomération pour le terme de l'entente (CG13 0045).

Il est à noter qu'en vertu du statu quo prévalant pour 2012-2013, la répartition des contributions entre les organismes montréalais pour cette période a déjà été approuvée par le conseil d'agglomération (CG12 0309).

## **JUSTIFICATION**

Plusieurs éléments justifient l'approbation du nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et l'organisme CLD, notamment :

- La Ville de Montréal continue de favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire;
- La Ville de Montréal maintient que le territoire de l'agglomération continue d'être desservi par les 18 organismes CLD dont elle détermine les territoires sur recommandation des conseils d'arrondissement ou des villes liées;
- Le gouvernement du Québec et la Ville acceptent que le territoire de l'agglomération puisse être desservi par des services d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE) pour la fourniture de services de première ligne en démarrage et en suivi aux jeunes entrepreneurs;
- Les dispositions du contrat de prêt conclu entre le gouvernement du Québec et les CLD, déterminant les conditions et les modalités d'un prêt consenti par le gouvernement à ces CLD pour l'établissement du Fonds local d'investissement (FLI), demeurent effectives;
- Toutes les contributions reçues du gouvernement du Québec sont destinées aux organismes CLD;
- La Ville de Montréal doit conclure une entente avec chacun des organismes CLD du territoire de l'agglomération;
- Les obligations du projet d'entente entre la Ville et l'organisme CLD s'appliquent aux CLD du Québec;
- La répartition et la distribution de l'enveloppe dédiée aux CLD de Montréal ainsi que le texte de l'entente type entre les CLD et la Ville ont déjà fait l'objet d'une décision du conseil d'agglomération pour la période 2012-2013 à 2014-2015 (CG13 0045).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sous réserve de l'adoption des crédits chaque année par l'Assemblée nationale, le gouvernement s'engage à verser à la Ville les contributions totales maximales pour les trois années de l'entente.

Les sommes versées à la Ville doivent être entièrement transférées aux organismes CLD afin de financer les activités visées par l'entente de gestion.

Les versements et la reddition de compte seront effectués en fonction de ce que prévoit la nouvelle entente, dont :

- dépôt de la programmation annuelle,
- dépôt du rapport d'activités,
- dépôt des états financiers vérifiés,
- atteinte de cibles gouvernementales.

Les sommes maximales à être versées à l'organisme CLD sont les suivantes :

- 2012-2013 : 1 029 310 \$
- 2013-2014 : 1 220 060 \$
- 2014-2015 : 1 220 060 \$

Il est important de souligner que dans le cadre de la nouvelle entente, il est mis de l'avant que les organismes CLD de Montréal prennent en charge eux-mêmes le programme Jeunes promoteurs (JP) en 2013-2014 et 2014-2015 et que la somme annuelle de 585 001 \$ leur sera versée en complément de la répartition de l'enveloppe approuvée par le conseil d'agglomération pour le mandat CLD.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le CLD de l'Ouest-de-l'Île travaille auprès des citoyens et des gens d'affaires, notamment dans le but de créer et de consolider des emplois dans les milieux de vie. Il est partenaire du Plan de développement durable dans la mesure où il appuie notamment l'essor du secteur des technologies propres.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La nouvelle entente avec le gouvernement du Québec confirme l'important rôle des organismes CLD dans l'environnement économique montréalais en leur conférant au moins les ressources financières consacrées au terme de la dernière entente. Une fois adoptées, les ententes de gestion permettront de continuer d'offrir, par le réseau des organismes CLD, un ensemble de services de première ligne aux entreprises, aux entrepreneurs, y compris les entreprises de l'économie sociale.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement au présent dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

"La recommandation est signée par monsieur Claude Lachance, Directeur Travaux publics agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal pour la période du 10 juillet au 26 juillet inclusivement"

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique  
(Martine BÉRUBÉ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUIMET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denise BLANCHARD  
Secrétaire de direction

**Tél :** 514 624-1201  
**Télécop.:** 514 624-1333

#### **ENDOSSÉ PAR**

Anne CASTONGUAY  
Directrice

**Tél :** 514-624-1294  
**Télécop. :** 514 624-1333  
**Date d'endos. :** 2013-07-26

**Dossier # :1133050008**

CE : 20.031  
2013/08/21 09:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1121368009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à 9189-8908 Québec inc., à des fins commerciales, un terrain d'une superficie de 12 242,2 m <sup>2</sup> , situé à l'ouest du boulevard Lacordaire et au nord du boulevard des Grandes-Prairies, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, en contrepartie duquel, 9189-8908 Québec inc. cède à la Ville de Montréal, pour les fins du train de l'Est, un terrain d'une superficie de 318,6 m <sup>2</sup> , ayant front sur le boulevard Lacordaire, incluant l'établissement de servitudes d'utilités publiques et de passage, avec soulte en faveur de la Ville au montant de 1 727 122,28 \$, plus les taxes applicables, et sujet aux termes et conditions stipulés dans le projet d'acte / Fermer toutes les parcelles du lot 4 620 522 du cadastre du Québec qui pourraient faire partie du domaine public de la Ville N/Réf. : 31H12-005-3362-01

Il est recommandé :

1. fermer toutes les parcelles du lot 4 620 522 du cadastre du Québec qui pourraient faire partie du domaine public de la Ville;

2. d'approuver le projet d'acte d'échange par lequel :

· La Ville de Montréal cède à 9189-8908 Québec inc., pour des fins commerciales, un terrain désigné comme étant le lot 4 620 522 du cadastre du Québec, d'une superficie de 12 242,2 m<sup>2</sup>, localisé à l'ouest du boulevard Lacordaire et au nord du boulevard des Grandes-Prairies, dans l'arrondissement de Saint-Léonard;

· 9189-8908 Québec inc. cède à la Ville de Montréal, dans le cadre du projet du train de l'Est, un terrain désigné comme étant le lot 4 795 149 du cadastre du Québec, d'une superficie de 318,6 m<sup>2</sup>, ayant front sur le boulevard Lacordaire, dans l'arrondissement de Saint-Léonard;

· 9189-8908 Québec inc. crée sur une partie des lots 4 620 522 et 4 795 148, en faveur de la Ville de Montréal, une servitude d'utilité publique pour une conduite dont l'assiette a une superficie de 1 428,2, sur une partie du lot 4 795 148, en faveur de la Ville de Montréal, une autre servitude d'utilité publique pour un talus dont l'assiette a une

superficie de 123,6 m<sup>2</sup>, sur une partie des lots 4 620 522, 1331 957 et 4 795 148, en faveur du lot 5 299 815, une servitude de passage dont l'assiette a une superficie de 1 538,5 m<sup>2</sup> et sur une partie du lot 4 620 522, en faveur du lot 5 299 815, une servitude pour un massif dont l'assiette a une superficie de 39,7 m<sup>2</sup>;

· avec soulte en faveur de la Ville au montant de 1 727 122,28 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte;

3. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-Josée BONIN **Le** 2013-08-16 16:07

**Signataire :**

Marie-Josée BONIN

---

Chef de division  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des  
stratégies et transactions immobilières

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1121368009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à 9189-8908 Québec inc., à des fins commerciales, un terrain d'une superficie de 12 242,2 m <sup>2</sup> , situé à l'ouest du boulevard Lacordaire et au nord du boulevard des Grandes-Prairies, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, en contrepartie duquel, 9189-8908 Québec inc. cède à la Ville de Montréal, pour les fins du train de l'Est, un terrain d'une superficie de 318,6 m <sup>2</sup> , ayant front sur le boulevard Lacordaire, incluant l'établissement de servitudes d'utilités publiques et de passage, avec soulte en faveur de la Ville au montant de 1 727 122,28 \$, plus les taxes applicables, et sujet aux termes et conditions stipulés dans le projet d'acte / Fermer toutes les parcelles du lot 4 620 522 du cadastre du Québec qui pourraient faire partie du domaine public de la Ville N/Réf. : 31H12-005-3362-01

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La compagnie 9189-8908 Québec inc. (le « Promoteur ») désire acquérir un terrain appartenant à la Ville, représenté par le lot 4 620 522 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 12 242,2 m<sup>2</sup> (l'« Immeuble 1 »), afin de réaliser un projet de développement immobilier. Ce projet consiste, dans une première phase, à ériger 2 bâtiments à vocation commerciale, ayant un coût de construction minimum de 5 500 000 \$, soit un premier bâtiment de 2 étages ayant une superficie approximative de 3 623 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée et de 3 716 m<sup>2</sup> à l'étage et un second bâtiment d'un étage ayant une superficie approximative de 288 m<sup>2</sup>. Quant à la phase subséquente, le Promoteur prévoit la construction de 2 tours de 12 étages chacune, comportant environ 330 unités d'habitation en copropriété divise et des espaces commerciaux au rez-de-chaussée. Ces dernières seront érigées sur les terrains qui appartiennent déjà au Promoteur. À noter que l'ensemble du projet du Promoteur a été approuvé par l'arrondissement de Saint-Léonard.

Parallèlement, la Ville a planifié l'ouverture d'un accès au stationnement incitatif de l'Agence métropolitaine de transport (l'« AMT ») pour la gare Saint-Léonard - Montréal-Nord du train de l'Est à partir du boulevard Lacordaire. Ce stationnement incitatif sera localisé à l'ouest de l'Immeuble 1. Les travaux consistent principalement à installer des feux de circulation au niveau de l'accès, ainsi qu'à reconstruire les trottoirs, le système d'éclairage, le mail central et la voie de droite du boulevard Lacordaire. Ces travaux ne peuvent être réalisés sans l'acquisition par la Ville d'une lisière de terrain appartenant au Promoteur, en bordure du boulevard Lacordaire. Cette lisière est représentée par le lot 4 795 149 du cadastre du

Québec et a une superficie de 318,6 m<sup>2</sup> (l' « Immeuble 2 »).

Le présent sommaire décisionnel a pour but de faire approuver un projet d'acte d'échange permettant à la Ville de céder au Promoteur l'Immeuble 1 requis pour la réalisation de son projet de développement immobilier et d'acquérir l'Immeuble 2 du Promoteur, en bordure du boulevard Lacordaire, afin de permettre l'élargissement du boulevard Lacordaire et l'installation de feux de circulation. Cet échange est accompagné de servitudes à être créées.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 0136 - 13 février 2013 - Autoriser le lancement des appels d'offres publics requis pour la réalisation de travaux d'aménagement d'accès aux gares Saint-Léonard-Montréal-Nord et Pointe-aux-Trembles (train de l'Est).

## **DESCRIPTION**

### **TERRAIN CÉDÉ PAR LA VILLE AU PROMOTEUR (IMMEUBLE 1)**

Le terrain convoité par le Promoteur est celui de la Ville connu comme étant le lot 4 620 522 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 12 242,2 m<sup>2</sup>. Celui-ci est requis pour compléter la réalisation d'un projet de développement immobilier. Sans l'Immeuble 1, le Promoteur n'aura d'autre choix que de diminuer la superficie développable de son terrain. Dans ce cas, la valeur du projet de développement du Promoteur serait affectée. À noter que le Promoteur doit aménager sur une partie de l'Immeuble 1, de même que sur une partie des lots voisins dont il est déjà propriétaire, un lien entre le boulevard Lacordaire et le stationnement incitatif de la future gare Saint-Léonard - Montréal-Nord aménagée par l'AMT. L'Immeuble 1 est illustré par une trame lisérée sur les plans A, B,C et P ci-joints.

Il est recommandé que la Ville cède l'Immeuble 1 ayant une superficie totale de 12 242,2 m<sup>2</sup> à un taux unitaire de 183 \$/m<sup>2</sup> pour la partie qui n'est pas affectée par une servitude de non-construction en faveur d'Hydro-Québec (6 354,5 m<sup>2</sup>) et de 122 \$/m<sup>2</sup> pour la partie qui est affectée par cette servitude (5 030,8 m<sup>2</sup>). Enfin, une partie de l'Immeuble 1 a une valeur réduite à 50 % considérant la présence d'une servitude d'égout et d'aqueduc en faveur de la Ville (743,1 m<sup>2</sup>) ainsi qu'une autre partie à une valeur nulle, considérant la présence d'un pylône électrique (113,8 m<sup>2</sup>).

### **TERRAIN CÉDÉ PAR LE PROMOTEUR À LA VILLE (IMMEUBLE 2)**

Le terrain, que la Ville désire acquérir, soit l'Immeuble 2, est une lisière en bordure du boulevard Lacordaire, pour permettre un réalignement du boulevard Lacordaire et l'ouverture d'un accès pour joindre le stationnement incitatif de la future gare Saint-Léonard - Montréal-Nord, incluant notamment la mise en place d'un système de feux de circulation. Ce terrain, d'une superficie de 318,6 m<sup>2</sup>, est montré en vert, à titre indicatif, sur les plans A, B, C et P ci-joints. Ce terrain est désigné comme étant le lot 4 795 149 du cadastre du Québec.

Il est recommandé d'acquérir ce terrain au même taux unitaire que celui prévu pour l'Immeuble 1, soit 183 \$/m<sup>2</sup>.

Le chevauchement entre la servitude d'égout et d'aqueduc qui sera créée en faveur de la Ville et la lisière de terrain a été considéré dans la ventilation de la soulte, à la section « Aspect(s) financier(s) ».

En ce qui concerne la qualité des sols, la Direction de l'environnement a confirmé que les

sols du terrain qui est cédé par le Promoteur à la Ville sont acceptables pour l'usage projeté.

### **SERVITUDES À ÊTRE CRÉÉES**

Concurremment à la signature de l'acte d'échange, les parties prévoient la mise en place de servitudes, lesquelles sont ci-après brièvement détaillées :

- une servitude de passage affectant en partie l'Immeuble 1, à titre gratuit, en faveur du lot 4 620 523 du cadastre du Québec pour un lien à être établi entre le boulevard Lacordaire et le lot 4 620 523 du cadastre du Québec qui sera acquis par l'AMT, lequel lien sera aménagé par le Promoteur, à ses frais et à la satisfaction de l'AMT, et dont les coûts d'entretien seront partagés entre le Promoteur et l'AMT en proportion des superficies respectivement occupées par ces derniers; la présente servitude aura pour effet de permettre la vente du terrain requis par l'AMT et appartenant à la Ville, soit le lot 4 620 523 du cadastre du Québec, lequel n'a actuellement pas d'accès à la voie publique.
- une servitude affectant en partie l'Immeuble 1, en faveur de la Ville, pour une conduite d'égout et d'aqueduc;
- une servitude pour le réaménagement et l'entretien du talus juxtaposant le boulevard Lacordaire ainsi que pour l'entretien de la chambre électrique de la Commission des services électriques de Montréal située en bas du talus;
- une servitude affectant en partie l'Immeuble 1, à titre gratuit, pour un massif électrique souterrain qui sera installé par l'AMT sur une partie de l'Immeuble.

Le coût de ces servitudes est plus amplement détaillé dans la section « Aspect(s) financier (s) » du présent sommaire.

### **JUSTIFICATION**

La Direction des stratégies et transactions immobilières (la « DSTI ») recommande le présent échange pour les motifs suivants :

- L'échange de ces terrains est conforme au mandat et celui-ci repose sur la valeur marchande;
- Le projet de développement immobilier que le Promoteur entend réaliser sur l'Immeuble 1 et sur les terrains adjacents qui lui appartiennent a été approuvé par l'arrondissement de Saint-Léonard;
- La Ville pourra retirer des revenus annuels en taxes foncières sur un projet d'une valeur minimale de 50 000 000 \$ et encaisser une soulte au montant de 1 727 122,28 \$;
- L'Immeuble comporte plusieurs contraintes de construction de par les différentes servitudes existantes ou à créer (équipement électrique, égout, aqueduc, talus, droit de passage, massif);
- La mise en valeur de l'Immeuble 1 et des terrains adjacents, par la réalisation du projet du Promoteur, permettra d'améliorer la trame urbaine.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Ville encaisse un montant de 1 727 122,28 \$, plus les taxes applicables, pour compléter la présente transaction d'échange. Le calcul de cette soulte est ventilé comme suit :

- prix de vente du terrain qui est cédé par la Ville au Promoteur, soit le lot 4 620 522 du cadastre du Québec :  $(6\,354,5\text{ m}^2 \times 183\text{ \$/m}^2 + 5\,030,8\text{ m}^2 \times 122\text{ \$/m}^2 + 743,1\text{ m}^2 \times 91,50\text{ \$/m}^2 + 113,8\text{ m}^2 \times 0\text{ \$/m}^2) = 1\,844\,624,75\text{ \$}$ ;
- moins une diminution du prix de vente pour la lisière de terrain qui est cédée à la Ville par le Promoteur, soit le lot 4 795 149 du cadastre du Québec :  $(318,6\text{ m}^2 \times 183\text{ \$/m}^2) = 58\,303,80\text{ \$}$ ;
- moins le coût de la servitude en faveur de la Ville pour égout et aqueduc :  $((1\,015,2\text{ m}^2 \times 18,30\text{ \$/m}^2, \text{ pour la partie située dans l'emprise d'Hydro-Québec}) + (413\text{ m}^2 \text{ pour la partie situé hors de l'emprise d'Hydro-Québec} - 18,5\text{ m}^2 \text{ (chevauchement avec la lisière cédée à la Ville)} \times 91,50\text{ \$/m}^2)) = 54\,674,91\text{ \$}$ ;
- moins le coût de la servitude en faveur de la Ville pour un talus et un équipement électrique :  $(123,6\text{ m}^2 \times 36,60\text{ \$/m}^2) = 4\,523,76\text{ \$}$ ;
- **MONTANT DE LA SOULTE EN FAVEUR DE LA VILLE: 1 727 122,28 \$.**

Le coût aux livres du lot cédé par la Ville au Promoteur, soit le lot 4 620 522 du cadastre du Québec (Immeuble 1) est de 10 449,41 \$.

Le prix de vente brut de l'Immeuble 1, négocié de gré à gré avec le Promoteur, est de 1 844 624,75 \$, et correspond à la valeur marchande établie par la Section de l'expertise de l'évaluation immobilières de la DSTI au mois de mars 2013, soit entre 183 \$/m<sup>2</sup> (1 162 873,50 \$) et 226,04 \$/m<sup>2</sup> (1 436 371,18 \$) pour une superficie de 6 354,5 m<sup>2</sup>, entre 122 \$/m<sup>2</sup> (613 757,60 \$) et 150,70 \$/m<sup>2</sup> (758 141,56 \$) pour une superficie de 5 030,8 m<sup>2</sup> considérant la présence d'une servitude de non-construction, entre 91,50 \$/m<sup>2</sup> (67 993,65 \$) et 113,02 \$/m<sup>2</sup> (83 985,16 \$) pour une superficie de 743,1 m<sup>2</sup> considérant la présence d'une servitude pour égout et aqueduc déjà existante en faveur de la Ville et 0 \$/m<sup>2</sup> pour une superficie de 113,8 m<sup>2</sup> considérant la présence d'un pylone électrique, représentant une superficie totale de 12 242,2 m<sup>2</sup> et une fourchette de prix entre 1 844 624,75 \$ et 2 278 497,90 \$. La création de servitudes en faveur de la Ville affectent également le prix de vente, tel que plus amplement détaillé ci-avant. Quant au prix de vente de l'Immeuble 2 cédé par le Promoteur à la Ville, il a également été établi par la DSTI à 183 \$/m<sup>2</sup> (58 303,80 \$ pour une superficie de 318,6 m<sup>2</sup>) et correspond à la même fourchette que celle mentionnée ci-avant.

La Ville a déjà encaissé la somme de 100 000 \$ versée par le Promoteur en acompte pour la transaction concernée. Le solde de la soulte dû, soit la somme 1 627 122,28 \$, sera remis par le Promoteur à la Ville à la signature de l'acte d'échange.

Cet échange de terrains engendre une transaction de vente qui sera imputée au budget de fonctionnement de la DSTI.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

La construction proposée à être érigée par le Promoteur sur le terrain va générer une valeur foncière estimée à un minimum de 50 000 000 \$ et procurera un revenu de taxes foncières annuel d'environ 2 000 000 \$, lorsque les deux (2) phases seront complétées.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette transaction permettra notamment de vendre un terrain à l'AMT, celui-ci n'ayant actuellement pas d'accès à la voie publique. L'AMT a planifié la construction d'un stationnement incitatif à la future gare Saint-Léonard - Montréal-Nord pour le projet du train de l'Est. Cette nouvelle offre de transport collectif a pour but de permettre une diminution de la circulation des automobiles et ainsi de réduire les émissions de gaz à effets de serre.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'acquisition par la Ville de l'Immeuble 2 est requise afin de permettre à celle-ci de réaliser l'aménagement d'un accès au stationnement incitatif de l'AMT pour la gare Saint-Léonard - Montréal-Nord du train de l'Est à partir du boulevard Lacordaire. Les travaux d'aménagement du stationnement incitatif de l'AMT sont très avancés et devraient être finalisés à l'automne 2013. La mise en service du train de l'Est est prévue au courant de l'année 2014. Cet échange permettra également au Promoteur d'acquérir l'Immeuble 1 afin de pouvoir réaliser un projet de développement immobilier commercial et résidentiel, revitalisant ainsi ce secteur de l'arrondissement de Saint-Léonard.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Vente par la Ville à l'Agence métropolitaine de transport du terrain adjacent, représenté par le lot 4 620 523 du cadastre du Québec, incluant une servitude de passage, pour l'aménagement d'un stationnement incitatif prévu à la Gare Saint-Léonard - Montréal-Nord, de la future ligne du train de l'est.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville, notamment à la Politique de gestion contractuelle.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable :  
Saint-Léonard , Direction des travaux publics (Louis LAFONTAINE)

Avis favorable avec commentaires :  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports (Rachid REKOUANE)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable :  
Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marie-Claude LAFOND)

Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction de l'eau potable (Christian MARCOUX)

Avis favorable avec commentaires :  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Daniel BROUSSEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Suzie DESMARAIS  
Conseillère en immobilier

**Tél :** 514 872-6292  
**Télécop.:** 514 872-8350

Denis SAUVÉ  
Chef de section  
Tél. : 514 872-2125

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

**Tél :** 514 872-5493  
**Télécop. :** 514 872-8350

**Date d'endos. :** 2013-05-16

**Dossier # :1121368009**

**Dossier # : 1134602002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'Agence métropolitaine de transport aux fins d'aménagement du stationnement incitatif de la gare Saint-Léonard - Montréal-Nord, le lot 5 299 815 du cadastre du Québec situé du côté ouest du boulevard Lacordaire, au sud de la voie ferrée d'une superficie de 7099,4 m <sup>2</sup> , dans l'arrondissement de Saint-Léonard pour la somme de 542 535 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public toutes les parcelles du lot vendu ainsi que toutes les parcelles du lot 5 299 817 étant le fonds servant des servitudes à établir en faveur de l'AMT qui pourraient être inscrites au registre du domaine public. N/Réf. : 31H12-005- 3362-03

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du domaine public toutes les parcelles du lot 5 299 815 ainsi que toutes les parcelles du lot 5 299 817 étant le fonds servant des servitudes à établir en faveur de l'Agence métropolitaine de transport, lesquelles sont représentées sur le plan PS 1488 préparé par M. Bernard Brisson, arpenteur-géomètre, le 30 mai 2013 sous sa minute 5709, qui pourraient être inscrites au registre du domaine public;
2. d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à l'Agence métropolitaine de transport, aux fins d'aménagement du stationnement incitatif sud de la gare Saint-Léonard - Montréal-Nord du projet du Train de l'Est, le lot 5 299 815 du cadastre du Québec, situé du côté ouest du boulevard Lacordaire, au sud de la voie ferrée, d'une superficie de 7 099,4 m<sup>2</sup> dans l'arrondissement de Saint-Léonard, pour la somme de 542 535 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
3. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

4. d'annuler l'autorisation de travaux consentie en vertu de la résolution CE10 1768 à compter de la signature de l'acte de vente.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-08-01 09:54

**Signataire :**

Michel NADEAU

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction  
stratégies et transactions immobilières

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134602002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'Agence métropolitaine de transport aux fins d'aménagement du stationnement incitatif de la gare Saint-Léonard - Montréal-Nord, le lot 5 299 815 du cadastre du Québec situé du côté ouest du boulevard Lacordaire, au sud de la voie ferrée d'une superficie de 7099,4 m <sup>2</sup> , dans l'arrondissement de Saint-Léonard pour la somme de 542 535 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public toutes les parcelles du lot vendu ainsi que toutes les parcelles du lot 5 299 817 étant le fonds servant des servitudes à établir en faveur de l'AMT qui pourraient être inscrites au registre du domaine public. N/Réf. : 31H12-005-3362-03

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Cette transaction s'inscrit dans le cadre de la construction de la gare Saint-Léonard - Montréal-Nord du projet du Train de l'Est de l'Agence métropolitaine de transport, l' « AMT ».

L'AMT prévoit que la gare Saint-Léonard - Montréal-Nord sera pourvue de divers éléments dont :

- un accès principal (édicule) muni d'un ascenseur et d'un escalier situé à l'ouest du boulevard Lacordaire;
- deux accès secondaires situés dans la portion ouest du quai, face au stationnement côté nord;
- un accès en provenance du stationnement sud via une passerelle construite au-dessus de la voie ferrée;
- un quai en béton avec une partie haute pour permettre l'embarquement des personnes à mobilité réduite qui accéderont au train par les portes hautes;
- deux stationnements incitatifs d'approximativement 170 places.

Précisément, l'AMT souhaite acquérir le terrain montré, à titre indicatif, par un trait liséré

sur les plans B et C annexés afin d'y aménager un stationnement incitatif. De plus, différentes servitudes doivent être consenties en faveur de l'AMT sur un terrain appartenant à la Ville pour un passage piétonnier, une passerelle aérienne ainsi qu'un massif souterrain, pour lesquels le comité exécutif a autorisé la réalisation des travaux le 1<sup>er</sup> mai 2013, préalablement à la signature de l'acte de vente. L'AMT, quant à elle, consent une servitude d'utilités publiques en faveur de la Ville sur l'immeuble qui lui est cédé.

Ainsi, le présent sommaire est soumis aux autorités compétentes, pour l'approbation d'un projet d'acte de vente assujéti à la création de servitudes, tant en faveur de l'AMT que de la Ville.

Il est important de prendre note que l'approbation du présent dossier décisionnel repose sur l'approbation PRÉALABLE du dossier décisionnel 1121368009 relatif à un échange d'immeubles à intervenir entre la compagnie 9189-8908 Québec inc. et la Ville de Montréal.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

D1134666013 - 15 juillet 2013 - Approuver le projet de remplacement des lots 4 620 523, 4 981 532, 4 981 531 et 1 336 175 du cadastre du Québec, situé au nord du boulevard des Grandes-Prairies, à l'ouest du boulevard Lacordaire, dans l'arrondissement Saint-Léonard, préparé par monsieur Bernard Brisson, arpenteur-géomètre, le 6 mai 2013, minute 5684.  
CE13 0546 - 1<sup>er</sup> mai 2013 - Autorisation de travaux relatifs à la gare Saint-Léonard - Montréal-Nord afin d'aménager une passerelle aérienne, un passage piétonnier ainsi qu'un massif électrique.

CE13 0136 - 13 février 2013 - Autoriser le lancement des appels d'offres publics requis pour la réalisation de travaux d'aménagement d'accès aux gares Saint-Léonard-Montréal-Nord et Pointe-aux-Trembles (Train de l'Est).

CE10 1768 - 11 novembre 2010 - Autorisation de travaux pour la gare Saint-Léonard - Montréal-Nord et pour la gare Sauvé.

### **DESCRIPTION**

La Ville vend, de gré à gré, à l'AMT, un immeuble constitué du lot 5 299 815 du cadastre du Québec, d'une superficie de 7 099,4 m<sup>2</sup>, situé du côté ouest du boulevard Lacordaire, au sud de la voie ferrée dans l'arrondissement de Saint-Léonard.

Les servitudes suivantes seront créées à même ce projet d'acte :

#### En faveur de l'AMT :

- servitude permettant un droit de passage tel que décrite à l'article 12 du projet d'acte et représentée par la parcelle 1 sur le plan PS 1488 annexé préparé par Bernard Brisson, arpenteur-géomètre, le 30 mai 2013 sous sa minute 5709;
- servitude permettant le maintien d'une passerelle aérienne telle que décrite à l'article 13 du projet d'acte et représenté par la parcelle 2 sur le plan PS 1488 annexé préparé par Bernard Brisson, arpenteur-géomètre, le 30 mai 2013 sous sa minute 5709;
- servitude permettant le maintien d'un massif électrique souterrain tel que décrite à l'article 14 du projet d'acte et représenté par la parcelle 3 sur le plan PS 1488 annexé préparé par Bernard Brisson, arpenteur-géomètre, le 30 mai 2013 sous sa minute 5709.

#### En faveur de la Ville :

- servitude d'utilités publiques décrite à l'article 16 du projet d'acte et représentée sur le plan L15 Saint-Léonard, préparé par Vincent Villeneuve, arpenteur-géomètre, le 6 juin 2013 sous sa minute 47, dossier 21154-3.

Ce dossier est relié au sommaire décisionnel 1121368009. En effet, à l'intérieur de l'acte d'échange à intervenir entre la compagnie 9189-8908 Québec inc. et la Ville de Montréal, il y aura établissement d'une servitude de passage en faveur du lot faisant l'objet du présent sommaire. Cette servitude représentée par une trame hachurée sur les plans B et C annexés permettra le passage du boulevard Lacordaire vers le lot vendu qui est actuellement enclavé. Il est donc requis que l'acte d'échange à intervenir entre la compagnie 9189-8908 Québec inc. et la Ville de Montréal soit signé préalablement à la signature de l'acte découlant de celui-ci.

De plus, il est pertinent d'annuler l'autorisation de travaux consentie à l'AMT en vertu de la résolution CE10 1768 compte tenu qu'elle était relative aux anciens lots 1 331 942 et 1 336 172 dont certaines parties ont été remplacées par le nouveau lot 4 620 522 faisant partie de l'échange à intervenir avec la compagnie 9189-8908 Québec inc.

## **JUSTIFICATION**

La Direction des stratégies et transactions immobilières (la « DSTI ») recommande la présente vente pour les motifs suivants :

- La vente de ce terrain est conforme aux pratiques de la DSTI et repose sur la valeur marchande établie par la Section évaluation immobilière.
- Cette vente correspond aux attentes de l'arrondissement de Saint-Léonard.
- La Ville encaissera la somme de 542 535 \$.
- Ce terrain comporte plusieurs contraintes pour son développement dû au fait qu'il n'a pas front sur rue, que son zonage est industriel et que plusieurs servitudes le grèvent (Hydro-Québec, utilités publiques) entre autres.
- La mise en valeur de ce terrain, par l'aménagement du stationnement incitatif sud pour la gare Saint-Léonard - Montréal-Nord permettra de répondre à un besoin en transport collectif.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Ville encaisse un montant de 542 535 \$, plus les taxes applicables, pour la vente, ce qui correspond à la valeur marchande estimée par la Section évaluation immobilière en date du 25 février 2013. Pour la ventilation de ce prix, se référer au document « Prix de vente » annexé.

La valeur aux livres du lot 5 299 815 est de 6 059,74 \$ .

Le revenu de cette transaction ainsi que le coût du lot cédé seront comptabilisés au budget de fonctionnement de la DSTI sous les imputations suivantes:

Cession- propriétés destinées à la revente- Arrondissement de Saint-Léonard.

Coût d'acquisition des propriétés destinées à la revente.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas

encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet du Train de l'Est de l'AMT favorisera l'accès aux transports en commun ce qui s'inscrit comme un principe du développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'approbation du présent dossier décisionnel repose sur l'approbation préalable du dossier décisionnel 1121368009 relatif à un échange d'immeubles à intervenir entre la compagnie 9189-8908 Québec inc. et la Ville de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise à ce stade.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent sommaire décisionnel est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment à la Politique de gestion contractuelle.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction des travaux publics (Louis LAFONTAINE)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports (Isabelle MORIN)

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marie-Claude LAFOND)

Avis favorable :

Eau , Direction de l'eau potable (Marie-Josée GIRARD)

Avis favorable :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (David MARCAURELLE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie ALLEN  
Conseillère en immobilier

**Tél :** 514 872-5475  
**Télécop.:** 514 872-8350

Denis Sauvé  
Chef de section  
Tél : 514 872-2125

**ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

**Tél :** 514 872-5493  
**Télécop. :** 514 872-8350

**Date d'endos. :** 2013-05-21

**Dossier # :1134602002**



**Dossier # : 1131368011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Société en commandite 30 Saint-Jacques un terrain situé entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, à l'est de la Place d'Armes, d'une superficie de 2 023,8 m <sup>2</sup> , dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 5 425 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0271-05

Il est recommandé :

1. de consentir à la cession par 9227-7797 Québec inc. à Société en commandite 30 Saint-Jacques, de tous ses droits, titres et intérêts dans la proposition acceptée suivant l'appel public de propositions autorisé par la résolution CE12 0278 du 9 mars 2012;
2. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Société en commandite 30 Saint-Jacques un immeuble situé entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, à l'est de la Place d'Armes, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connu et désigné comme étant le lot 1 180 954 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 2 023,8 m<sup>2</sup> et pour le prix de 5 425 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
3. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-08-08 17:14

**Signataire :** Michel NADEAU

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des  
stratégies et transactions immobilières

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131368011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Société en commandite 30 Saint-Jacques un terrain situé entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, à l'est de la Place d'Armes, d'une superficie de 2 023,8 m <sup>2</sup> , dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 5 425 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0271-05

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à un appel public de propositions lancé au mois de mars 2012 pour la vente d'un terrain situé entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, à l'est de la Place d'Armes, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et constitué du lot 1 180 954 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »), le comité exécutif a entériné, par la résolution CE12 1845, datée du 7 novembre 2012, la recommandation du comité d'évaluation de retenir la proposition de 9227-7797 Québec inc. (le « Proposant »), lequel a par la suite cédé ses droits dans la proposition à Société en commandite 30 Saint-Jacques (« l'Acheteur »), pour l'acquisition et la mise en valeur de ce terrain.

Le Proposant a, suivant l'acceptation de sa proposition, débuté des démarches auprès de l'arrondissement de Ville-Marie pour permettre la réalisation de son projet de développement sur l'Immeuble. Le comité de consultation en urbanisme a approuvé le projet du Proposant. Le ministère de la Culture et des Communications doit également approuver ce projet de construction avant que l'Acheteur effectue des travaux.

Le présent sommaire vise donc la vente par la Ville à l'Acheteur du terrain constitué du lot 1 180 954 du cadastre du Québec.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 1845 - 7 novembre 2012 - Retenir la proposition de 9227-7797 Québec inc. pour la vente et la mise en valeur d'un terrain situé entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, dans le Vieux-Montréal, d'une superficie de 2 023,8 m<sup>2</sup>, constitué du lot 1 180 954 du cadastre du Québec.

CE12 0278 - 9 mars 2012 - Autoriser le lancement d'un appel public de propositions.

CA08 240227 - 1er avril 2008 - Adoption du projet particulier incluant certaines dérogations pour la construction sur le lot en bordure de la Place d'Armes et des rues Notre-Dame et Saint-Jacques.

## DESCRIPTION

La Ville de Montréal est propriétaire d'un terrain d'une superficie de 2 023,8 m<sup>2</sup>, lequel est situé entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, à l'est de la Place d'Armes, dans l'arrondissement de Ville-Marie, lequel est constitué du lot 1 180 954 du cadastre du Québec, tel que montré sur les plans A, B, C et P ci-joints. Ce terrain est occupé comme stationnement de surface depuis de nombreuses années. La Ville a procédé à un appel public de propositions afin de vendre l'Immeuble pour permettre une revitalisation de ce secteur du Vieux-Montréal.

Deux propositions ont été soumises à un comité de sélection pour analyse. Ce comité de sélection a retenu la proposition du Proposant et le comité exécutif a approuvé ce choix le 7 novembre 2012. Un processus de demande de dérogation a par la suite été initié par le Proposant auprès de l'arrondissement de Ville-Marie afin de permettre la réalisation du projet sur l'Immeuble.

La proposition retenue prévoit la construction de 131 unités de copropriétés divisées et d'une portion commerciale occupant tout le rez-de-chaussée. Il s'y retrouve également des logements de type studio, d'une chambre, de 2 chambres et de 3 chambres, de même que des unités de logement abordable. La typologie se répartit comme suit : 20 % de studios, 42 % d'unités d'une chambre, 29 % d'unités de 2 chambres et 9 % d'unités de 3 chambres. De ce nombre, 20 % des unités seront réservées pour le logement désigné comme étant abordable, en vertu de la politique établie par la Ville. De plus, 171 cases de stationnement pour autos et 137 cases pour vélos seront aménagées au sous-sol.

Aussi, selon l'échéancier établi par l'Acheteur, la date de livraison est prévue en 2015.

Lors de la remise de sa proposition, le Proposant a versé à la Ville la somme de 10 000 \$, à titre de dépôt, puis lorsque le comité a confirmé la proposition retenue, le Proposant a remis à la Ville un second dépôt au montant de 90 000 \$. Ce dépôt totalisant la somme de 100 000 \$ sera imputé au prix de vente lors de la signature de l'acte de vente.

Voici d'autres précisions concernant la vente de ce terrain :

- Le prix minimum demandé lors du lancement de l'appel public de propositions a été fixé au prix de 4 200 000 \$ considérant les surcoûts reliés à la décontamination des sols de l'Immeuble estimés à environ 525 000 \$, selon une évaluation sommaire préparée par un expert.
- Deux propositions conformes ont été reçues au mois de juin 2012 dans lesquelles le prix de vente offert variait entre 5 425 000 \$ et 5 600 000 \$.
- L'Immeuble a fait l'objet de fouilles archéologiques et l'Acheteur prévoit intégrer et mettre en valeur une partie des pièces retrouvées dans les bâtiments qui seront construits.
- L'Acheteur devra avoir terminé les travaux de construction du bâtiment prévu dans son projet dans un délai d'au plus 48 mois suivant la signature de l'acte de vente.
- L'obligation de construire prévue dans le projet d'acte de vente est garantie par un droit de résolution en faveur de la Ville.
- L'Acheteur pourra demander une mainlevée de la clause résolutoire lorsque les fondations, incluant la dalle structurale du rez-de-chaussée du bâtiment qui sera érigé sur l'Immeuble, seront terminées, le tout après avoir soumis à la Ville une demande écrite de mainlevée accompagnée d'une copie de l'offre de financement hypothécaire.

- Tel que prévu à la proposition, le projet d'acte de vente prévoit que l'Acheteur (1) s'engage à fixer l'assiette d'une servitude de passage établie à l'encontre de l'Immeuble, en faveur du lot adjacent, soit le lot 1 180 955 du cadastre du Québec, lequel acte de servitude est publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 12 010 992, (2) accorde à la Ville, sans frais, à compter de la signature de l'acte de vente et jusqu'à ce que l'Acheteur ait obtenu toutes les autorisations requises lui permettant de débiter les travaux de construction, le droit de continuer à louer ou sous-louer la majeure partie de l'Immeuble, notamment à Stationnement Parcopec, pour l'exploitation d'un terrain de stationnement tarifé en surface, avec le droit pour la Ville de percevoir pour son propre compte les revenus provenant de toute location, sans loyer ou remise à l'Acheteur.

- Enfin, le projet d'acte prévoit que tous les baux affectant l'Immeuble sont résiliés, à l'exception du bail intervenu entre la Ville et Stationnement Parcopec, et que la Ville s'engage à résilier à la date à laquelle l'Acheteur aura obtenu les autorisations requises lui permettant de débiter les travaux sur l'Immeuble. À noter que le bail signé par la Ville et Stationnement Parcopec est terminé depuis le 31 mars 2003. Le bail est ainsi renouvelé mensuellement depuis cette date et peut être résilié en tout temps par la Ville sur préavis de 30 jours.

## **JUSTIFICATION**

La Direction des stratégies et transactions immobilières (la « DSTI ») recommande cette vente pour les motifs suivants :

- Le prix de vente de 5 425 000 \$, soit 2 680,60 \$/m<sup>2</sup> correspond à la valeur marchande établie par la Section évaluations immobilières au mois de juin 2011.
- La valeur de l'Immeuble apparaissant au rôle foncier de 2011 a été établie à 2 178 400 \$, représentant un taux unitaire de 1 076,39 \$/m<sup>2</sup>.
- L'Acheteur a notamment l'obligation de construire un complexe résidentiel et commercial comportant 5 étages du côté de la rue Notre-Dame Ouest et 11 étages du côté de la rue Saint-Jacques et dont l'emprise au sol sera d'au moins 2 023,8 m<sup>2</sup> et la valeur déclarée au permis de construction sera d'au moins 30 000 000 \$ et ce, dans un délai de 48 mois à compter de la signature de l'acte de vente, cette obligation étant assortie d'une clause résolutoire.
- L'Acheteur doit assumer les surcoûts liés à la décontamination des sols du terrain qui s'élèvent à approximativement à 525 000 \$.
- Elle permet la réalisation d'un projet de développement important ainsi qu'une revitalisation de ce secteur de l'arrondissement de Ville-Marie.
- Elle est appuyée par les intervenants municipaux de l'arrondissement de Ville-Marie.
- La vente est réalisée sans garantie et aux risques et périls de l'Acheteur.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette transaction représente une entrée de fonds de 5 425 000 \$. L'Acheteur paiera le solde du prix de vente à la signature de l'acte de vente, soit la somme de 5 325 000 \$, considérant qu'il a déjà remis à la Ville une somme de 100 000 \$.  
Le prix de vente de l'Immeuble, établi à 5 425 000 \$, soit 2 680,60 \$/m<sup>2</sup> respecte la valeur

marchande confirmée par la section de l'évaluation de la DSTI au mois de juin 2011, soit entre 5 300 000 \$ (2 618,84 \$/m<sup>2</sup>) et 5 900 000 \$ (2 915,31 \$/m<sup>2</sup>) pour une superficie totale de 2 023,8 m<sup>2</sup>.

Cette vente est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ est supportée par l'Acheteur.

La valeur aux livres pour fins comptables est établie à 544 600,25 \$.

Le produit de la vente sera comptabilisé au compte Cession - Autres actifs à long terme - Arrondissement de Ville-Marie, du budget de fonctionnement de la DSTI.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

La valeur du projet à terme est évaluée à 55 310 000 \$ et les retombées fiscales pour la Ville devraient être d'un peu plus d'un million de dollars annuellement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'Acheteur prévoit les mesures favorables suivantes au développement durable, lors de la réalisation de son projet :

- une gestion efficace de l'eau par la rétention des eaux de pluie sur le site et l'utilisation responsable de l'eau potable;
- l'efficacité énergétique et l'économie d'énergie par une isolation thermique élevée et une étanchéité maximale, l'installation de fenêtres Low-E Argon, un système d'ascenseurs à faible consommation énergétique, l'installation de détecteurs de mouvement ou photocellules pour l'éclairage de certaines aires communes qui permet une réduction de 30 % de la consommation d'énergie, l'installation d'un chauffe-eau commun à haute performance énergétique, des thermostats électroniques dans chaque unité, un système de récupération d'air des commerces au rez-de-chaussée pour préchauffer les espaces communs, la climatisation reliée à un système de refroidissement d'eau, la présence de ventilateurs au plafond dans les logements, évitant l'usage abusif des climatiseurs et l'installation de portes de garage à ouverture/fermeture rapide pour minimiser la perte de chaleur au sous-sol;
- la récupération et la réutilisation des déchets de construction en le menant vers un centre de tri;
- favoriser l'utilisation de matériaux régionaux et de matériaux rapidement renouvelables;
- l'utilisation de matériaux de grande durabilité comme la pierre Saint-Marc; et
- la collecte et l'entreposage des matières recyclables domestiques avec une chambre de dépôt des matières au sous-sol.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette vente permettra la construction de bâtiments comprenant notamment 131 unités de copropriétés divisées, ce qui contribuera à la revitalisation de ce secteur de l'arrondissement de Ville-Marie et apportera des retombées fiscales annuelles pour la Ville d'environ un million de dollars.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'Acheteur disposera d'un délai de 48 mois suivant la signature de l'acte de vente pour compléter son projet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville, notamment à la Politique de gestion contractuelle.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Bruno COLLIN)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (David MARCAURELLE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Suzie DESMARAIS  
Conseillère en immobilier

**Tél :** 514 872-6292  
**Télécop.:** 514 872-8350

Denis SAUVÉ  
Chef de section  
Tél. : 514 872-2125

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

**Tél :** 514 872-5493  
**Télécop. :** 514 872-8350

**Date d'endos. :** 2013-07-18

**Dossier # :1131368011**



**Dossier # : 1133496009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à Les Placements Campotero inc., un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 26 septembre 2014, pour terminer la construction prévue à l'acte de vente, d'un emplacement situé à l'angle sud-est du boulevard Métropolitain Est et de la rue Dollard-Desjardins, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, tel qu'approuvé aux termes de la résolution CM11 0612. N/Réf. : 31H12-005-4977-01

Il est recommandé :  
d'accorder à Les Placements Campotero inc. un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 26 septembre 2014, pour terminer la construction prévue à l'acte de vente, d'un emplacement situé à l'angle sud-est du boulevard Métropolitain Est et de la rue Dollard-Desjardins, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et constitué du lot 4 242 103 du cadastre du Québec, tel que prévu à l'acte de vente, dûment approuvé par la résolution CM11 0612 et signé le 26 septembre 2011, devant M<sup>e</sup> Aldo M. Cocciardi notaire, sous le numéro 18 955 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 27 septembre 2011, sous le numéro 18 507 236.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-08-02 11:53

**Signataire :**

Michel NADEAU

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des  
stratégies et transactions immobilières

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133496009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à Les Placements Campotero inc., un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 26 septembre 2014, pour terminer la construction prévue à l'acte de vente, d'un emplacement situé à l'angle sud-est du boulevard Métropolitain Est et de la rue Dollard-Desjardins, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, tel qu'approuvé aux termes de la résolution CM11 0612. N/Réf. : 31H12-005-4977-01

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lors de son assemblée tenue le 22 août 2011, le conseil municipal approuvait un projet d'acte par lequel la Ville vendait, aux fins de développement industriel, à Les Placements Campotero inc. (l' « Acquéreur »), un terrain vacant, d'une superficie de 17 990,4 m<sup>2</sup> situé à l'angle sud-est du boulevard Métropolitain Est et de la rue Dollard-Desjardins, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 4 242 103 du cadastre du Québec, pour la somme de 1 258 706 \$, excluant les taxes, le tout sujet aux termes et conditions stipulés à l'acte de vente. Cet acte a été signé le 26 septembre 2011, devant M<sup>e</sup> Aldo M. Cocciardi, notaire, sous le numéro 18 955 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 27 septembre 2011, sous le numéro 18 507 236.

Aux termes de cet acte, l'Acquéreur s'engageait à construire sur le lot acquis et montré, à titre indicatif, par un trait lisé sur les plans B et C annexés, en conformité avec les lois et règlements en vigueur, une bâtisse destinée à des fins industrielles, dont l'emprise au sol sera d'environ 60 000 pieds carrés et s'engageait à terminer la construction de la bâtisse dans un délai de 24 mois suivant la date de la signature de l'acte, soit avant le 26 septembre 2013.

Le 24 mars 2013, une visite des lieux a permis de constater que l'emplacement était non construit. De ce fait, le 26 mars 2013, dans le cadre de la procédure pour le suivi de contrat, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) a avisé M. Giuseppe Paventi, président pour la corporation Les placements Campotero inc., de l'arrivée du terme du délai de construction (voir lettre en pièce jointe).

Dans une lettre datée du 15 juillet 2013, monsieur Giuseppe Paventi, présentait à la DSTI une requête pour obtenir un délai supplémentaire d'un an pour concrétiser son projet invoquant les motifs suivants :

En juin 2009, lors de la remise de la promesse d'achat signée à la Ville pour l'immeuble susmentionné, l'Acquéreur avait reçu la confirmation de deux (2) locataires pour la future bâtisse industrielle à construire sur ledit emplacement. Cependant, dû aux délais administratifs de la Ville pour finaliser la transaction, dont la signature de l'acte de vente a eu lieu le 26 septembre 2011, l'Acquéreur a perdu ses locataires.

De plus, le terrain connu et désigné comme étant le lot 4 242 103 du cadastre du Québec, acquis de la Ville, n'était pas de forme régulière, donc le 15 avril 2013, Tékalia Aéronautik inc. vendait, aux fins d'assemblage, à Les Placements Campotero inc., un terrain, constitué du lot 4 977 767 du cadastre du Québec (anciennement connu comme étant une partie du lot 2 888 867 du cadastre du Québec) (voir index des immeubles en pièce jointe). Aujourd'hui ces deux lots sont intégrés dans le lot 5 013 358 du cadastre du Québec, comme illustré au plan (terrains remembrés) joint au présent sommaire décisionnel.

Le 10 juillet 2013, l'Acquéreur a soumis un plan d'implantation réalisé par Atelier d'architecture Saroli Palumbo inc., à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles afin d'obtenir un permis de construction pour débiter les travaux de construction de la bâtisse (se référer à la lettre en pièce jointe).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM11 0612 - Assemblée du 22 août 2011 - Séance tenue le 23 août 2011 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Les Placements Campotero inc., à des fins industrielles, un terrain vague, situé à l'angle sud-est du boulevard Métropolitain Est et de la rue Dollard-Desjardins, d'une superficie de 17 990,4 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Rivières-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 1 258 706 \$, plus taxes applicables.

## **DESCRIPTION**

Après analyse de la demande de prolongation du délai de construction adressée par M. Giuseppe Paventi, la DSTI recommande de lui accorder un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 26 septembre 2014, pour terminer la construction de la bâtisse destinée à des fins industrielles, tel que prévu à la clause « obligation de construire » de l'acte de vente signé le 26 septembre 2011, devant M<sup>e</sup> Aldo M. Cocciardi, notaire, sous le numéro 18 955 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 27 septembre 2011, sous le numéro 18 507 236.

## **JUSTIFICATION**

L'article 1742 du code civil du Québec mentionne : « *Le vendeur d'un bien immeuble ne peut demander la résolution de la vente, faute par l'acheteur d'exécuter l'une de ses obligations, que si le contrat contient une stipulation particulière à cet effet. S'il est dans les conditions pour demander la résolution, il est tenu d'exercer son droit dans un délai de cinq ans à compter de la vente.* »

Considérant que l'acte de vente a été signé le 26 septembre 2011, l'arrivée de l'échéance de la clause résolutoire, sera le 26 septembre 2016, la Ville peut accorder un délai supplémentaire pour la réalisation des travaux, soit jusqu'au 26 septembre 2014 puisque l'Acquéreur, tributaire des facteurs ci-dessus décrits, a la volonté d'amorcer et de finaliser lesdits travaux de construction dans les meilleurs délais.

La DSTI a récemment communiqué avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, qui nous informe que la procédure menant à l'obtention du permis de construction est actuellement en cours.

De plus, la mainlevée pourra être accordée lorsque les fondations du bâtiment seront coulées. De ces faits, la prolongation du délai de 12 mois pour réaliser la fondation est très réaliste.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication n'est requise.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, le cas échéant.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Normand LABBÉ)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda BERTRAND  
Chargée de soutien technique en immobilier

**Tél :** 514 872-8186  
**Télécop.:** 514 872-8350

Denis SAUVÉ  
Chef de section

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

**Tél :** 514 872-5493  
**Télécop. :** 514 872-8350

Tél. : 514 872-2125  
Télécop. : 514 872-8350

**Date d'endos. :** 2013-07-30

**Dossier # :1133496009**

**Dossier # : 1135941001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Stratégies immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	PICQ 01/06-1: Projets d'infrastructures
<b>Objet :</b>	Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 1 163 631 du cadastre du Québec avec toutes constructions qui y sont érigées dont celle portant le numéro 9091-9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, arrondissement de Saint- Laurent, pour y construire un centre de traitement des matières organiques selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014.N/Réf.: 31H12-005-0141-01

Il est recommandé :

1. de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 1 163 631 du cadastre du Québec avec toutes constructions qui y sont érigées dont celle portant le numéro 9091-9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, arrondissement de Saint-Laurent, pour y construire un centre de traitement des matières organiques selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014;
2. de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;
3. d'autoriser une dépense de 27 249 075 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signataire :**

Michel NADEAU

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction  
stratégies et transactions immobilières

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135941001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Stratégies immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	PICQ 01/06-1: Projets d'infrastructures
<b>Objet :</b>	Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 1 163 631 du cadastre du Québec avec toutes constructions qui y sont érigées dont celle portant le numéro 9091-9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, arrondissement de Saint-Laurent, pour y construire un centre de traitement des matières organiques selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014.N/Réf.: 31H12-005-0141-01

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 17 février 2010, le comité exécutif a autorisé le démarrage du processus d'identification des sites potentiels pour l'implantation des infrastructures de traitement des matières organiques prévues au Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 (Plan directeur), à la suite de l'annonce d'un soutien financier des deux autres paliers de gouvernement, le 1<sup>er</sup> février 2010. Cette démarche a été entérinée par le conseil d'agglomération du 25 février suivant. Tous les élus des quatre secteurs de l'agglomération définis dans le Plan directeur ont été invités à participer à des rencontres d'information. Ces rencontres ont eu lieu afin d'identifier quatre (4) sites potentiels pour l'implantation des cinq (5) centres de traitement des matières organiques (CTMO), soit deux (2) centres de digestion anaérobie, deux (2) centres de compostage et un (1) centre pilote de prétraitement contigu à un (1) centre de digestion anaérobie. Le Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles a aussi été invité à identifier et à proposer des sites additionnels pour compléter la liste des sites soumis par les élus municipaux.

Les quatre (4) sites sélectionnés à l'origine pour l'implantation d'un CTMO ont fait l'objet d'une consultation publique à l'automne 2011. Dans son rapport, daté du 20 mars 2012, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) recommande (recommandation 14) à l'agglomération d'identifier un autre site dans le secteur ouest pour y implanter un centre de compostage, car le site sélectionné à l'origine a fait l'objet d'un refus de la part d'Aéroport de Montréal. L'analyse effectuée dans le secteur a permis d'identifier le site localisé au 9091 -9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest (voir la carte jointe comme annexe A) dans l'arrondissement de Saint-Laurent (lot 1 163 631 du cadastre du Québec) (ci-après nommé

le Site) pour lequel un avis favorable du ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a été reçu le 16 mai 2012. L'OCPM a tenu une assemblée publique d'information concernant l'implantation du CTMO Ouest le 9 octobre 2012 au Centre des Loisirs Saint-Laurent. Une deuxième partie de cette consultation a été tenue au même endroit le 30 octobre 2012. Cette consultation a été suivie d'un rapport favorable de l'OCPM à l'implantation d'un CTMO.

Afin de permettre un examen plus approfondi du choix du Site, un décret de réserve a été imposé au moyen d'un avis publié au Bureau de la Publicité des Droits de la circonscription foncière de Montréal le 27 septembre 2012 sous le numéro 19 448 796 (voir annexe B). Cet avis de réserve prohibe toute construction, amélioration ou addition sur le Site pour une durée de deux (2) ans.

Puisque le Site remplit toutes les exigences techniques et réglementaires pour l'implantation d'un CTMO, il est proposé que la Ville s'en porte acquéreur de gré à gré ou par voie d'expropriation dès que possible, afin de débiter les travaux de construction requis en vue d'un début d'opérations en 2017.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0059 – 28 février 2013 - Adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord du boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Valiquette et le boulevard Thimens, sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent »;

CG13 0032- 28 février 2013- Dépôt du rapport de l'OCPM sur l'implantation d'un équipement de traitement des matières résiduelles dans le secteur ouest de l'agglomération non

CG12 0252 - 23 août 2012- Décréter l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur le lot 1 163 631 du Cadastre du Québec (9091-9191 boul. Henri-Bourassa, arrondissement de Saint-Laurent) pour y construire un CTMO selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 et aux fins de constituer une réserve foncière. Mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières d'acquérir, aux meilleurs coûts possibles, de gré à gré, ou par voie d'expropriation le site retenu.

CG10 0081 - 25 février 2010- Approuver et démarrer le processus d'identification des sites potentiels pour l'implantation des centres de digestion anaérobie et de compostage de même qu'un centre pilote de prétraitement sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

### **DESCRIPTION**

Le Site retenu pour l'implantation du CTMO Ouest est localisé du côté nord du boulevard Henri-Bourassa Ouest, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, du côté est et tout près de l'autoroute 13. Cet immeuble appartient à l'entreprise 6596622 Canada inc. La superficie du terrain est de 996 372 pi<sup>2</sup> et comporte un grand bâtiment (voir le certificat de localisation ci-joint comme annexe C) qui est occupé par des locataires à court terme et un seul locataire à long terme qui est Tentes Fiesta Ltée. Ce locataire à long terme emploie de 26 à 49 personnes et devra être relocalisé.

Les représentants du propriétaire ont été rencontrés le 1er novembre dernier afin de leur faire part de l'intention de la Ville de se porter acquéreur du Site, sous réserve de l'obtention des approbations nécessaires. Si l'acquisition de gré à gré a été envisagée, il appert que l'expropriation demeure le meilleur moyen d'acquérir le Site afin de s'assurer de

respecter les objectifs de la Direction de l'environnement de voir le CTMO en opération en 2017 et de s'assurer que la Ville soit propriétaire au moment de l'appel des propositions en 2014-2015.

La Ville procède présentement à une évaluation environnementale du Site et à un inventaire des matériaux contaminés dans le bâtiment, dont les résultats seront connus au cours de l'été 2013. A ce jour toutefois, les informations recueillies nous permettent de croire que le Site n'est pas affecté par une contamination importante.

Afin de faciliter l'accès et les opérations au Site, la Ville procédera également à l'acquisition d'une lisière de terrain qui donnera un accès direct au Site (montré sur la carte jointe comme annexe A) à partir du boulevard Pitfield. Une promesse de vente a été signée à cet effet par le propriétaire de la lisière et son traitement fait l'objet d'un sommaire décisionnel distinct (1134313001).

## **JUSTIFICATION**

L'acquisition du Site s'inscrit dans le cadre du Plan directeur et permettra l'implantation des infrastructures de traitement des matières organiques pour desservir l'ouest de l'île à partir de 2017. L'acquisition proposée est donc une étape essentielle et préalable à la réalisation d'un CTMO sur cette propriété.

Le décret d'une réserve pour fins publiques ci-dessus relaté a permis à la Ville de poursuivre de façon plus poussée son analyse des possibilités que le Site offre pour y construire un CTMO. Le résultat de cette analyse confirme le choix du Site pour l'implantation du CTMO Ouest.

Le Site remplace le site d'Aéroport de Montréal initialement choisi pour l'implantation du CTMO Ouest et localisé dans la Ville de Dorval, lequel a dû être retiré en raison du refus d'Aéroport de Montréal.

Bien que les négociations avec le propriétaire du Site soient en cours depuis quelques mois, le résultat de telles négociations n'est pas assuré ni le délai pour y parvenir. L'incertitude sur l'acquisition recherchée pourrait en conséquence se répercuter sur l'échéancier des travaux et sur la volonté que le CTMO soit en opération en 2017. Pour cette raison, il est nécessaire de décréter l'expropriation du Site afin que la Ville soit assurée d'en devenir propriétaire à brève échéance sans pour autant fermer la porte à une acquisition de gré à gré. Les procédures d'expropriation débuteront à l'automne 2013 de façon à ce que la Ville puisse prendre par la suite possession du Site puis lancer en 2014 l'appel de propositions.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un budget du coût potentiel d'expropriation de 23 700 000\$ (plus taxes applicables) est prévu, lequel inclut l'indemnité globale d'expropriation du propriétaire et du locataire, incluant les intérêts, frais d'experts et tous les autres frais. La Direction de l'environnement dispose du PTI nécessaire à la réalisation de cette acquisition.

Par ailleurs, un budget de fonctionnement pour l'exploitation du Site est nécessaire jusqu'à ce que les travaux de construction du CTMO débutent au cours du premier trimestre de 2016, le tout tel qu'il apparaît au tableau ci-dessous:

	<b>Budget de fonctionnement - période intérimaire.</b>			
	2013	2014	2015	2016
Électricité	8 500 \$	100 000 \$	100 000 \$	25 000 \$
Frais d'exploitation	7 500 \$	90 000 \$	90 000 \$	22 500 \$
Déneigement et entretien paysager	850 \$	10 000 \$	10 000 \$	2 500 \$

Total	16 850 \$	200 000 \$	200 000 \$	50 000 \$
-------	-----------	------------	------------	-----------

La Direction de l'environnement indique dans son intervention au présent sommaire que le budget de fonctionnement sera imputé dans Soutien technique et infrastructures-matières organiques énergie et location.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'acquisition du Site constitue une étape essentielle et préalable à la construction du CTMO, prévu pour desservir l'ouest de l'île dans le cadre de la réalisation du Plan directeur, dont les choix proposés découlent d'une analyse du cycle de vie des produits, procédés et services. Les technologies sélectionnées pour le traitement des matières organiques ont des effets positifs sur l'environnement en raison de la production de matières fertilisantes et d'énergie renouvelable. En ligne avec le programme du MDDEFP et le Plan de développement durable 2010-2015, le projet de CTMO à réaliser sur le Site contribue à la lutte contre les changements climatiques par la réduction du transport des matières résiduelles hors agglomération et la réduction des émissions de méthane des sites d'enfouissement causées par la fermentation des matières organiques.

Le projet contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 21 000 tonnes par an à pleine capacité de traitement. Le projet rejoint également l'objectif du Plan de développement durable 2010-2015 de faire de Montréal un leader nord-américain de l'industrie de l'environnement et des technologies propres d'ici 2020 en stimulant la demande de technologies, de produits et de services verts.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'approbation de ce dossier permettra l'acquisition du Site en vue de la construction du CTMO Ouest dans les délais prévus au Plan directeur. Son refus entraînerait des incertitudes quant au site requis pour l'implantation du CTMO Ouest.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

A ce stade, aucune autre action de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- 2013 : Prise de possession du Site;
- 2014-2015 : Appel de propositions pour la conception et la réalisation
- 2015-2016 : Conception
- 2016-2017 : Construction
- 2017 : Mise en service du centre de compostage

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Politique québécoise de gestion des matières résiduelles;  
Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014;  
Avis préliminaire de conformité du Site aux lignes directrices du MDDEFP : 16 mai 2012.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement (Louise LECLERC)

Avis favorable avec commentaires :  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement (Éric BLAIN)

Avis favorable avec commentaires :  
Saint-Laurent , Bureau du directeur d'arrondissement (Véronique DOUCET)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (Daniela TANASE)

Avis favorable avec commentaires :  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Benoit CHAMPAGNE)

Avis favorable avec commentaires :  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports (Pierre SAINTE-MARIE)

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Cassandra LOUIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guy BEAULIEU  
Conseiller en immobilier

**Tél :** 514-872-3774  
**Télécop.:** 514-872-5279

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gaétan LEFEBVRE  
Chef de division

**Tél :** 514-872-3781  
**Télécop. :** 514-872-5279  
**Date d'endos. :** 2013-07-25

**Dossier # :1135941001**

**Dossier # : 1135066002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ à Parole d'Exclues, pour l'année 2013, afin de réaliser le projet « Mobilisation citoyenne par le logement social » / Approuver un projet de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ à Parole d'Exclues, pour l'année 2013, afin de réaliser le projet « Mobilisation citoyenne par le logement social »;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Natalie BIBEAU **Le** 2013-07-31 11:01

**Signataire :**

Natalie BIBEAU

---

Directrice  
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135066002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ à Parole d'Exclus, pour l'année 2013, afin de réaliser le projet « Mobilisation citoyenne par le logement social » / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Paroles d'Exclus a développé une approche d'intervention dans des voisinages déqualifiés et aux prises avec une concentration importante de ménages vulnérables, des problèmes de criminalité ou des tensions entre groupes sociaux. Cette approche mise sur la reconstitution d'un tissu social fort (des liens de voisinage) pour nourrir le sentiment de sécurité, stabiliser et ancrer les résidents et développer des stratégies d'amélioration du cadre de vie auquel participent véritablement les résidents du voisinage visé. En parallèle, les interventions de Paroles d'Exclus, qui s'inscrivent dans une perspective d'« empowerment » des résidents, permettent d'établir des contacts entre ces derniers et diverses ressources existantes pour développer des solutions durables à leurs problèmes sociaux et économiques.

Paroles d'Exclus s'est associé à un partenaire immobilier communautaire, la Société d'habitation populaire de l'Est de Montréal (SHAPEM) et ses interventions se déploient dans des immeubles de logements sociaux et communautaires appartenant à la SHAPEM.

L'organisme intervient actuellement sur deux sites, le secteur des rues Viau et Ontario, de l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, et l'îlot Garon-Pelletier, de l'arrondissement Montréal-Nord. Ce sommaire vise à accorder à Paroles d'Exclus un soutien financier de 40 000 \$ pour la réalisation du projet « Mobilisation citoyenne par le logement social » dans le secteur nord-est de Montréal Nord.

La ville centrale n'a pas contribué directement au financement des deux premiers sites d'intervention de Paroles d'Exclus. Par contre, l'organisme partenaire, SHAPEM, a bénéficié du programme Accès-Logis de la Société d'habitation du Québec (SHQ), géré par la Direction de l'habitation, pour les projets immobiliers logeant l'intervention de Parole d'ExcluEs sur les deux sites existants. Il est mentionné au sommaire 1130863001 de l'arrondissement Montréal-Nord que l'apport du programme Accès-Logis a permis à SHAPEM d'acquérir et rénover de 2007 à 2011 des immeubles totalisant 108 logements sur l'îlot Pelletier et 78 unités sur le site Viau-Ontario.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### CA13 10234 du 11 juin 2013 - Montréal-Nord

Accorder une contribution financière de 200 000 \$, sur une période de 5 ans (2013 à 2017), à Parole d'Exclus pour le projet « Mobilisation citoyenne contre l'exclusion par la logement »

### CA12 270347 du 5 septembre 2012 - Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Octroyer pour l'année 2012 une contribution financière de 20 000 \$ à Parole d'Exclus

## DESCRIPTION

Parole d'Exclus et son partenaire SHAPEM ont déposé auprès de la Ville de Montréal, de Fondation Lucie et André Chagnon, du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et de bailleurs privés, une demande d'aide financière de 4,5 M\$ échelonnée sur cinq ans, pour consolider les deux sites d'intervention existants et permettre la mise en place du troisième site. Dans ce cadre, la demande d'aide totale adressée aux diverses instances municipales est de 600 000, soit \$120 000 \$ par an, pour cinq ans. Fondation Lucie et André Chagnon a répondu favorablement par une allocation budgétaire, sur cinq ans, totalisant plus de 2,2 M\$. Le MAMROT, qui finance déjà avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) les deux premiers sites, a accueilli favorablement le projet. Une confirmation du montant exact de l'aide est attendue au cours des prochaines semaines.

À la Ville, l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve a permis, le 5 septembre 2012 le versement d'une aide de 20 000 \$ (CA12 270347). La Direction de la diversité sociale (DDS) sera aussi contributive du projet. Pour ce qui est de l'arrondissement de Montréal-Nord, ce dernier a accordé pour ce même projet, pour une période de cinq ans (2013 à 2017) un montant de 200 000 \$ (CA13 10234).

L'intervention de Parole d'Exclus dans le nord-est de Montréal-Nord s'inscrit dans une stratégie qui implique également l'achat et la rénovation, par son partenaire immobilier communautaire SHAPEM, d'une dizaine d'immeubles locatifs détériorés (87 logements) dans un périmètre restreint (3 îlots). Ce volet, qui vise à améliorer l'état du parc bâti dans ce secteur, a reçu un engagement conditionnel de subventions dans le cadre du programme québécois d'habitation sociale et communautaire Accès Logis. Ce programme géré par la Direction de l'habitation assumera un soutien financier qui facilitera l'implantation physique du projet de Parole d'Exclus et représentera une valeur estimée à 20 000 \$ par an.

La contribution de la ville centrale via sa Direction de la diversité sociale est de 40 000 \$ pour l'année 2013. Le projet soumis fait suite à une analyse concertée des différents intervenants municipaux de l'arrondissement de Montréal-Nord et de la Direction de l'habitation.

Ces diverses contributions permettent de répondre à la demande adressée à la Ville de Montréal par Parole d'Exclus et de contribuer au montage financier de ce projet. Le tableau récapitulatif suivant, illustre à titre approximatif l'ensemble du montage financier susmentionné.

ANNÉE	MONTANT ACCORDÉ				MONTANT RECOMMANDÉ
	ARR. Mtl-Nord 200 000 \$ sur 5 ans	ARR. MHM 20 000 \$ en 2012	MAMROT & MESS	Fondation Lucie et André Chagnon 2,2 M\$ sur 5 ans	Ville Centre Budget DDS
2012		20 000 \$			

<b>2013</b>	40 000 \$	-	confirmation à venir	440 000 \$	<b>40 000 \$</b>
<b>2014</b>	40 000 \$	-		440 000 \$	
<b>2015</b>	40 000 \$	-		440 000 \$	
<b>2017</b>	40 000 \$	-		440 000 \$	
<b>2018</b>	40 000 \$	-		440 000 \$	

## JUSTIFICATION

Ce type d'approche intégrée est valorisé à l'étranger (notamment en France et en Grande-Bretagne) et dans le Plan gouvernemental du Québec pour la solidarité et l'inclusion sociale (2010 - 2015). Ce dernier reconnaît l'importance d'agir simultanément et de façon intégrée sur plusieurs dimensions de la défavorisation (cadre bâti, tissu social, équipements et autres).

Le projet soumis par Parole d'Exclues permet la consolidation de deux interventions en cours (sites Viau-Ontario et Pelletier) laquelle montre déjà des résultats probants, tant sur le plan de l'amélioration du bâti, du sentiment de sécurité et d'appartenance, que du développement personnel et social des occupants. Compte tenu de la nature des problématiques dans ces milieux qui demandent une action soutenue, un arrêt prématuré de l'intervention signifiera que le redressement durable visé par l'intervention ne pourra être atteint, faute d'avoir permis la consolidation des acquis obtenus dans ces deux voisinages.

Dans le cas de la zone nord-est de Montréal-Nord, l'arrivée de Parole d'Exclues dans ce secteur permet d'introduire une ressource expérimentée et de l'ancrer dans le bâti. L'animation induite par le projet de Parole d'Exclues sera en soi un élément qui accroîtra le sentiment de sécurité. De plus, les locaux de Parole d'Exclues prévus dans les immeubles de SHAPEM permettront aux résidents et aux riverains d'entrer en contact avec diverses ressources (communautaires ou institutionnelles) méconnues d'eux. Enfin, l'approche de Parole d'Exclues, qui vise à permettre que les résidents reprennent contrôle de leur milieu de vie, s'inscrit tout à fait dans la volonté de l'arrondissement et de la Ville de revitaliser ce secteur.

La Ville de Montréal a le souci que ce projet soit réalisé dans le respect des initiatives et des efforts déployés dans le secteur nord-est de Montréal-Nord en matière de mobilisation citoyenne, de concertation locale et de revitalisation urbaine intégrée.

L'absence de financement de Parole d'Exclues pourrait entraîner des difficultés importantes pour le partenaire immobilier SHAPEM, qui devra, sans ressources appropriées, maintenir un climat social adéquat et sécuritaire dans ses immeubles.

Les fonds demandés par Parole d'Exclues et faisant l'objet de ce sommaire sont nécessaires pour atteindre la somme globale demandée à la Ville. L'absence d'un soutien financier municipal pourrait inciter certains partenaires financiers du projet à revoir leur engagement.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier est pris à même le budget alloué par la Direction de la diversité sociale. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté, notamment le logement social et l'aide aux sans-abri, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

<b>Organisme</b>	<b>Montant recommandé 2013</b>	<b>% du budget de l'organisme 2013</b>
------------------	--------------------------------	--

<b>Paroles d'Exclues</b>	<b>40 000 \$</b>	<b>5,50 %</b>
--------------------------	------------------	---------------

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les projets de Parole d'Exclues s'inscrivent dans une philosophie de développement durable des quartiers, en renforçant les réseaux de voisinage et le sentiment d'appartenance des résidents, et en encourageant la prise en charge, par ceux-ci, de leur milieu de vie. Parole d'Exclues est un organisme dont l'objectif est la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale des personnes démunies.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il s'agit d'un projet structurant dans deux secteurs déqualifiés, dont une zone de Revitalisation urbaine intégrée (RUI), le nord-est de Montréal-Nord. La conjugaison de l'action de Parole d'Exclues et de son partenaire immobilier communautaire SHAPEM donne à ce projet une portée particulière puisqu'il agit à la fois sur le tissu social et le cadre bâti.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les partenaires financiers majeurs de ce projet, dont la Fondation Lucie et André Chagnon, la Ville (et la Société d'habitation du Québec pour le volet immobilier) ainsi que les deux arrondissements concernés, ont convenu d'une approche concertée en matière de communication. En particulier, le lancement de l'intervention dans la zone Nord-Est de Montréal-Nord fera l'objet d'un plan de communication concerté entre les divers partenaires. La Direction des communications de la Ville sera mise à contribution, au moment opportun, pour participer à ce lancement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les opérations de Parole d'Exclues déjà en cours sur les sites Viau-Ontario et Pelletier se poursuivront. La date de lancement de l'intervention dans la zone Nord-Est de Montréal sera établie en fonction de l'évolution du volet immobilier et du bouclage du montage financier. Le lancement se fera d'ici la fin de l'été 2013.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Mustapha TRARI  
Conseiller en développement communautaire

Patrice ALLARD  
Chef de division

**Tél :** 514 872-8052  
**Télécop.:** 514 872-1527

**Tél :** 514 872-1274  
**Télécop. :** 514 872-9848  
**Date d'endos. :** 2013-06-17

**Dossier # :1135066002**



**Dossier # : 1133315002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - Bibliothèques , Division des activités regroupées
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à PROQUEST afin de renouveler l'abonnement à la ressource numérique Canadian Newsstand Major Dailies, pour une période de trois (3) ans et une somme maximale de 209 609,38 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. D'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et PROQUEST, pour le renouvellement de l'abonnement à la ressource électronique Canadian Newsstand Major Dailies pour les bibliothèques de Montréal participantes, du 1<sup>er</sup> mai 2013 au 30 avril 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 209 609,38 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Isabelle CABIN **Le** 2013-08-14 12:31

**Signataire :**

Isabelle CABIN

---

Cadre sur mandat(s)  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133315002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - Bibliothèques , Division des activités regroupées
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à PROQUEST afin de renouveler l'abonnement à la ressource numérique Canadian Newsstand Major Dailies, pour une période de trois (3) ans et une somme maximale de 209 609,38 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les discussions et la négociation pour le réabonnement à la ressource électronique Canadian Newsstand Major Dailies ont débuté en janvier 2013 avec le représentant de Proquest et se sont poursuivies jusqu'à la fin mai 2013.

Les bibliothèques des 19 arrondissements de la Ville de Montréal offrent aux citoyens montréalais l'accès sur place et à distance à la ressource électronique Canadian Newsstand Major Dailies. Cette ressource de base, reconnue comme essentielle, permet l'accès notamment au journal The Gazette de Montréal et à plus d'une dizaine de journaux des principales grandes villes canadiennes. Proquest est le fournisseur exclusif de cette ressource numérique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CE12 0705 - 6 juin 2012 - Autoriser une dépense au montant de 61 220.25 \$, taxes incluses, pour payer le renouvellement de l'abonnement à la ressource électronique Canadian Newsstand Major Dailies pour les 43 bibliothèques publiques participantes pour la période allant du 1 mai 2012 au 30 avril 2013;

Résolution CE11 1022 - 18 juillet 2011 - Autoriser une dépense au montant de 59 440.50 \$, taxes incluses, pour payer le renouvellement de l'abonnement à la ressource électronique Canadian Newsstand Major Dailies pour les 43 bibliothèques publiques participantes pour la période allant du 1 mai 2011 au 30 avril 2012;

Résolution CM12 1111 - 21 décembre 2012 - Offrir la gestion de projets avec des

organismes publics, parapublics ou privés au réseau des bibliothèques de Montréal des 19 arrondissements, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

Résolution CA13 10 023 - 12 février 2013 - Arrondissement Montréal-Nord - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 12030 - 5 février 2013 - Arrondissement Anjou - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 13 0005 - 4 février 2013 - Arrondissement Saint-Léonard - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 08 0088 - 5 février 2013 - Arrondissement Saint-Laurent - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 090003 - 11 février 2013 - Arrondissement Ahuntsic-Cartierville - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 14 0010 - 5 février 2013 - Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 16 0041 - 4 février 2013 - Arrondissement Outremont - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 170035 - 4 février 2013 - Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 19 0024 - 11 février 2013 - Arrondissement Lachine - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

Résolution CA13 20 0080 - 4 février 2013 - Arrondissement LaSalle d'accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

Résolution CA13 210057 - 5 mars 2013 - Arrondissement Verdun - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la

Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 22 0085 - 5 mars 2013 - Arrondissement Le Sud-Ouest - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 240078 - 12 mars 2013 - Arrondissement Ville-Marie - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 25 0019 - 4 février 2013 - Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 26 0039 - 4 février 2013 - Arrondissement Rosemont La Petite-Patrie - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 27 0067 - 5 mars 2013 - Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA 13 28 0031 - 4 février 2013 - Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 29 0024 - 4 février 2013 - Arrondissement Pierrefonds-Roxboro - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ;

Résolution CA13 30 03 0073 - 12 mars 2013 - Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal .

## **DESCRIPTION**

Renouveler l'abonnement à la ressource numérique Canadian Newsstand Major Dailies pour toutes les bibliothèques du réseau, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2013 au 30 avril 2016. Cette ressource donne accès à 21 journaux des grandes villes canadiennes tels que le Calgary Herald, l'Edmonton Journal, le Financial Post, le Globe and Mail de Toronto, l'Ottawa Citizen, le Toronto Star, le Vancouver Sun, le Winnipeg Star et le Winnipeg Free Press. 

## **JUSTIFICATION**

La durée de trois (3) du contrat permet d'obtenir de meilleures conditions. En effet, suite aux négociations, il a été convenu une augmentation annuelle de 2% la première et deuxième année et une augmentation de 2,5% la troisième année. Un contrat d'une durée

d'un an aurait conduit à des augmentations variant de 3 à 5% par année donc une augmentation des coûts. De plus, cela permet d'assurer la pérennité du service et d'éviter toute coupure de service aux usagers des bibliothèques de Montréal.

Il s'agit du renouvellement de l'abonnement à la ressource électronique Canadian Newsstand Major Dailies. Cette ressource est disponible à distance, à partir de la maison, 24 heures par jour, 7 jours par semaine aux usagers des bibliothèques de Montréal.

Les 19 arrondissements de Montréal ont accepté l'offre de service de la Direction associée - Bibliothèques pour négocier le contrat conformément à la résolution CM12 1111 du Conseil; municipal et lors d'une consultation par courrier électronique des représentants des bibliothèques.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les négociations auprès du fournisseur ont permis la signature d'un contrat prévoyant une augmentation de 2 % en 2013, de 2 % en 2014 et de 2,5 % en 2016. L'abonnement sur une base annuelle prévoyait une augmentation de l'ordre de 4%. Cette entente a aussi permis d'obtenir des niveaux d'augmentation inférieurs à ceux obtenus lors de l'entente précédente.

Il s'agit de la deuxième entente triennale conclue avec Proquest. Auparavant, le service n'était offert que dans certaines bibliothèques et n'offrait pas le service à distance.

La négociation pour le réseau des bibliothèques de Montréal et non pour chacun des arrondissements permet d'obtenir des économies d'échelle de plus de 25 % pour l'abonnement à cette ressource. Celle-ci est déjà utilisée par les usagers des bibliothèques de Montréal.

<b>Dépenses pour l'abonnement à Canadian Newsstand Major Dailies pour la période du 1 mai 2011 au 30 avril 2013 et estimé des dépenses pour la période du 1 mai 2013 au 30 avril 2016</b>		
<b>Période</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>	<b>Augmentation (en %)</b>
20 avril 2010 - 30 avril 2011	57 708,00 \$	(voir note)
1 mai 2011 - 30 avril 2012	59 440,50 \$	3,00
1 mai 2012 - 30 avril 2013	61 220,25 \$	3,00
1 mai 2013 - 30 avril 2014	68 376,90 \$	2,00
1 mai 2014 - 30 avril 2015	69 744,43 \$	2,00
1 mai 2015 - 30 avril 2016	71 488,05 \$	2,50

En 2010, il fut décidé, en concertation avec les arrondissements, de négocier des ententes triennales abonnant ainsi toutes les 44 bibliothèques du réseau et ajoutant l'accès à distance pour tous les usagers des bibliothèques.

Note: En 2010, un crédit fut accordé pour permettre d'inclure les onze bibliothèques déjà abonnées et dont l'abonnement se terminait plus tard. Ainsi, la facture payée fut plutôt de

40 485.37 \$ au lieu de 57 708.00 \$.

Ce sommaire vise à autoriser une dépense au montant de 209 609,38 \$, taxes incluses, pour payer le renouvellement de l'abonnement à la ressource électronique Canadian Newsstand Major Dailies pour les bibliothèques publiques participantes pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2013 au 30 avril 2016.

### **Budget de fonctionnement**

**Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement de la Direction associée - Bibliothèques, Division des activités regroupées.**

Le montant de la dépense au net est de 200 493,95 \$.

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat no. 305140 au montant de 59 471,10 \$ avant taxes pour 2013. Des bons de commande seront émis en 2014 et en 2015.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le fait de renouveler cet abonnement à la ressource électronique réduit le nombre de journaux en version papier et, du coup, a un impact positif sur la préservation des ressources naturelles et diminue également les émissions de gaz à effet de serre.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Économies d'échelle de plus de 25 % pour l'abonnement à cette ressource grâce au réseau des bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal. Cette ressource permet l'accès de façon électronique et à domicile aux principaux journaux anglophones canadiens aux usagers des bibliothèques de Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier fait partie intégrante de la Politique de développement culturel 2005–2015 de la Ville de Montréal qui a été adoptée par le comité exécutif en 2005. Il permettra plus précisément de contribuer à l'engagement 7 libellé comme suit :

« La Ville se donnera un plan de rattrapage et de mise à niveau de ses bibliothèques, qui comprendra notamment l'ajout d'employés spécialisés et non spécialisés, la mise à jour des collections, l'augmentation des heures d'ouverture, la mise en réseau informatique, de même que la mise aux normes, l'agrandissement ou la construction de certains locaux ».

L'action 6 intitulée « Développer l'offre de ressource électronique » du document La bibliothèque du XXI<sup>e</sup> siècle , présentée à la Commission permanente du conseil municipal

sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie en mai 2010, prévoit, quand à elle, une action spécifique qui est d'«élargir l'offre de ressources électroniques du réseau des bibliothèques publiques de Montréal afin de permettre aux citoyens de consulter, via le site Web de la bibliothèque, des bases de données, des livres numériques et diverses autres ressources électroniques ».

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (Daniela TANASE)

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel CLAVEAU  
Chef de division des activités regroupées

**Tél :** 872-6563  
**Télécop.:** 872-4911

#### **ENDOSSÉ PAR**

Louise GUILLEMETTE-LABORY  
Directrice-associée

**Tél :** 872-1608  
**Télécop. :** 872-7670  
**Date d'endos. :** 2013-06-27

**Dossier # :1133315002**



**Dossier # : 1135110005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour la démolition du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment de perception pour le Golf Maisonneuve dans l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie - Dépense totale de 1 728 344,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5582 - (6 soum.)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 728 344,23 \$, taxes incluses, pour la démolition du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment de perception pour le Golf Maisonneuve dans l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Cosoltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 646 042,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5582);
3. d'imputer cette dépense, *après avoir opéré le virement budgétaire* requis conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-07-22 10:31

**Signataire :**

Michel NADEAU

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction  
stratégies et transactions immobilières

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135110005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour la démolition du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment de perception pour le Golf Maisonneuve dans l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie - Dépense totale de 1 728 344,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5582 - (6 soum.)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le kiosque de perception du golf du parc Maisonneuve (2030) est situé dans la section Est du parc, entre les boulevards Viau et L'Assomption, au nord de la rue Sherbrooke. Le site dessert deux fonctions, soit un parcours de golf de neuf trous et un champ de pratique. Un rapport déposé par la firme Gesfor, Poirier, Pinchin le 24 juillet 2009 fait état de croissance de moisissure dans le bâtiment. Dès 2010, les employés de la Ville travaillant au golf municipal ont été relocalisés dans une roulotte temporaire en attente d'une solution immobilière permanente. Considérant l'état général du bâtiment de la Ville et du fait que le bâtiment ne répond plus aux besoins des services offerts par l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie, le bâtiment sera démoli et remplacé par un nouveau pavillon d'accueil. Ce nouveau bâtiment regroupera la perception du golf, les opérations liées au champ de pratique, un garage pour les équipements d'entretien ainsi que des sanitaires qui desserviront les deux fonctions liées au golf ainsi que les usagers du sentier multifonctionnel (réalisé parallèlement par l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie).

Le nouveau pavillon d'accueil offrira un environnement de travail sain et adéquat aux employés de la Ville et aux locataires mandatés à la gestion des activités du champ de pratique. Il permettra d'améliorer la visibilité à partir des postes de travail des deux zones de perception en offrant un meilleur contrôle des accès au terrain de golf et au terrain de pratique, ainsi qu'une meilleure gestion des activités au point de départ et par conséquent un meilleur service à la population.

L'appel d'offres public, publié dans La Presse, le 9 mai 2013, a offert aux soumissionnaires un délai de 32 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et déposer leur soumission. Les soumissions sont valides pour une période de 180 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 10 juin 2013. Trois addenda ont été émis :

- Addenda 1, 22 mai 2013 : Modification au délai de validité des soumissions et réponses aux questions des soumissionnaires.
- Addenda 2, 27 mai 2013 : Report de la date d'ouverture du 3 juin 2013 au 10 juin 2013.

- Addenda 3, 5 juin 2013 : Modifications à des éléments architecturaux.

Les professionnels ont jugé que les addenda n'avaient aucun impact sur la capacité des soumissionnaires de fournir un prix de manière adéquate dans le délai fourni. Le report de date a été demandé par la Ville afin de s'assurer la participation du plus grand nombre de soumissionnaire.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG12 0107** - 19 avril 2012

Autoriser une dépense de 826 649,55 \$, taxes incluses, pour la rétention des services professionnels (Cardin Ramirez Julien architectes, Synthèse Consultants inc. ingénieurs électromécanique et SNC Lavalin ingénieurs structure et génie civil) requis pour la mise en œuvre de divers projets de protection de bâtiments corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

## **DESCRIPTION**

Suite à l'appel d'offres public, le présent dossier vise à octroyer un contrat de construction à la firme Cosoltec inc. pour la construction d'un nouveau pavillon d'accueil au Golf Maisonneuve tel que décrit sommairement ci-dessous :

- Construction d'un bâtiment de 287 m<sup>2</sup> desservant le golf, l'aire de pratique et la piste multifonctionnelle;
- Réalisation d'une toiture verte;
- Aménagement paysager permettant l'intégration au parc;
- Aménagement conforme à l'accessibilité universelle (bâtiment de plein pied, et toilette adaptée).

Les preneurs des cahiers des charges sont :

1. Celeb Construction Itée
2. Construction Ronik (7184662 Canada inc.)
3. Cosoltec Inc.
4. Edilbec Construction inc.
5. Groupe Vig Inc.
6. Quadrax et Associés EG
7. 3 Axes construction inc.
8. Afcor Construction inc.
9. Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ)
10. CMS Entrepreneurs Généraux inc.
11. Construction Anjinnov Inc.
12. Gastier M.P Inc.
13. Sutura Inc.

Les preneurs des cahiers des charges ayant remis une soumission sont :

1. Celeb Construction Itée
2. Construction Ronik (7184662 Canada inc.)
3. Cosoltec Inc.
4. Edilbec Construction inc.
5. Groupe Vig Inc.
6. Quadrax et Associés EG

## **JUSTIFICATION**

Il y a eu 13 preneurs du cahier des charges et 6 ont remis une soumission.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
<b>Cosoltec Inc.</b>	<b>1 431 340,98 \$</b>	<b>214 701,15 \$</b>	<b>1 646 042,13 \$</b>
Edilbec Construction inc.	1 431 439,00 \$	214 716,00 \$	1 646 155,00 \$
Construction Ronik (7184662 Canada inc.)	1 560 210,75 \$	234 031,61 \$	1 794 242,36 \$
Groupe VIG	1 565 217,39 \$	234 782,61 \$	1 800 000,00 \$
Quadrax et Associés EG	1 577 000,00 \$	236 550,00 \$	1 813 550,00 \$
Céleb Construction ltée	1 657 000,00 \$	248 550,00 \$	1 905 550,00 \$
Dernière estimation réalisée (externe : architectes Cardin Ramirez Julien)	1 267 556,09 \$	190 133,41 \$	1 457 689,51 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			1 767 589,92 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			7,4 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			259 507,87 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			15,8 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			188 352,62 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			12,9 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			112,87 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0,007 %

La différence de 12,9 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation des professionnels s'explique, tel que mentionné par les professionnels dans leur lettre de recommandation, par la période de soumission moins favorable.

Compte tenu que les plans ont été finalisés à la fin d'avril, l'appel d'offres ne pouvait pas avoir lieu plus tôt dans l'année. De plus, puisque les travaux doivent avoir lieu en septembre afin de ne pas nuire au service à la population, l'appel d'offre a dû être lancé rapidement pendant une période où les carnets de commandes des entrepreneurs sont déjà presque complets.

Les principaux postes de dépenses où l'écart est le plus grand incluent :

- La portée des travaux d'infrastructure a été revue à la hausse puisque les connections aux sanitaires étaient plus loin que prévues lors de la planification du projet. Aucune nouvelle estimation n'a été faite pour cet ajout.
- Des éléments en acier ont été ajoutés ou détaillés en fin de plans et devis, ces coûts n'ont pas été ajustés à l'estimation avant l'appel d'offres.

La raison principale évoquée par les preneurs de cahier des charges pour ne pas avoir déposé de soumission est qu'ils ont pris les documents mais n'ont pas travaillé sur le projet par manque de temps.

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que Cosoltec inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation et le tableau d'analyse présentés en pièce jointe).

Les contingences sont de 15 % (214 701,15 \$, taxes incluses) et serviront à couvrir des imprévus qui pourraient survenir en cours de chantier, tels que des problèmes reliés au bâtiment contaminé, de la décontamination du site pour les infrastructures ou autre.

Les incidences sont de 5 % (82 302,11 \$, taxes incluses) et serviront à couvrir le coût de service de laboratoire ou autres services qui pourraient être réalisés par des tiers en cours de réalisation du projet ainsi que l'achat d'équipements spécialisés.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale à autoriser est de 1 728 344,23 \$, taxes incluses, avant ristourne et sera assumée entièrement par la Ville Centre dans une proportion 75 % DGPV et 25 % DSTI. Cette dépense servira pour la démolition du bâtiment existant, la construction du nouveau bâtiment (incluant la toiture verte ainsi que l'accessibilité universelle) et l'aménagement paysager immédiat. Malgré que les usagers de la piste multifonctionnelle auront accès au bâtiment et à la toilette accessible universellement en dehors des heures d'ouverture, les travaux concernant la piste ne font pas partie de ce mandat et seront réalisés par l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie en collaboration avec la DGPV.

Afin d'assurer l'entretien du nouveau pavillon d'accueil au Golf Maisonneuve, dont la superficie augmente de manière considérable en comparaison du kiosque existant, le budget d'entretien devra être ajusté de 34 560,00 \$ en utilisant l'imputation budgétaire inscrite dans l'intervention de la DI dès la fin du chantier en 2014.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Une toiture verte sera installée sur le nouveau bâtiment. De plus, les directives de gestion des déchets de construction et de peinture sans COV seront appliquées.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux doivent être réalisés en septembre puisque le terrain de golf ainsi que le champ de pratique doivent fermer le temps des travaux. En écourtant la fin de la saison, l'impact est moins important sur les usagers qu'en début de saison.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La DGPV conjointement avec l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie communiqueront de manière adéquate les informations concernant les travaux de construction.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi au CM 26 août 2013

Début des travaux Septembre 2013

Fin des travaux Janvier 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Aucune autorisation de lancement d'appel d'offres n'était requise puisqu'il ne s'agit pas d'un projet de développement et qu'il est prévu au PTI des deux directions.  
Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public.

Les documents d'appel d'offres du projet incluent les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude.

Le dossier respecte la politique de gestion contractuelle et les encadrements suivants :

- Encadrement « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats »;
- Encadrement « Confidentialité des estimations des contrats ».

Cosoltec inc. n'est pas inscrit sur la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni sur le Registre des entreprises non admissibles (RENA).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Daniel LAUZON)

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Sincheng PHOU)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (François LE BRUN)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Julie CASTONGUAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominique LEBLANC LANDRY  
Gestionnaire immobilier

**Tél :** (514) 872-2703  
**Télécop.:** 514 280-3597

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carlos MANZONI  
Chef de division

**Tél :** 514 872-3957  
**Télécop. :** 514 280-3597

André Cazalais, chef de section  
Tél.: 514 872-2419

**Date d'endos. :** 2013-07-05

**Dossier # :1135110005**

**Dossier # : 1131246009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Bureau de projets Aménagement - grands parcs , Réalisation des projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Urbex construction Inc., pour l'installation d'équipement requis pour les déchets et les matières recyclables et de mobiliers dans divers parcs (La Fontaine, Angrignon, Promenade Bellerive, Maisonneuve, Jarry et Jeanne-Mance) - Dépense totale de 2 403 167,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6566 - (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 403 167,21 \$, taxes incluses, pour l'installation d'équipement requis pour les déchets et les matières recyclables et de mobiliers dans divers parcs (La Fontaine, Angrignon, Promenade Bellerive, Maisonneuve, Jarry et Jeanne-Mance), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder au seul soumissionnaire Urbex construction Inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 716 548,00 \$ , taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-6566 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Mario CICIOLI **Le** 2013-07-31 07:27

**Signataire :** Mario CICIOLI

\_\_\_\_\_  
Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal  
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131246009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Bureau de projets Aménagement - grands parcs , Réalisation des projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Urbex construction Inc., pour l'installation d'équipement requis pour les déchets et les matières recyclables et de mobiliers dans divers parcs (La Fontaine, Angrignon, Promenade Bellerive, Maisonneuve, Jarry et Jeanne-Mance) - Dépense totale de 2 403 167,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6566 - (1 soumissionnaire).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2011, un contrat d'implantation d'équipements pour les déchets et les matières recyclables a été réalisé au parc La Fontaine. Pour la Direction des grands parcs et du verdissement (DGVP), ce projet pilote représentait une validation d'une stratégie quant à l'implantation, l'installation et la gestion de ces équipements. Ces nouvelles installations impliquaient la gestion des déchets et surtout, la récupération, ce qui a constitué une première dans les grands parcs de Montréal.

À la fin de l'année 2012, un bilan de la première année d'utilisation des équipements a été fait et la stratégie de gestion des déchets et matières recyclables fût considérée comme un succès. Conséquemment, le présent projet consiste entre autres à l'implantation de cette stratégie dans l'ensemble du réseau des grands parcs, adaptée en fonction des besoins de chaque parc et associée à une signature visuelle distincte. Ce projet d'implantation d'équipements pour les déchets et les matières recyclables sera mis en place conjointement au renouvellement des bancs dans les parcs. Ces interventions réunies permettront de créer un geste marquant de réaménagement avec des installations propres à l'identité visuelle du réseau des grands parcs.

Les grands parcs urbains suivants ont été ciblés dans le cadre du présent projet : parc de la Promenade-Bellerive, parc Jarry, parc Angrignon, parc La Fontaine, parc Maisonneuve et parc Jeanne-Mance.

Actuellement, dans ces parcs, on retrouve divers types de bancs et de contenants à déchets, ceux-ci sont de modèles différents et composés de matériaux différents. Cette problématique découle de l'historique de chacun de ces parcs et du fait qu'à chacun des quartiers de la Ville de Montréal était attribué un modèle de banc et de contenant à déchets selon la position géographique, par exemple les bancs de types secteurs est, ouest ou centre. Il en résulte que les interventions d'entretien de ces installations disparates sont devenues à ce jour des tâches complexes et laborieuses en raison des nombreuses pièces de rechange et des diverses méthodes d'assemblage et d'installation des équipements.

Dans les dernières années, de façon générale, les parcs concernés dans ce projet se sont

développés en termes d'activités offertes au public et de réaménagements des espaces. Cependant, peu de changements ont été apportés aux bancs et aux contenants à déchets. De plus, ces parcs desservent maintenant une population vieillissante avec des besoins spécifiques. Il en résulte que les grands parcs offrent présentement des installations pour la plupart désuètes, de modèles disparates, en quantité nettement insuffisante et situés à des endroits inadéquats.

Il faut préciser que les arrondissements sont uniquement responsable de l'entretien des parcs ce qui implique entre autres la gestion des déchets, le nettoyage des installations, le remplacement de certaines pièces endommagées et tous les autres travaux de maintenance associés au mobilier et équipement de parc. Il en revient à la DGVP d'effectuer les travaux de réaménagements pour le réseau des grands parcs.

Également, il est important de noter qu'actuellement, aucune récupération des matières recyclables n'est effectuée dans toute l'étendue extérieure de ces grands parcs urbains à l'exception du parc La Fontaine, depuis l'été 2012.

En plus des problématiques générales mentionnées ci-haut, chacun de ces grands parcs urbains présente des préoccupations bien spécifiques :

**Parc de la Promenade-Bellerive :**

Pour cet espace vert, la population environnante est très sensible au manque de poubelles et les plaintes sont fréquentes et nombreuses. Les espaces les plus critiqués sont principalement les aires de pique-nique à proximité du chalet d'accueil. De plus, ce parc ne possède aucun lieu d'entreposage pour les déchets. L'éloignement du clos de l'arrondissement et la gestion actuelle des déchets par l'arrondissement ne permettent pas de répondre adéquatement à une cueillette efficace.

Le parc de la Promenade-Bellerive longe le fleuve Saint-Laurent, cependant l'emplacement des bancs actuellement en place ne permet pas de profiter des percées visuelles imprenables qui s'offrent aux citoyens.

**Parc Jarry :**

Ce parc offre des installations de modèles différents issus de diverses époques. La répartition des bancs dans le parc n'est pas en adéquation avec les activités qui s'y déroulent.

**Parc Angrignon :**

La très grande fréquentation des aires de pique-nique dans ce grand parc génèrent une quantité importante de déchets, en particulier les fins de semaine. La capacité d'accueil des aires de pique-nique est la plus importante dans le réseau des grands parcs. Cette situation a pour conséquence d'apporter une forte pression sur les équipes de cueillette qui ne peuvent suffire à la demande. Il n'est donc pas rare de retrouver des amoncellements de déchets autour des poubelles existantes, ce qui nuit considérablement au confort et à la qualité des espaces dans ce parc et crée des conditions hygiéniques problématiques.

**Parc La Fontaine:**

Il existe encore dans ce parc des bancs à pattes en béton ancrées qui sont vieux, détériorés, inconfortables et non sécuritaires. Ces bancs sont d'ailleurs près de la pataugeoire et en bordure d'un sentier principal du parc ayant vue sur l'étang.

Des ajustements sont nécessaires aux équipements pour les déchets et les matières recyclables installés en 2012, afin de répondre adéquatement aux besoins constatés depuis ce temps, plus particulièrement près du chalet-restaurant.

**Parc Maisonneuve:**

Ce parc de grande superficie offre une quantité insuffisante de mobilier urbain destiné aux activités de détente et de promenade. Les quelques bancs existants ne répondent pas aux besoins du public et d'une population vieillissante. De plus, ce parc est le lieu de rassemblement annuel de grandes fêtes populaires.

### **Parc Jeanne-Mance:**

Le parc Jeanne-Mance est le seul parc de la liste des parcs dans ce projet à faire partie du site patrimonial du mont Royal (déclaré). Une demande d'autorisation a donc été faite auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) ainsi qu'auprès du comité consultatif d'urbanisme (CCU). Le projet a reçu un avis favorable.

Dans l'ensemble du parc, on retrouve actuellement neuf modèles de bancs en incluant ceux dans les terrains sportifs, dont le modèle à pattes en béton ancrées dans le sol. Ces bancs sont vieux, en très mauvais état et non sécuritaires pour les usagers. De plus, la majorité des bancs se situe autour et sur les terrains de tennis tandis que peu de bancs sont positionnés en périphérie du parc ou le long des sentiers. C'est pourtant dans ces espaces que le taux de fréquentation du parc est considérable en raison des activités de promenade, de pique-nique et de détente.

Le processus suivi est un processus d'appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs se conformant aux termes des clauses administratives incluses au cahier de charges. Dans le but d'assurer la réalisation de ce projet, un appel d'offres a donc été publié dans le journal *"La Presse"* le 28 juin 2013, sur le site Internet de la Ville de Montréal ainsi que sur celui de la SÉAO. La durée de la publication a été de 20 jours, soit du 28 juin au 17 juillet 2013. L'ouverture a été faite le 17 juillet à 14 heures. Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 90 jours suivant la date d'ouverture. Les soumissions sont donc valides jusqu'au 14 octobre 2013.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE11 1735 - 2 novembre 2011 - Accorder un contrat à Bau-Québec Ltée, pour l'installation d'équipements et de mobiliers requis pour les déchets et les matières recyclables au parc La Fontaine - Dépense totale de 378 585,92 \$, taxes incluses (293 683,31 \$ + 84 902,61 \$) - Appel d'offres public no 6316 - (5 soumissionnaires)

### **DESCRIPTION**

Globalement dans ce projet, 388 bancs seront retirés sur l'étendue des six grands parcs urbains pour faire place à du nouveau mobilier aménagé à des endroits stratégiques. Il faut noter que les bancs existants à l'intérieur des terrains sportifs tels que les bancs de joueurs et de spectateurs ainsi que les estrades ne font pas partie de ce projet. Aussi, plus spécifiquement dans le parc de la Promenade-Bellerive et le parc Angrignon, 78 contenants pour les déchets seront retirés de façon à aménager 78 nouveaux contenants jumelés à 78 contenants uniquement pour les matières recyclables.

Les grandes motivations du projet de remplacement et d'actualisation des bancs, sont l'harmonisation des modèles de bancs dans les grands parcs, la révision des quantités et de leur emplacement actuel ainsi que le retrait des bancs désuets jugés non sécuritaires.

Le modèle de banc choisi pour ce geste d'uniformisation est celui de type Parc La Fontaine, en bois produit par les ateliers municipaux de la Ville. L'avantage de ce modèle est qu'il se décline en plusieurs options : banc avec ou sans dossier, banc linéaire, plate-forme telle qu'utilisée à la Place d'Armes, banc long (chaise longue), banc simple, assise sur muret, etc. Ce modèle a aussi été choisi pour son caractère indémodable, sa robustesse, sa méthode d'assemblage simple qui permet la facilité d'entretien et de réparation par les équipes d'entretien des parcs, ses matériaux durables et un approvisionnement rapide et simple.

En ce qui concerne la gestion des matières recyclables et des déchets, les travaux viseront à remplacer les nombreux modèles de contenants disparates, par seulement trois modèles avec un revêtement distinct et commun. Les modèles choisis sont le contenant de type grande capacité, de compacteur automatique solaire et de contenant standard. Ceci permettra d'harmoniser l'ensemble des contenants dans chacun des parcs tout en améliorant leur visibilité et leur reconnaissance, ce qui en augmentera l'utilisation.

Actuellement, la récupération des matières recyclables n'est effectuée qu'au parc La Fontaine. Ce projet permettra d'implanter ce service sur l'étendue extérieure de deux autres grands parcs urbains. Il s'agit des parcs de la Promenade-Bellerive et Angrignon dont les aires de pique-nique sont problématiques (voir ci-haut la section contexte).

Une nouvelle configuration de la répartition de contenants dans les secteurs les plus achalandés permettra de diminuer considérablement les déchets au sol et d'améliorer la qualité et la sécurité des différents espaces. De plus, ces équipements contribueront de façon significative à diminuer la fréquence de passage des véhicules d'entretien nécessaires aux opérations de cueillette.

Dans ce projet, les interventions seront effectués de concert avec chaque arrondissement concerné afin de respecter la programmation d'activités et de causer un minimum de perturbation pour les usagers et les employés des différents parcs impliqués.

La DGVP effectuera un rencontre avec les arrondissements des parcs de la Promenade-Bellerive et Angrignon afin de valider certaines informations en lien à l'installation des équipements pour les déchets et les matières recyclables. Cette rencontre permettra de partager les données accumulées au cours du projet pilote au parc La Fontaine en rapport aux fréquences des collectes et la disposition des déchets et des matières recyclables.

La DGVP effectuera l'achat d'un véhicule adapté pour la cueillette de déchets pour le parc Angrignon. Cette acquisition est prévue au dossier décisionnel 1134352001.

De façon générale et non limitative, les travaux prévus dans chacun des parcs de ce projet sont les suivants :

#### **Parc de la Promenade-Bellerive :**

- Retirer 83 bancs extérieurs existants, soit l'ensemble des bancs en place, et en remettre 8 à l'arrondissement pour récupération des pièces ;
- Retirer 25 contenants à déchets extérieurs existants, soit l'ensemble des contenants en place, et en remettre 4 à l'arrondissement pour récupération des bancs ;
- Installer 58 bancs de type Parc La Fontaine produits par les ateliers municipaux et fournis par la Ville (43 bancs avec dossiers, 6 bancs sans dossiers, 4 bancs simples et 5 bancs du genre chaise longue) ;
- Installer 7 tables de pique-nique produits par les ateliers municipaux et fournis par la Ville, et relocaliser 4 tables de pique-nique récupérées dans le parc ;
- Fournir et installer 40 contenants pour les déchets et les matières recyclables de type compacteur automatique solaire (10), standard (18) et à grande capacité (12) ;
- Réaliser et mettre en place des dalles en béton préfabriquées nécessaires à l'installation des contenants à déchets et à matières recyclables ainsi que pour le nouveau mobilier ;
- Aménager un endroit d'entreposage temporaire pour les déchets et les matières recyclables ce qui nécessite la réalisation d'une dalle et des bordures en béton, la fourniture et l'installation d'une clôture et des barrières en acier galvanisé, la fourniture de deux conteneurs, un pour déchets et un pour matières recyclables, en plus de la fourniture et la plantation d'arbustes ;

- Effectuer les travaux de gazonnement nécessaires pour réparer les surfaces endommagées.

#### En résumé

Retrait : 83 bancs et 25 contenants à déchets

Ajout (même emplacement) : 18 bancs,

Ajout (nouvel emplacement) : 40 bancs, 3 tables de pique-niques hexagonales (chaque table compte 3 places assises et 3 ouvertures pour fauteuil adapté), 4 tables de pique-nique rectangulaires (chaque table compte 4 places assises) et 20 contenants à déchets et 20 à matières recyclables, 2 conteneurs pour l'entreposage temporaire de déchets et de matières recyclables

#### **Parc Jarry :**

- Retirer 140 bancs extérieurs existants, soit l'ensemble des bancs en place, et en remettre 51 à l'arrondissement pour récupération des pièces ou des bancs ;
- Installer 122 bancs de type Parc La Fontaine produits par les ateliers municipaux et fournis par la Ville (84 bancs avec dossiers, 13 bancs sans dossiers, 7 bancs du genre chaise longue, 2 bancs linéaires et 16 assises de bancs sur muret) ;
- Réaliser et mettre en place des dalles en béton préfabriquées nécessaires à l'installation du nouveau mobilier ;
- Réaménager un espace au centre d'une aire de jeu et le transformer en une aire de pique-nique en effectuant les travaux de nivellement, de plantations et de gazonnement requis ;
- Effectuer les travaux de gazonnement nécessaires pour réparer les surfaces endommagées.

#### En résumé

Retrait : 140 bancs

Ajout (même emplacement) : 46 bancs

Ajout (nouvel emplacement) : 76 bancs dont 2 de ces bancs sont des bancs linéaires équivalents en tout à 20 places assises

#### **Parc Angrignon :**

- Retirer 4 bancs existants sur un ensemble de 53 bancs en place, et en remettre 3 à l'arrondissement pour récupération des pièces ;
- Retirer 53 contenants à déchets extérieurs existants, soit l'ensemble des contenants en place, et remettre 5 contenants à l'arrondissement pour récupération des pièces ;
- Installer 27 bancs de type Parc La Fontaine produits par les ateliers municipaux et fournis par la Ville (16 bancs avec dossiers, 5 bancs sans dossiers et 6 bancs du genre chaise longue) ;
- Fournir et installer 116 contenants pour les déchets et les matières recyclables de type compacteur automatique solaire (30), standard (46) et à grande capacité (40) ;
- Réaliser et mettre en place des dalles en béton préfabriquées nécessaires à l'installation des contenants à déchets et à matières recyclables ainsi que pour les nouveaux bancs ;
- Remplacer des sections de la clôture à mailles de chaîne existante à l'entrée de l'aire d'exercice pour chien afin d'y intégrer un contenant à déchets et un à matières recyclables ;
- Effectuer les travaux de gazonnement nécessaires pour réparer les surfaces endommagées.

#### En résumé

Retrait : 4 bancs et 53 contenants à déchets

Ajout (même emplacement) : 1 banc

Ajout (nouvel emplacement) : 26 bancs, 58 contenants à déchets et 58 contenants à

matières recyclables

### **Parc La Fontaine :**

- Retirer 51 bancs existants sur un ensemble de 282 bancs en place, et en remettre 1 à l'arrondissement pour récupération des pièces ;
- Installer 51 bancs de type Parc La Fontaine produits par les ateliers municipaux et fournis par la Ville (45 bancs avec dossiers et 6 bancs du genre chaise longue) ;
- Fournir et installer 4 contenants de type compacteur automatique solaire pour les déchets et les matières recyclables ;
- Réaliser et mettre en place des dalles en béton préfabriquées nécessaires à l'installation des contenants à déchets et à matières recyclables ainsi que pour les nouveaux bancs;
- Effectuer les travaux de gazonnement nécessaires pour réparer les surfaces endommagées.
- Modifier le système de verrous des 44 contenants standards existants ;
- Améliorer le revêtement extérieur antigraffiti sur les 72 contenants en place ;

#### En résumé

Retrait : 51 bancs

Ajout (nouvel emplacement) : 51 bancs, 2 contenants à déchets et 2 contenants à matières recyclables

### **Parc Maisonneuve :**

- Retirer 38 bancs extérieurs existants, soit l'ensemble des bancs en place, et en remettre 7 à l'arrondissement pour récupération des pièces ;
- Retirer 4 contenants à déchets extérieurs existants très abîmés près du chalet d'accueil ;
- Installer 43 bancs de type Parc La Fontaine produits par les ateliers municipaux et fournis par la Ville (20 bancs avec dossiers, 19 bancs sans dossiers et 4 bancs du genre chaise longue) ;
- Fournir et installer près du chalet d'accueil 6 contenants de type compacteur automatique solaire pour les déchets et les matières recyclables ;
- Réaliser et mettre en place des dalles en béton préfabriquées nécessaires à l'installation du nouveau mobilier et des contenants à déchets et à matières recyclables ;
- Effectuer les travaux de gazonnement nécessaires pour réparer les surfaces endommagées.

#### En résumé

Retrait : 38 bancs et 4 contenants à déchets

Ajout (même emplacement) : 16 bancs

Ajout (nouvel emplacement) : 27 bancs, 3 contenants à déchets et 3 à matières recyclables

### **Parc Jeanne-Mance :**

Ce projet assurera une meilleure répartition des bancs dans tout le parc. Trois axes d'implantation seront privilégiés, soit : Rachel, Marie-Anne et de l'Esplanade afin de prendre avantage des vues sur la montagne, sur le monument à sir George-Étienne Cartier et sur les façades d'intérêt du front bâti de l'avenue de l'Esplanade.

De façon générale et non limitative, les travaux au parc Jeanne-Mance seront les suivants :

- Retirer 72 bancs existants sur un ensemble de 72 (dont 39 sont situés en périphérie des terrains de tennis). Remettre 20 bancs à l'arrondissement pour récupération des pièces ou des bancs ;

- Installer 72 bancs de type Parc La Fontaine produits par les ateliers municipaux et fournis par la Ville (62 bancs avec dossiers et 10 bancs sans dossiers) ;
- Réaliser et mettre en place des dalles en béton préfabriquées nécessaires à l'installation du nouveau mobilier ;
- Effectuer les travaux de gazonnement nécessaires pour réparer les surfaces endommagées.

#### En résumé

Retrait : 72 bancs

Ajout (même emplacement) : 10 bancs

Ajout (nouvel emplacement) : 62 bancs

Les contingences de ce projet sont évaluées à 10 % du coût estimé du contrat afin de couvrir les risques possibles de dépenses imprévues dans les secteurs suivants :

- La présence d'enrochement lors des excavations ;
- La présence d'infrastructures souterraines non répertoriées.

Le bordereau de la soumission comporte des contingences de l'ordre de 10 % du montant des travaux.

Les dépenses incidentes de ce projet s'élèvent à 40 %, soit un montant de 686 619,20 \$ (taxes incluses), et représentent entre autres tous les travaux pris en charge par la Ville, et qui sont les suivants :

- Frais de contrôle de la qualité des matériaux et de certains travaux ;
- Achat de mobiliers produits par les ateliers municipaux de la Ville tels que les bancs et les tables de pique-nique qui seront installés par l'entrepreneur dans chaque parc ;
- Achat et installation de panneaux pour sensibiliser et informer les visiteurs du nouveau service offert de collecte des matières recyclables ;
- Achat et installation de panneaux de chantier pour informer les usagers des travaux en cours dans chaque parc ;
- Achat de paniers de broche et de barils en plastique que l'arrondissement installera au besoin, dans les lieux stratégiques lors d'événements.

## **JUSTIFICATION**

Les interventions dans ce projet visent les objectifs suivants :

#### Concernant le mobilier

- Uniformiser les modèles de bancs dans les parcs urbains ;
- Offrir du mobilier en quantité satisfaisante pour améliorer le confort des usagers des grands parcs et répondre à certaines demandes ;
- Implanter le mobilier aux endroits stratégiques les plus fréquentés, selon les besoins des usagers et les types d'activités ;
- Faciliter l'approvisionnement du mobilier puisque la famille de modèle définie sera produite par les ateliers municipaux de la Ville ;
- Faciliter l'entretien du mobilier puisqu'il n'y aura qu'une famille de modèle définie ;
- Implanter une unité visuelle dans les grands parcs en vue de créer chez la population un lien entre les parcs du réseau des grands parcs.

#### Concernant les contenants à déchets et à matières recyclables

- Uniformiser les modèles de contenants à déchets et à matières recyclables dans les grands parcs ;
- Mettre en place un système de récupération de matières recyclables dans les grands parcs ;
- Améliorer le service de cueillette des déchets offert aux usagers des grands parcs ;
- Diminuer la fréquence des passages des véhicules d'entretien nécessaires aux opérations de cueillette ;
- Offrir une desserte adéquate adaptée aux singularités de chaque site et l'implanter à des endroits stratégiques.

La liste du SEAO indique un seul preneur de cahier des charges, soit Urbex construction Inc. De plus, nous constatons que seule cette même entreprise a déposé une soumission.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Urbex construction Inc.	1 560 498, 18 \$	156 049,82 \$	1 716 548,00 \$
Dernière estimation réalisée par la DGPV le 16 juillet 2013	1 653 300,25 \$	165 330,03 \$	1 818 630,28 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme - estimation))</i>			- 102 082,28 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 6 %

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant du contrat est de 1 492 975,99 \$, avant les taxes. De plus, des incidences de 597 190,01 \$, avant les taxes seront requises pour les services professionnels, les frais d'impressions, les frais relatif à la communication et à l'acquisition de mobilier.

Les incidences, au montant de 686 619,21 \$, taxes incluses, se détaillent comme suit :

Services techniques : 101 178,00 \$

Acquisition : 562 446,21 \$

Services professionnels : 22 995,00 \$

Le montant total du projet est de 2 403 167,21 \$, incluant les taxes.

Le budget du présent dossier est prévu au PTI 2013-2015 de la Direction des grands parcs et du verdissement comme suit :

- Information budgétaire : ce sous-projet fait partie du programme 34300 - Réaménagement du réseau des grands parcs
- Information comptable/vote de crédits : voir l'intervention de la Direction des grands parcs et du verdissement pour les comptes de provenance et d'imputation

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet vise directement à répondre à deux objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise :

- Le premier est celui de mettre en place des équipements et du mobilier favorisant la réduction et la récupération des déchets et matières recyclables dans les grands parcs. Cet objectif vise également à sensibiliser et à développer un engagement auprès des employés des parcs, des résidents à proximité et des visiteurs qui utilisent ces parcs.
- Le deuxième objectif est d'améliorer les services offerts et le confort des usagers de ces lieux publics. Ceci encouragera une plus grande fréquentation de ces parcs, ce qui favorisera une meilleure participation aux activités qui s'y déroulent.

De façon générale, les interventions dans ce projet permettront de mettre en valeur les parcs concernés en améliorant l'uniformité des modèles de mobiliers et de contenants, ce qui facilitera un meilleur entretien des lieux.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans poursuite de ce projet, la Direction des grands parcs et du verdissement ne répondra pas aux objectifs visés du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. La présence de mobiliers et d'équipements dégradés par le temps, l'amalgame de modèles disparates ainsi que le manque d'installation par rapport aux activités présentes contribue à véhiculer une image négligée des parcs urbains en plus d'offrir une expérience négative aux usagers et aux visiteurs. Cette situation va à l'encontre de la démarche actuelle de la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) dont une des missions consiste à offrir à la population des milieux de vie de qualité.

Ce projet est une opportunité d'entreprendre une démarche de rationalisation du mobilier en vue de faciliter les opérations d'entretien, d'offrir de meilleurs services aux usagers, de sécuriser davantage ces parcs urbains et d'en améliorer la qualité des lieux, de l'image et de l'expérience vécue. Effectivement, certains bancs existants, tels que ceux avec pattes en béton, sont susceptibles à court terme de compromettre la sécurité des usagers et nécessitent d'être remplacés. De plus, le fait de ne pas réaliser ce projet serait aussi de ne pas répondre adéquatement à une source de mécontentement récurrente des citoyens, en particulier dans les zones de fortes fréquentations telles les aires de pique-nique, ce qui engendre de nombreuses plaintes.

Les travaux dans ce projet seront répartis sur presque la totalité des différents parcs urbains. Étant donné les nombreuses programmations d'activités qui se déroulent et l'achalandage tout au long de l'été, il apparaît opportun d'entreprendre les travaux à l'automne. Advenant le cas où ce projet ne serait pas réalisé cet automne, il serait difficile d'effectuer les travaux au printemps prochain et par conséquent, la réalisation en sera reportée à l'automne 2014.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil municipal : 26 août 2013  
Octroi du contrat : Septembre 2013  
Début des travaux : Septembre 2013  
Fin des travaux : Décembre 2013

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses de la déclaration des liens d'affaires et les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont fait partie des documents lors de l'appel d'offres et elles ont été incluses au cahier des charges. De plus, une clause a été insérée dans le cahier des charges en ce qui concerne les dispositions visant à favoriser l'intégrité en matière de contrats.

Cet octroi de contrat respecte les politiques et encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement ;
- Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels ;
- Encadrement - Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Celine D'AOUST)

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Jean-Pierre FRAPPIER)

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Ariane GOYETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture\_des sports\_des loisirs\_des parcs et du développement social (Luc GOSSELIN)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

Avis favorable :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Nathalie BÉGIN)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Stéphane BERGEVIN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ingrid CHARTRAND  
Architecte paysagiste

**Tél :** 514-868-5065

#### **ENDOSSÉ PAR**

Daniel GROULX  
Chef de division

**Tél :** 514-872-6762

**Télocop.:** 514 872-1458

**Télocop. :** 514 872-1458

**Date d'endos. :** 2013-07-26

**Dossier # :1131246009**

**Dossier # : 1134822004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Routek Construction inc., pour la construction et reconstruction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, d'îlots, de chaussée flexible, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Saint-Jean-Baptiste à la 87e Avenue (Réalisation du train de l'Est). Arrondissement: Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 5 042 009,37 \$ (contrat: 4 343 009,37 \$ + incidences: 699 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 233502 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 5042 009,37 \$, taxes incluses, pour la construction et reconstruction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, d'îlots, de chaussée flexible, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Saint-Jean-Baptiste à la 87e Avenue (Réalisation du train de l'Est) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Routek Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 343 009,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 233502 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 8,6% par l'agglomération, pour un montant de 434 897,82 \$ et 91,4%, soit 4 607 111,55 \$, par le budget de la Ville Centrale .

**Signataire :**

Luc LÉVESQUE

---

Chef de division Géomatique  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134822004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Routek Construction inc., pour la construction et reconstruction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, d'îlots, de chaussée flexible, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Saint-Jean-Baptiste à la 87e Avenue (Réalisation du train de l'Est). Arrondissement: Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 5 042 009,37 \$ (contrat: 4 343 009,37 \$ + incidences: 699 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 233502 - 8 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En mars 2006, le gouvernement du Québec a annoncé son intention de promouvoir la réalisation d'une nouvelle ligne de trains de banlieue desservant l'est de Montréal et la couronne nord-est de la région métropolitaine. Ce projet empruntera les lignes ferroviaires existantes sur le territoire de la Ville de Montréal (ligne Deux-Montagnes et ligne du CN/Subdivision Saint-Laurent et Joliette) et nécessite la construction d'un nouveau lien ferroviaire entre la voie existante du CN à Repentigny et celle du CP à Mascouche. Elle reliera la Gare centrale à la nouvelle gare terminale de Mascouche. L'agence métropolitaine de transport (AMT) est responsable de ce projet.

L'AMT procède actuellement à l'implantation d'une nouvelle ligne de trains de banlieue reliant le centre-ville de Montréal à Mascouche et dont le tracé passera par plusieurs arrondissements montréalais. D'une longueur de 52 km, dont 35 km à Montréal, le Train de l'Est implique l'aménagement de 11 nouvelles gares, dont sept sur l'île de Montréal. Avec cinq départs le matin, cinq départs en après-midi et un en soirée, l'achalandage prévu du Train de l'Est est de 5500 personnes par période de pointe.

La mise en service du Train de l'Est est prévue à l'automne 2014 selon le dernier échéancier de l'AMT .

Afin de desservir ces nouvelles gares ou d'en améliorer l'accessibilité, des travaux sont parfois requis sur le réseau routier de la Ville. C'est le cas du boulevard Maurice Duplessis qui doit être parachevé aux abords de la future gare Rivière des Prairies dans

l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. La Ville est responsable de la construction du prolongement du boulevard, tandis que l'AMT est responsable de la réalisation de la gare comprenant le dépose-minute, le quai ainsi que le stationnement incitatif.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

<b>Étapes précédentes</b>	<b>Coûts</b>	<b>Date de début</b>	<b>Date de fin</b>
Travaux de la CSEM , tronçon 1	51 282,74 \$	Février 2013	Avril 2013
Travaux de la CSEM , tronçon 2	81 389,06 \$	Avril 2013	Mai 2013
Construction d'un égout pluvial et d'une conduite d'eau secondaire dans le boulevard Maurice-Duplessis, tronçon 1 (boul.St-Jean-Baptiste à 87e Avenue)	1 765 703,20 \$	Mai 2012	Août 2012
Construction d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans le prolongement du boulevard Maurice Duplessis, tronçon 2 (av. Olivier-Lejeune à boul. Saint-Jean-Baptiste)	4 162 108,44 \$	Novembre 2012	Octobre 2013
<b>Étapes faisant l'objet du présent dossier</b>	<b>Coûts</b>	<b>Date de début</b>	<b>Date de fin</b>
Pavage (4 voies) , trottoirs,éclairage et piste cyclable dans le boulevard Maurice-Duplessis, tronçon 1	5 042 009,37 \$	Octobre 2013	Juillet 2014
<b>Étapes à venir</b>		<b>Date de début</b>	<b>Date de fin</b>
Pavage (2 voies), trottoirs, éclairage et piste cyclable, tronçon 2		Mai 2014	Août 2014
Travaux de la CSEM , tronçon 3 (boul. Rivière-des-Prairies à av. Olivier-Lejeune)		Juin 2014	Juillet 2014
Construction d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans le prolongement du boulevard Maurice Duplessis, tronçon 3		Février 2014	Juin 2014
Pavage (4 voies) , trottoirs, éclairage, feux de circulation et piste cyclable dans le boulevard Maurice-Duplessis, tronçon 3		Juin 2014	septembre 2014

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 21 janvier au 13 février 2013. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Quatre (4) addendas furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

1. Addenda no. 1 émis le 6 février 2013: Modifications à la formule de soumission et au cahier des prescriptions spéciales;
2. Addenda no. 2 émis le 7 février 2013: Modifications à la formule de soumission et au cahier des prescriptions spéciales;
3. Addenda no. 3 émis le 8 février 2013: Modifications à la formule de soumission et au cahier des prescriptions spéciales;
4. Addenda no. 4 émis le 11 février 2013: Modifications à la formule de soumission.

Le délai encouru entre la date de l'ouverture des soumissions et la date de recommandation de l'octroi du contrat est dû au fait que le plus bas soumissionnaire conforme, Les entreprises Catcan inc. nous a avisé, en date du 17 juin 2013, qu'il ne prolongerait pas le délai de validité de sa soumission. Par conséquent, la Direction des infrastructures recommande l'octroi du contrat à Routek Construction inc., deuxième plus bas soumissionnaire conforme ayant accepté de prolonger le délai de validité de sa soumission en date du 2 juillet 2013 (voir pièce jointe).

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0258 - 23 août 2012 - Accorder un contrat à Construction G-Nesis inc. pour la construction d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans le prolongement du boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Saint-Jean-Baptiste à la rue Olivier-Lejeune. - Arrondissement : Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 4 162 108,44 \$, taxes incluses ( contrat: 3 839 388,91\$ + incidences 322 719,53 \$ ) - Appel d'offres public 233501 - 8 soumissionnaires. (1120266047);  
CM12 0042 - 23 janvier 2012 - Accorder un contrat à Bentech Construction inc. pour la construction d'un égout pluvial et d'une conduite d'eau secondaire dans le prolongement du boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Armand-Chaput au boulevard Saint-Jean-Baptiste, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 1 765 703,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1231 (11 soum.) (1110266050);

CE11 1605 - 12 Octobre 2011 - Autoriser les lancements des appels d'offres publics requis pour la réalisation des travaux de parachèvement du boulevard Maurice -Duplessis , entre le boulevard Rivière-des-Prairies et les abords de la gare Rivière-des-Prairies (1114021002);

CE10 1135 - 7 juillet 2010 - Appuyer la réalisation des travaux requis pour la mise en service du Train de l'est , sur le tronçon montréalais , tel que proposé par l'AMT (1104933001);

CG08-0362 - 19 Juin 2008 - Adoption du Plan de transport(1081053001);

CE06-0715 - 17 mai 2006 - Accord de principe sur le projet de Train de l'Est de l'AMT , mandatant le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, en collaboration avec le Service des infrastructures , du transport et de l'environnement (SITE) , la Société de transport de Montréal et les arrondissements concernés, à procéder à l'analyse de l'insertion urbaine et mandatant le SITE pour coordonner le dossier auprès de l'AMT et assurer des enjeux municipaux (1063250001).

### **DESCRIPTION**

Les travaux du présent contrat consistent au réaménagement du boulevard Maurice-Duplessis, d'un point situé à environ quarante mètres à l'ouest du boulevard Saint-Jean-

Baptiste jusqu'à l'intersection de la 87e Avenue. Les travaux de voirie consistent principalement en la construction et reconstruction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, d'îlots, de chaussées flexibles et d'une piste cyclable. Les travaux d'électricité consistent principalement en la fourniture et l'installation d'un système d'éclairage de rue. Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est d'une moyenne pondérée de 10,7 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% pour les sous-projets relatifs aux travaux de construction de trottoirs et de bordures (1275005030), d'une chaussée flexible (1375005003) ainsi que de feux de circulation (1375005005) et de 15 % pour le sous-projet relatif à la fourniture et installation d'éclairage (1375005004). Ces pourcentages furent déterminés en fonction des risques inhérents reliés à la gestion des sols contaminés, aux quantités approximatives de roc à excaver dont la profondeur est variable d'un sondage à l'autre, ainsi qu'aux risques inhérents, dans le cas du sous-projet # 1375005004, reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux souterrains.

Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés, les permis d'accès aux puits de la CSEM, les branchements HQ, les frais de signaleurs pour les travaux dans l'emprise du CN ainsi que l'achat de végétaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 233502 s'est déroulé du 21 janvier 2013 au 13 février 2013. Sur seize (16) preneurs de cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé une soumission et huit (8) n'en ont pas déposées, soit une proportion respective de 50%. En ce qui concerne les motifs de désistement, une (1) firme (13 %) a indiqué que son carnet des commandes est complet et sept (7) fournisseurs (88 %) n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner.

## JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>		<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b>	Routek Construction inc. (Licence RBQ #5588-6493-01) (Attestation Revenu Québec délivrée le 12 juin 2013)	3 921 966,84 \$	421 042,53 \$	4 343 009,37 \$
<b>2</b>	Demix Construction , une division de Holcim (Canada) inc.	4 038 339,23 \$	425 410,42 \$	4 463 749,65 \$
<b>3</b>	Maskimo Construction inc.	4 080 884,71 \$	432 175,56 \$	4 513 060,27 \$
<b>4</b>	Construction DJL inc.	4 207 203,02 \$	445 625,22 \$	4 652 828,24 \$
<b>5</b>	Construction Soter inc.	4 286 412,58 \$	450 217,76 \$	4 736 630,34 \$
<b>6</b>	Paysagiste S. Forget inc.	4 298 710,37 \$	453 625,04 \$	4 752 335,41 \$

7	Les Constructions et pavage Jeskar inc.	4 342 583,44 \$	456 600,98 \$	4 799 184,42 \$
	Estimation des professionnels internes (\$)	4 385 781,73 \$	475 635,64 \$	<b>4 861 417,37 \$</b>
	<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>		(\$)	<b>4 608 685,39 \$</b>
	<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>		(%)	<b>6,1%</b>
	<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>		(\$)	<b>456 175,05 \$</b>
			(%)	<b>10,5%</b>
	<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		(\$)	<b>-518 408,00 \$</b>
			(%)	<b>-10,7%</b>
	<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>		(\$)	<b>120 740,28 \$</b>
			(%)	<b>2,8%</b>

**\* Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Veillez noter que le montant de la soumission de Demix Construction a été corrigé dû à une erreur de calcul des taxes. Le montant total est passé de 4 483 112,94 \$ à 4 463 749,65 \$. Également, le montant de la soumission des Constructions Jeskar a été corrigé dû à une erreur de calcul dans les travaux contingents pour le sous-projet 1275005030. Le montant total est passé de 4 799 183,74 \$ à 4 799 184,42 \$. Finalement, l'entrepreneur Les entreprises Catcan inc., ne voulant pas prolonger son cautionnement de manière à conserver sa position au sein de notre processus, a retiré sa soumission, au montant de 4 284 419,09 \$. Le deuxième plus bas soumissionnaire, Routek Construction inc., a accepté de prolonger la validité de sa soumission jusqu'au 30 septembre 2013. Il devient ainsi le plus bas soumissionnaire conforme.

L'estimation des professionnels de la Division de l'économie de la construction (DEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DEC, est de -518 408,00 \$ (-10,7 %). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la Division de l'économie de la construction.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres sujet à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1226-2012. L'adjudicataire recommandé, Routek Construction inc., a reçu son attestation de l'Autorité des marchés financiers en date du 26 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 4 343 009,37 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 3 921 966,84 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 421 042,53 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 5 042 009,37 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 699 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est

assumée à 91,4 % par la Ville centrale et à 8,6 % par l'agglomération pour la construction de la piste cyclable et représente un coût net de 4 822 743,90 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale.

Le sommaire de la répartition des coûts se retrouve dans l'intervention de la Fonction Finances du Service des Finances.

### **DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'AGGLOMÉRATION - DIRECTION DES TRANSPORTS**

La dépense totale est assumée à 8,6 %, soit 434 897,82 \$, par le budget d'agglomération de la Direction des transports et représente un coût net pour cette dernière de 415 985,11 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale.

Les coûts sont financés par le règlement d'emprunt 11-030. Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Direction des transports.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

### **DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DIRECTION DES TRANSPORTS**

La dépense totale est assumée à 91,4%, soit 4 607 111,55 \$, par le budget de la Ville Centrale de la Direction des transports et représente un coût net pour cette dernière de 4 406 758,79 \$, lorsque diminuée de la ristourne fédérale.

Les coûts sont financés par le règlement d'emprunt 09-030. Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Direction des transports.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En accord avec la vision de son plan de transport adopté en 2008, la Ville mise sur le transport collectif pour réduire significativement la dépendance à l'automobile. Le projet permet l'accessibilité à la future gare du Train de l'est, à son terminus d'autobus et à son stationnement incitatif.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi du présent contrat fait partie des diverses phases à prévoir pour aménager un accès sécuritaire à la gare au moment de la mise en service du Train de l'Est de l'AMT. Il importe donc de procéder aux travaux faisant l'objet du présent dossier dans de brefs délais afin de permettre la réalisation des autres phases subséquentes et ainsi respecter l'échéancier du projet global de l'AMT.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 30 septembre 2013, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux et de mettre en péril la mise en service du train de l'Est prévue au printemps 2014.

L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la

circulation». L'exécution des travaux du présent contrat sera planifiée en collaboration avec l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications le 7 décembre 2012.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Début octobre 2013

Fin des travaux : Juillet 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- politique de gestion contractuelle;
- confidentialité des estimations dans les contrats;
- contingences, incidences et déboursés dans les contrats.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit:

Routek Construction inc.  
8400, Place Marien  
Montréal (Québec) H1B 5W8

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Bernard DONATO)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Caroline FORGET)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports (Vincent DEFEIJT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Robert LINTEAU  
Ingénieur

**Tél :** 514 868-4406  
**Télécop.:** 514 872-2874

Martin GAUDETTE, ing.  
Chef de section  
Tél. : 514 872-5622  
Télécop. : 514 872-2874

**ENDOSSÉ PAR**

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

**Tél :** 514 872-7816  
**Télécop. :** 514 872-2874

**Date d'endos. :** 2013-08-06

**Dossier # :1134822004**

**Dossier # : 1134822012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme de réfection routière (PRR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Routek Construction inc., pour la reconstruction de la chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de mails, d'îlots, fourniture et installation d'un système d'éclairage de rue et reconstruction des entrées de services d'égout et d'aqueduc, dans le boulevard Roi-René, du boulevard Yves-Prévost au boulevard Wilfrid-Pelletier. (P.R.R. 2012- Réseau artériel). Arrondissement: Anjou. Dépense totale de 4 070 748,56 \$ (contrat: 3 588 748,56 \$ + incidences: 482 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 252602 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 070 748,56 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de mails, d'îlots, fourniture et installation d'un système d'éclairage de rue et reconstruction des entrées de services d'égout et d'aqueduc, dans le boulevard Roi-René, du boulevard Yves-Prévost au boulevard Wilfrid-Pelletier (P.R.R. 2012- Réseau artériel) dans l'arrondissement Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Routek Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 588 748,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252602;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Luc LÉVESQUE **Le** 2013-08-13 14:31

**Signataire :**

Luc LÉVESQUE

---

Chef de division Géomatique  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1134822012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme de réfection routière (PRR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Routek Construction inc., pour la reconstruction de la chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de mails, d'îlots, fourniture et installation d'un système d'éclairage de rue et reconstruction des entrées de services d'égout et d'aqueduc, dans le boulevard Roi-René, du boulevard Yves-Prévost au boulevard Wilfrid-Pelletier. (P.R.R. 2012- Réseau artériel). Arrondissement: Anjou. Dépense totale de 4 070 748,56 \$ (contrat: 3 588 748,56 \$ + incidences: 482 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 252602 - 5 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des infrastructures poursuit – via son *Programme de réfection des rues (PRR) collectrices* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Mis de l'avant pour la première fois en 2008 pour prêter main-forte aux arrondissements et accélérer la remise à niveau du réseau routier local, ce programme vise notamment à répondre au mandat que la Ville de Montréal s'est donné, soit de contribuer à la sécurité des usagers de la route, à la qualité de vie des citoyens et à l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

Cet appel d'offres fait suite à l'appel d'offres 252601, publié du 23 juillet 2012 au 8 août 2012 (GDD 1126013029), qui a été annulé en raison l'application de la loi sur l'intégrité en matière de contrats public (décret 1226-2012), et relancé du 28 janvier au 20 février 2013.

Étapes préalables	Coûts	Date de début	Date de fin
Reconstruction d'une chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de mails, d'îlots, installation de mobilier d'éclairage et reconstruction	2 134 932,09 \$	mai 2012	septembre 2012

des entrées de service d'égout et d'aqueduc, dans le boul. Roi-René, de la rue Sentennes au boulevard Yves-Prévost. ( 1113615002 )

	<b>Coûts</b>	<b>Date de début</b>	<b>Date de fin</b>
<b>Étape faisant l'objet du présent contrat :</b>  Reconstruction d'une chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de mails, d'îlots, installation de mobilier d'éclairage et reconstruction des entrées de service d'égout et d'aqueduc, dans le boul. Roi-René, du boulevard Yves-Prévost au boulevard Wilfrid-Pelletier.	4 070 748,56 \$	août 2013	novembre 2013

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 28 janvier au 20 février 2013. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 5 février 2013: Modifications à la formule de soumission et au cahier de prescriptions spéciales.

Le délai encouru entre la date de l'ouverture des soumissions et la date de recommandation de l'octroi du contrat est dû au fait que le plus bas soumissionnaire conforme, Les entreprises Catcan inc. nous a avisé, en date du 11 juillet 2013, qu'il ne prolongerait pas le délai de validité de sa soumission. Par conséquent, la Direction des infrastructures recommande l'octroi du contrat à Routek Construction inc., deuxième plus bas soumissionnaire conforme ayant accepté de prolonger le délai de validité de sa soumission en date du 12 juillet 2013 (voir pièce jointe).

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE11 2141 - 21 décembre 2011- Autoriser le lancement des appels d'offres requis pour la réalisation en 2012 du programme de réfection routière du réseau artériel (1112088005).  
CE11 1653 - 19 octobre 2011- Accorder un contrat à Construction DJL Inc., pour la reconstruction d'une chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de mails, d'îlots, installation de mobilier d'éclairage et reconstruction des entrées de service d'égout et d'aqueduc, dans le boulevard Roi-René de la rue Sentennes au boulevard Yves-Prévost. Arrondissement d'Anjou (1113615002).

CE11 0317 - 16 mars 2011 - Approuver la programmation 2011 du programme de réfection routière du réseau artériel et autoriser le lancement des appels d'offres requis à la réalisation de cette programmation (1100266012).

## DESCRIPTION

Les travaux de ce présent contrat consistent en la reconstruction d'une chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de mails, d'îlots, l'installation de mobilier d'éclairage de rue et la reconstruction des entrées de service d'égout et d'aqueduc, dans le boulevard Roi-René, du boulevard Yves-Prévost au boulevard Wilfrid-Pelletier.

Il est nécessaire de reconstruire les entrées de service d'eau et d'égout car ces infrastructures sont vétustes et ont dépassé leur espérance de vie utile. De nombreux bris en justifient le remplacement.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est d'une moyenne pondérée de 10,3% du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % pour les sous-projets relatifs aux travaux de trottoirs (1255845051), de pavage (1255845052), de conduite d'eau secondaire (1056109124) et d'égout combiné (1056109121) et de 15 % pour le sous-projet relatif aux travaux d'éclairage de rue (1258002017). Ces pourcentages furent déterminés en fonction de la complexité du projet. En effet, ce dernier comporte plusieurs étapes subséquentes, des risques inhérents liés à la gestion des sols contaminés et une gestion accrue des impacts.

Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 252602 s'est déroulé du 28 janvier au 20 février 2013. Sur onze (11) preneurs de cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission et six (6) n'en ont pas déposées; soit une proportion respective de 45% et 55%. En ce qui concerne les motifs de désistement, quatre (4) firmes (67 %) se sont identifiées comme sous-traitant et deux (2) fournisseurs (33 %) n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>		<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b>	Routek Construction inc. (Licence RBQ #5588-6493-01) (Attestation Revenu Québec délivrée le 12 juin 2013 )	3 253 667,74 \$	335 080,82 \$	3 588 748,56 \$
<b>2</b>	Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.	3 440 440,05 \$	351 623,73 \$	3 792 063,78 \$
<b>3</b>	Construction DJL inc.	3 455 870,18 \$	354 064,18 \$	3 809 934,36 \$
<b>4</b>	Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	3 745 442,55 \$	382 538,33 \$	4 127 980,88 \$

Estimation des professionnels internes (\$)	3 448 557,27 \$	354 092,41 \$	<b>3 802 649,68 \$</b>
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>			<b>(\$)</b> <b>3 829 681,90</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>			<b>(%)</b> <b>\$</b> <b>6,7%</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>			<b>(\$)</b> <b>539 232,32 \$</b> <b>(%)</b> <b>15%</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>			<b>(\$)</b> <b>-213 901,12</b> <b>(%)</b> <b>\$</b> <b>-5,6%</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>			<b>(\$)</b> <b>203 315,22 \$</b> <b>(%)</b> <b>5,7%</b>

**\* Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

L'entrepreneur Les entreprises Catcan inc., ne voulant pas prolonger son cautionnement de manière à conserver sa position au sein de notre processus, a retiré sa soumission, au montant de 3 492 957,18 \$. Le deuxième plus bas soumissionnaire, Routek Construction inc., a accepté de prolonger la validité de sa soumission jusqu'au 30 septembre 2013. Il devient ainsi le plus bas soumissionnaire conforme.

L'estimation des professionnels de la Division de l'économie de la construction (DEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DEC, est de -213 901,12 \$ (-5,6%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la Division de l'économie de la construction.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres sujet à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1226-2012. L'adjudicataire recommandé, Routek Construction inc., a reçu son attestation de l'Autorité des marchés financiers en date du 26 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 3 588 748,56 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 3 253 667,74 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 335 080,82 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de **4 070 748,56 \$** (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 482 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale et représente un coût net de **3 893 721,01 \$** lorsque diminuée de la ristourne fédérale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans les interventions de la Fonction Finances du Service des finances, et de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est répartie de la façon suivante entre le PTI 2013-2015 du Service des Infrastructures, du transport et de l'environnement et celui du Service de l'eau:

- 78,95% est prévu au budget triennal du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, soit une somme de 3 213 897,37 \$ taxes incluses;
- 21,05% est prévu au budget triennal de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau ; cette partie de la dépense est admissible au programme TECQ dont le taux de subvention est de 100 % et représente un montant de 856 851,19 \$ taxes incluses.

Le sommaire de la répartition des coûts se retrouve dans l'intervention Fonction finances - Administration développement des opérations.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet prévoit maintenir et remplacer les arbres et arbustes endommagés par la réalisation des travaux, ce qui permet de conserver les installations visant la réduction de l'impact des îlots de chaleur, conservant ainsi la qualité de vie des citoyens.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 30 septembre 2013, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leurs soumissions. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit en pièces jointes dans le document « principes de gestion de la circulation ». L'exécution des travaux du présent contrat sera planifiée en collaboration avec l'arrondissement Anjou.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : août 2013

Fin des travaux : novembre 2013

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- politique de gestion contractuelle;
- confidentialité des estimations dans les contrats;
- contingences, incidences et déboursés dans les contrats.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit:

Routek Construction inc.  
8400, Place Marien  
Montréal (Québec) H1B 5W8

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable :  
Anjou , Direction des travaux publics (Réal LAFLEUR)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Lucie M PICARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable :  
Eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Robert CARDIN

**Tél :** 514 872-0451  
**Télécop.:** 514 872-9973

Martin GAUDETTE, ing.  
Chef de section - Voirie  
Tél. : 514 872-5622  
Télécop. : 514 872-2874

#### **ENDOSSÉ PAR**

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

**Tél :** 514 872-7816  
**Télécop. :** 514 872-2874

**Date d'endos. :** 2013-08-07

**Dossier # :1134822012**



**Dossier # : 1130631001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la planification et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les orientations et mesures du Plan de fidélisation des familles 2014-2017 proposées par le Service de la mise en valeur du territoire; mandater ce dernier pour faire des représentations auprès du gouvernement du Québec pour solliciter un appui pour la mise en oeuvre du Plan de fidélisation.

1. D'approuver les orientations et mesures du Plan de fidélisation des familles 2014-2017 proposées par le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT).
2. De mandater le SMVT, de concert avec les responsables du Service des affaires institutionnelles, pour préparer les dossiers et argumentaires nécessaires pour faire des représentations auprès du gouvernement du Québec pour solliciter un appui à la mise en oeuvre du Plan de fidélisation des familles.

**Signé par** Christian CHAMPAGNE **Le** 2013-07-30 13:13

**Signataire :** Christian CHAMPAGNE

\_\_\_\_\_  
Cadre sur mandat(s)  
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130631001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la planification et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les orientations et mesures du Plan de fidélisation des familles 2014-2017 proposées par le Service de la mise en valeur du territoire; mandater ce dernier pour faire des représentations auprès du gouvernement du Québec pour solliciter un appui pour la mise en oeuvre du Plan de fidélisation.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Montréal compte près de 300 000 familles, un nombre important qui représente 46 % des familles de la région (selon le recensement de Statistique Canada de 2011). Toutefois, à l'instar d'autres grandes métropoles, Montréal voit un nombre significatif de ses familles s'éloigner vers les couronnes suburbaines; on observe un solde négatif de près de 5 000 familles par année dans les échanges avec les régions voisines. La cherté et le peu de logements adaptés à leurs besoins arrivent en tête des motifs pour lesquels les familles quittent Montréal et cela, malgré leur désir premier d'y demeurer.

En octobre 2012, le conseil municipal adoptait une déclaration visant la fidélisation des familles à Montréal, et sollicitait du gouvernement du Québec un appui pour la mise en oeuvre d'un nouveau plan d'action pour la rétention des familles. Déjà, lors de l'élaboration du Plan de développement de Montréal (PDM), l'un des enjeux majeurs identifiés concernait l'accès à un logement abordable, surtout pour les jeunes familles et les ménages à faible revenu.

En novembre de la même année, le ministre responsable de la région métropolitaine de Montréal procédait à la création du comité de pilotage *Montréal = Familles*, alors que la problématique du maintien des familles sur l'île de Montréal était reconnue parmi les quatre priorités du gouvernement du Québec concernant la région métropolitaine. Il est prévu qu'un rapport d'étape fasse bientôt état des pistes retenues par ce comité.

C'est dans ce contexte et compte tenu de la nécessité d'agir pour maintenir les familles à Montréal, que le présent Plan de fidélisation 2014-2017 a été élaboré. Ce plan s'inscrit dans la continuité des mesures déjà mises en place pour relever ce défi.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE13 0273 – 6 mars 2013.** Modification au Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168) concernant certains prix maximaux d'acquisition.

**CE13 0231 – 27 février 2013.** Approbation du Plan de développement de Montréal modifié à la suite de la démarche de contribution publique et mandat à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour la tenue d'une consultation publique.

**CM12 0896 – 22 octobre 2012.** Déclaration du conseil municipal pour le renforcement et

l'instauration de mesures visant la fidélisation des familles à Montréal.

**CE10 0364 – 19 mars 2010.** Dans le cadre du « Bouquet de mesures pour les familles », hausse à 15 M\$ par année, de 2010 à 2013, de la participation municipale aux déboursés du programme Rénovation Québec.

**CG10 0413 – 25 novembre 2010.** Adoption du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015.

**CM08 0397 – 26 mai 2008.** Adoption de la Politique familiale de Montréal intitulée « Pour grandir à Montréal ».

## **DESCRIPTION**

Le maintien des familles n'est pas une préoccupation récente à Montréal, comme en témoigne la mise en place des Opérations 10 000 et 20 000 logements au cours des années soixante-dix et quatre-vingt-dix. Plus récemment, la Politique familiale et le Bouquet de mesures pour familles, adoptés respectivement en 2008 et 2010, introduisaient un virage famille dans plusieurs interventions municipales, notamment dans les programmes en habitation. Le Plan de fidélisation des familles est en continuité avec ces actions. Le Plan de fidélisation se veut une réponse aux familles qui veulent demeurer à Montréal et propose des moyens pour les aider à acheter ou rénover une propriété. Il vise aussi à aménager des milieux de vie de qualité et à encourager les promoteurs privés et communautaires à produire des logements familiaux. Globalement, le Plan de fidélisation contribuera à la mise en oeuvre du Plan de développement de Montréal (PDM).

Le Plan de fidélisation n'englobe pas toutes les interventions municipales touchant les familles (Ville et arrondissements). Il ne se substitue pas aux divers plans d'action qui touchent directement ou indirectement les familles, tels les plans d'action pour le développement durable, pour les aînés (MADA) et pour l'amélioration de la salubrité des logements. Il ne remplace pas non plus les opérations courantes assurant le bon fonctionnement des parcs, des équipements culturels et sportifs, etc.

L'objectif du Plan est de fidéliser les familles à Montréal tout au long de leur parcours résidentiel, notamment en :

- Incitant les familles à acheter à Montréal dans les nouveaux projets résidentiels;
- Encourageant l'achat et la rénovation de logements familiaux dans le parc existant des quartiers plus anciens;
- Soutenant la production de logements pour familles (production privée, sociale et communautaire et produits résidentiels détenus en propriété ou locatifs);
- Favorisant l'innovation, notamment par la réalisation d'un (ou plusieurs) grands projets pilotes pour familles;
- Améliorant et renforçant les milieux de vie existants et en aménageant de nouveaux quartiers de façon à assurer la présence de ménages familiaux;
- Sensibilisant les familles et les travailleurs montréalais aux avantages de demeurer à Montréal.

Le Plan mise sur un ensemble de mesures se regroupant autour de quatre axes d'intervention complémentaires.

### **Premier axe : influencer le choix d'un plus grand nombre d'acheteurs**

**Cible 2014-2017 : aider 4 000 familles à acheter une propriété et 2 200 à rénover leur propriété**

Sachant que le désir de demeurer à Montréal est fort parmi les jeunes familles, les mesures proposées visent à :

- Améliorer l'aide financière offerte aux acheteurs par des ajustements réguliers des prix plafonds du programme *Accession à la propriété* pour s'adapter au marché;
- Élargir les clientèles cibles et les produits visés par les programmes actuels d'aide à l'achat et à la rénovation;
- Examiner les options possibles favorisant l'achat ou la rénovation d'habitations se prêtant à l'occupation intergénérationnelle.

## **Deuxième axe : stimuler la construction de produits domiciliaires répondant aux besoins des familles**

### **Cible 2014-2017 : accroître la production de grands logements - 1 745 unités de trois chambres à coucher**

Les mesures proposées serviront à accroître la production de grands logements destinés à diverses clientèles, telles les familles voulant accéder à la propriété et les ménages familiaux déjà propriétaires en quête d'un plus grand logement, les familles démunies et celles à revenu modeste désirant demeurer locataires. Les mesures ont été conçues pour favoriser la réalisation de produits résidentiels familiaux aussi bien sur de grands sites que dans de petits projets en insertion. Enfin, des interventions portant sur le cadre foncier aideront à produire des logements abordables pour familles.

Plus spécifiquement les mesures visent à :

- Améliorer l'aide financière à la construction de logements familiaux par :

- o La réintroduction du programme *Habitations urbaines pour familles* qui ciblera les projets d'inclusion, ceux dans les secteurs résidentiels visés par des démarches de planification détaillée (programmes particuliers d'urbanisme [PPU]), les projets dans les secteurs désignés du programme de *Rénovation Québec* de même que ceux découlant du PDM;
- o L'introduction d'un volet démolition-reconstruction de logements familiaux dans le programme *Rénovation résidentielle majeure*, permettant notamment des habitations intergénérationnelles;
- o L'assouplissement des critères de financement pour les projets familiaux dans le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;
- o Pour les logements sociaux et communautaires, des demandes auprès du gouvernement du Québec concernant des ajustements réguliers du maximum des coûts reconnus du programme *AccèsLogis* tenant compte des coûts associés aux grands logements, aux terrains et aux stationnements intérieurs.

- Poursuivre vigoureusement auprès du gouvernement du Québec des représentations en vue de :

- o L'obtention des pouvoirs permettant à la Ville de régler les questions d'inclusion de logements sociaux et communautaires et de typologie de logements;
- o D'un assouplissement du cadre normatif de certains programmes (*ClimatSol*, *programme Rénovation Québec*, etc.);
- o La réintroduction du programme *Logement abordable Québec*, volet privé (construction de logements familiaux locatifs);
- o La création d'un programme souple permettant diverses interventions pour la réalisation de projets pilotes innovants.

- Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec pour la création d'un mécanisme de disposition des terrains excédentaires publics (gouvernement du Québec et organismes publics) pour la réalisation de logements familiaux.
- Développer une stratégie immobilière municipale intégrée comprenant la création d'une banque de terrains municipaux aux fins notamment, de la réalisation de logements

familiaux (sociaux/communautaires et abordables privés).

En outre, la Société d'habitation de développement de Montréal (SHDM) collaborera étroitement avec la Ville à la production de logements pour familles, par le biais notamment de son programme *Accès Condos*.

### **Troisième axe : aménager des quartiers où il fait bon vivre et grandir**

À ce chapitre, les mesures avancées relèvent de la planification territoriale. Pour optimiser la portée des mesures proposées, la Ville doit cibler son intervention et identifier des secteurs propices à l'établissement des familles. Cette démarche de planification doit se faire de concert avec les services municipaux centraux, les arrondissements et les partenaires étroitement impliqués dans la réalisation de milieux de vie complets pour les familles. Un des objectifs sera d'aménager ou de réaménager le domaine public en tenant compte de critères recherchés par les familles (verdure, apaisement de la circulation, parcs, etc.) lors de l'implantation ou de la réfection des équipements collectifs et des services publics.

Les mesures visent à :

- Mettre en valeur les quartiers existants par :
  - o L'amélioration des quartiers plus anciens lors de la réfection des équipements collectifs et des espaces publics avec des critères qui répondent aux besoins des familles (apaisement de la circulation, verdure, parcs, etc.);
  - o L'établissement de partenariats avec les acteurs publics et privés pour la mise en valeur de milieux de vie répondant au besoin des familles.
  - o La réalisation de projets comprenant des logements pour familles dans des quartiers établis via, notamment, le programme Accès Condos de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM);
  - o La poursuite des efforts de rénovation et de revitalisation dans les quartiers désignés du PRQ;
- Planifier les quartiers pour les familles d'aujourd'hui et de demain par :
  - o L'identification des sites propices pour les familles parmi les zones résidentielles visées par une planification détaillée, les secteurs à développer découlant du PDM et les projets d'inclusion;
  - o L'identification de secteurs pour la réalisation de projets pilotes pour familles;
  - o L'élaboration de plans de développement assurant des équipements collectifs et des services publics adéquats lors de l'aménagement des secteurs destinés aux familles avec des critères qui répondent à leurs besoins (apaisement de la circulation, verdure, parcs, etc.);
  - o L'établissement de partenariats pour assurer la mise en place des services appropriés (notamment avec les arrondissements, les services centraux, les commissions scolaires et le ministère de la Famille).

### **Quatrième axe : promouvoir Montréal - Vivre et grandir à Montréal**

Pour rejoindre les jeunes familles urbaines qui ont une perception positive de Montréal, le Plan suggère les actions suivantes :

- Intensifier les actions en cours :
  - o Alimentation du site web [habitermontreal.com](http://habitermontreal.com) et des réseaux sociaux associés :
    - Faire connaître l'offre résidentielle montréalaise et l'aide offerte par la Ville et la SHDM;
    - Développer des contenus abondant, entre autres, les vrais coûts liés au choix de localisation résidentiel (coûts de transport, temps perdu, etc.);

- o Poursuite de l'opération « Découverte de quartiers », en collaboration avec les arrondissements;
- o Promotion du rapprochement travail/résidence, pour tirer avantage du fait que Montréal concentre 63 % de l'emploi régional;
- o Consolidation et création de partenariats avec les relayers d'information (notaires, courtiers, constructeurs, etc.).

· Mettre en oeuvre une campagne de promotion de masse financée avec l'aide du gouvernement du Québec.

### **La mise en application des mesures**

Dans un premier temps, le programme *Habitations urbaines pour familles*, première mesure concrète découlant du Plan de fidélisation, est proposé pour adoption au comité exécutif simultanément au présent dossier et pour adoption ultérieure au conseil municipal (règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets destinés aux familles, 08-034, dossier 113227001). Par la suite, les mesures que la Ville peut initier dans le cadre des programmes et règlements municipaux actuels seront adoptées au fur et à mesure de leur état d'avancement, à partir de 2014.

Les engagements du gouvernement du Québec et de la Société d'habitation du Québec (SHQ), membre du comité de pilotage *Montréal = Familles*, auront également un impact sur la portée et l'échéancier des mesures proposées (voir la section sur les aspects financiers).

### **JUSTIFICATION**

Ce Plan découle de la volonté de l'administration municipale de renforcer et d'instaurer des mesures visant le maintien des familles (déclaration du conseil municipal, CM12 0896). Il existe aussi un large consensus sur le rôle primordial des familles dans un équilibre urbain durable, tant au plan démographique et social qu'économique. Par ailleurs, le cadre créé par le PDM génère un contexte propice pour intervenir et adopter le Plan de fidélisation des familles 2014-2017.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La réalisation du Plan de fidélisation des familles 2014-2017 requiert pour 2014 un réaménagement des enveloppes budgétaires accordées à la Direction de l'habitation pour les dépenses de subvention et de fonctionnement; ceci s'opère toutefois, au total, sans une augmentation par rapport aux dépenses de 2013. Pour les années subséquentes, certains ajustements pourront être demandés mais demeureront relativement limités.

La mise en oeuvre du Plan repose largement sur la reconduction de deux programmes d'habitation de la Société d'habitation du Québec (SHQ), soit le programme *Rénovation Québec* (PRQ) et le programme de logement social et communautaire *AccèsLogis*. L'abandon ou la réduction de ces programmes entraînera la révision du Plan. Des représentations auprès du gouvernement québécois devront accompagner le présent Plan afin d'en assurer la pleine réalisation.

Plusieurs mesures, dont l'aide forfaitaire à l'accession à la propriété, la bonification du logement social, l'accès élargi au programme de *Rénovation*, de même que le programme *Habitations urbaines pour familles* et l'aide à la démolition-reconstruction, sont financées dans le cadre du PRQ. L'enveloppe pour la phase X (dix) du programme qui se terminera le 31 mars 2014 est de 16 M\$ alors que les budgets 2011-2012 et 2012-2013 ont été chacun de 24 M\$. Les échanges avec la SHQ laissent croire que le programme devrait se poursuivre pour les prochaines années et des représentations seront faites pour que le budget alloué soit à nouveau de 24 M\$. Si tel n'était pas le cas, certaines mesures pourraient ne pas être maintenues. L'enveloppe budgétaire globale est répartie entre les différents volets du programme selon les priorités et les besoins de la Ville.

La réalisation d'un plus grand nombre de logements familiaux entraînera à moyen terme des dépenses légèrement plus élevées dans le cadre du programme *AccèsLogis*, dont les déboursés sont remboursés totalement par la Communauté métropolitaine de Montréal. L'ajout de 6 000 \$ par logement en subvention municipale, pour chaque petite unité remplacée par une unité de 3 chambres ou plus, représente une augmentation modeste. Considérant également l'ajustement régulier du maximum des coûts reconnus (CMA), une légère hausse de la quote-part de la Ville est à prévoir à partir de 2015.

Les mesures comme le financement des infrastructures dans les projets familiaux et la constitution d'une réserve foncière devront être financées par un réaménagement du budget triennal d'immobilisations (PTI) de la Ville. Les coûts ne sont pas encore évalués.

De plus, certaines mesures ne peuvent être mises en place sans une participation financière importante du gouvernement du Québec : programme *Logement abordable Québec- volet privé* (6 M\$), création de mesures fiscales, campagne intensifiée de promotion de Montréal (4,2 M\$) et programme *Climatsol*.

D'autres mesures ne demandent pas d'effort financier puisqu'elles n'impliquent que des modifications réglementaires; les plus importantes étant l'adoption du projet de Loi sur l'aménagement durable et urbanisme (LADTU) et des modifications réglementaires au programme *Rénovation Québec*.

Le coût supplémentaire du Plan de fidélisation proposé est évalué présentement à 1,6 M\$ pour l'année 2014. Il se compose des trois éléments suivants :

- Le remboursement des droits de mutation pour une clientèle élargie représentera une dépense supplémentaire de 1,2 M\$ par rapport au budget actuel de 2 M\$;
- La mise en oeuvre de plusieurs mesures du Plan entraînera pour la Direction de l'habitation certains coûts additionnels en matière de ressources humaines au coût annuel de 319 885 \$ (4 années-personnes). La création de ces postes fera l'objet d'un dossier décisionnel distinct;
- Pour la promotion de Montréal, la Direction de l'habitation dispose actuellement d'un budget de 570 400 \$. Un montant supplémentaire de 84 600 \$ est requis.

La Direction de l'habitation sera en mesure de financer ces coûts supplémentaires en réduisant son enveloppe budgétaire allouée aux déboursés du *programme Rénovation Québec* (PRQ). La diminution temporaire du budget PRQ par la SHQ en 2013-2014 permettra de réduire le budget de déboursés 2014 de 26,2 M\$ à 23 M\$. Puisqu'il s'agit d'un programme à frais partagés avec la SHQ, cette différence de 3,2 M\$ représente une économie de 1,6 M\$ pour la Ville. Cette diminution pourrait être également envisagée pour 2015 et 2016. Advenant que la SHQ revienne à un budget de 24 M\$ pour le PRQ, le Service de la mise en valeur du territoire proposera une autre source de financement à même son budget pour combler le manque à gagner pour financer les coûts supplémentaires.

Il est important de noter que la plupart des mesures proposées nécessitent des modifications réglementaires et devront, par conséquent, faire l'objet de sommaires décisionnels où les aspects financiers seront examinés à nouveau en fonction de la capacité financière de la Ville et de l'évolution des budgets accordés par la Société d'habitation du Québec.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le Plan de fidélisation vise à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels et veut contribuer à maintenir les familles à Montréal, une orientation visée par le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La fidélisation des familles à Montréal est cruciale pour l'équilibre socio-démographique et la vitalité économique de Montréal. De plus, compte tenu du ralentissement prévu de l'activité de la construction, les mesures et programmes mis en place généreront des investissements importants qui stimuleront l'économie montréalaise.

Au plan corporatif, le Plan de fidélisation des familles contribuera à la mise en oeuvre du Plan de développement de Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été élaborée en collaboration avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Adoption prévue des orientations du Plan de fidélisation des familles au comité exécutif le 21 août 2013.
- Représentations auprès du gouvernement du Québec pour solliciter un appui pour la mise en oeuvre du Plan de fidélisation.
- Adoption prévue du programme *Habitations urbaines pour familles* par le conseil municipal en septembre 2013.
- Adoption des autres mesures proposées durant l'année 2014, au fur et à mesure de leur état d'avancement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs, ainsi qu'aux conventions établies avec la Société d'habitation du Québec.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Martin C. ROY)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Jean LACHAPELLE)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction (Chantal I. GAGNON)

Avis favorable :

Capital humain et des communications , Direction des communications (Caroline SPANDONIDE)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports (Sylvie TREMBLAY)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne CHANTAL  
Conseillère économique

**Tél :** 872-8236

**Télécop.:** 872-3883

### ENDOSSÉ PAR

Martin WEXLER  
C/d planification de l'habitation

**Tél :** 514-872-8237

**Télécop. :** 514 872-3883

**Date d'endos. :** 2013-05-29

**Dossier # :1130631001**



**Dossier # : 1134962003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la coopérative d'habitation La Montagne verte à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), au nom de la Ville, un plan de réhabilitation des sols en vertu de l'article 31.53 de la section IV.2.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et les documents requis, pour le lot 5 174 933 du cadastre du Québec, avant d'être officiellement propriétaire. N/Réf. : 31H05-005-7970-05.

Il est recommandé :

d'autoriser la coopérative d'habitation La Montagne verte à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), au nom de la Ville, un plan de réhabilitation des sols en vertu de l'article 31.53 de la section IV.2.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et les documents requis, pour le lot 5 174 933 du cadastre du Québec, avant d'être officiellement propriétaire.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-08-02 11:55

**Signataire :** Michel NADEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des  
stratégies et transactions immobilières

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134962003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la coopérative d'habitation La Montagne verte à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), au nom de la Ville, un plan de réhabilitation des sols en vertu de l'article 31.53 de la section IV.2.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et les documents requis, pour le lot 5 174 933 du cadastre du Québec, avant d'être officiellement propriétaire. N/Réf. : 31H05-005-7970-05.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des stratégies et transactions immobilières (la « DSTI ») a été mandatée par la Direction de l'habitation (DH) en 2010 pour acquérir un terrain adjacent à des emplacements appartenant à la Ville et situés de part et d'autre de celui-ci. Ainsi, cet assemblage de terrains complété permettra à la Ville de vendre l'ensemble des trois lots à la coopérative d'habitation La Montagne verte (la « Coopérative »), le tout, aux fins de développement d'un projet de construction de logements sociaux et communautaires de 88 logements dans le cadre du Programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ). Depuis 2010, la Coopérative a déposé son concept architectural, la Direction de l'habitation a fait réserver ces terrains pour ce projet et a émis un engagement conditionnel le 8 décembre 2011, réservant les unités et les budgets requis pour la construction de l'immeuble. L'acquisition du terrain contigu s'est conclue au début de 2013. Dès que l'engagement définitif sera approuvé, il est prévu que l'ensemble des lots soit vendu à la Coopérative. L'emplacement est localisé à l'angle nord-est des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Une contrainte à l'avancement du projet concerne la situation environnementale d'un de ces terrains. Le lot 5 174 933, montré à titre indicatif par une trame hachurée sur les plans B et C annexés, est contaminé et est visé par l'article 31.53 de la section IV.2.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Par conséquent, un plan de réhabilitation des sols devra être déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour approbation. Un avis de contamination devra aussi être publié au registre foncier du Québec, ce lot ayant été l'hôte d'une activité désignée par le règlement, soit une station-service, dont l'opération a cessé avant l'entrée en vigueur de la section IV de la L.Q.E. Comme il est planifié d'effectuer un changement d'utilisation du terrain, soit un projet résidentiel, les exigences stipulées à la L.Q.E. (art 31.51) sont applicables pour ce lot, même si les coûts estimés de décontamination sont minimes. Le lot voisin, 1 853 235 a été décontaminé. Le lot 2 296 277, quant à lui, est contaminé et sera réhabilité lors des travaux de construction. Ces lots ne sont pas visés par cet article de la loi.

Afin de respecter les exigences d'application de l'article 31.53 de la section IV.2.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), seul un représentant du propriétaire, soit en l'occurrence la Ville, peut signer les demandes d'autorisation, de certificat d'autorisation et déposer les documents requis par le MDDEFP.

La Coopérative, de concert avec la Direction de l'habitation, requiert l'autorisation de déposer le plan de réhabilitation des sols au nom de la Ville, avant l'acquisition officielle, afin d'éviter un délai additionnel d'au moins trois mois, pouvant provoquer un retard dans la réalisation du projet de construction. La Coopérative sollicite cette autorisation afin qu'elle puisse procéder rapidement à la mise en chantier de son projet de construction lorsqu'elle sera officiellement propriétaire.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 0484- 17 avril 2013- Prolonger pour une période de 12 mois la mise en réserve d'un terrain municipal situé sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en vue d'une vente ultérieure à la coopérative d'habitation « La Montagne verte » pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme AccèsLogis, et ce, rétroactivement à compter du 9 mars 2013.

CG12 0472 – 9 janvier 2013 - Approuver le projet d'acte par lequel le ministre des Transports du Québec rétrocède à la Ville, un terrain d'une superficie de 149,1 m, situé du côté nord de la rue Saint-Jacques et à l'est de la rue de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à titre gratuit.

CA12 240665 – 6 novembre 2012 - Accorder des dérogations mineures relatives à l'alignement de construction, aux marges latérale et arrière, et à la saillie dans la marge arrière pour le bâtiment résidentiel projeté sur les lots 1 853 235, 1 853 237 et 2 296 277 situés du côté nord de la rue Saint-Jacques à l'intersection de la rue de la Montagne.

CA12 240661 – 6 novembre 2012 - Autoriser l'aménagement d'un stationnement intérieur accessoire d'un minimum de 16 unités pour la construction projetée sur les lots 1 853 235, 1 853 237 et 2 296 277 situés du côté nord de la rue Saint-Jacques à l'intersection de la rue de la Montagne, en vertu de la procédure des usages conditionnels.

CE11 0285 - 9 mars 2011 - Réserver pour 24 mois un terrain de la réserve foncière de la Ville situé dans l'arrondissement de Ville-Marie sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue de la Montagne, en vue d'une vente ultérieure à la Coopérative d'habitation La Montagne Verte pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires dans le cadre du Programme AccèsLogis.

CE02 0095 - 20 février 2002 - Approuver le plan de mise en œuvre de l'opération Solidarité 5 000 logements et notamment la *Politique de cession de terrains municipaux* pour la réalisation de logements sociaux et communautaires.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour but de soumettre pour approbation aux autorités municipales, l'autorisation de mandater la Coopérative, à déposer son plan de réhabilitation des sols pour le lot 5 174 933 du cadastre du Québec auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), avant qu'elle ne devienne propriétaire du terrain précité lequel est visé par la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

## **JUSTIFICATION**

Le ministre exige que la personne qui dépose les documents demandés par celui-ci en ait la garde à titre de propriétaire ou locataire. La Coopérative n'étant ni l'un ni l'autre actuellement, une autorisation est donc nécessaire afin de remplir cette obligation. Cette autorisation permettra d'éviter des délais additionnels pouvant provoquer des retards dans la réalisation de la mise en chantier de ce projet de construction, compte tenu des délais administratifs d'approbation de la transaction. Seul, le comité exécutif peut autoriser cette permission. Notons qu'en vertu des résolutions CE13 0484 et CE11 0285, ce terrain a été réservé par le comité exécutif, en vue de sa vente éventuelle à la Coopérative. Si la Coopérative décidait de ne pas acquérir l'ensemble du terrain, il redeviendrait disponible pour une autre coopérative d'habitation, ou bien, il retournerait dans l'inventaire de la DSTI et serait alors disponible pour un remembrement avec une propriété voisine, ou vendu par appel d'offres.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les budgets requis pour la réalisation du développement de ce projet sont prévus dans le cadre du programme AccèsLogis Volet 1 et ont déjà été réservés par la Direction de l'habitation. La Ville percevra lors de la transaction de vente un montant correspondant à la valeur prévue selon la *Politique de cession de terrains municipaux* adoptée par le comité exécutif en février 2002 pour la réalisation de logements sociaux et communautaires. Un engagement conditionnel a été émis en 2011 et approuvé par la SHQ.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'autorisation demandée permettra à la Coopérative de déposer un plan de réhabilitation des sols auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, en vue de permettre la décontamination et la construction de 88 logements sociaux. Ces actions de mise en valeur s'inscrivent d'emblée au volet "Meilleure qualité de vie" du plan de développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette autorisation permettra à la Coopérative de compléter son montage financier et d'obtenir l'engagement définitif confirmant sa subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis de la SHQ. Le dépôt du plan de réhabilitation permettra à la Coopérative d'éviter les délais administratifs de trois mois pour l'approbation par le ministère du MDDEFP. Ainsi, la Coopérative pourra débiter ses travaux, dès qu'elle sera officiellement propriétaire.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Un avis de contamination sera publié au registre des terrains contaminés.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme à la Charte (L.R.Q., c. C-11.4), et aux encadrements administratifs, notamment la *Politique de cession des terrains municipaux*, résolution CE02 0095 (1124962003). Le projet s'inscrit dans les orientations de la *Politique familiale de la Ville*, qui vise la production de nouveaux logements pour familles.

### **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation (Julia DAVIES)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ginette HÉBERT  
Conseillère en immobilier

**Tél :** 514 872-8404  
**Télécop.:** 514-872-8350

Denis Sauvé  
Chef de section  
Tél.: 514-872-2125  
Télec.: 514-872-8350

### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

**Tél :** 514 872-5493  
**Télécop. :** 514-872-8350

**Date d'endos. :** 2013-07-29

**Dossier # :1134962003**

**Dossier # : 1131158006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction , Cabinet de la direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Approuver l'addenda no 1 à l'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMROT) et la Ville de Montréal dans le cadre du programme de financement du Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Grandes villes, dossiers numéros 800277 et 810487, d'avril 2012 relatif à une substitution d'un projet dans l'annexe B-2 de l'entente

Il est recommandé de:

1. approuver l'addenda no 1 à l'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMROT) et la Ville de Montréal dans le cadre du programme de financement du Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Grandes villes, dossiers numéros 800277 et 810487, d'avril 2012 relatif à une substitution d'un projet dans l'annexe B-2 de l'entente ;
2. autoriser le maire et la greffière adjointe à signer l'addenda no 1 pour et au nom de la Ville.

**Signé par** Chantal MORISSETTE **Le** 2013-08-09 10:42

**Signataire :**

Chantal MORISSETTE

---

Directrice principale - Service de l'eau  
Eau , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131158006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction , Cabinet de la direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Approuver l'addenda no 1 à l'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMROT) et la Ville de Montréal dans le cadre du programme de financement du Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Grandes villes, dossiers numéros 800277 et 810487, d'avril 2012 relatif à une substitution d'un projet dans l'annexe B-2 de l'entente

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures de l'eau tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonne sur de nombreuses années. Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles directives et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place plusieurs programmes de subventions, dont le Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

Le volet Grandes villes du FCCQ, qui s'adresse aux villes de 100 000 habitants et plus, subventionne des projets visant à doter les municipalités d'infrastructures d'eau pour améliorer le service d'eau potable aux citoyens ou réduire les effets néfastes des eaux usées sur l'environnement et la santé publique. Dans le cadre de ce programme, la Ville de Montréal s'est vu attribuer une enveloppe de subventions de 143,3 M\$ (en fait, 148 M\$ moins les frais de gestion imposés par le gouvernement). Une entente formalisant le tout a été soumise aux instances de Montréal et approuvée en mars 2012. L'entente a ensuite été signée par le maire en avril 2012.

La programmation de l'entente originale se compose de projets d'agglomération conformes aux critères du programme d'aide financière. Il était prévu dès le début que les parties pourraient modifier les annexes contenant les listes de projets selon l'évolution des besoins ou des priorités.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0078 - 22 mars 2012 - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière de 143 269 402 \$ dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Grandes villes. (1121158001)

CG10 0376 - 28 octobre 2010 - Adopter un règlement d'emprunt de 200 M\$ pour le financement de projets de compétence d'agglomération et admissibles au volet Grandes villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) (1100458003)

CG09 0439 - 24 septembre 2009 - Approuver la programmation préliminaire des travaux sur les infrastructures de l'eau de l'agglomération admissibles au volet Grandes villes du programme de subventions Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (1090458010)

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but de procéder à une substitution d'un projet dans l'annexe B-2 de l'entente.

Ainsi, dans l'entente originale, le projet soumis au paragraphe 9 de l'annexe B-2 se lisait comme suit:

«9. Amélioration de la desserte du secteur est de la zone 6:

- Mise en place d'une conduite de 600 mm de diamètre, d'une longueur d'environ 380 m, sous les rues Villeray et de Gênes, entre les boulevards Pie-IX et Provencher.»

Comme ce projet n'est plus requis dans le cadre des travaux visant le bouclage du réseau dans ce secteur de la Ville, il sera remplacé par un projet de réfection de chambres souterraines dans l'axe du boulevard Pie-IX. Le paragraphe 9 de l'annexe B-2 sera donc remplacé par le suivant:

«9. Amélioration de la desserte du secteur est de la zone 6:

- Réfection de six (6) chambres de vannes, reconstruction d'une chambre de ventouse, reconstruction d'une chambre de vannes et la construction d'une chambre de régulation de pression sous la voie d'accès au boulevard Crémazie direction ouest, le tout sous le boulevard Pie-IX.»

## **JUSTIFICATION**

Le projet de bouclage de l'est dans l'axe de la rue Jarry ne nécessite plus l'intervention prévue à l'origine dans les rues Villeray et de Gênes. Par ailleurs, l'état des chambres de vannes sur Pie-IX justifie une intervention importante à celles-ci et aux autres actifs reliés. De plus, le Service de l'eau s'est engagé à réaliser tous les travaux qu'il jugeait nécessaires avant que le SRB Pie-IX ne s'installe dans cet axe. La substitution des projets est donc très utile et permettra d'atteindre les objectifs visés.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette substitution ne change en rien les engagements financiers des parties. Le budget pro forma du projet des chambres de vannes a été établi à un million de dollars.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ici, le Service de l'eau pratique une gestion responsable des ressources en réalisant des interventions d'entretien majeur.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Consolider les actifs de l'eau et réaliser toutes les interventions requérant de l'excavation sur rue avant l'aménagement du SRB Pie-IX.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de l'addenda et transmission des documents au ministère. Les travaux sont prévus au cours des prochains mois.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Eau , Direction de l'eau potable (Jean-François DUBUC)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain DUBUC  
Cadre administratif

**Tél :** 514-280-4264  
**Télécop.:** 514-872-8827

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marie JUTRAS  
C/d ressources financières

**Tél :** 514-872-4598  
**Télécop. :** 872-8827  
**Date d'endos. :** 2013-08-07

**Dossier # :1131158006**



**Dossier # : 1134728003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division du projet Notre-Dame
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-18 du projet Turcot.

Il est recommandé :  
d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-18 du projet de l'échangeur Turcot.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2013-07-02 12:12

**Signataire :** Claude CARETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur des transports  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134728003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division du projet Notre-Dame
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-18 du projet Turcot.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le ministère des Transports entamera, en juillet 2013, le lot de construction CO-18 du projet Turcot. Les travaux sont situés sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest. Les travaux prévus consistent :

- à construire le pont d'étagement de l'autoroute 15 en direction nord au-dessus de la rue Angers, le mur de soutènement attenant et à corriger le profil de la rue Angers;
- à construire une partie de la bretelle reliant l'autoroute 15 en direction sud à l'autoroute 20 en direction ouest (voir le plan de localisation joint).

Puisque ce lot de travaux comprend la construction d'infrastructures de drainage, une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) doit aussi être présentée au MDDEFP. Selon l'article 32.3 de la loi, toute demande d'autorisation pour des travaux d'aqueduc ou d'égout doit être accompagnée d'un certificat du greffier de la municipalité attestant que cette dernière ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation.

Plusieurs particularités sont prises en considération dans le traitement de cette attestation de non-objection et font en sorte, qu'à priori, la non-objection est recommandée :

- 1) du fait de l'importance stratégique de cet échangeur, la Ville ne s'objecte pas à l'avancement du projet Turcot et participe en partie à son élaboration comme en témoignent les ententes sur le remboursement des ressources municipales par le MTQ et les différentes attestations de non-objection adoptées par les autorités municipales;
- 2) les aspects techniques du projet sont abordés et réglés dans le cadre des échanges techniques et administratifs relatifs au projet, et de fait, la Ville ne s'objecte pas au contenu technique du projet;
- 3) le traitement de la non-objection relative aux composantes principales et secondaires du réseau de drainage est abordé selon les procédures administratives générales convenues entre le MDDEFP et la Ville de Montréal, soit directement entre les experts de la Ville, le

promoteur (dans ce cas le MTQ) et le MDDEFP - le traitement de ce dernier volet est donc abordé par l'intermédiaire d'une procédure distincte.

La Ville de Montréal et l'arrondissement du Sud-Ouest ont participé en 2011 à la conception de l'avant-projet définitif du projet Turcot, piloté par le MTQ. Cette participation à l'avancement du projet Turcot s'est maintenue en 2012 et se poursuit en 2013. La conception du lot CO-18 en a bénéficié.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM 13 0333, 23 avril 2013: attestation de non-objection relativement à la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-11 du projet Turcot.

CE 12 1979, 5 décembre 2012 : autorisation de l'entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme forfaitaire de 1 216 423 \$ pour la participation de ressources professionnelles municipales au projet Turcot, en 2012.

CM 12 0938, 23 octobre 2012 : attestation de non-objection relativement à la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-05 du projet Turcot.

CM 12 0731, 21 août 2012 : attestation de non-objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-10 (deuxième partie) du projet Turcot.

CM 12 0568, 19 juin 2012 : attestation de non-objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-10 du projet Turcot.

CG 12 0084, 22 mars 2012 : attestation de non-objection requise en vue des travaux de drainage et de raccordement en lien avec les travaux de l'échangeur Turcot réalisés par le MTQ (lot CO-07) et le centre Universitaire de santé McGill (CUSM).

CE 12 0231, 22 février 2012 : Ratification de l'entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme maximale de 486 760 \$ pour la participation de ressources professionnelles municipales, en 2011, à l'élaboration de l'avant-projet définitif du projet Turcot.

### **DESCRIPTION**

Il s'agit d'émettre un certificat attestant que la Ville de Montréal ne s'oppose pas à la délivrance d'une autorisation, par le MDDEFP, pour les travaux de drainage liés au lot de construction CO-18.

### **JUSTIFICATION**

Les travaux prévus lors de cette phase de construction consistent à construire le pont d'étagement de l'autoroute 15 en direction nord au-dessus de la rue Angers, le mur de soutènement attenant et corriger le profil de la rue Angers, ainsi qu'une partie de la bretelle reliant l'autoroute 15 en direction sud à l'autoroute 20 en direction ouest (voir le plan de localisation joint). Ces travaux sont assujettis à l'article 32 de la LQE et nécessitent une autorisation du MDDEFP, laquelle est subordonnée à la délivrance d'un certificat de non-objection par la Ville de Montréal. La non-objection découle du contexte.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les travaux seront entièrement financés par le MTQ et le certificat d'autorisation qui sera éventuellement émis par le MDDEFP sera lui aussi aux frais du MTQ.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le certificat de non-objection visé par le présent dossier est requis par la LQE qui a pour objet de préserver la qualité de l'environnement, de promouvoir son assainissement et de prévenir sa détérioration.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'émission d'un certificat de non-objection par la Ville de Montréal soutiendra la demande d'autorisation des travaux, soumise par le MTQ au MDDEFP. L'autorisation permettra au MTQ d'amorcer les travaux et de les réaliser dans le respect de l'échéancier général du projet Turcot.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : juillet 2013.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Claudine DESCHÊNES)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Sébastien LÉVESQUE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard NIORE  
Chargé de projet - Grand projet

**Tél :** 514-872-4018

**Télécop.:** 514-872-6123

#### **ENDOSSÉ PAR**

James BYRNS  
Chef de Divison Grands Projets

**Tél :** 514-868-4400

**Télécop. :** 514-872-6123

**Date d'endos. :** 2013-06-12

**Dossier # :1134728003**



**Dossier # : 1134728002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division du projet Notre-Dame
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-12 du projet Turcot.

Il est recommandé :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-12 du projet de l'échangeur Turcot.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2013-06-13 09:39

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur principal  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134728002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division du projet Notre-Dame
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-12 du projet Turcot.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le ministère des Transports entamera, en juillet 2013, le lot de construction CO-12 du projet Turcot dont les travaux sont situés sur le territoire des arrondissements du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Ces travaux consistent notamment à construire la portion est du futur boulevard Pullman, ainsi qu'à reconstruire une portion des rues Saint-Jacques et Saint-Rémi (voir le plan de localisation joint).

Puisque ce lot de travaux comprend la construction d'infrastructures de drainage, une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) doit aussi être présentée au MDDEFP. Selon l'article 32.3 de la loi, toute demande d'autorisation pour des travaux d'aqueduc ou d'égout doit être accompagnée d'un certificat du greffier de la municipalité attestant que cette dernière ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation.

Plusieurs particularités sont prises en considération dans le traitement de cette attestation de non-objection et font en sorte, qu'a priori, la non-objection est recommandée :

- 1) du fait de l'importance stratégique de cet échangeur, la Ville ne s'objecte pas à l'avancement du projet Turcot et participe en partie à son élaboration comme en témoignent les ententes sur le remboursement des ressources municipales par le MTQ et les différentes attestations de non-objections adoptées par les autorités municipales;
- 2) les aspects techniques du projet sont abordés et réglés dans le cadre des échanges techniques et administratifs relatifs au projet, et de fait la Ville ne s'objecte pas au contenu technique du projet;
- 3) le traitement de la non-objection relative aux composantes principales et secondaires du réseau de drainage est abordé selon les procédures administratives générales convenues entre le MDDEFP et la Ville de Montréal, soit directement entre les experts de la Ville, le promoteur (dans ce cas le MTQ) et le MDDEFP - le traitement de ce dernier volet est donc abordé par l'intermédiaire d'une procédure distincte.

La Ville de Montréal et l'arrondissement du Sud-Ouest ont participé en 2011 à la conception de l'avant-projet définitif du projet Turcot, piloté par le MTQ. Cette participation à l'avancement du projet Turcot s'est maintenue en 2012 et se poursuit en 2013, en incluant

la contribution technique de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. La conception du lot CO-12 en a bénéficié.

Il faut noter que les travaux se dérouleront (voir plan joint) :

- sur la propriété du MTQ;
- sur des propriétés municipales à acquérir par le MTQ;
- sur des propriétés privées à acquérir par le MTQ;
- sur des rues municipales dont la gestion est transférée au MTQ par décret gouvernemental;
- sur des parties de rues municipales.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM 13 0333, 23 avril 2013: Attestation de non-objection relativement à la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-11 du projet Turcot.

CE 12 1979, 5 décembre 2012 : Autorisation de l'entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme forfaitaire de 1 216 423 \$ pour la participation de ressources professionnelles municipales au projet Turcot, en 2012.

CM 12 0938, 23 octobre 2012 : Attestation de non-objection relativement à la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-05 du projet Turcot.

CM 12 0731, 21 août 2012 : Attestation de non objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-10 (deuxième partie) du projet Turcot.

CM 12 0563, 19 juin 2012 : Attestation de non-objection pour la réalisation de branchements souterrains avec le réseau d'égout lors de la construction d'un terminus d'autobus prévu comme mesure de mitigation des travaux du projet de l'échangeur Turcot.

CM 12 0568, 19 juin 2012 : Attestation de non-objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-10 du projet Turcot.

CG 12 0084, 22 mars 2012 : Attestation de non objection requise en vue des travaux de drainage et de raccordement en lien avec les travaux de l'échangeur Turcot réalisés par le MTQ (Lot CO-07) et le Centre Universitaire de Santé McGill (CUSM).

CE 12 0231, 22 février 2012 : Ratification de l'entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme maximale de 486 760 \$ pour la participation de ressources professionnelles municipales, en 2011, à l'élaboration de l'avant-projet définitif du projet Turcot.

### **DESCRIPTION**

Il s'agit d'émettre un certificat attestant que la Ville de Montréal ne s'oppose pas à la délivrance d'une autorisation, par le MDDEFP, pour les travaux de drainage liés au lot de construction CO-12.

### **JUSTIFICATION**

Les travaux prévus lors de cette phase de construction consistent notamment à construire la portion est du futur boulevard Pullman, ainsi qu'à reconstruire une portion des rues Saint-Jacques et Saint-Rémi (voir le plan de localisation joint). Ces travaux sont assujettis à l'article 32 de la LQE et nécessitent une autorisation du MDDEFP, laquelle est subordonnée à la délivrance d'un certificat de non-objection par la Ville de Montréal. La non-objection découle du contexte.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les travaux seront entièrement financés par le MTQ et le certificat d'autorisation qui sera éventuellement émis par le MDDEFP sera lui aussi aux frais du MTQ.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le certificat de non-objection visé par le présent dossier est requis par la LQE qui a pour objet de préserver la qualité de l'environnement, de promouvoir son assainissement et de prévenir sa détérioration.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'émission d'un certificat de non-objection par la Ville de Montréal soutiendra la demande d'autorisation des travaux, soumise par le MTQ au MDDEFP. L'autorisation du MDDEFP permettra au MTQ d'amorcer les travaux et de les réaliser dans le respect de l'échéancier général du projet Turcot.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : septembre 2013.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Jean MERCIER)

Avis favorable avec réserve :

Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement (Diane MORIN)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Claude THIFFAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Gaétan LEFEBVRE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard NIORÉ  
Chargé de projet - Grand projet

**Tél :** 514-872-4018  
**Télécop.:** 514-872-6123

**ENDOSSÉ PAR**

James BYRNS  
Chef de Division Grands Projets

**Tél :** 514-868-4400  
**Télécop. :** 514-872-6123  
**Date d'endos. :** 2013-04-10

**Dossier # :1134728002**



**Dossier # : 1134728004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-13 du projet Turcot.

Il est recommandé :  
d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs d'un certificat d'autorisation au ministère des Transports du Québec, pour la construction d'infrastructures de d'aqueduc et d'égout dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-13 du projet de l'échangeur Turcot.

**Signé par** Son Thu LÊ **Le** 2013-07-26 12:12

**Signataire :** Son Thu LÊ

\_\_\_\_\_  
C/d exploitation du reseau arteriel  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134728004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-13 du projet Turcot.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Nature des travaux prévus**

Le ministère des Transports (MTQ) entamera, en septembre 2013, le lot de construction CO -13 du projet Turcot. Les travaux sont situés sur le territoire de l'arrondissement Le Sud-Ouest. Les travaux prévus consistent principalement à :

- prolonger le boulevard De La Vérendrye jusqu'à la rue Saint-Patrick
- réaménager les rues Pitt et Gladstone et deux ponts d'étagement au dessus du boulevard De La Vérendrye;
- dévier un collecteur;
- installer deux sections de conduites principales d'aqueduc.

**Aspects fonciers**

Il faut noter que les travaux auront lieu :

- sur des terrains appartenant au MTQ;
- sur un terrain récemment acquis par la Ville pour compléter le prolongement du boulevard De La Vérendrye;
- sur des rues municipales dont le MTQ a pris la gestion;
- sur des rues municipales.

**Contexte de la non-objection**

Puisque ce lot de travaux comprend la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) doit être déposée par le MTQ au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). Selon l'article 32.3 de la loi, cette demande d'autorisation doit être accompagnée d'un certificat du greffier de la municipalité attestant que cette dernière ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation. La Ville de Montréal et l'arrondissement du Sud-Ouest ont participé en 2011 à la conception de l'avant-projet définitif du projet Turcot, pilotée par le MTQ. Cette participation à l'avancement du projet Turcot s'est maintenue en 2012 et se poursuit en 2013. La

conception du lot CO-13 en a bénéficié. Plusieurs particularités sont prises en considération dans le traitement de cette attestation de non-objection et font en sorte, qu'à priori, la non-objection est recommandée :

1. du fait de l'importance stratégique de cet échangeur, la Ville ne s'objecte pas à l'avancement du projet Turcot et participe en partie à son élaboration comme en témoignent les ententes sur le remboursement des ressources municipales par le MTQ et les différentes attestations de non-objection adoptées par les autorités municipales;
2. les aspects techniques du projet sont abordés et réglés dans le cadre des échanges techniques et administratifs relatifs au projet, et de fait la Ville ne s'objecte pas au contenu technique du projet;
3. le traitement hydraulique de la non-objection relative aux composantes principales et secondaires du réseau de drainage est abordé selon les procédures administratives générales convenues entre le MDDEFP et la Ville de Montréal, soit directement entre les experts de la Ville, le promoteur (dans ce cas le MTQ) et le MDDEFP - le traitement de ce dernier volet est donc abordé par l'intermédiaire d'une procédure distincte.

Dans ce dossier particulier la présence de collecteurs et d'aqueducs majeurs au voisinage des travaux nous amène à solliciter spécifiquement les commentaires du Service de l'eau à cet égard.

### **Aspects légaux et partage des coûts**

Dans le cadre du réaménagement du complexe Turcot, l'échangeur De La Vérendrye a été complètement redessiné par le ministère des Transports du Québec (MTQ), en collaboration avec la Ville. Ce réaménagement majeur, intégré au lot de construction CO-13, prolongera le boulevard De La Vérendrye jusqu'à la rue Saint-Patrick et reliera directement l'autoroute à la rue Saint-Patrick. Cette nouvelle configuration améliorera la desserte du secteur Cabot tout en préservant la quiétude des quartiers résidentiels voisins, en éliminant le passage répété des camions en transit. Pour réaliser ce nouveau lien, la Ville a acquis un terrain situé entre l'A-15 et la rue Saint-Patrick. Il est prévu que la Ville assume les coûts de la restauration des sols nécessaire aux travaux du nouveau lien. Les demandes de la Ville concernant des ajouts ou surdimensionnements de conduites pourraient aussi être facturées à la Ville. Le MTQ réalisera donc l'ensemble des travaux en 2013 et 2014 et facturera à la Ville les coûts de la restauration des sols effectuée dans l'emprise acquise par la Ville, et certaines demandes concernant les conduites. Une entente est en cours d'élaboration pour permettre ce partage des coûts.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM 13 0333, 23 avril 2013: Attestation de non-objection relativement à la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-11 du projet Turcot.

CE 12 1979, 5 décembre 2012 : Autorisation de l'entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme forfaitaire de 1 216 423 \$ pour la participation de ressources professionnelles municipales au projet Turcot, en 2012.

CM 12 0938, 23 octobre 2012 : Attestation de non-objection relativement à la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-05 du projet Turcot.

CM 12 0731, 21 août 2012 : Attestation de non objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-10 (deuxième partie) du projet Turcot.

CM 12 0563, 19 juin 2012 : Attestation de non-objection pour la réalisation de branchements souterrains avec le réseau d'égout lors de la construction d'un terminus d'autobus prévu comme mesure de mitigation des travaux du projet de l'échangeur Turcot.

CM 12 0568, 19 juin 2012 : Attestation de non-objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-10 du projet Turcot.

CM 12 0390, 15 mai 2012 : Attestation de non objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-06 du projet Turcot.

CG 12 0084, 22 mars 2012 : Attestation de non objection requise en vue des travaux de drainage et de raccordement en lien avec les travaux de l'échangeur Turcot réalisés par le MTQ (Lot CO-07) et le Centre Universitaire de Santé McGill (CUSM).

CG 12 0050, 23 février 2012 : Décret d'expropriation des immeubles voués à l'emprise pour le prolongement du boulevard De La Vérendrye dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

CE 12 0231, 22 février 2012 : Ratification de l'entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme maximale de 486 760 \$ pour la participation de ressources professionnelles municipales, en 2011, à l'élaboration de l'avant-projet définitif du projet Turcot.

## **DESCRIPTION**

Il s'agit d'émettre un certificat attestant que la Ville de Montréal ne s'oppose pas à la délivrance au MTQ d'une autorisation du MDDEFP, pour les travaux d'aqueduc et d'égout liés au lot de construction CO-13.

## **JUSTIFICATION**

Les travaux prévus lors de cette phase de construction consistent notamment à prolonger le boulevard De La Vérendrye jusqu'à la rue Saint-Patrick, à réaménager les rues Pitt et Gladstone et deux ponts d'étagement au dessus du boulevard De La Vérendrye. La non-objection est requise pour permettre au MTQ d'obtenir la certification d'autorisation des travaux à émettre par le MDDEFP.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le MTQ réalisera l'ensemble des travaux en 2013 et 2014 et en assumera les dépenses, mais facturera à la Ville les coûts de la restauration des sols effectuée dans l'emprise acquise par la Ville. Le certificat d'autorisation qui sera éventuellement émis par le MDDEFP, sera aux frais du MTQ

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le certificat de non-objection visé par le présent dossier est requis par la LQE qui a pour objet de préserver la qualité de l'environnement, de promouvoir son assainissement et de prévenir sa détérioration.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'émission d'un certificat de non-objection par la Ville de Montréal soutiendra la demande d'autorisation des travaux soumise par le MTQ au MDDEFP. L'autorisation du MDDEFP permettra au MTQ d'amorcer les travaux et de les réaliser dans le respect de l'échéancier général du projet Turcot.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : septembre 2013.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Sébastien LÉVESQUE)

Avis favorable :

Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (André LEMIEUX)

Avis favorable :

Eau , Direction de l'eau potable (Marie-Josée GIRARD)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Claudine DESCHÊNES)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard NIORE  
Chargé de projet - Grand projet

**Tél :** 514-872-4018

**Télécop.:** 514-872-6123

#### **ENDOSSÉ PAR**

James BYRNS  
Chef de Division Grands Projets

**Tél :** 514-868-4400

**Télécop. :** 514-872-6123

**Date d'endos. :** 2013-07-08

**Dossier # :1134728004**



**Dossier # : 1131097001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accepter, en vertu de l'article 85, 2 <sup>e</sup> alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent afin que cet arrondissement réalise les travaux de construction de trottoirs dans le boulevard Henri-Bourassa, entre l'avenue Félix-Leclerc et la place Vermandère. Autoriser un virement budgétaire en provenance du Service des infrastructures, des transports et de l'environnement vers l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un montant total de 210 052,25 \$

Il est recommandé :

1. d'accepter, en vertu de l'article 85, 2<sup>e</sup> alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de réaliser les travaux de construction de trottoirs sur le côté sud du boulevard Henri-Bourassa à partir de 140 mètres à l'est de l'avenue Félix-Leclerc jusqu'à la place Vermandère;
2. d'autoriser un virement budgétaire en provenance du Service des infrastructures, des transports et de l'environnement vers l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un montant total de 210 052,25 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2013-08-05 10:16

**Signataire :**

Claude CARETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur des transports  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131097001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accepter, en vertu de l'article 85, 2 <sup>e</sup> alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent afin que cet arrondissement réalise les travaux de construction de trottoirs dans le boulevard Henri-Bourassa, entre l'avenue Félix-Leclerc et la place Vermandère. Autoriser un virement budgétaire en provenance du Service des infrastructures, des transports et de l'environnement vers l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un montant total de 210 052,25 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Au cours des dernières années, des habitations résidentielles multilogements ont été construites le long du boulevard Henri-Bourassa, du côté sud, dans le secteur résidentiel Nouveau Saint-Laurent. Ce développement n'était pas soumis à une entente d'infrastructures avec le promoteur, puisque le boulevard Henri-Bourassa était déjà existant.

Historiquement, les déplacements dans ce secteur à vocation industriel étaient effectués presque exclusivement en véhicules motorisés. L'ajout de ces nouveaux logements, jumelés au changement de vocation du secteur, fait en sorte que les besoins en déplacements actifs et collectifs sont maintenant en croissance dans ce secteur. Or, aucun trottoir n'existe sur le côté sud dans cette partie du boulevard Henri-Bourassa. Ainsi, dans le but de répondre aux besoins en transports actifs et collectifs de ce secteur et dû au nombre élevé des débits de circulation sur ce boulevard, il est nécessaire d'aménager des trottoirs le long du boulevard Henri-Bourassa, côté sud, entre l'avenue Félix-Leclerc et la place Vermandère.

C'est dans ce contexte que la Ville a entrepris en 2012 des démarches pour intégrer la construction de ces trottoirs à un projet de travaux généraux pour des trottoirs à divers endroits. Toutefois, l'appel d'offres a été annulé à cause des prix des soumissions trop élevés. Or, une nouvelle opportunité de réaliser ces travaux à l'automne 2013 se présente. En fait, l'arrondissement est disposé à ajouter ce projet à son programme de réfection routière locale, qui est en cours d'octroi de contrat.

Étant donné que la situation sur le terrain requiert d'intervenir rapidement afin d'assurer des déplacements sécuritaires pour les piétons qui ont commencé à y circuler, il est jugé opportun de procéder dans les plus brefs délais à des travaux de construction de trottoirs. En effet, entre l'avenue Félix-Leclerc et la rue Marettte, on assiste depuis les derniers mois à l'ouverture d'ensembles résidentiels de moyenne à haute densité (habitations de 4 à 6

étages) qui génèrent un nombre croissant de déplacements piétons. En direction est, ces déplacements se dirigent vers des arrêts d'autobus le long du boul. Henri-Bourassa pour éventuellement rejoindre la station de train de banlieue Bois-Franc ou la station de métro Côte-Vertu.

Actuellement, le long du boul. Henri-Bourassa en direction est, il n'y a qu'une bordure sans trottoir. Notons que les accès vers les nouvelles habitations ont été construits sans aménagements pour les piétons (absence d'entrées charretières). Cette absence d'aménagements pour les piétons fait en sorte que les piétons qui se déplacent le long du boulevard (dans la rue ou sur le gazon) ne s'attendent pas à croiser des accès. Il y aurait alors un risque que les piétons traversent ces accès sans regarder, particulièrement la clientèle malvoyante. De plus, certains accès sont dans une courbe, ce qui fait que la clientèle malvoyante qui traverse un accès risque de se trouver encore plus désorientée et circuler alors dans la voie de droite.

L'absence de trottoir a aussi des conséquences en hiver. En effet, à cause de l'absence de déneigement à l'arrière de la bordure, les piétons risquent de se déplacer dans la voie de droite. Or, cette situation est non souhaitable avec un boulevard à 3 voies par direction avec une circulation importante et assez rapide. Alors, compte tenu des problèmes immédiats de sécurité routière, il est important de permettre à l'arrondissement de construire à court terme un trottoir du côté sud du boulevard.

Précisons par ailleurs, que ces trottoirs ne seront pas planifiés en fonction des aménagements géométriques qui pourraient éventuellement résulter du programme de mise aux normes des feux de circulation prévu à cet endroit au cours des prochaines années. Il est donc possible qu'une longueur de trottoir de 10 m par intersection soit touchée pour permettre le déplacement de feux de circulation et l'aménagement de passages piétonniers. Ainsi, sur les 830 m de trottoirs à construire, une longueur totale de 30 m pourrait être à reconstruire bien avant la fin de vie utile d'un trottoir estimée à 40 ans. La valeur des trottoirs à reconstruire avoisinerait alors les 10 000 \$. Nous croyons cependant que les adaptations qui seront requises seront mineures et limitées. Nous croyons également que les bénéfices en terme de sécurité pour les piétons sont importants et qu'il est approprié de profiter de cette occasion qui se présente.

Toutefois, l'aménagement de trottoirs sur le réseau artériel, tel que le boulevard Henri-Bourassa, est de la compétence du conseil de la Ville. Il est donc requis dans une telle éventualité de se prévaloir de la disposition de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal selon lequel : *«Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier.»*

C'est dans ce contexte que le présent sommaire décisionnel propose d'accepter l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de réaliser les travaux de trottoirs sur le côté sud du boulevard Henri-Bourassa entre un point à l'est de l'avenue Félix-Leclerc et la place Vermandère qui a été approuvée par le Conseil d'arrondissement à sa séance spéciale du 20 juin 2013 et de confirmer les budgets nécessaires à sa réalisation. Les budgets requis au projet ont été établis en fonction de l'estimation des coûts fournie par l'arrondissement.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA13 08 0414** - 20 juin 2013 - Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation des travaux de trottoirs sur le boulevard Henri-Bourassa, entre l'avenue Félix-Leclerc et la place Vermandère.

## **DESCRIPTION**

La réalisation du projet qui serait transféré à l'arrondissement consiste à construire, là où requis, un trottoir de 1,8 mètres de largeur sur une longueur approximative de 830 mètres sur le côté sud du boulevard Henri-Bourassa à 140 mètres à l'est de l'avenue Félix-Leclerc jusqu'à la place Vermandère.

Les modalités du transfert du projet des services corporatifs vers l'arrondissement Saint-Laurent sont les suivantes:

- - L'arrondissement offre de réaliser le projet selon les plans de conception géométrique qui lui seront fournis par la Division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel de la Direction des transports de la ville de Montréal. La réalisation des plans et devis de construction sera de la responsabilité de l'arrondissement;
  - La réalisation ainsi que la coordination des expertises municipales requises seront entièrement assumées par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;
  - L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir, à la fin des travaux, les plans et profils tels que construits;
  - En réponse à cette offre et afin de rendre ce transfert possible, la Ville s'engage à collaborer et à fournir le support nécessaire à la réalisation du projet.
  - Dans l'éventualité où les coûts des travaux seraient revus à la hausse, l'arrondissement devra, dans les plus brefs délais, en informer la Ville centre pour qu'elle puisse évaluer la situation. Dans les cas où la réalisation du projet est abandonnée ou les montants transférés à l'arrondissement ne sont pas entièrement dépensés, la ville récupérera les budgets et crédits associés.

## **JUSTIFICATION**

En raison de l'urgence de construire un accès sécuritaire pour les piétons, de son expertise en construction et du fait que les travaux se déroulent sur son territoire, l'arrondissement de Saint-Laurent a l'opportunité d'ajouter la construction de trottoirs sur le boulevard Henri-Bourassa à son programme de réfection routière locale 2013 et est donc l'instance la mieux placée pour réaliser le plus rapidement ces travaux.

De plus, les statuts d'avancement des projets en cours dans le projet 59009 - Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel, démontrent que quelques projets prévus en 2013 seront reportés en 2014. Le projet 59009 « Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel », géré par la Division de la sécurité et aménagement du réseau artériel de la Direction des transports, ne pourra être réalisé en totalité comme prévu en 2013 dû en partie à la coordination plus complexe de certains projets et à l'augmentation des délais d'octroi de contrat, libérant ainsi des fonds qui peuvent être versés au projet 55714 - Programme de réfection routière.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût, avant taxes, des travaux a été estimé par l'arrondissement à 191 000 \$. Ainsi, le budget requis pour donner suite à ce dossier, pour un total de 210 052,25 \$ net de la ristourne TPS, est prévu dans le PTI 2013-2015 de la direction des Transports du SITE au projet 59009 « Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel ». Si le Conseil de ville juge à propos d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Saint-

Laurent, le budget lui sera par la suite viré.

Les provenances et les imputations budgétaires sont inscrites dans l'intervention finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet vise à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels par la construction de trottoirs. Ces travaux permettront ainsi de réaliser un aménagement sécuritaire et accessible afin de favoriser les déplacements actifs et collectifs.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'arrondissement de Saint-Laurent sera entièrement responsable de la gestion et de la réalisation des travaux du projet de construction des trottoirs sur le côté sud du boulevard Henri-Bourassa entre l'avenue Félix-Leclerc et la place Vermandère.

Advenant le cas où l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de réaliser les travaux de construction de trottoirs sur le boulevard Henri-Bourassa est refusée ou reportée, les travaux ne pourront être réalisés en 2013 et l'accès au secteur pour les piétons continuera à être risqué et non convivial.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à la décision.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des travaux: septembre-octobre 2013

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La délégation des responsabilités de gestion et de réalisation du projet de construction de trottoirs sur le boulevard Henri-Bourassa de la Ville vers l'arrondissement de Saint-Laurent est conforme à l'application de l'article 85, 2e alinéa de la Charte de la Ville de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Ilir KATI)

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Marcelle DION)

Avis favorable :

Saint-Laurent , Direction des travaux publics (Rita CHAHINE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Nana-Doris SADOU)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Marc LACHANCE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéfan GALOPIN  
Ingenieur(e)

**Tél :** 514-872-3481  
**Télécop.:** 000-0000

**ENDOSSÉ PAR**

Guy PELLERIN  
Chef de division

**Tél :** 514 872-7486  
**Télécop. :** 514 872-9458  
**Date d'endos. :** 2013-07-12

**Dossier # :1131097001**



**Dossier # : 1135885003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite , Division Secrétariat des commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconduire ou remplacer des représentants aux différents comités de retraite pour un mandat pouvant aller jusqu'à trois ans.

Reconduire ou remplacer les personnes suivantes aux différentes commissions des régimes de retraite mentionnés ci-dessous :

**Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal :**

- remplacer M. Serge Langlois par M. Louis Monette pour un mandat de 2 ans.

**Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal :**

- reconduire M. Raymond Veilleux pour un mandat de 2 ans.
- reconduire Mme. Anne P. Bergeron pour un mandat de 3 ans.

**Comité de retraite du régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de LaSalle**

- remplacer M. Gervais Lemay par M. Denis Chalut, pour un mandat de 3 ans.

**Signé par** Hanh TRAN **Le** 2013-08-02 13:29

**Signataire :** Hanh TRAN

---

Directrice - opérations budgétaires et comptables  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1135885003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite , Division Secrétariat des commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconduire ou remplacer des représentants aux différents comités de retraite pour un mandat pouvant aller jusqu'à trois ans.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Ce dossier vise à proposer des nominations aux différents comités de retraite ci-dessous désignés. Compte tenu de leurs connaissances et qualités, nous recommandons de reconduire ou remplacer les personnes ci-après.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Différentes résolutions aux mêmes effets :

CE13 0426, séance du 10 avril 2013, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro : 1125885001)

CE11 1672, séance du 19 octobre 2011, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro :1115048001)

CE10 2027, séance du 15 décembre 2010, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro :1105047004)

CE10 0157 - 10 février 2010 - Reconduire ou nommer, à compter du 10 février 2010, les personnes recommandées aux différentes commissions de régimes de retraite, au conseil d'administration de l'ABR ou au comité des placements.

CE08 0830, séance du 14 mai 2008, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro :1083720001)

CE07 1837, séance du 14 novembre 2007, nommer la personne recommandée à la Commission du régime de retraite des pompiers de Montréal (numéro :1073720005)

CE07 1650, séance du 10 octobre 2007, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro :1073720003)

CE07 1148, séance du 11 juillet 2007, nommer les personnes recommandées au comité de retraite des pompiers, section Lasalle-Verdun (numéro :1074630001)

**DESCRIPTION**

**Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal :**

- remplacer M. Serge Langlois par M. Louis Monette pour un mandat de 2 ans.

**Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal :**

- reconduire M. Raymond Veilleux pour un mandat de 2 ans.
- reconduire Mme. Anne P. Bergeron pour un mandat de 3 ans.

### **Comité de retraite du régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de LaSalle**

- remplacer M. Gervais Lemay par M. Denis Chalut, pour un mandat de 3 ans.

### **JUSTIFICATION**

Plusieurs mandats sont arrivés à terme et il y a lieu de procéder à leur renouvellement. Pour messieurs Serge Langlois et Gervais Lemay, ces derniers ont indiqué qu'ils désiraient se retirer des comités de retraite mentionnés précédemment car ils ont pris leur retraite. Afin d'assurer une saine gouvernance des différentes commissions, nous recommandons un mandat de deux ans pour les membres tiers et un mandat de trois ans pour les autres membres désignés par la Ville.

Considérant les exigences de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et des responsabilités qui incombent aux membres individuellement et collectivement, nous sommes d'avis que les nominations doivent être évaluées notamment en fonction des critères suivants :

- l'intérêt pour ce secteur d'activité;
- la disponibilité pour assister aux rencontres;
- une connaissance de l'environnement des régimes de retraite ou une expérience sur des conseils d'administration.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Capital humain et des communications , Rémunération globale et systèmes d'information R.H.  
(Sophie GRÉGOIRE)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain Bilodeau  
Agent(e) de recherche

**Tél :** 514-868-4473

**Télécop.:** 514 872-1855

### ENDOSSÉ PAR

Alain LANGLOIS  
Chef de division secrétariat aux commissions

**Tél :** 514-872-5902

**Télécop. :** 514 872-1855

**Date d'endos. :** 2013-08-01

**Dossier # :1135885003**



**Dossier # : 1130640002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconduire pour une période de deux (2) ans la nomination de Mme Danielle Cécile, directrice, Direction de l'habitation, à titre de représentante de la Ville de Montréal au Fonds québécois d'habitation communautaire

Attendu que les statuts du Fonds québécois d'habitation communautaire accordent à la Ville de Montréal un siège au conseil d'administration de cet organisme;  
Attendu la demande du Fonds de confirmer pour deux ans les mandats des administrateurs;

Je recommande:

:

De nommer, pour un mandat de deux (2) ans, madame Danielle Cécile, directrice à la Direction de l'habitation du Service de mise en valeur du territoire, à titre de représentante de la Ville au conseil du Fonds québécois d'habitation communautaire.

**Signé par** Jean-Yves HINSE **Le** 2013-08-09 10:35

**Signataire :** Jean-Yves HINSE

\_\_\_\_\_  
Directeur principal  
Capital humain et des communications , Direction principale

**IDENTIFICATION****Dossier # :1130640002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconduire pour une période de deux (2) ans la nomination de Mme Danielle Cécile, directrice, Direction de l'habitation, à titre de représentante de la Ville de Montréal au Fonds québécois d'habitation communautaire

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Fonds québécois d'habitation communautaire (FQHC) est une instance de concertation créée par le gouvernement du Québec, regroupant les divers partenaires de réalisation de l'habitation sociale et communautaire. Le Fonds joue un rôle aviseur auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ) sur les orientations des programmes d'habitation de la Société ainsi que sur leur mise en oeuvre.

Le Fonds est incorporé en tant qu'organisme à but non lucratif. Son conseil d'administration est composé de 19 membres, dont dix (10) proviennent du milieu communautaire, cinq (5) du milieu municipal (dont un représentant de la Ville de Montréal), deux (2) de la Société d'habitation du Québec et deux (2) du milieu financier. Conformément aux lettres patentes de l'organisme, les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération. Depuis la création du Fonds, la Ville de Montréal détient un siège au conseil d'administration.

Les mandats des administrateurs sont de deux ans; cependant, un membre du conseil dont le mandat est échu continue de siéger jusqu'à son remplacement, le cas échéant. Le ministre responsable de la SHQ doit entériner les nominations.

L'administrateur actuellement nommé par la Ville est Mme Danielle Cécile, directrice, Direction de l'habitation (Service de la mise en valeur du territoire). Mme Cécile y représente la Ville depuis 2007. Son mandat actuel a été renouvelé en 2012 pour deux ans.

Toutefois, la direction du Fonds, avec l'aval de la SHQ, a récemment demandé aux organismes qui y délèguent des administrateurs de confirmer la nomination de leurs représentants pour deux ans, afin d'uniformiser les échéances et rétablir le cycle des nominations au conseil. Cette demande a été faite verbalement lors de la séance du conseil d'administration du 30 mai 2013.

Le présent sommaire propose de reconduire la nomination de Mme Cécile pour répondre à cette demande et assurer la continuité de la représentation de la Ville au conseil d'administration du Fonds québécois d'habitation communautaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CE 12 0974 - 13 juin 2012 - Désignation de Mme Danielle Cécile, directrice, Direction de l'habitation, Service de la mise en valeur du territoire, comme représentante de la Ville de Montréal;
- CE 07 1530 - 27 septembre 2007 - Désignation de Mme Danielle Cécile, chef de division, Gestion des programmes, Direction de l'habitation, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, comme représentante de la Ville de Montréal;
- CE 05 1842 - 14 septembre 2005 - Désignation de M. Denis Quirion, directeur, Direction de projet - Développement du logement social et abordable, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, comme représentant de la Ville de Montréal;
- CE 04 1836 - 22 septembre 2004 - Désignation de M. Denis Quirion, directeur, Direction de projet - Développement du logement social et abordable, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, comme représentant de la Ville de Montréal;
- 12 septembre 2000` - Désignation de M. Denis Quirion, directeur du Service de l'habitation, comme représentant de la Ville de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Il est proposé de nommer pour deux (2) ans comme administrateur du Fonds Mme Danielle Cécile, directrice, Direction de l'habitation.

## **JUSTIFICATION**

La reconduction du mandat de Mme Cécile vise à assurer la continuité de la représentation de Montréal au FQHC, en cohérence avec les orientations municipales en matière d'habitation. La représentation au FQHC ne peut être dissociée des négociations et autres échanges qu'entretiennent en continu la Ville (Direction de l'habitation) et la SHQ, dans le cadre du rôle de ville-mandataire (délégation de gestion des programmes), conféré à la Ville par la SHQ.

Les sujets abordés au FQHC concernent la planification et le développement des programmes d'habitation. Les discussions peuvent porter sur les objectifs de la SHQ, le cadre normatif des programmes, les conditions de mise en oeuvre, l'évaluation des résultats, le rôle des partenaires, etc. Les paramètres des divers volets du programme AccèsLogis, qui font l'objet d'une attention constante du Fonds, sont d'un intérêt particulier pour Montréal compte tenu des difficultés éprouvées depuis plusieurs années à assurer que le cadre normatif et budgétaire de ce programme tienne compte des conditions particulières de réalisation sur l'île.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun aspect financier

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le logement social et communautaire fait partie des outils d'habitation nécessaires pour créer des collectivités mixtes et inclusives, une dimension clé d'un développement durable. Le maintien de liens forts avec les instances impliquées dans la gouvernance du logement social au Québec s'inscrit dans une stratégie à court et à long terme en ce sens.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il s'agit d'assurer la représentation de la Ville à la principale instance québécoise de concertation sur le logement social et communautaire, et d'assurer que cette représentation s'articule efficacement aux autres représentations faites auprès de la SHQ et du

gouvernement du Québec, concernant le développement de programmes d'habitation sociale et communautaire et d'outils financiers connexes.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue. Le Fonds québécois d'habitation communautaire diffuse, auprès de ses membres et partenaires, les informations relatives aux nominations.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Selon les lettres patentes du Fonds québécois d'habitation communautaire, la nomination devra être entérinée par la ministre des Affaires municipales et des Régions, responsable de la SHQ.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

-

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Suzanne LAFERRIÈRE  
Conseillère au développement de l'habitation

**Tél :** 872-5897  
**Télécop.:** 872-3883

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvia-Anne DUPLANTIE  
C/d - Aménagement et design urbain

**Tél :** 514-872-1554  
**Télécop. :** 514-872-2336  
**Date d'endos. :** 2013-08-08

**Dossier # :1130640002**



**Dossier # : 1132714008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif aux différents rapports de la Commission de la présidence du conseil relativement à la révision du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)

Il est recommandé au conseil municipal :  
de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif aux différents rapports de la Commission de la présidence du conseil relativement à la révision du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

**Signé par** Colette FRASER **Le** 2013-08-12 11:03

**Signataire :**

Colette FRASER

---

Greffière adjointe  
Direction générale , Direction du greffe

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1132714008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif aux différents rapports de la Commission de la présidence du conseil relativement à la révision du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Commission de la présidence du conseil a procédé à l'étude de plusieurs dossiers énumérés plus bas, en lien avec la révision du règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), et déposé des rapports au conseil municipal entre le 20 septembre 2010 et le 20 août 2012:

- Seuil de reconnaissance des partis politiques et durée des interventions (rapport déposé au conseil municipal du 20 août 2012 et au comité exécutif du 3 octobre 2012)
- Procédure encadrant l'élection par vote secret du président et du vice-président du conseil (rapport déposé au conseil municipal du 19 mars 2012 et au comité exécutif du 4 avril 2012)
- Évaluation du projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal (rapport déposé au conseil municipal du 21 novembre 2011 et au comité exécutif le 30 novembre 2011)
- Révision du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) - rapport complémentaire (rapport déposé au conseil municipal du 11 avril 2011 et au comité exécutif du 4 mai 2011)
- Révision du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) (rapport déposé au conseil municipal du 20 septembre 2010 et au comité exécutif du 6 octobre 2010)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 1644 - 3 octobre 2012 - de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil concernant le seuil de reconnaissance des partis politiques et la durée des interventions

CE12 0485 - 4 avril 2012 - de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence faisant suite au mandat visant à recommander une procédure permettant d'encadrer l'élection du président et du vice-président du conseil

CE11 1952 - 30 novembre 2011- de prendre connaissance du rapport et des recommandations de la commission de la présidence du conseil à la suite de l'évaluation du

projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal

CE11 0650 - 4 mai 2011- de prendre connaissance du rapport complémentaire au rapport de la commission de la présidence du conseil portant sur la révision du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)

CE10 1573 - 6 octobre 2010 - de prendre connaissance du rapport et des recommandations de la commission de la présidence du conseil portant sur la révision du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)

## **DESCRIPTION**

Ayant pris connaissance des recommandations contenues aux rapports de la commission, le comité exécutif dépose sa réponse ayant trait aux cinq dossiers étudiés par la Commission.

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Edwige NOZA  
Secrétaire recherchiste

**Tél :** 514 872-4259  
**Télocop.:** 514 872-5655

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections et soutien aux  
commissions

**Tél :** 514 872-6957  
**Télocop. :** 514 872-5655  
**Date d'endos. :** 2013-08-12

**Dossier # :1132714008**



**Dossier # : 1133205001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter un revenu supplémentaire de 2 491,51\$ concernant l'accord de partenariat entre le réseau Accès culture et Les Voyagements - Théâtre de création en tournée. Autoriser une dépense supplémentaire de 2 491,51\$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce partenariat.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'accepter le versement d'un montant de 2 491,51 \$ de l'organisme Les Voyagements - le théâtre de création en tournée afin de permettre la présentation de rencontres autour de la création dans les 5 arrondissements montréalais concernés ;
2. d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes à la présentation de ces rencontres, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Isabelle CABIN **Le** 2013-08-06 17:04

**Signataire :**

Isabelle CABIN

---

Cadre sur mandat(s)  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133205001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter un revenu supplémentaire de 2 491,51\$ concernant l'accord de partenariat entre le réseau Accès culture et Les Voyagements - Théâtre de création en tournée. Autoriser une dépense supplémentaire de 2 491,51\$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce partenariat.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2009, le réseau municipal de diffusion culturelle Accès culture est membre de l'organisme *Les Voyagements - Le théâtre de création en tournée* . Comme certains diffuseurs participent à ce programme de diffusion, il est important que le réseau soit membre de cet organisme.

Fondé en 1997 par le Réseau Scènes, *Les Voyagements* est un outil de concertation entre les compagnies de création, les diffuseurs pluridisciplinaires, les diffuseurs spécialisés en théâtre et les réseaux de diffusion en vue de soutenir la diffusion de théâtre de création partout à travers le Québec, permettant le rayonnement des artistes et rendant accessible la création théâtrale. *Les Voyagements* , c'est aussi l'accompagnement du spectateur et du diffuseur à travers des activités de sensibilisation, dont les Rencontres autour de la création, qui permettent à la fois un contact privilégié et formateur avec ceux qui font le théâtre contemporain.

Le travail des *Voyagements* prend appui sur 4 axes :

- la formation et le développement professionnel
- le capital de risque partagé
- le développement de public
- la promotion commune

Six réseaux de diffusion sont membres des *Voyagements* : RADARTS, le Réseau des grands espaces, le Réseau Ontario, le Réseau Scènes, le ROSEQ et le réseau Accès culture, pour un total de soixante-quinze (75) diffuseurs participants. Cinq diffuseurs du réseau Accès culture participent aux *Voyagements* : les arrondissements Outremont, Lachine, Saint-Laurent, Saint-Léonard et LaSalle.

C'est la seconde fois que le réseau Accès culture reçoit directement un revenu dans le cadre de son accord de partenariat avec *Les Voyagements* .

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE11 1316 - 17 août 2011 : Accepter le versement d'un montant de 2 083 \$ de l'organisme *Les Voyagements - le théâtre de création en tournée* afin de permettre la présentation de

rencontres autour de la création dans les 5 arrondissements montréalais concernés et accorder un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes à la présentation de ces rencontres;

## **DESCRIPTION**

Selon les barèmes de calcul établis par *Les Voyagements* en fonction du nombre total de diffuseurs participants, le réseau Accès culture se voit attribuer une partie des sommes réservées au développement de public, pour la mise en place d'activités de sensibilisation. Le montant accordé par *Les Voyagements* au réseau Accès culture couvre les dépenses supplémentaires occasionnées pour l'organisation de rencontres autour de la création par les arrondissements participants.

## **JUSTIFICATION**

Cette collaboration avec *Les Voyagements* permet aux diffuseurs de développer une programmation en théâtre de création et d'organiser des rencontres autour de la création en lien avec les spectacles présentés. En 2012-2013, 13 rencontres ont été présentées autour de 8 productions de théâtre de création.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'organisme *Les Voyagements* a versé à la Ville un montant de 2 491,51\$. Cette somme servira à couvrir les dépenses supplémentaires occasionnées pour la mise en place de ces rencontres autour de la création dans le réseau Accès culture.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette collaboration avec *Les Voyagements* permet de mettre en place des outils favorisant la rencontre entre les spectateurs des arrondissements concernés et les créateurs du théâtre québécois, et de stimuler l'intérêt du public envers le théâtre de création.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La promotion de ces activités est assumée par les arrondissements concernés, en collaboration avec *Les Voyagements*.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les productions visées par ces rencontres faisaient partie de la saison 2012-13 du réseau Accès culture.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Marc LACHANCE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Odile MELANÇON  
Agente culturelle

**Tél :** 872-6966  
**Télécop.:** 872-1153

**ENDOSSÉ PAR**

Paul LANGLOIS  
Chef de division

**Tél :** 872-5592  
**Télécop. :** 872-1153  
**Date d'endos. :** 2013-06-27

**Dossier # :1133205001**



**Dossier # : 1130014001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter un revenu supplémentaire de 847,20 \$ de RIDEAU couvrant les frais d'inscription d'un agent de développement culturel du réseau Accès culture pour sa participation à l'événement Contact Ontariois en janvier 2013. Autoriser une dépense supplémentaire de 847,20 \$ pour couvrir les coûts occasionnés par cette participation à l'événement

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. Accepter un versement de 847,20 \$ de l'organisme RIDEAU afin de permettre à un agent de développement culturel du réseau Accès culture de participer au Contact ontariois 2013.
2. d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes à la présentation de ces rencontres, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Isabelle CABIN **Le** 2013-08-14 14:18

**Signataire :**

Isabelle CABIN

---

Cadre sur mandat(s)  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130014001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter un revenu supplémentaire de 847,20 \$ de RIDEAU couvrant les frais d'inscription d'un agent de développement culturel du réseau Accès culture pour sa participation à l'événement Contact Ontariois en janvier 2013. Autoriser une dépense supplémentaire de 847,20 \$ pour couvrir les coûts occasionnés par cette participation à l'événement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Réseau Ontario est un catalyseur de la diffusion des arts de la scène professionnels en Ontario français. Il crée et met en œuvre des conditions et des mécanismes pour favoriser la collaboration et la professionnalisation de ses membres.

Objectifs

Favoriser la concertation et la collaboration entre les diffuseurs et les intervenants des arts de la scène;

Favoriser l'élargissement de la diffusion du produit artistique francophone en Ontario;

Assurer la formation et le perfectionnement des diffuseurs;

Appuyer les diffuseurs dans le développement et le maintien d'infrastructures de diffusion de qualité;

Favoriser une diffusion à long terme du produit artistique franco-ontarien;

Favoriser une plus grande visibilité du produit artistique franco-ontarien.

Une fois par année, Réseau Ontario organise le Contact Ontariois qui est une rencontre entre diffuseurs et artistes. Des vitrines de spectacle et des formations pour les diffuseurs y sont également proposées. En 2013, l'activité s'est tenue à l'hotel Marriott d'Ottawa du 16 au 19 janvier.

Afin d'encourager les diffuseurs québécois à participer au Contact Ontariois, le Réseau Indépendant des Diffuseurs d'Événements Artistiques Unis (RIDEAU) a offert à deux de ses membres - dont un du réseau Accès culture - de leur payer l'inscription (497,20\$) et de leur accorder un montant forfaitaire de 350\$. Le réseau Accès culture a ainsi pu y faire participer un de ses agent de développement culturel pour la première fois.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

L'événement, Contact Ontariois, est une excellente occasion pour le réseau Accès culture de créer des liens avec des diffuseurs et des artistes des quatre coins du pays. Pour ainsi développer des projets qui pourraient être présentés chez les diffuseurs des arrondissements.

### **JUSTIFICATION**

Le montant remis par RIDEAU au réseau Accès culture permettra de rembourser les dépenses encourues par l'agent de développement culturel dans le cadre de la participation à l'événement Contact ontariois.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le revenu de 847,20\$ permettra de couvrir en partie les dépenses supplémentaires liées à la participation du Contact ontariois.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le réseau Accès culture souhaite davantage s'inscrire au sein de l'environnement pan-canadien dans l'idée de Montréal métropole culturelle. Il s'agit donc d'une occasion de rencontrer et d'échanger avec les acteurs du milieu puisqu'il s'agit du rendez-vous annuel des diffuseurs et artistes francophones du Canada.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Marc LACHANCE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yanick THIBAUT  
Agent(e) de developpement culturel

**Tél :** 514-872-4041  
**Télécop.:** 514-872-0981

**ENDOSSÉ PAR**

Paul LANGLOIS  
Chef de division

**Tél :** 514-872-5592  
**Télécop. :** 514 872-0981  
**Date d'endos. :** 2013-08-01

**Dossier # :1130014001**



**Dossier # : 1134198006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Radier des livres de la Ville, la somme de 564,51 \$ plus les intérêts cumulés, à la suite de l'acquisition d'un lot par la Ville. N/Réf. : 31h12-005-3964-01

Il est recommandé :

1. de radier des livres de la Ville la somme de 564,51 \$ en capital, auquel s'ajoutent les intérêts cumulés au compte numéro 896540-02;
2. d'imputer cette radiation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-07-30 13:03

**Signataire :**

Michel NADEAU

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134198006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Radier des livres de la Ville, la somme de 564,51 \$ plus les intérêts cumulés, à la suite de l'acquisition d'un lot par la Ville. N/Réf. : 31h12-005-3964-01

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 12 février 2009, la Ville a acquis de 9162-0336 Québec inc. un terrain vague portant le numéro 3 050 817 du cadastre du Québec, situé du côté sud du boulevard Maurice-Duplessis et à l'ouest du boulevard Louis-H.-Lafontaine, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, à des fins de mise en valeur du parc-nature des Abords du Ruisseau-de-Montigny.

Nonobstant ce qui est prévu à l'article 10 de l'acte de vente, il a été convenu entre le vendeur et la Ville que le vendeur assumerait le paiement des taxes foncières jusqu'au 27 janvier 2009.

Le présent sommaire a pour but de demander aux autorités municipales d'approuver la radiation du montant de taxes impayé au compte portant le numéro 896540-02 de l'exercice 2009, pour la période comprise entre le 27 janvier et le 12 février 2009, représentant un montant de 564,51 \$ plus les intérêts.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG08 0675 - 18 décembre 2008 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 9162-0336 Québec inc., aux fins de la mise en valeur du parc-nature des Abords du Ruisseau-de-Montigny, un terrain situé du côté sud du boulevard Maurice-Duplessis et à l'ouest du boulevard Louis-H.-Lafontaine, d'une superficie de 16 100, 4 m<sup>2</sup>, constitué du lot 3 050 817 du cadastre du Québec, pour la somme de 1 846 000 \$, intérêts et taxes inclus.

**DESCRIPTION**

Le 24 octobre 2008, une promesse de vente fut signée par le représentant de la compagnie 9162-0366 Québec inc., alors propriétaire du lot 3 050 817 du cadastre du Québec, relativement à un terrain désigné par le numéro de lot 3 060 817 du cadastre du Québec. Aux termes de ladite promesse, à l'article 3.9 intitulé *Répartitions*, il fut prévu que la Ville paie au vendeur une somme correspondant à la portion des taxes municipales et scolaires que le vendeur devrait assumer pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'à la signature de l'acte de vente, advenant le cas où la signature aurait lieu après le 1<sup>er</sup> janvier

2009.

Hors, le vendeur a omis de fournir certains documents dans le délai prévu, ce qui a retardé la signature de l'acte de vente. La Ville ne pouvant se rendre responsable du paiement des taxes pendant ce temps, il fut entendu, par écrit, entre le représentant de la Ville et le vendeur, que ce dernier serait responsable du paiement des taxes jusqu'au 14 janvier 2009. Le vendeur a cependant payé les taxes couvrant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 27 janvier 2009. Toutefois, la clause relative aux calculs des répartitions contenue dans l'acte de vente n'a pas été modifiée puisque le projet d'acte de vente avait déjà été approuvé par les autorités, le 18 décembre 2008.

L'acte de vente n'a été signé que le 12 février 2009.

En conséquence, les taxes municipales couvrant la période entre le 27 janvier et le 12 février 2009 n'ont pas été payées par le vendeur et doivent faire l'objet d'une radiation.

### **JUSTIFICATION**

Le vendeur ayant rempli son obligation quant au paiement des taxes foncières, il s'avère que c'est au nouvel acquéreur d'assumer le paiement des taxes. Toutefois, les immeubles appartenant à la Ville sont exempts de taxes foncières.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

En 2009, le vendeur a fait un paiement de 1063 \$, ce qui correspond à 27 jours, le tout conformément à l'entente intervenue avec la Ville. En effet, le montant total des taxes pour 2009 s'élevait à 14 365 \$, ce qui correspond à un per diem de 39,36 \$. Cependant, le vendeur n'a pas à assumer ce paiement pour la période du 27 janvier au 12 février 2009, ce qui justifie le présent sommaire et la radiation requise de la somme de 564,51 \$ plus les intérêts, conformément aux termes et conditions prévus à l'acte de vente.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication n'est requise.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction des revenus et de la fiscalité (Johanne BELLEMARE)

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Certificat du trésorier :  
Finances , Direction des revenus et de la fiscalité (Claudine UWAMARIYA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Manon P PÉPIN  
Conseillère en immobilier

**Tél :** 514 872-1283  
**Télécop.:** 514 872-8350

Denis SAUVÉ  
Chef de section  
Té. : 514 872-2125

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

**Tél :** 514 872-5493  
**Télécop. :** 514-872-8350

**Date d'endos. :** 2013-06-06

**Dossier # :1134198006**



**Dossier # : 1136367001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 23 194,06 \$ en provenance du compte corporatif dédié au PR@M - Certification « Famille » des immeubles municipaux vers la Direction de la diversité sociale, pour rembourser des dépenses pour la réalisation d'objets promotionnels destinés à l'identification des espaces famille et pour le soutien technique à la Journée des enfants du 15 août 2013, dans le cadre de la Politique familiale

La Direction de la diversité sociale recommande :  
d'autoriser un virement budgétaire de 23 194,06 \$ en provenance du compte corporatif dédié au PR@M - Certification « Famille » des immeubles municipaux vers la Direction de la diversité sociale, pour rembourser des dépenses pour la réalisation d'objets promotionnels destinés à l'identification des espaces famille et pour le soutien technique à la Journée des enfants du 15 août 2013, dans le cadre de la Politique familiale

**Signé par** Natalie BIBEAU **Le** 2013-08-02 11:12

**Signataire :**

Natalie BIBEAU

---

Directrice  
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136367001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 23 194,06 \$ en provenance du compte corporatif dédié au PR@M - Certification « Famille » des immeubles municipaux vers la Direction de la diversité sociale, pour rembourser des dépenses pour la réalisation d'objets promotionnels destinés à l'identification des espaces famille et pour le soutien technique à la Journée des enfants du 15 août 2013, dans le cadre de la Politique familiale

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le programme de bâtiments certifiés « qualité famille » a été mis sur pied dans le cadre de la Politique familiale. Cette politique a été adoptée en mai 2008 afin de consolider et de développer la qualité de vie des familles montréalaises et de les inciter à s'installer et à demeurer sur le territoire montréalais.

L'une des actions de la Politique familiale est de contribuer à munir les bâtiments de la Ville de Montréal des équipements nécessaires pour faciliter la vie des jeunes familles montréalaises. Les bâtiments de la Ville offrant des équipements pour les poupons obtiendront une certification « qualité famille ».

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE13 0981 du 26 juin 2013**

Autoriser un virement budgétaire de 45 188 \$, en provenance compte corporatif dédié au PR@M - Certification « Famille » des immeubles municipaux vers le budget de la Direction de la diversité sociale, pour l'achat et la livraison de divers équipements destinés à l'aménagement d'espaces famille, dans le cadre de la Politique familiale, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

**CE12 1885 du 14 novembre 2012**

Autoriser un virement budgétaire de 55 000 \$, en provenance du compte corporatif dédié au PR@M - Certification « Famille » des immeubles municipaux vers la Direction de la diversité sociale, pour l'achat et la livraison de divers équipements destinés à l'aménagement d'espaces famille dans le cadre de la Politique familiale, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

**CE12 1436 du 29 août 2012**

Autoriser un virement budgétaire de 18 356,34\$, en provenance du compte corporatif dédié au PR@M - Certification « Famille » des immeubles municipaux vers la Direction de la diversité sociale, pour l'achat de sièges d'appoint, d'ensemble de tables et chaises et de panneaux mobiles, dans le cadre de la Politique familiale, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

**CE12 1225 du 1er août 2012**

Autoriser un virement budgétaire de 46 993,97 \$, en provenance du compte corporatif dédié au PR@M - Certification « Famille » des immeubles municipaux vers la Direction de la diversité sociale, dans le cadre de la Politique familiale, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

**CE12 1031 du 20 juin 2012**

Autoriser un virement budgétaire de 52 310,49 \$, en provenance du compte corporatif dédié au PR@M - Certification « Famille » des immeubles municipaux vers la Direction de la diversité sociale, dans le cadre de la Politique familiale, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

**CE12 1030 du 20 juin 2012**

Modifier le financement du PR@M-FAMILLE - programme de bâtiments certifiés « qualité famille » afin que les sommes dédiées à l'achat d'équipements soient assumées à 100 % par la ville centrale

**CM10 0793 du 25 octobre 2010**

Adopter le programme de bâtiments « Certifiés qualité famille » et son financement budgétaire pour les années 2011 à 2013

**CE08 0773 du 14 mai 2008**

Adopter le projet de Politique familiale de Montréal 2008 intitulée « Pour grandir à Montréal » / Prendre acte (...) du chapitre des actions corporatives

**DESCRIPTION**

Autoriser un virement budgétaire de 23 194,06 \$, en provenance du compte corporatif dédié au PR@M - Certification « Famille » des immeubles municipaux vers la Direction de la diversité sociale (DDS), pour rembourser les dépenses relativement à la réalisation d'objets promotionnels, notamment des affiches, des autocollants ou des électrostatiques destinés à l'identification des espaces famille ainsi que celles pour le soutien technique apporté à la Journée des enfants prévue se dérouler le 15 août 2013, dans le cadre de la Politique familiale.

**JUSTIFICATION**

Ce dossier permet de donner suite à l'engagement de la Politique familiale et du PR@M-Famille de doter les bâtiments de la Ville de Montréal d'équipements facilitant la vie des jeunes familles en plus d'augmenter la visibilité de ces lieux.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce dossier vise à autoriser un virement budgétaire de 23 194,06 \$, vers la DDS, pour couvrir un montant de 20 194,06 \$ déboursé pour la réalisation d'objets promotionnels et une somme de 3 000 \$ prévue pour le soutien technique lors de la Journée des enfants du 15 août 2013. Ce virement provient du poste budgétaire - Autres dépenses communes - PR@M - Certification « famille » des immeubles municipaux.

Tableau récapitulatif des dépenses

Cie	Date facture	NoFacture	Montant (taxes incluses)	Motant (dépense nette)
Jacques Beaulieu consultant inc.	23-05-2013	600-ACC031	2 012,06 \$	1 924,56 \$
TC Média	01-06-2013	RT006295	1 418,79 \$	1 357,09 \$
TC Média	01-06-2013	RT006363	8 302,36 \$	7 941,31 \$
TC Média	08-06-2013	RT006680	6 089,11 \$	5 824,30 \$
Production-Com	08-07-2013	GRA-000660-11836	2 267,00 \$	2 267,00 \$
Arrondissement.com	17-07-2013	316024	919,80 \$	879,80 \$
Fierté Montréal	22-07-2013	1090	3 000,00 \$	3 000,00 \$
Total			24 009,12 \$	23 194,06 \$

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

La certification « qualité famille » contribue à améliorer la qualité de vie des milieux résidentiels, à valoriser Montréal comme lieu de résidence, à améliorer le solde migratoire de Montréal et à réduire les effets environnementaux de l'éloignement des jeunes familles des centres urbains.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Amélioration de l'offre de services pour les jeunes familles dans les bâtiments de la Ville de Montréal

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Depuis le 15 mai 2013, une carte de localisation de plus de 200 bâtiments certifiés « qualité famille » est disponible sur le site web de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=8617,107355757&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8617,107355757&_dad=portal&_schema=PORTAL).

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**Août 2013** Présentation au comité exécutif

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Raymond VALADE)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie TAILLON  
Conseillère en développement  
communautaire

**Tél :** 514 872-8299  
**Télécop.:** 514-872-9848

### ENDOSSÉ PAR

Natalie BIBEAU  
Directrice

**Tél :** 514-872-6133  
**Télécop. :** 514-872-9848  
**Date d'endos. :** 2013-07-23

**Dossier # :1136367001**



**Dossier # : 1133196001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de l'utilisation de 210 500 000 \$ de la réserve du fonds d'amortissement pour la réduction du recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunt

**Approuver l'utilisation de 210 500 000 \$ de la réserve du fonds d'amortissement  
pour la réduction du recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunt**

**Signé par** Jacques MARLEAU **Le** 2013-07-26 08:10

**Signataire :**

Jacques MARLEAU

---

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint  
Finances , Bureau du directeur principal

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133196001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de l'utilisation de 210 500 000 \$ de la réserve du fonds d'amortissement pour la réduction du recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunt

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2004, la Ville de Montréal a adopté une politique de gestion de la dette qui, à court et à moyen terme, permet de dégager une marge de manœuvre et d'encadrer encore plus la gestion de la dette.

Plusieurs mesures ont été adoptées dans le cadre de cette politique. Deux d'entre elles ont permis à la Ville d'accumuler une réserve de près de 211 M\$.

Ces mesures se retrouvent au 2<sup>e</sup> énoncé de la politique et se résument comme suit :

- 1- Contribution volontaire de 5 M\$ par année, majorée de 10% par an.
- 2- Contribution correspondant à la moitié des économies d'intérêts sur les emprunts émis au cours de l'exercice précédent.

Ces contributions doivent, en vertu des dispositions de la politique de gestion de la dette, servir au remboursement de la dette. Tel que mentionné dans la politique, ces remboursements peuvent prendre plusieurs formes, notamment : *par le biais de contributions au fonds d'amortissement, par la réduction des dépenses à financer à long terme ou par le remboursement accéléré d'un emprunt.*

En résumé, à chaque année, dans le budget de fonctionnement, sous la rubrique *Remboursement de la dette* , des sommes particulières étaient prévues à titre de dépenses de contributions au fonds d'amortissement. Ces dépenses de contributions ont servi au fil du temps à constituer une réserve. Cette réserve serait maintenant utilisée pour éviter à la Ville de financer par emprunts certaines dépenses, tel que prévu dans différents règlements d'emprunt.

Mentionnons aussi que ces dépenses annuelles de contributions ont été imposées via la taxe foncière générale aux contribuables de la Ville de Montréal, pour la partie du budget municipal, et pour la portion agglomération, elles ont été facturées à l'ensemble des municipalités via les quotes-parts générales.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 1028 - 10 décembre 2012 - Adoption du budget 2013 de la Ville de Montréal (volet ville centrale), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2013  
CM11 0921 - 13 décembre 2011 - Adoption du budget 2012 de la Ville de Montréal (volet ville centrale), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2012  
CM10 1004 - 15 décembre 2010 - Adoption du budget 2011 de la Ville de Montréal (volet ville centrale), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2011  
CM10 0020 - 25 janvier 2010 - Adoption du budget 2010 de la Ville de Montréal (volet ville centrale), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2010  
CM08 1032 - 11 décembre 2008 - Adoption du budget 2009 de la Ville de Montréal (volet ville centrale), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2009

CG12 0449 - 13 décembre 2012 - Adoption du budget 2013 de la Ville de Montréal (volet agglomération) incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2013  
CG11 0409 - 16 décembre 2011 - Adoption du budget 2012 de la Ville de Montréal (Volet d'agglomération)  
CG10 0471 - 17 décembre 2010 - Adoption du budget 2011 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)  
CG10 0020 - 26 janvier 2010 - Adoption du budget 2010 de la Ville de Montréal (Volet agglomération), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2010  
CG08 0610 - 11 décembre 2008 - Adoption du budget 2009 de la Ville de Montréal (Volet agglomération), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2009

Depuis 2004, année après année, lors de l'adoption des budgets de fonctionnement, les conseils municipal et d'agglomération approuvent les crédits budgétaires aux fins de respecter ces dispositions particulières et effectuer des contributions au fonds d'amortissement.

La politique de gestion de la dette a été adoptée en 2004. Elle a été modifiée en 2009. La politique modifiée est en vigueur depuis le 16 janvier 2009.

## DESCRIPTION

La stratégie budgétaire et fiscale de l'exercice 2013 prévoit que la réserve accumulée au fonds d'amortissement en vertu des dispositions particulières de la politique de gestion de la dette soit utilisée pour réduire les dépenses à financer à long terme, et ainsi, éviter le recours à l'emprunt. Cette réserve se répartit comme suit :

Conseil municipal	146 000 000 \$
Conseil d'agglomération	64 500 000 \$
Total	210 500 000 \$

Le choix des règlements d'emprunt qui seront affectés par cette source de financement tient compte des incidences fiscales et budgétaires et prévoit l'application optimale, soit ceux pour lesquels les périodes de financement sont les plus courtes, ceux-ci étant les plus onéreux.

Ainsi, l'affectation permettra à la Ville d'éviter d'augmenter sa dette brute de plus de 200 M\$, ce qui est substantiel. En évitant le recours à l'emprunt, la Ville évite par le fait même d'assumer des frais d'intérêts et des frais d'escompte et d'émission d'emprunts qui, autrement, auraient été imposés aux contribuables de la ville et de l'agglomération de Montréal.

## JUSTIFICATION

Plusieurs règlements actuellement en vigueur prévoient que des dépenses d'immobilisations (ou autres, selon le cas) doivent être financées par emprunt pour des termes relativement

courts. Les conditions de ces emprunts s'avèrent onéreuses. Il est donc judicieux d'affecter cette source de financement en priorisant les termes d'emprunt les plus courts.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'affectation de cette source de financement aura pour effet de réduire la réserve du fonds d'amortissement et d'éviter le recours à l'emprunt. Cette transaction n'entraîne pas d'impact direct sur les résultats de l'exercice. Seuls les postes de bilan sont affectés, notamment le poste *Placements* présenté dans les actifs financiers, ainsi que *l'Investissement net dans les immobilisations* présenté dans l'excédent accumulé. Aucuns crédits budgétaires ne sont requis.

L'affectation dans les règlements d'emprunt sera considérée comme une source de financement autre que l'emprunt (autre revenu). Il est important de mentionner que cette affectation n'aura pas d'impact, tant sur l'établissement de la dette d'arrondissement que sur le PTI net mis à la disposition des unités d'affaires. Les dépenses imputées aux différents règlements d'emprunt ne seront pas non plus affectées par cette transaction comptable, les charges fiscales qui en découlent pourront ainsi être déterminées comme c'est le cas à chaque exercice financier.

Indirectement, la Ville évite d'assumer des frais d'émission d'emprunt, des commissions et des charges d'intérêts qui s'avèrent substantiels.

La répartition de l'affectation de 210 500 000 \$ dans les différents règlements d'emprunt est présentée en annexe.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les avantages financiers découlant de l'application de ces deux mesures sont substantiels. Ils évitent à la Ville d'augmenter sa dette de 210 500 000 \$ et par le fait même, ils évitent l'imposition de charges fiscales importantes, notamment celles relatives aux intérêts et aux frais d'émission de l'emprunt. En effet, en considérant que pour la majorité des règlements d'emprunt qui sont touchés, le terme de financement est de 5 ans, les charges fiscales évitées représentent plus de 38 millions de dollars.

L'application de ces mesures aura donc contribué grandement à l'assainissement des finances publiques.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Seule une étape administrative sera nécessaire, soit l'enregistrement d'une écriture comptable, pour refléter la décision actuelle.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cette stratégie financière est prévue au budget de 2013. Elle est conforme aux dispositions de la politique de gestion de la dette actuellement en vigueur.

### **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane CORBEIL CADOTTE  
Chef de division - projets spéciaux et suivi  
de l'endettement

**Tél :** 514-872-6529  
**Télécop.:** 514 872-1855

### **ENDOSSÉ PAR**

Jacques MARLEAU  
Directeur principal par intérim et trésorier  
adjoint

**Tél :** 514-872-6630  
**Télécop. :** 514 872-3145  
**Date d'endos. :** 2013-07-26

**Dossier # :1133196001**



**Dossier # : 1132464002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Capital humain et des communications , Direction principale , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de services liés aux activités de dotation.

Il est recommandé au conseil municipal :  
D'offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité des services liés aux activités de dotation, conformément à l'offre de service jointe au présent addenda.

**Signé par** Jean-Yves HINSE **Le** 2013-08-20 10:40

**Signataire :**

Jean-Yves HINSE

\_\_\_\_\_  
Directeur principal  
Capital humain et des communications , Direction principale

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1132464002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Capital humain et des communications , Direction principale , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Ne s'applique pas
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de services liés aux activités de dotation.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Pendant la période estivale, le Service du capital humain et des communications (SCHC), en collaboration avec la Firme Raymond Chabot Grant Thornton, a piloté un comité de travail avec des représentants ressources humaines de huit arrondissements afin d'identifier les principaux irritants et apporter les correctifs nécessaires aux processus de dotation.

Les arrondissements représentés étaient les suivants :

- Rosemont – La Petite-Patrie;
- Villeray Saint-Michel Parc-extension;
- Verdun;
- Ahuntsic-Cartierville;
- Saint-Laurent;
- Plateau Mont-Royal;
- Côte-des-neiges-Notre-Dame de grâce;
- Outremont.

Un plan d'action a été établi afin de résumer les principales solutions identifiées et qui seront intégrés aux processus de dotation. Aussi, il a été convenu de poursuivre les travaux initiés dans le cadre du comité de travail avec les arrondissements sur une base régulière dans une optique d'amélioration continue des processus de dotation et du niveau de service offert par le SCHC.

Dans le cadre du comité de travail, l'offre de service a été amendée à la satisfaction des représentants des arrondissements présents. L'offre de service prévoit aussi la possibilité pour un arrondissement d'exclure certains types de processus de ladite entente.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude CÔTÉ)

Avis favorable :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Marie-Pierre BUSSEAU)

Avis favorable :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des relations avec les citoyens\_du greffe et des services administratifs (Brigitte BEAUDREAULT)

Avis favorable :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Isabelle ALLARD)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Danielle RENÉ)

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Benoît PELLAND)

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Isabelle BASTIEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée LAPOINTE

Directrice - dotation, main d'oeuvre et rémunération des cadres

**Tél :** 514-872-0609

**Télécop. :** 000-0000

**Dossier # :1132464002**

CE : 30.017

2013/08/21 09:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1131681001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire entre projets au montant de 373 831,65 \$ et autoriser une dépense de 53 661,27\$, taxes incluses, afin de rembourser le Complexe Chaussegros-de-Léry inc. selon le bail conclu avec la Ville, pour des travaux de réaménagements aux 2e, 3e et 6e étages de l'édifice Chaussegros-de-Léry (8636) situé au 303, rue Notre-Dame Est.

Il est recommandé au comité exécutif :  
d'autoriser un virement budgétaire entre projets de la Direction des stratégies et  
transactions immobilières au montant de 373 831,65 \$, conformément aux information  
financières inscrites au dossier décisionnel.

Il est recommandé au Conseil municipal:

1- d'autoriser une dépense de 53 661,27 \$, taxes incluses, afin de rembourser le  
Complexe Chaussegros-de-Léry inc. selon la bail conclu avec la Ville, pour des travaux de  
réaménagements aux 2e, 3e et 6e étages de l'édifice Chaussegros-de-Léry (8636) situé au  
303, rue Notre-Dame Est;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier  
décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

**Signé par** Marie-Josée BONIN **Le** 2013-08-16 16:40

**Signataire :**

Marie-Josée BONIN

---

Chef de division  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des  
stratégies et transactions immobilières

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131681001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire entre projets au montant de 373 831,65 \$ et autoriser une dépense de 53 661,27\$, taxes incluses, afin de rembourser le Complexe Chaussegros-de-Léry inc. selon le bail conclu avec la Ville, pour des travaux de réaménagements aux 2e, 3e et 6e étages de l'édifice Chaussegros-de-Léry (8636) situé au 303, rue Notre-Dame Est.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2010, l'administration municipale connaît une importante réorganisation. Les services municipaux sont regroupés dorénavant sous plusieurs directions principales. Les nouvelles directions souhaitant autant que possible regrouper leurs effectifs selon la nouvelle structure, plusieurs demandes de réaménagement et de déplacements de personnel sont acheminées auprès de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI).

La DSTI connaît elle-même une réorganisation et souhaite regrouper tous ses effectifs à une seule adresse soit au 303 Notre-Dame Est afin de gagner en efficacité et occuper un nombre minimal de pieds carrés. Actuellement, une quarantaine d'employés sont localisés à l'édifice du 801 Brennan au 10e étage. Les espaces libérés par la DSTI au 801 Brennan permettront l'amorce d'une cascade de réaménagement et de travaux de densification et d'expansion dans cet édifice également.

Afin de regrouper tous ses employés sur les 2e et 3e étages de l'édifice administratif de Chaussegros-de-Léry, des employés de la Division de la culture et du patrimoine ont dû être relocalisés au 6e étage du même édifice. Les espaces libérés au 2e étage nécessitent des travaux. La DSTI compte en effet plusieurs professionnels concepteurs. Ces professionnels occupent des postes de travail plus grands que ceux en place actuellement selon la norme de dotation des espaces adoptée en 2012. Certains travaux de démolition ainsi que de l'achat de mobilier sont donc requis pour permettre d'accueillir ces nouveaux employés. Le mobilier sera acquis via l'entente cadre avec l'entreprise Teknion Roy Breton Inc., les chaises via l'entente cadre avec ADI et les classeurs avec l'entente cadre Global. Les travaux mineurs de démolition et de ragréage seront réalisés par la société de gestion Triexon qui assure la gestion immobilière pour le complexe Chaussegros-de-Léry. Le mobilier en place au 801 Brennan sera utilisé par les prochains occupants.

La DSTI a pour mandat la gestion la plus optimale possible du parc immobilier de la Ville. L'immeuble de Chaussegros-de-Léry, dont la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) est propriétaire, est loué jusqu'en 2028 à la société de gestion «

Complexe Chaussegros-de-Léry », et est l'un des plus importants immeubles administratifs après celui du 801 Brennan.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0116 - 25-04-2013 Conclure avec Teknion Roy et Breton Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, pour la fourniture de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants - Appel d'offres public 12-11811 - 3 soumissionnaires - 2 soumissionnaires conformes - montant estimé à 18 979 521,12 \$.(Autoriser une dépense de \$ auprès de Teknion pour une entente cadre de cinq ans en vue de l'approvisionnement en mobilier de bureau).

CG13 0083 - 21-03-2013 Autoriser une dépense de 1 158 581,51 \$, toutes taxes incluses, afin de rembourser le Complexe Chaussegros-de-Léry inc. pour des travaux de réaménagement au premier étage et les travaux requis pour l'obtention de la certification BOMA BEST à l'édifice Chaussegros-de-Léry (8636) situé au 303, rue Notre-Dame Est.

CE08 2283 - 17-12-2008 Autoriser une dépense de 450 000,00 \$ auprès de ADI pour une entente en vue de l'approvisionnement des chaises de bureau.

CM08 0945 - 27-10-2008 Approuver deux projets de baux par lesquels la Ville loue du Complexe Chaussegros-de-Léry inc. pour une période de 20 ans, à compter du 1er janvier 2009, les espaces suivants : au 303, rue Notre-Dame Est, d'une superficie de ± 19 872,17 m<sup>2</sup>, moyennant un loyer annuel de 8 535 774,55 \$, taxes incluses et au 333, rue Notre-Dame Est, d'une superficie de ± 199,74 m<sup>2</sup>, moyennant un loyer annuel de 50 963,06 \$, taxes incluses.

CE08 1037 - 4-06-2008 Autoriser une dépense de 4 000 000,00 \$, toutes taxes incluses, afin de rembourser le Complexe Chaussegros-de-Léry inc. pour les travaux de réaménagement des étages trois à six et travaux connexes dans l'édifice Chaussegros-de-Léry (8636) situé au 303, rue Notre-Dame Est.

## **DESCRIPTION**

Il est demandé dans un premier temps au Comité exécutif d'autoriser un virement budgétaire entre projets au montant de 373 831,65\$ pour la réalisation de travaux et l'achat de mobilier aux 2e et 3e par le Complexe Chaussegros-de-Léry inc. Le Complexe Chaussegros-de-Léry est une société créée par la SHDM. Les travaux qui seront réalisés par le Complexe Chaussegros-de-Léry inc. comprennent des réaménagement des espaces de travail à la Direction des stratégies et transactions immobilières afin de regrouper 40 employés en provenance du 801 Brennan. Le virement budgétaire servira aussi à l'achat de mobilier auprès de Teknion Roy Breton inc. selon l'entendre cadre de fourniture de mobilier intégré.

Les travaux et l'achat de mobilier se détaillent ainsi :

- Démolition de salles de rencontres et de salle de photocopieur afin de créer de nouveaux espaces à aire ouverte;
- Application des principes de la norme d'occupation de l'espace pour les professionnels concepteurs;
- Ajustement des systèmes mécaniques pour répondre à la densification des espaces;
- Redistribution électrique/téléphonie IP/data;

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser une dépense de 53 661,27\$ du montant de 373 831,65\$. Le montant de 53 661,27\$ ( taxes incluses) comprend le prix forfaitaire de 38 572,20 \$ (taxes exclues) pour les travaux par la société de gestion Triexon retenu par appel d'offres public par le Complexe Chaussegros-de-Léry inc. Des frais de gestion de 10 % (3

857,20 \$) devront de plus être remboursés à la SHDM. La dépense totale à autoriser comprend également un montant pour travaux contingents de 10 % (4 242, 92 \$).

Le reste du virement budgétaire demandé sera utilisé pour l'acquisition du mobilier auprès de Teknion Roy Breton Inc., les dépenses incidentes reliées aux déménagements et les frais Telus.

À moyen terme, un éclairage indirect devra être installé au 2e étage afin d'atteindre un niveau d'éclairage adéquat. Selon des lectures effectuées à l'interne, le niveau d'éclairage dans certaines sections du 2e étage doit être augmenté afin d'atteindre les niveaux des autres étages de l'immeuble. La DSTI souhaite la réalisation de ces travaux en phase II. La SHDM pour ce faire devra embaucher des professionnels, réaliser un appel d'offres sur invitation et octroyer un contrat à un entrepreneur puisque ces travaux seront supérieurs à 100 000 \$.

Les travaux seront entrepris en séquence, de façon à libérer successivement des espaces pour fins de travaux, en minimisant l'impact sur les opérations courantes de la DSTI.

## **JUSTIFICATION**

Un important projet de modernisation de l'édifice Chaussegros-de-Léry, a été entrepris depuis 2008. Ce projet a été planifié et divisé en phases afin d'en permettre une mise en oeuvre plus harmonieuse tout en réduisant les impacts sur les activités qui se déroulent dans l'immeuble. La présente phase complètent des travaux aux 2e et 3e étages de l'édifice. Le deuxième étage avait servi d'espace d'arrivée pour différents services et n'a jamais été aménagé de façon optimale. Les prochains étages à aménager à la suite de ces travaux selon la norme seront les étages -1 et -2 de l'édifice.

Le contrat de mobilier faisant partie d'une entente cadre, le Conseil municipal n'a pas à autoriser cette dépense. Seuls les crédits pour les travaux au montant de 53 661,27\$ (taxes incluses) ont à être autorisés par le Conseil municipal, le bail original ayant été entériné par cette entité.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le présent projet vise à autoriser un virement budgétaire entre projet PTI au montant de 373 831,65\$ afin de réaliser des travaux et l'achat de mobilier pour les réaménagements de la DSTI à l'édifice Chaussegros-de-Léry.

Une seconde autorisation est requise au niveau du Conseil municipal pour l'autorisation de dépenses. La dépense totale à autoriser est de 53 661,27\$ (taxes incluses) pour les travaux.

L'objet du présent dossier n'est pas prévu au PTI 2013-2015 de la Direction des stratégies et des transactions immobilières. Il fera l'objet d'un virement budgétaire du programme de développement - création d'un centre de service animalier - projet 66260, Le virement est expliqué dans l'intervention de la Direction des opérations budgétaires et comptables, PS-Chaussegros-de-Léry.

Le taux choisi de la dépense d'investissement (100% corpo) a été établi selon le taux d'imputation relié à l'occupant pour l'année 2013, (clé de répartition 2013 des dépenses d'investissement pour la Direction des stratégies et transactions immobilières). Cette décision a été prise car les travaux bénéficieront exclusivement à la DSTI. Cette décision d'imputer au bénéficiaire des travaux, est similaire à celle prise en 2008, lors de travaux effectués à l'édifice Chaussegros-de-Lery: CE08 1037.

Il n'y aura aucun impact sur le budget d'entretien.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les directives de développement durable, notamment celle de la gestion des déchets, sont respectées dans le cadre du présent projet.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans la réalisation des travaux, la DSTI demeurera localisée à deux adresses et les espaces administratifs ne seront pas occupés de façon optimale.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/O.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octoi des contrats et bons de commande : septembre 2013

Travaux : septembre - octobre 2013

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le dossier respecte la politique de gestion contractuelle et l'encadrement suivant : Encadrement C-OG-DG-D-12-010 «Contingences, incidences et déboursés dans les contrats».

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle LUSSIER  
Gestionnaire immobilier

**Tél :** 514-872-7909  
**Télécop.:** 514-280-3580

André Cazalais  
Chef de section

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carlos MANZONI  
Chef de division

**Tél :** 514 872-3957  
**Télécop. :** 514 280-3597

Tél : 514-872-2419  
Télécop : 514-280-3580

**Date d'endos. :** 2013-06-20

**Dossier # :1131681001**



**Dossier # : 1131079011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Office de consultation publique de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dérogation au gel des dépenses générales d'administration décrété par la décision CE13 0713 entérinée par le comité exécutif à sa séance du 22 mai 2013 et autoriser le versement de crédits supplémentaires de 200 000 \$ afin de permettre à l'Office de consultation publique de Montréal de réaliser les mandats de consultation confiés par le conseil municipal et le comité exécutif .

Il est recommandé:

d'autoriser une dérogation au gel des dépenses générales d'administration décrété par la décision CE13 0713 entérinée par le comité exécutif à sa séance du 22 mai 2013

d'autoriser un virement de crédits de 200,000\$ en provenance de dépenses générales d'administration vers le budget de l'OCPM afin de lui permettre de terminer les consultations en cours.

**Signé par** Louise ROY **Le** 2013-08-05 12:05

**Signataire :**

Louise ROY

---

Présidente  
Office de consultation publique de Montréal , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131079011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Office de consultation publique de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dérogation au gel des dépenses générales d'administration décrété par la décision CE13 0713 entérinée par le comité exécutif à sa séance du 22 mai 2013 et autoriser le versement de crédits supplémentaires de 200 000 \$ afin de permettre à l'Office de consultation publique de Montréal de réaliser les mandats de consultation confiés par le conseil municipal et le comité exécutif .

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'OCPM existe en vertu de dispositions de la Charte de la Ville de Montréal. L'article 82 prévoit que le conseil met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions. On y dit que le conseil doit, par règlement, prescrire le montant minimal des sommes qui doivent être mises annuellement à la disposition de l'Office. Ces sommes sont à toutes fins pratiques inchangées depuis le premier exercice complet de l'Office en 2003 et sont de 1,7 millions de dollars.

Le budget de l'Office est adopté par le conseil municipal dans le cadre du budget général de la Ville.

Dans ce contexte, à cinq reprises, le comité exécutif a autorisé des crédits supplémentaires en cours d'année à cause de l'augmentation du nombre et de la complexité des mandats confiés à l'Office. L'année 2013 a été particulièrement chargée de mandats portant sur des projets de PPU ou de plans de développement. Ces exercices commandent des activités de consultations plus diversifiées et plus déployées.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 0711 - 22 mai 2013 - Décision d'autoriser des crédits additionnels de 300 000\$ à l'Office de consultation publique de Montréal afin de lui permettre de réaliser des mandats de consultation confiés par le conseil municipal et le comité exécutif.

CE12 1414 - 22 août 2012 - Décision d'autoriser des crédits additionnels de 645 000 \$ à l'Office de consultation publique de Montréal afin de lui permettre de réaliser les mandats de consultation confiés par le conseil municipal et le comité exécutif.

CE11 1521 - 21 septembre 2011 - Décision d'autoriser des crédits additionnels de 460 000 \$ à l'Office de consultation publique de Montréal afin de lui permettre de réaliser les mandats de consultation confiés par le conseil municipal, le comité exécutif et le conseil d'agglomération.

CE09 1213 - 2 juillet 2009 - Décision d'autoriser un virement de crédits budgétaires de 250 000 \$ afin de permettre la réalisation des mandats confiés à l'Office.

CE03 2186 - 15 octobre 2003 - Décision de recevoir le rapport d'activités et des consultations de l'Office et d'autoriser un virement de crédits budgétaires de 219 353 \$ pour permettre à l'Office d'assumer ses responsabilités jusqu'à la fin de l'année 2003.

## **DESCRIPTION**

L'Office est en cours de mandat pour deux projets : le Plan de développement de Montréal et le projet d'école primaire à l'Île des Soeurs. Les crédits demandés permettront de terminer ces deux consultations et la remise des rapports finaux.

## **JUSTIFICATION**

Des crédits de 300 000 \$ ont été reçus en mai pour terminer un certain nombre de consultation et pour la tenue des deux mentionnées plus haut. Ce sommes se sont avérées insuffisantes vu le degré de complexité et de controverse des mandats portant sur le secteur Saint-Raymond et sur le PDUES du secteur du campus Outremont de l'Université de Montréal. Ainsi, dans le cas du PDUES, la commission a dû prendre connaissance de plus de 80 mémoires.

Quant à l'opération de consultation sur le PDM, elle porte sur un plan qui déterminera les orientations des actions de la Ville sur les vingt prochaines années. Elle s'est avérée plus complexe et plus déployée qu'initialement conçue. La réponse des Montréalais a été très importante tant en salle que sur les médias sociaux.

La consultation en cours sur le projet de construction d'une école sur l'Île des Soeurs suscite aussi un très grand intérêt et la commission a reçu plus de 250 mémoires. Le contexte dans lequel ce mandat a été donné à l'Office fait en sorte que tous les efforts ont été mis pour s'assurer que tous les citoyens qui le souhaitent aient amplement l'occasion d'exprimer une opinion.

Les demandes de crédits supplémentaires de l'Office sont étroitement liées au fait que le budget de base de l'OCPM est inchangé depuis 2003 à environ 1,75 M \$. Depuis le début des travaux de l'Office, les dossiers se sont considérablement complexifiés sans que le budget de base ne soit ajusté. Cela sans compter l'impact mécanique du coût de la vie. Ainsi, si on applique une indexation de 2 % au budget de 2003, le budget de 2013 aurait été de 2,2 M \$ plutôt que 1,7 M \$.

Dans l'hypothèse plausible que la charge de travail de l'OCPM se maintiendra au cours des prochaines années, ces demandes de crédits seront récurrentes avec les désavantages que cela cause, notamment en terme de planification. En effet, sans connaissance prévisible des ressources dont il est disposé, il est difficile pour l'Office de planifier son calendrier de travail et la gestion de ses ressources humaines. La plupart des employés de l'Office sont des contractuels que l'OCPM doit former. Le fait de l'incertitude sur les mandats à venir et sur les crédits dont dispose l'Office fait perdre de ces ressources et oblige à constamment réinvestir dans la formation de nouveaux analystes.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Charte de la Ville prévoit , à l'article 82, que: *"Le conseil met à la disposition de l'Office les sommes nécessaire à l'exercice de ses fonctions. Le conseil doit, par règlement, prescrire le montant minimal des sommes qui doivent êtres mises , annuellement, à la disposition de l'Office..."*

Les crédits de 200 000 \$ serviront à compléter les mandats en cours. Tout nouveau mandat devra faire l'objet d'une demande de crédits supplémentaires. Il en serait ainsi du mandat que le conseil municipal spécial du 4 juillet demande de donner à l'Office sur l'avenir du domaine institutionnel patrimonial montréalais de la montagne.

Avec la demande actuelle, les crédits supplémentaires demandés par l'OCPM en 2013 sont de 150 000 \$ inférieurs à ceux demandés en 2012.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La tenue de consultations publiques est un mécanisme pour favoriser la participation citoyenne et va donc dans le sens des actions à poser pour assurer le développement durable de la ville.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence de crédits supplémentaires empêchera la poursuite du travail des commissions portant sur le Plan de développement de Montréal (PDM) et sur le projet d'école à l'Île des Soeurs.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les dernières consultations se termineront en septembre et le dernier rapport sera déposé en novembre.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

s/o

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (François MARTELLINO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Luc DORAY  
Secrétaire général

**Tél :** 2-3568  
**Télécop.:** 2-2556

Louise ROY  
Présidente

**Tél :** 514-872-3568  
**Télécop. :** 872-2556  
**Date d'endos. :** 2013-07-05

**Dossier # :1131079011**



**Dossier # : 1135205005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	État des revenus et dépenses au 30 juin 2013 projetés à la fin de l'exercice - Volet Municipal et l'état des revenus et des dépenses réels global Ville, au 30 juin 2013 comparé avec le 30 juin 2012

Il est recommandé au conseil municipal de :

1. Prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de la Ville - Volet municipal au 30 juin 2013, projetés à la fin de l'exercice ;
2. Prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 30 juin 2013 comparé avec le 30 juin 2012.

**Signé par** Jacques MARLEAU **Le** 2013-08-20 08:28

**Signataire :** Jacques MARLEAU

---

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint  
Finances , Bureau du directeur principal

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135205005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	État des revenus et dépenses au 30 juin 2013 projetés à la fin de l'exercice - Volet Municipal et l'état des revenus et des dépenses réels global Ville, au 30 juin 2013 comparé avec le 30 juin 2012

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu des dispositions législatives s'appliquant à la Ville de Montréal, le trésorier doit, au cours de chaque semestre, remettre au conseil municipal deux états comparatifs, le premier compare les revenus et dépenses réels de l'exercice financier courant avec ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période précédente à celui-ci et le second, compare les revenus et dépenses de la municipalité dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose le trésorier, et ceux qui ont été prévus au budget de cet exercice.

La projection des revenus et des dépenses pour les douze mois de l'année en cours a été établie au 30 juin 2013 par les gestionnaires des différentes unités d'affaires de la Ville sur la base des résultats des six premiers mois de l'exercice 2013. Les données sont établies de façon distincte pour les deux volets, soit municipal et agglomération.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0453 du 28 mai 2013 : État des revenus et dépenses au 31 mars 2013 projetés à la fin d'exercice - Volet municipal et l'état global des revenus et des dépenses réels au 31 mars 2013 comparé avec le 31 mars 2012.

**DESCRIPTION**

Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses réels au 30 juin 2013 - Global Ville et de l'état des revenus et de dépenses projetés au 31 décembre 2013.

**JUSTIFICATION**

Le trésorier doit sur une base semestrielle, déposer au conseil municipal deux états comparatifs, l'un présentant les revenus et les dépenses réels de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante à celui-ci et le second, l'état des revenus et dépenses, projetés au 31 décembre 2013. Afin de se conformer à la loi, le Service des finances produira des états comparatifs des revenus et des dépenses ainsi qu'un état de revenus et de dépenses projetés au 31 décembre 2013 pour les périodes se terminant les 31 mars, 30 juin et 30 septembre.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **L'état comparatif des revenus et dépenses réels au 30 juin 2013 - Global Ville**

Dans un objectif de permettre une information financière plus régulière, l'administration municipale a opté en 2013 pour une production trimestrielle de ses résultats financiers, soit le 31 mars, le 30 juin et le 30 septembre. Étant donné que ces résultats financiers étaient présentés par les années passées au 30 avril et au 31 juillet, il en résulte que la comparaison des données financières, entre les années 2012 et 2013, devra tenir compte que les données de 2013 ont fait l'objet d'une estimation plus précise de fin de période au niveau des revenus et des dépenses.

L'état comparatif des revenus réels dressé au 30 juin 2013, présenté en pièce jointe, montre une augmentation totale des revenus de 268,0 M\$, par contre, tel que mentionné précédemment, cette augmentation inclut la prise en considération de 158,6 M\$ d'estimation plus précise de fin de période au niveau des revenus. En isolant cet élément, l'augmentation nette est de 109,4 M\$ et résulte principalement d'une augmentation de 120,6 M\$ au niveau des taxes et des paiements tenant lieu de taxes. Des explications plus détaillées concernant ces variations sont incluses dans les fichiers respectifs ci-joints.

L'état comparatif des dépenses réelles dressé à la même date, présenté en pièce jointe, montre une augmentation totale des dépenses de 92,9 M\$, par contre, tel que mentionné ci-dessus, cette augmentation inclut la prise en considération de 49,9 M\$ d'estimation plus précise de fin de période au niveau des dépenses. En isolant cet élément, l'augmentation nette est de 43,0 M\$ et résulte principalement d'une augmentation de 27,6 M\$ des contributions à des organismes et par une hausse de 12,0 M\$ pour l'enlèvement de la neige. Des explications plus détaillées concernant ces variations sont incluses dans les fichiers respectifs ci-joints.

### **Évolution budgétaire au 30 juin 2013**

Au 30 juin 2013, l'état des revenus et dépenses présente un déficit de 17,6 M\$, composé d'un déficit de 30,1 M\$ pour le volet municipal et d'un surplus de 12,5 M\$ pour le volet agglomération.

Les principaux éléments de variations sont les suivants :

- Un montant de 65,0 M\$ d'affectation du surplus 2012 avait été prévu lors de la confection du budget 2013. Les résultats de 2012 nous ont permis d'affecter seulement 30,0 M\$. Il en résulte un manque à gagner de 35 M\$ pour 2013;
- Les projections des revenus liées aux contraventions en circulations et stationnement sont en baisse de 24,5 M\$ par rapport aux hypothèses budgétaires 2013;
- Les arrondissements prévoient un déficit net de 14,1 M\$ causé notamment par l'activité de déneigement;
- Une hausse d'activité dans les transactions immobilières et un prix de vente moyen supérieurs aux hypothèses budgétaires, permettent de projeter des revenus supplémentaires de droits de mutation de 15,0 M\$;
- La diminution du volume d'emprunt en lien avec le niveau de réalisation du PTI et des taux d'intérêts inférieurs aux hypothèses utilisées lors de la confection du budget 2013, permettent de générer des économies de 26,9 M\$.

Le détail des variations par compétence est présenté dans les pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les résultats 2013 tels que projetés au 30 juin 2013 sont précaires pour les arrondissements et le volet municipal. Cependant, compte tenu du niveau des réserves des arrondissements, du caractère conservateur usuel des projections financières, d'une meilleure évaluation des comptes et estimations comptables de fin d'année, et du gel des dépenses générales d'administration, le Service des finances est d'avis qu'il n'y a pas lieu de déployer un plan de resserrement supplémentaire et immédiat. Un suivi serré des dépenses et de la situation financière de la ville sera maintenu

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N. a.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N. a.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Loi des Cités et Villes, article 105.4, sanctionnée le 15 juin 2006.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniela TANASE  
Conseillère en planification budgétaire

**Tél :** 514 872-5867  
**Télécop.:** 514 872-5851

#### **ENDOSSÉ PAR**

Hanh TRAN  
Directrice - Opérations budgétaires et comptables

**Tél :** 514 872-5860  
**Télécop. :** 514 872-8647  
**Date d'endos. :** 2013-08-15

**Dossier # :1135205005**



**Dossier # : 1135205006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	État des revenus et dépenses au 30 juin 2013 projetés à la fin de l'exercice - Volet Agglomération et l'état des revenus et des dépenses réels global Ville, au 30 juin 2013 comparé avec le 30 juin 2012

Il est recommandé de :

1. Prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de la Ville - Volet agglomération au 30 juin 2013, projetés à la fin de l'exercice.
2. Prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 30 juin 2013 comparé avec le 30 juin 2012.

**Signé par** Jacques MARLEAU **Le** 2013-08-20 08:29

**Signataire :**

Jacques MARLEAU

---

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint  
Finances , Bureau du directeur principal

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135205006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	État des revenus et dépenses au 30 juin 2013 projetés à la fin de l'exercice - Volet Agglomération et l'état des revenus et des dépenses réels global Ville, au 30 juin 2013 comparé avec le 30 juin 2012

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu des dispositions législatives s'appliquant à la Ville de Montréal, le trésorier doit, au cours de chaque semestre, remettre au conseil municipal et au conseil d'agglomération deux états comparatifs, le premier compare les revenus et dépenses réels de l'exercice financier courant avec ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période précédente à celui-ci et le second, compare les revenus et dépenses de la municipalité dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose le trésorier, et ceux qui ont été prévus au budget de cet exercice.

La projection des revenus et des dépenses pour les douze mois de l'année en cours a été établie au 31 mars 2013 par les gestionnaires des différentes unités d'affaires de la Ville sur la base des résultats des trois premiers mois de l'exercice 2013. Les données sont établies de façon distincte pour les deux volets, soit municipal et agglomération.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0181 du 30 mai 2013 : État des revenus et dépenses au 31 mars 2013 projetés à la fin de l'exercice - Volet Agglomération et l'état des revenus et des dépenses réels global Ville, au 31 mars 2013 comparé avec le 31 mars 2012.

**DESCRIPTION**

Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses réels au 30 juin 2013 - Global Ville et de l'état des revenus et de dépenses projetés au 31 décembre 2013.

**JUSTIFICATION**

Le trésorier doit sur une base semestrielle, déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération deux états comparatifs, l'un présentant les revenus et les dépenses réels de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante à celui-ci et le second, l'état des revenus et dépenses,

projetés au 31 décembre 2013. Afin de se conformer à la loi, le Service des finances produira des états comparatifs des revenus et des dépenses ainsi qu'un état de revenus et de dépenses projetés au 31 décembre 2013 pour les périodes se terminant les 31 mars, 30 juin et 30 septembre.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **L'état comparatif des revenus et dépenses réels au 30 juin 2013 - Global Ville**

Dans un objectif de permettre une information financière plus régulière, l'administration municipale a opté en 2013 pour une production trimestrielle de ses résultats financiers, soit le 31 mars, le 30 juin et le 30 septembre. Étant donné que ces résultats financiers étaient présentés par les années passées au 30 avril et au 31 juillet, il en résulte que la comparaison des données financières, entre les années 2012 et 2013, devra tenir compte que les données de 2013 ont fait l'objet d'une estimation plus précise de fin de période au niveau des revenus et des dépenses.

L'état comparatif des revenus réels dressé au 30 juin 2013, présenté en pièce jointe, montre une augmentation totale des revenus de 268,0 M\$, par contre, tel que mentionné précédemment, cette augmentation inclut la prise en considération de 158,6 M\$ d'estimation plus précise de fin de période au niveau des revenus. En isolant cet élément, l'augmentation nette est de 109,4 M\$ et résulte principalement d'une augmentation de 120,6 M\$ au niveau des taxes et des paiements tenant lieu de taxes. Des explications plus détaillées concernant ces variations sont incluses dans les fichiers respectifs ci-joints.

L'état comparatif des dépenses réelles dressé à la même date, présenté en pièce jointe, montre une augmentation totale des dépenses de 92,9 M\$, par contre, tel que mentionné ci-dessus, cette augmentation inclut la prise en considération de 49,9 M\$ d'estimation plus précise de fin de période au niveau des dépenses. En isolant cet élément, l'augmentation nette est de 43,0 M\$ et résulte principalement d'une augmentation de 27,6 M\$ des contributions à des organismes et par une hausse de 12,0 M\$ pour l'enlèvement de la neige. Des explications plus détaillées concernant ces variations sont incluses dans les fichiers respectifs ci-joints.

### **Évolution budgétaire au 30 juin 2013**

Au 30 juin 2013, l'état des revenus et dépenses présente un déficit de 17,6 M\$, composé d'un déficit de 30,1 M\$ pour le volet municipal et d'un surplus de 12,5 M\$ pour le volet agglomération.

Les principaux éléments de variations sont les suivants :

- Un montant de 65,0 M\$ d'affectation du surplus 2012 avait été prévu lors de la confection du budget 2013. Les résultats de 2012 nous ont permis d'affecter seulement 30,0 M\$. Il en résulte un manque à gagner de 35 M\$ pour 2013;
- Les projections des revenus liées aux contraventions en circulations et stationnement sont en baisse de 24,5 M\$ par rapport aux hypothèses budgétaires 2013;
- Les arrondissements prévoient un déficit net de 14,1 M\$ causé notamment par l'activité de déneigement;
- Une hausse d'activité dans les transactions immobilières et un prix de vente moyen supérieurs aux hypothèses budgétaires, permettent de projeter des revenus supplémentaires de droits de mutation de 15,0 M\$;
- La diminution du volume d'emprunt en lien avec le niveau de réalisation du PTI et des taux d'intérêts inférieurs aux hypothèses utilisées lors de la

confection du budget 2013, permettent de générer des économies de 26,9 M\$.

Outre les éléments ci-haut mentionnés, le surplus du volet d'agglomération est également attribuable à des économies de 17,6 M\$ liées au PRAM-Industrie. Plus précisément, ces économies sont dues à la révision de la prévision des versements pour 2013 en fonction des demandes admissibles en date du 31 décembre 2012.

Le détail des variations par compétence est présenté dans les pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les résultats 2013 tels que projetés au 30 juin 2013 sont précaires pour les arrondissements et le volet municipal. Cependant, compte tenu du niveau des réserves des arrondissements, du caractère conservateur usuel des projections financières, d'une meilleure évaluation des comptes et estimations comptables de fin d'année et du gel des dépenses générales d'administration, le Service des finances est d'avis qu'il n'y a pas lieu de déployer un plan de resserrement supplémentaire et immédiat. Un suivi serré des dépenses et de la situation financière générale de la Ville sera maintenu.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N. a.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Loi des Cités et Villes, article 105.4, sanctionnée le 15 juin 2006.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniela TANASE  
Conseillère en planification budgétaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Hanh TRAN  
Directrice - Opérations budgétaires et  
comptables

**Tél :** 514 872-5867  
**Télécop.:** 514 872-5851

**Tél :** 514 872-5860  
**Télécop. :** 514 872-8647  
**Date d'endos. :** 2013-08-15

**Dossier # :1135205006**



**Dossier # : 1123720002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction de la gestion financière , Division du secrétariat des commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (r-3.2) »

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (r-3.2) »

**Signé par** Hanh TRAN **Le** 2013-08-05 15:55

**Signataire :**

Hanh TRAN

---

Directrice - opérations budgétaires et comptables  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables

**IDENTIFICATION****Dossier # :1123720002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction de la gestion financière , Division du secrétariat des commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (r-3.2) »

**CONTENU****CONTEXTE**

Le comité exécutif de la Ville de Montréal a entériné à la séance du 15 décembre 2010 un accord de principe relatif au régime de retraite intervenu entre la Ville de Montréal et l'Association des contremaîtres municipaux employés par la Ville de Montréal. Cette entente nécessite des modifications au règlement du régime de retraite.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE10 2036, séance du 15 décembre 2010, entériner l'accord de principe relatif au régime de retraite intervenu entre la Ville de Montréal et l'Association des contremaîtres municipaux employés par la Ville de Montréal  
CE12 0525, séance du 11 avril 2012, aviser des comités de retraite des régimes de retraite que la Ville se prévaudra de la prolongation de la mesure d'allègement prévue à l'article 39.1 du Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire (R.R.Q., c. R-15.1, r.2)

**DESCRIPTION**

L'entente de principe comprenait plusieurs composantes dont certaines nécessitent des modifications au règlement du régime (R-3.2). La principale modification consiste à permettre le changement de la formule d'indexation des rentes (indexation fixe). Ce choix est donné une seule fois à chacun des participants visés par cette entente. Le participant au régime peut maintenir la formule actuelle (indice basé sur les taux d'intérêt sur les obligations du gouvernement du Canada de 10 ans) ou la remplacer par une formule fixe dans le temps.

Par ailleurs, une modification vient préciser la durée des mandats des membres du comité de retraite.

**JUSTIFICATION**

L'entente de principe permet, aux participants qui le désirent, de changer l'ancienne formule d'indexation pour une indexation fixe. Le changement de formule doit être reflété dans le règlement et la modification ainsi apportée doit être enregistrée à la Régie des rentes du Québec.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le projet de modification n'affecte pas la charge de retraite assumée par l'employeur (changement de formule d'indexation à coût nul sur une base de continuité, CE12 0525)

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le comité de retraite, en vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, devra aviser les participants au régime de la modification au règlement  
Le comité de retraite a la responsabilité de transmettre une copie du règlement à la Régie des rentes du Québec pour enregistrement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Capital humain et des communications , Rémunération globale et systèmes d'information R.H.  
(Denis CHALUT)

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Constant DENIGER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain LANGLOIS  
Chef de division

**Tél :** 872-5902  
**Télécop.:** 872-1855

### **ENDOSSÉ PAR**

Jacques MARLEAU  
Directeur / Financement Trésorerie & Gestion  
des caisses de retraite

**Tél :** 872-3155  
**Télécop. :** 872-1855  
**Date d'endos. :** 2012-07-30

**Dossier # :1123720002**



**Dossier # : 1136335001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite , Division Secrétariat des commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des cadres de la Communauté urbaine de Montréal (158 et ses modifications) »

Il est recommandé :  
d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des cadres de la Communauté urbaine de Montréal (158 et ses modifications) ».

**Signé par** Hanh TRAN **Le** 2013-08-07 11:47

**Signataire :** Hanh TRAN

---

Directrice - opérations budgétaires et comptables  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136335001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite , Division Secrétariat des commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des cadres de la Communauté urbaine de Montréal (158 et ses modifications) »

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 17 décembre 2008, le comité exécutif de la Ville entérinait l'entente d'harmonisation des régimes de retraite des employés cadres de la Ville de Montréal. Les cadres de la Communauté urbaine de Montréal n'étaient pas visés par cette entente.

Le 2 novembre 2010, la Ville présentait aux participants non syndiqués du Régime de retraite des cadres de la Communauté urbaine de Montréal (le Régime) une offre globale visant à les assujettir à l'entente d'harmonisation des régimes de retraite des employés cadres de la Ville de Montréal.

Le 15 décembre 2010, le comité exécutif de la Ville entérinait l'offre d'intégration proposée aux participants non syndiqués du Régime.

Le 26 mars 2012, le comité de retraite du Régime a approuvé un projet de modification au règlement du Régime concernant la fusion de l'actif et du passif des participants non syndiqués du Régime au Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal.

La loi exige que la Ville modifie le règlement du Régime pour que l'offre d'intégration puisse prendre effet.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE10 2035 -15 décembre 2010 - (1100314001) Entériner l'accord de principe relatif à l'harmonisation des régimes de retraite des professionnels intervenu entre la Ville de Montréal et les quatre (4) syndicats représentant les employés professionnels de la Ville de Montréal (architectes, juristes, professionnels généraux et scientifiques) relativement à l'harmonisation des régimes de retraite des professionnels de la Ville de Montréal  
CE10 2034 - 15 décembre 2010 - (GDD 1102942003) Acceptation par la Ville de l'offre d'intégration des cadres de la Communauté au processus d'harmonisation des régimes de retraite des cadres de la Ville de Montréal.

CE08 2280 - 17 décembre 2008 - (GDD 1082942001) Mandat relatif à l'harmonisation des régimes de retraite des cadres de la Ville de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Initialement, les cadres de la Communauté urbaine de Montréal n'étaient pas visés par l'entente d'harmonisation des régimes de retraite des cadres de la Ville de Montréal. Une offre d'intégration (1102942003) au Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal, effective au 31 décembre 2010, leur a été présentée. Cette offre a été acceptée par les participants visés.

Toutefois, en raison des fusions municipales, les juristes de la Communauté urbaine de Montréal, qui étaient considérés comme des cadres, ont été réquisitionnés par les professionnels. Ces cadres sont alors devenus des participants professionnels syndiqués. Ainsi, en vertu de l'entente d'harmonisation des régimes de retraite des professionnels, l'actif et le passif des juristes participant au Régime devaient être fusionnés au Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal en date du 31 décembre 2010.

Conséquemment, la modification au régime reflète la scission et la fusion du passif et de l'actif des juristes au Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal ainsi que la fusion de l'actif et du passif des cadres restants au Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal.

Il est à noter que le règlement relatif au Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal, dont les juristes de la Communauté urbaine de Montréal sont devenus participants, est actuellement en cours de rédaction et sera présenté aux instances décisionnelles dans un sommaire distinct.

## **JUSTIFICATION**

En vertu de l'article 5.03 du règlement du Régime seule la Ville peut modifier le Régime après l'obtention de l'approbation de 8 membres du comité de retraite du Régime ayant droit de vote et d'un membre choisi par l'association des cadres. Le comité de retraite du Régime s'est prononcé en faveur du projet de modification soumis le 26 mars 2012.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le comité de retraite doit transmettre la modification à la Régie des rentes du Québec et à l'Agence du revenu du Canada pour enregistrement

Le comité de retraite, en vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, doit informer les participants au Régime de la modification réglementaire.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Constant DENIGER)

Avis favorable avec commentaires :  
Capital humain et des communications , Rémunération globale et systèmes d'information R.H.  
(Anne P BERGERON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis-Paul SIMARD  
Conseiller - Caisses de retraite

**Tél :** 514 872-6520  
**Télécop.:** 514 872-1855

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain LANGLOIS  
Chef de division secrétariat aux commissions

**Tél :** 514 872-5902  
**Télécop. :** 514 872-1855  
**Date d'endos. :** 2013-07-19

**Dossier # :1136335001**



**Dossier # : 1135075003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et d'urgences
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adoption du règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Il est recommandé au conseil d'agglomération:  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

**Signé par** Chantal MORISSETTE **Le** 2013-07-30 20:58

**Signataire :**

Chantal MORISSETTE

---

Directrice principale - Service de l'eau  
Eau , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135075003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et d'urgences
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adoption du règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (ci-après nommé "le règlement") est complété par les 4 annexes suivantes:

Annexe A : Liste des activités d'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout déléguées;

Annexe B : Liste des ouvrages et stations de pompage de l'agglomération ne faisant pas l'objet de la délégation aux municipalités liées;

Annexe C : Guide d'entretien pour les activités déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

Annexe D : Grille tarifaire des équipements et véhicules d'agglomération.

Lorsqu'une activité d'entretien pour un ouvrage ou poste de pompage est déléguée aux villes liées, elle apparaît à l'annexe A du règlement et est définie dans l'annexe C; cependant, l'ouvrage sur lequel cet entretien est réalisé ne doit pas figurer à la *Liste des ouvrages et stations de pompage de l'agglomération ne faisant pas l'objet de la délégation aux municipalités liées* (annexe B) du règlement de délégation. De même, dans le but d'uniformiser les coûts à rembourser aux villes liées pour les équipements et véhicules qu'elles utilisent dans la réalisation des travaux d'entretien et de réparation des ouvrages d'agglomération, une grille tarifaire est incluse au règlement en tant qu'annexe D.

Le comité technique, composé de cinq membres de la Ville de Montréal et de quatre des autres municipalités liées, dont l'un des rôles est d'analyser les demandes de modification au règlement de délégation, recommande l'adoption des modifications proposées au règlement de délégation RCG 05-002 afin d'y refléter les changements apportés à la délégation de l'entretien des ouvrages, en fonction des opérations courantes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0319 - 23 août 2012 - Modifier le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D);

CG10 0085 - 25 février 2010 - Adoption d'un règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) par la modification de l'annexe A révision 2, de l'annexe B révision 3 et de l'annexe C révision 2 datées du 16 juin 2009 en remplacement de l'annexe A révision 1, de l'annexe B révision 2 et de l'annexe C révision 1 du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées;

CG08 0660 - 18 décembre 2008 - Adoption d'un règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) par la modification de l'annexe A révision 1, l'annexe B révision 2 et l'annexe C révision 1 datées du 19 juin 2008 en remplacement de l'annexe A, de l'annexe B révision 1 et de l'annexe C du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées;

CG08 0041 - 31 janvier 2008 - Adoption de l'annexe B révision 1 datée du 22 février 2007 en remplacement de l'annexe B du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002);

CG05 0020 - 19 décembre 2005 - Adoption du règlement du Conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées.

## **DESCRIPTION**

### **A. Délai de facturation**

Dans le but de refléter la réalité opérationnelle, le Comité technique propose de modifier le délai de 30 jours stipulé au chapitre IV, article 8, du règlement de délégation RCG 05-002, pour le dépôt des documents requis au remboursement des activités d'entretien du réseau principal, par le délai suivant:

- 90 jours de la fin des travaux pour les travaux d'urgence et les réparations;
- 90 jours suivant la fin de l'exercice financier pour les contrats d'entretien annuel.

### **B. Liste des ouvrages et stations de pompage (annexe B)**

L'annexe B « révision 4A » datée du 15 juillet 2013, insérée en pièce jointe, reflète les modifications énoncées ci-dessous et remplacera l'annexe B « révision 3 » en vigueur actuellement au règlement RCG 05-002:

#### **1. Retrait des adresses des ouvrages et stations de pompage du réseau principal d'aqueduc:**

Sur demande de la Direction de l'eau potable, le Comité technique propose de retirer de l'annexe B, l'adresse des ouvrages et stations de pompage du réseau principal d'aqueduc.

#### **2. Correction à l'identification et à la localisation de trois éléments de compétence d'agglomération non délégués à une municipalité liée:**

*Ville de Pointe-Claire*

Station de pompage Lakeside située au 74, chemin Bord-du-Lac - Lakeshore (réf.: élément #50 de l'annexe B, rév.4A)

Usage: station de pompage (égout)

*Ville de Montréal - Arrondissement Lachine*

Chambre de vannes du trop-plein Rockfield située au 70, rue Saint-Joseph (réf.: élément #53 de l'annexe B, rév.4A)

Usage: chambre de vannes de trop-plein (égout)

*Ville de Montréal - Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce*

Bassin de rétention et station de pompage Chester situés au 6985, avenue de Chester (réf.: élément #65 de l'annexe B, rév.4A)

Usage: bassin de rétention (égout)

**3. Retrait de deux éléments de compétence d'agglomération non délégués à une municipalité liée:**

L'élément suivant, anciennement de compétence d'agglomération, est exclu de la liste. En effet, la station de pompage a été démolie.

*Ville de Montréal - Arrondissement Ville-Marie*

Station de pompage McGill situé au 84, rue McGill (réf.: élément #6 de l'annexe B, rév.3)

Usage: station de pompage (égout)

L'élément suivant, anciennement de compétence d'agglomération, est exclu de la liste. En effet, l'usine a été fermée définitivement.

*Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Usine de filtration de Sainte-Anne-de-Bellevue située au 209, rue Sainte-Anne (réf.: élément #51 de l'annexe B, rév.3)

Usage: usine de production

**4. Ajout de 23 éléments de compétence d'agglomération non délégués à une municipalité liée:**

Les éléments de compétence d'agglomération suivants sont ajoutés à la liste puisque leur entretien est non délégué:

*Ville de Westmount*

Station de pompage Summit Circle (réf. #37 de l'annexe B, rév.4A)

Usage: station de pompage (aqueduc)

*Ville de Montréal - Arrondissement Pierrefonds-Roxboro*

Station de pompage L'Anse à l'Orme (Cap Saint-Jacques) située au 21 283, boulevard Gouin O. (réf. #43 de l'annexe B, rév.4A)

Usage: station de pompage (égout)

*Ville de Montréal - Arrondissement Ahuntsic-Cartierville*

Station de pompage Lavigne située au 4799, boulevard Gouin E. (réf. #44 de l'annexe B, rév.4A)

Usage: station de pompage (égout)

*Ville de Montréal - Arrondissement Villeray-Saint-Michel*

Station de pompage Francon située au 3630, rue Legendre E. (réf. #45 de l'annexe B, rév.4A)

Usage: station de pompage (égout)

*Ville de Montréal-Est*

Station de pompage Marien/Henri-Bourassa située au 10 500, boulevard Henri-Bourassa E. sous le viaduc (réf. #48 de l'annexe B, rév.4A)

Usage: station de pompage (égout pluvial)

*Ville de Dollard-des-Ormeaux*

Station de pompage Spring Garden située au 401, rue Spring-Garden (réf. #52 de l'annexe B, rév.4A)

Usage: station de pompage (égout)

*Ville de Montréal - Arrondissement Lachine*

Chambre de vannes du Lac Saint-Louis située au S./rue Victoria, dans le prolongement de la rue Notre-Dame O. (réf. #54 de l'annexe B, rév.4A)

Usage: chambre de vannes (égout)

*Ville de Dollard-des-Ormeaux*

Chambre de vannes du Lac Centennial située à l'extrémité E. du lac (réf. #56 de l'annexe B, rév.4A)

Usage: chambre de vannes (égout pluvial)

*Ville de Montréal - Arrondissement Lasalle*

Chambre de dégrillage Shevchenko située au 1000, Shevchenko (réf. #57 de l'annexe B, rév.4A)

Usage: chambre de dégrillage (égout)

*Ville de Montréal - Arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles*

Bassin de rétention 89e Avenue situé au 11 190, boulevard Gouin E. (réf. #58 de l'annexe B, rév.4A)

Usage: bassin de rétention (égout)

*Ville de Montréal - Arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles*

Bassin de rétention Rodolphe-Forget situé sur le boulevard Rodolphe-Forget, au S./Perras (réf. #59 de l'annexe B, rév.4A)

Usage: bassin de rétention (égout)

*Ville de Montréal - Arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles*

Bassin de rétention Charles-Renard situé au 8107, boulevard Perras (réf. #60 de l'annexe B, rév.4A)

Usage: bassin de rétention (égout)

*Ville de Montréal - Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie*

Bassin de rétention Gilford situé sur le rue Gilford, entre les rues Cartier et Chabot (réf. #61 de l'annexe B, rév.4A)

Usage: bassin de rétention (égout)

*Ville de Montréal - Arrondissement Villeray-Saint-Michel*

Bassin de rétention Mont-Royal situé à l'intersection de l'avenue du Mont-Royal et du boulevard Saint-Michel (réf. #62 de l'annexe B, rév.4A)

Usage: station de pompage (égout)

*Ville de Montréal - Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve*

Bassin de rétention trop-plein Mercier et station de pompage situé au 8700, rue Bellerive (réf. #63 de l'annexe B, rév.4A)

Usage: bassin de rétention (égout)

*Ville de Montréal - Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve*

Chambre de vannes du bassin de rétention trop-plein Mercier située au 2800, rue Pierre-Tétreault (réf. #64 de l'annexe B, rév.4A)

Usage: chambre de vannes du bassin de rétention (égout)

*Ville de Montréal - Arrondissement Sud-Ouest*

Bassin de rétention et station de pompage Georges-Étienne Cartier (réf. #66 de l'annexe B, rév.4A)

Usage: bassin de rétention (égout)

*Ville de Montréal - Arrondissement Sud-Ouest*

Bassin de rétention Carillon (réf. #67 de l'annexe B, rév.4A)

Usage: bassin de rétention (égout)

*Ville de Montréal - Arrondissement Sud-Ouest*

Bassin de rétention Sainte-Marie (réf. #68 de l'annexe B, rév.4A)

Usage: bassin de rétention (égout)

*Ville de Montréal - Arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles*

Bassin de rétention 71e Avenue situé sur la rue Perras, E./71e Avenue (réf. #69 de l'annexe B, rév.4A)

Usage: bassin de rétention (égout)

*Ville de Montréal - Arrondissement Ville-Marie*

Bassin de rétention Amherst situé sur la rue Amherst, entre Notre-Dame et Saint-Antoine (réf. #70 de l'annexe B, rév.4A)

Usage: bassin de rétention (égout)

*Ville de Montréal - Arrondissement Saint-Laurent*

Bassin de rétention et chambre de vannes Stinson situé au 31, rue Stinson (réf. #71 de l'annexe B, rév.4A)

Usage: bassin de rétention (égout)

*Ville de Montréal - Arrondissement Saint-Laurent*

Chambre de vannes Hodge du bassin de rétention Stinson située au 125, rue Stinson (réf. #72 de l'annexe B, rév.4A)

Usage: chambre de vannes du bassin de rétention (égout)

## **JUSTIFICATION**

La révision du règlement de délégation RCG 05-002 et de la *Liste des ouvrages et stations de pompage de l'agglomération ne faisant pas l'objet de la délégation aux municipalités liées* (annexe B), telle que recommandée par le comité technique, permet de refléter la réalité opérationnelle qui prévaut pour l'entretien standard de ces équipements et l'opération du comité technique.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le Fonds de l'eau, par son budget dédié à l'agglomération, rembourse aux villes liées les coûts d'entretien et de réparation des infrastructures déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Mise à jour du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'action de communication prévue, en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Transmission du règlement et de ses annexes aux arrondissements et villes liées.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

S.O.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Avis favorable :  
Eau , Direction de l'eau potable (Daniel TURCOT)

Avis favorable :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics (Sylvain MARCOUX)

Avis favorable :  
Ville de Mont-Royal , Direction (Ava L. COUCH)

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Avis favorable :  
Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Patrice LANGEVIN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Danielle MARIN  
Agente technique

**Tél :** 514-280-0179  
**Télécop.:** 514-872-3587

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain DUBUC  
Cadre administratif

**Tél :** 514-280-4264  
**Télécop. :** 514 872-8827  
**Date d'endos. :** 2013-07-22

**Dossier # :1135075003**



**Dossier # : 1123812001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Nord
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) concernant l'activité du remplacement des entrées de service en plomb.

Il est recommandé au conseil municipal :  
d'adopter le règlement modifiant le règlement intérieur de la Ville sur la délégation de  
pouvoirs du Conseil de la Ville aux Conseils d'arrondissements (02-002), afin d'y ajouter  
l'annexe A prévoyant les conditions et modalités de la délégation relative au  
remplacement des entrées de services en plomb.

**Signé par** Chantal MORISSETTE **Le** 2013-08-07 13:58

**Signataire :**

Chantal MORISSETTE

---

Directrice principale - Service de l'eau  
Eau , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1123812001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Nord
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) concernant l'activité du remplacement des entrées de service en plomb.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le *Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement* (02-002) a, par le présent sommaire décisionnel, fait l'objet d'une modification afin de déléguer aux conseils d'arrondissement le remplacement des entrées de service en plomb des conduites d'aqueduc selon les modalités et conditions prévues à l'annexe A.

À cet égard, puisque le Règlement 02-002 ne contient aucune annexe, il y avait lieu de prévoir une disposition à l'effet d'ajouter l'annexe A à ce règlement lors de la modification précédemment mentionnée.

Ce sommaire ADDENDA vise donc à modifier le Règlement 02-002 afin d'y ajouter l'annexe A prévoyant les conditions et modalités de la délégation relative au remplacement desdites entrées de service.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Evelyne GÉNÉREUX

Avocat(e) 1

**Tél :** 514-872-8594

**Télécop. :** 000-0000

**Dossier # :1123812001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1123812001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Nord
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002 concernant l'activité du remplacement des entrées de service en plomb.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La compétence relative à la réglementation de l'activité de remplacement des entrées de service en plomb dans le cadre d'un programme de réfection routière (P.R.R.) local qui nécessite la reconstruction de l'infrastructure de la chaussée ou toute autre méthode similaire telle la pulvo-stabilisation relève du conseil municipal. En vertu de l'article 186 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), le service de l'eau propose de déléguer cette responsabilité du conseil municipal aux conseils d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM01 00047 - 18 décembre 2001 - Adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement », celui-ci ayant pour objet la délégation aux conseils d'arrondissement de certaines compétences conformément à l'article 186 de l'annexe I-C du chapitre 56 des lois de 2000.

**DESCRIPTION**

Ce règlement vise à modifier le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002). L'article 1 du Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) prévoit déjà la délégation de certains pouvoirs relatifs à des éléments énumérés à la Charte de la Ville de Montréal.

**JUSTIFICATION**

Cette délégation de pouvoir aux arrondissements vise à permettre aux conseils d'arrondissement d'obtenir la compétence de remplacer les entrées de service en plomb par une conduite de cuivre de diamètre approprié dans le cadre d'un P.R.R. local qui nécessite la reconstruction de l'infrastructure de la chaussée ou toute autre méthode similaire telle la pulvo-stabilisation. Cette délégation à pour but d'alléger le processus de remplacement

d'entrée de service en plomb qui sera en constante croissance au cours des prochaines années. Par ailleurs, tous les arrondissements ont donné un avis favorable pour cette délégation de pouvoir.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'action de communication prévue, en accord avec la direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion le 17 juin 2013 et adoption du règlement le 26 août 2013.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mélanie BRISSON)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Avis favorable :  
Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement (Jacques RIOUX)

Avis favorable :  
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Jacques CHAN)

Avis favorable :  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics (Alain LEGAULT)

Avis favorable :  
Outremont , Direction des travaux publics (Sophie LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Yves GRAVEL)

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :  
Saint-Laurent , Bureau du directeur d'arrondissement (Véronique DOUCET)

Avis favorable :  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Eric FAUTEUX)

Avis favorable :  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Pierre P BOUTIN)

Avis favorable :  
Lachine , Direction des travaux publics (Jean-François MARCHAND)

Avis favorable :  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement (Ronald CYR)

Avis favorable :  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement (Stephane CHÉNIER)

Avis favorable :  
Verdun , Direction des travaux publics (Martin ROBERGE)

Avis favorable :  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement (Gilles RAINVILLE)

Avis favorable :  
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Jean MERCIER)

Avis favorable avec commentaires :  
Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Sébastien LÉVESQUE)

Avis favorable :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Chantal JULIEN)

Avis favorable :  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement (Isabelle CADRIN)

Avis favorable :  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement (Marc MORIN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu-Pierre LABERGE  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR**

Dominique DEVEAU  
Directrice

**Tél :** 514 855-6216  
**Télécop.:** 514-855-4140

**Tél :** 514 872-4023  
**Télécop. :** 514 872-4269  
**Date d'endos. :** 2013-01-15

**Dossier # :1123812001**



**Dossier # : 1113720002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction de la gestion financière , Division du secrétariat des commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal (159 et ses modifications) »

D'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal (159 et ses modifications) »

**Signé par** Hanh TRAN **Le** 2013-07-31 11:44

**Signataire :** Hanh TRAN

---

Directrice - opérations budgétaires et comptables  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1113720002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction de la gestion financière , Division du secrétariat des commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal (159 et ses modifications) »

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal (le Régime), en date du 31 décembre 2006, a révélé un surplus de l'ordre de 38,8 M \$ (voir pièce jointe).

En suivant les règles prévues au règlement du Régime (article 9.15 de chaque partie - Fonctionnaires, Professionnels et Cols bleus), notamment la mise en place d'une réserve, l'actuaire du Régime confirme que le surplus à partager s'élève à 9,9 M \$ et est réparti à part égale entre la Ville et les participants. Les participants syndiqués se partagent donc une somme de l'ordre de 4,9 M \$. À ce montant s'ajoute les surplus reportés au 31 décembre 2006 de l'ordre de 1,1 M \$ provenant d'évaluations actuarielles antérieures. Ainsi, les surplus à partager entre les participants au Régime totalisent 6,0 M \$. Le partage entre les groupes (cols bleus, fonctionnaires et professionnels) se fait selon leur poids relatif :

- Fonctionnaires : 4,6 M \$
- Professionnels 0,8 M \$
- Cols bleus : 0,6 M \$

Rappelons que la part associée aux fonctionnaires inactifs (retraités et bénéficiaires) a déjà fait l'objet d'un dossier décisionnel (voir la section décisions antérieures). Par ailleurs, les surplus attribués aux participants actifs fonctionnaires de la CUM ont été discutés lors des travaux d'harmonisation du Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal et reflétés dans l'entente d'harmonisation survenue entre la Ville et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal. Les modifications découlant de l'utilisation de ces surplus fera l'objet d'un sommaire décisionnel ultérieur (sommaire décisionnel portant sur le règlement du régime de retraite harmonisé des fonctionnaires).

Le présent dossier vise, entre autres, à régulariser les dispositions de surplus touchant uniquement les participants cols bleus et professionnels. Pour ce faire, il faut modifier le règlement du Régime afin de permettre l'utilisation des surplus attribuables à ces participants.

De plus, en raison des différentes ententes d'harmonisation des régimes de retraite de la Ville de Montréal (voir décisions antérieures), l'actif et le passif de chaque groupe (Fonctionnaires, Professionnels et Cols bleus) du Régime doivent être scindés et fusionnés aux régimes concernés de la Ville de Montréal.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG10 0114, séance du 25 mars 2010, Règlement modifiant le Règlement concernant le Régime de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal (159 et ses modifications). Ce dossier ne visait que les modifications pour les retraités cols blancs (dossier 1095047008)
- CE11 2116, séance du 14 décembre 2011, Entériner l'accord de principe relatif à l'harmonisation des régimes de retraite des fonctionnaires (cols blancs) intervenu entre la Ville de Montréal et le Syndicat des fonctionnaires municipaux (SCFP) (dossier 1110314001)
- CE10 2035 séance du 15 décembre 2010, Entériner l'accord de principe relatif à l'harmonisation des régimes de retraite des professionnels intervenu entre la Ville de Montréal et les quatre (4) syndicats représentant les employés professionnels de la Ville de Montréal (architectes, juristes, professionnels généraux et scientifiques) relativement à l'harmonisation des régimes de retraite des professionnels de la Ville de Montréal (1100314001)
- CE09 1271 séance du 29 juillet 2009, Entériner l'accord de principe relatif à l'harmonisation des régimes de retraite des cols bleus intervenu entre la Ville de Montréal et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, section locale 301 (dossier 1092942001)

### **DESCRIPTION**

En vertu du règlement du régime, il revient aux associations syndicales de proposer les améliorations souhaitées au régime financées à même leur part du surplus. Les propositions d'améliorations du régime doivent ensuite recevoir l'accord des représentants de la Ville (le Service du capital humain et des communications). Le présent dossier propose donc les modifications au règlement du Régime pour permettre l'utilisation des surplus. L'actuaire du comité de retraite, Aon Hewitt, a calculé la valeur des améliorations en fonction des sommes disponibles et des règles de partage. Les surplus actuariels de même que les modifications associées à chacun des groupes sont présentés dans la lettre de l'actuaire du régime datée du 24 mars 2013 et jointe au présent dossier.

La valeur des améliorations visées par le présent dossier totalise 1,4 M \$.

Étant donné les nouvelles règles de financement des régimes de retraite dans les secteurs municipal et universitaires, la Ville devra faire un déboursé en raison d'un taux de solvabilité inférieur à 90 %. Le déboursé de la Ville n'affecte pas la dépense (la charge de retraite). Il faut mentionner qu'à moyen et long termes, cet apport de fonds est neutre puisque la Ville doit, sur une période de 15 ans, verser des cotisations spéciales dans l'ensemble des régimes de retraite en raison des déficits actuariels constatés dans les évaluations actuarielles récentes. Succinctement, l'apport de fonds a comme conséquence de devancer dans le temps le versement de ces cotisations spéciales. La valeur de cet apport de fonds est de 1,4 M\$.

Finalement, les modifications au règlement du Régime visent aussi la scission du Régime par groupe (fonctionnaires, cols bleus et professionnels), en accord avec les différentes

ententes d'harmonisation, et la fusion aux régimes d'accueil concernés de la Ville de Montréal.

## **JUSTIFICATION**

Les modifications respectent les ententes de partage des surplus actuariels et les ententes d'harmonisation

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les améliorations sont financées par les surplus constatés à l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2006.

La charge de retraite n'est pas affectée par ce dossier.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le comité de retraite, en vertu de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, devra aviser les participants au Régime des différentes modifications découlant de l'utilisation des surplus actuariels.

Le comité de retraite a la responsabilité de transmettre une copie du règlement à la Régie des rentes du Québec et à l'Agence du revenu du Canada pour enregistrement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Constant DENIGER)

Avis favorable avec commentaires :

Capital humain et des communications , Rémunération globale et systèmes d'information R.H. (Anne P BERGERON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Louis-Paul SIMARD  
Cons.caisse retraite

**Tél :** 514-872-6520  
**Télécop.:** 514-872-1855

Alain LANGLOIS  
Chef de division secrétariat aux commissions

**Tél :** 514-872-5902  
**Télécop. :** 514 872-1855  
**Date d'endos. :** 2013-07-09

**Dossier # :1113720002**



**Dossier # : 1112622004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Urbanisme et aménagement urbain
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un projet de règlement visant à modifier le schéma d'aménagement pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le secteur du boulevard Lalande situé sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Il est recommandé :

1. d'adopter le projet de règlement ci-joint modifiant le schéma d'aménagement quant aux dispositions du document complémentaire portant sur les normes relatives aux interventions à l'intérieur de la plaine inondable;
2. d'approuver le document d'accompagnement ci-joint intitulé : « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro aux fins de conformité au schéma d'aménagement modifié de la Ville de Montréal » qui spécifie également que seul l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro devra modifier sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement;
3. de demander l'avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire conformément à l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
4. d'informer les membres du conseil d'agglomération qu'au moins une assemblée publique de consultation doit être tenue sur le territoire de l'agglomération et qu'une assemblée publique de consultation devra être tenue sur le territoire de tout arrondissement ou de toute municipalité reconstituée dont le représentant au conseil d'agglomération en fera la demande lors de la séance où sera adopté le projet de règlement, de même que sur le territoire de tout arrondissement ou municipalité reconstituée dont le conseil en fera la demande par résolution dans les 20 jours qui suivront la transmission du projet de règlement et du document d'accompagnement, ainsi qu'à la demande de la Communauté métropolitaine de Montréal ou de toute MRC dont le territoire est contigu à celui de l'agglomération;
5. de mandater la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
6. de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de

règlement, et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**Signé par** Sylvain DUCAS **Le** 2013-07-24 15:10

**Signataire :**

Sylvain DUCAS

---

Directeur de l'urbanisme et du développement économique  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement  
économique

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1112622004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Urbanisme et aménagement urbain
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un projet de règlement visant à modifier le schéma d'aménagement pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le secteur du boulevard Lalande situé sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 3 mars 2008, le conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a adopté une résolution demandant au conseil d'agglomération de modifier le schéma d'aménagement afin de permettre le rehaussement du boulevard Lalande sur les lots 1 899 524, 1 899 609, 1 899 859, 1 899 946, 1 900 124, 1 902 668, 1 902 669 et 1 902 670, lots étant situés en plaine inondable selon l'ancien feuillet 31 H12-100-0102 du risque d'inondation pour la rivière des Prairies. Précisons que cet ancien feuillet est désormais remplacé par les nouvelles cotes révisées de 2006 du risque d'inondation, lesquelles ont été intégrées au schéma d'aménagement en 2009 par le règlement RCG 09-017, ainsi que dans le règlement de zonage de l'arrondissement en 2010.

Par ailleurs, il est à noter que les documents de support joints au sommaire décisionnel de 2008 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (1082948002) sont remplacés par de nouveaux documents de support présentés en pièces jointes au présent sommaire décisionnel. Certains éléments de contenu du dossier ont dû être corrigés à la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). De fait, la version corrigée de la demande de dérogation a été soumise le 28 février 2013 pour avis au MDDEFP et celle-ci respecterait les objectifs de la Politique en matière de sécurité publique et de protection de l'environnement. Ceci a été considéré par la Division de la planification urbaine pour l'acceptabilité de la demande de dérogation.

Le délai de plus de cinq ans entre la date d'adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution CA08 29 0086 (2 mars 2008) et la date de présentation du dossier aux instances (août 2013) s'explique essentiellement par le retard administratif de l'arrondissement à répondre aux demandes de précisions formulées par le MDDEFP.

Le boulevard Lalande est une voie routière desservant la population du secteur depuis des dizaines d'années. Il est situé au nord du boulevard Gouin Ouest et à l'ouest de l'autoroute 13, plus précisément entre les rues Bergeron et Saraguay Est, à proximité de la rivière des Prairies.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA08 29 0086 - 3 mars 2008 - Résolution du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro demandant au conseil d'agglomération de modifier le schéma d'aménagement afin de permettre le rehaussement du boulevard Lalande sur les lots 1 899 524, 1 899 609, 1 899 859, 1 899 946, 1 900 124, 1 902 668, 1 902 669 et 1 902 670 (sommaire décisionnel 1082948002).

## **DESCRIPTION**

Le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement faisant l'objet du présent sommaire décisionnel consiste à modifier le document complémentaire du schéma d'aménagement afin d'autoriser le rehaussement du boulevard Lalande, dont certaines parties se situent à l'intérieur de la plaine inondable vingtenaire et centenaire. En parallèle des travaux de rehaussement, des travaux de mise en valeur de la bande riveraine et des travaux de réaménagement d'aires de détente sont prévus.

### Travaux de rehaussement

Le rehaussement du boulevard Lalande implique des travaux de remblai. En fait, environ de 16 à 86 centimètres de rehaussement à même l'emprise existante du boulevard, variant selon les endroits, seront nécessaires pour implanter la nouvelle chaussée du boulevard Lalande au-dessus de la cote 100 ans dans l'optique de contribuer de manière efficace à éliminer les risques d'inondations, et ce, sur une distance approximative d'un kilomètre. La chaussée sera élargie à 8 mètres, permettant l'aménagement d'une voie cyclable en chaussée partagée et la construction d'un trottoir de 1,5 mètre du côté nord du boulevard. La dérogation à la plaine inondable vise également à permettre le déplacement des poteaux d'Hydro-Québec et de Bell Canada parallèlement aux travaux de rehaussement.

### Mise en valeur de la bande riveraine

Les travaux prévus consistent à naturaliser la totalité de la berge par des plantations et de l'ensemencement hydraulique. De plus, puisque la berge montre des signes d'instabilité, les travaux consistent à revoir le drainage du haut du talus, à installer une membrane et de la pierre à l'arrière des blocs stabilisateurs qui seront remplacés par endroits.

### Aires de détente

Les dix placettes aménagées et asphaltées le long de la promenade du boulevard Lalande feront place à la construction de sept nouvelles placettes totalisant une superficie presque équivalente en aires de détente dans le cadre des travaux de réaménagement du boulevard.

La demande de dérogation à la plaine inondable s'inscrit dans une démarche ayant déjà été entamée aux fins de sécurité publique, soit la protection des infrastructures du boulevard Lalande, la sécurisation du territoire dont particulièrement les résidences situées dans le pourtour de la rive des éventuelles inondations.

Selon le document complémentaire actuel du schéma d'aménagement, les travaux de déblai ou de remblai sont interdits dans une plaine d'inondation vingtenaire (0-20 ans). Par conséquent, avant d'entreprendre les travaux de remblai pour des fins de rehaussement du boulevard Lalande, dont la majeure partie se situe en plaine inondable 0-20 ans et 20-100 ans, une modification au schéma d'aménagement s'impose dans le cadre des modalités de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU). Cette modification prendra la forme d'une note au document complémentaire en identifiant l'ensemble des travaux projetés sur le boulevard Lalande comme étant une dérogation permise à la plaine inondable, le tout tel que spécifié dans le rapport final daté du 28 octobre 2011 – Dossier : RF-11-001 – Révision : 004 datée du 9 janvier 2013, rapport préparé par DÉOM.+PARÉ Experts-conseils inc. (voir pièces jointes).

Un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, accompagné d'une annexe illustrant l'emplacement des lots visés, est joint au présent sommaire décisionnel. Quant au

document d'accompagnement du projet de règlement, il indique la nature de la modification que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro devra effectuer à son règlement de zonage pour se conformer au schéma d'aménagement modifié. Il s'agira pour l'arrondissement d'intégrer dans son règlement de zonage la dérogation à la plaine inondable, afin que la dérogation puisse devenir effective. Le délai prescrit par la LAU pour ce faire est de six mois par un règlement dit de concordance.

## **JUSTIFICATION**

Les travaux prévus font partie des dérogations à la plaine inondable admissibles selon la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (décret 468-2005), identifiées aux sections 4.2.2 a) et c) pour le rehaussement et l'élargissement de la chaussée partagée et les services d'utilité publique et aux sections 4.2.2 g) et l) pour l'aménagement faunique de la bande riveraine, pourvu que le schéma d'aménagement soit préalablement modifié en ce sens.

Le projet de rehaussement et de réaménagement du boulevard Lalande, qui requiert la modification au document complémentaire du schéma, a pour objectif principal d'assurer la sécurité des personnes et de permettre le déplacement des personnes en tout temps sans contrainte d'inondation. Il vise également à assurer la sécurité du public vivant le long de ce boulevard. De plus, lors de périodes de crues exceptionnelles, les travaux auront pour effet de sécuriser la population établie depuis de nombreuses années. Finalement, ce projet est associé à un projet beaucoup plus important visant l'aménagement et la stabilisation des berges de la rivière des Prairies sur un tronçon d'environ un kilomètre.

Le projet de règlement ci-joint modifiant le document complémentaire est par ailleurs conforme aux objectifs du schéma d'aménagement, puisqu'il ne va pas à l'encontre de ceux -ci, ni en matière de sécurité publique ni en matière d'occupation du sol.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Permettre la réalisation des interventions nécessaires afin de protéger adéquatement des risques d'inondation le réseau routier et les résidences situées aux environs de la rive, tout en assurant en tout temps le déplacement sécuritaire des résidents.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le règlement sera adopté suite à la tenue d'au moins une assemblée publique de consultation. Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ont un délai maximal de 60 jours pour avis, d'une part sur la conformité aux orientations gouvernementales et d'autre part sur la conformité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Le règlement modifiant le schéma d'aménagement pourra entrer en vigueur seulement après la transmission d'un avis gouvernemental favorable quant à sa conformité aux orientations gouvernementales et après la délivrance d'un certificat de conformité par la CMM. Aussi, en vue de favoriser une entrée en vigueur rapide du règlement, il est recommandé de demander l'avis du ministre dès l'étape du projet de règlement. Les municipalités reconstituées et les arrondissements pourront donner leur avis sur le projet de règlement dans un délai de 45 jours suivant la transmission des documents

afférents.

Étapes :

- Transmission du projet de règlement et du document d'accompagnement aux arrondissements, aux municipalités reconstituées, aux MRC dont le territoire est contigu à celui du territoire de l'agglomération de Montréal et à la CMM.
- Transmission du projet de règlement pour avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- Tenue d'au moins une assemblée publique par la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation sur le projet de règlement, et ce, avant l'adoption du règlement par le conseil d'agglomération lors d'une séance ultérieure.
- Adoption du règlement par le conseil d'agglomération.
- Transmission du règlement au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour examen de sa conformité aux orientations gouvernementales, ainsi qu'aux arrondissements, aux municipalités reconstituées, aux MRC dont le territoire est contigu à celui du territoire de l'agglomération.
- Transmission du règlement à la CMM pour examen de conformité et approbation, le cas échéant, au PMAD.
- Entrée en vigueur du règlement conformément aux dispositions de l'article 53.11.14 de la LAU.
- Publication d'un avis dans les journaux par le greffier indiquant l'entrée en vigueur du règlement.
- Transmission du règlement entré en vigueur aux arrondissements, aux municipalités, aux MRC dont le territoire est contigu à celui du territoire de l'agglomération et à la CMM.
- Adoption par le conseil d'agglomération du document d'accompagnement par renvoi à celui adopté avec le projet de règlement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le tout est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions de la LAU en cette matière.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Anne CASTONGUAY)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Christiane DESJARDINS)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claire MORISSETTE  
Conseillère en planification

**Tél :** 514 872-7488  
**Télécop.:** 514 872-1598

**ENDOSSÉ PAR**

Monique TESSIER  
Chef de division

**Tél :** 514-872-9688  
**Télécop. :** 514 872-1458  
**Date d'endos. :** 2013-06-25

**Dossier # :1112622004**



**Dossier # : 1112622005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Urbanisme et aménagement urbain
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un projet de règlement visant à modifier le schéma d'aménagement pour intégrer le profil en long du fleuve Saint-Laurent, tronçon Varennes-Grondines, applicable sur la portion extrême est du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Il est recommandé :

1. d'adopter le projet de règlement ci-joint modifiant le schéma d'aménagement quant aux dispositions du document complémentaire portant sur les normes relatives aux interventions à l'intérieur de la plaine inondable;
2. d'approuver le document d'accompagnement ci-joint intitulé : « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles aux fins de conformité au schéma d'aménagement modifié de la Ville de Montréal » qui spécifie également que seul l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles devra modifier sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement;
3. de demander l'avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire conformément à l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
4. d'informer les membres du conseil d'agglomération qu'au moins une assemblée publique de consultation doit être tenue sur le territoire de l'agglomération et qu'une assemblée publique de consultation devra être tenue sur le territoire de tout arrondissement ou de toute municipalité reconstituée dont le représentant au conseil d'agglomération en fera la demande lors de la séance où sera adopté le projet de règlement, de même que sur le territoire de tout arrondissement ou municipalité reconstituée dont le conseil en fera la demande par résolution dans les 20 jours qui suivront la transmission du projet de règlement et du document d'accompagnement, ainsi qu'à la demande de la Communauté métropolitaine de Montréal ou de toute MRC dont le territoire est contigu à celui de l'agglomération;
5. de mandater la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

6. de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement, et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**Signé par** Sylvain DUCAS **Le** 2013-07-25 10:28

**Signataire :**

Sylvain DUCAS

---

Directeur de l'urbanisme et du développement économique  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement  
économique

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1112622005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Urbanisme et aménagement urbain
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un projet de règlement visant à modifier le schéma d'aménagement pour intégrer le profil en long du fleuve Saint-Laurent, tronçon Varennes-Grondines, applicable sur la portion extrême est du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 18 septembre 2009, entré en vigueur le règlement RCG 09-017 modifiant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal ayant pour objet d'intégrer notamment les nouvelles cotes de crues de 2006 de la rivière des Prairies et du lac des Deux Montagnes, incluant la rivière à l'Orme, et les cotes de crues pour le fleuve Saint-Laurent.

Cependant, lors de l'examen gouvernemental du règlement RCG 09-017, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a constaté un manque, soit l'intégration du profil en long du fleuve Saint-Laurent, tronçon Varennes-Grondines. Aussi, dans son avis reconnaissant le règlement RCG 09-017 conforme aux orientations du gouvernement en matière d'aménagement, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) convie le maire de Montréal à modifier de nouveau le schéma d'aménagement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG09 0256 - 18 juin 2009 - Adoption du règlement RCG 09-017 modifiant le schéma d'aménagement (sommaire décisionnel 1072622055); entrée en vigueur le 18 septembre 2009 (voir l'avis en pièce jointe du présent sommaire décisionnel).

**DESCRIPTION**

Le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement faisant l'objet du présent sommaire décisionnel consiste à ajouter le profil en long du fleuve Saint-Laurent, tronçon Varennes-Grondines qui est manquant au document complémentaire du schéma d'aménagement afin de disposer de l'ensemble des plus récentes cotes de crues applicables sur le territoire de l'agglomération de Montréal, le tout dûment intégré au schéma d'aménagement. Le projet de règlement est accompagné d'une annexe illustrant le profil en question.

Quant au document d'accompagnement du projet de règlement, il indique la nature de la

modification que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles devra effectuer à son règlement de zonage pour se conformer au schéma d'aménagement modifié. Il s'agit pour l'arrondissement de maintenir le profil en long susmentionné qu'il a introduit dans son règlement de zonage en 2011 par le règlement RCA09-Z01-012.

## **JUSTIFICATION**

Le projet de règlement ci-joint modifiant le document complémentaire du schéma d'aménagement répond à l'invitation faite par le MAMROT dans son avis du 18 septembre 2009 et vient remédier au manque signifié. De plus, il s'inscrit en conformité avec les objectifs du schéma d'aménagement en matière de sécurité publique. En fait, cette modification proposée au schéma d'aménagement constitue un renforcement des objectifs en cette matière.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le règlement sera adopté suite à la tenue d'au moins une assemblée publique de consultation. Le MAMROT et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ont un délai maximal de 60 jours pour avis, d'une part sur la conformité aux orientations gouvernementales et d'autre part sur la conformité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Le règlement modifiant le schéma d'aménagement pourra entrer en vigueur seulement après la transmission d'un avis gouvernemental favorable quant à sa conformité aux orientations gouvernementales et après la délivrance d'un certificat de conformité par la CMM. Aussi, en vue de favoriser une entrée en vigueur rapide du règlement, il est recommandé de demander l'avis du MAMROT dès l'étape du projet de règlement.

Les municipalités reconstituées et les arrondissements pourront donner leur avis sur le projet de règlement dans un délai de 45 jours suivant la transmission des documents afférents.

Étapes :

- Transmission du projet de règlement et du document d'accompagnement aux arrondissements, aux municipalités reconstituées, aux MRC dont le territoire est contigu à celui du territoire de l'agglomération de Montréal et à la CMM.
- Transmission du projet de règlement pour avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- Tenue d'au moins une assemblée publique par la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation sur le projet de règlement, et ce, avant l'adoption du règlement par le conseil d'agglomération lors d'une séance ultérieure.
- Adoption du règlement par le conseil d'agglomération.

- Transmission du règlement au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour examen de sa conformité aux orientations gouvernementales, ainsi qu'aux arrondissements, aux municipalités reconstituées, aux MRC dont le territoire est contigu à celui du territoire de l'agglomération.
- Transmission du règlement à la CMM pour examen de conformité et approbation, le cas échéant, au PMAD.
- Entrée en vigueur du règlement conformément aux dispositions de l'article 53.11.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).
- Publication d'un avis dans les journaux par le greffier indiquant l'entrée en vigueur du règlement.
- Transmission du règlement entré en vigueur aux arrondissements, aux municipalités, aux MRC dont le territoire est contigu à celui du territoire de l'agglomération et à la CMM.
- Adoption par le conseil d'agglomération du document d'accompagnement par renvoi à celui adopté avec le projet de règlement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le tout est conforme au schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions de la LAU en cette matière.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Christiane DESJARDINS)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Yann LESSNICK)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claire MORISSETTE  
Conseillère en planification

**Tél :** 514 872-7488

#### **ENDOSSÉ PAR**

Monique TESSIER  
Chef de division

**Tél :** 514-872-9688

**Télécop.:** 514 872-1598

**Télécop. :** 514 872-1458

**Date d'endos. :** 2013-07-08

**Dossier # :1112622005**

**Dossier # : 1132622007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Urbanisme et aménagement urbain
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un projet de règlement visant à modifier le schéma d'aménagement pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le secteur des marais du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies situé sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Il est recommandé :

1. d'adopter le projet de règlement ci-joint modifiant le schéma d'aménagement quant aux dispositions du document complémentaire portant sur les normes relatives aux interventions à l'intérieur de la plaine inondable;
2. d'approuver le document d'accompagnement ci-joint intitulé : « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles aux fins de conformité au schéma d'aménagement modifié de la Ville de Montréal » qui spécifie également que seul l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles devra modifier sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement;
3. de demander l'avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire conformément à l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
4. d'informer les membres du conseil d'agglomération qu'au moins une assemblée publique de consultation doit être tenue sur le territoire de l'agglomération et qu'une assemblée publique de consultation devra être tenue sur le territoire de tout arrondissement ou de toute municipalité reconstituée dont le représentant au conseil d'agglomération en fera la demande lors de la séance où sera adopté le projet de règlement, de même que sur le territoire de tout arrondissement ou municipalité reconstituée dont le conseil en fera la demande par résolution dans les 20 jours qui suivront la transmission du projet de règlement et du document d'accompagnement, ainsi qu'à la demande de la Communauté métropolitaine de Montréal ou de toute MRC dont le territoire est contigu à celui de l'agglomération;
5. de mandater la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

6. de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement, et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**Signé par** Sylvain DUCAS **Le** 2013-07-30 08:32

**Signataire :**

Sylvain DUCAS

---

Directeur de l'urbanisme et du développement économique  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement  
économique

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1132622007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Urbanisme et aménagement urbain
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un projet de règlement visant à modifier le schéma d'aménagement pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le secteur des marais du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies situé sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le barrage de rétention d'eau actuel installé dans le secteur aval des marais au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies a été construit en 1991 par le Service des parcs régionaux de l'ex-Communauté urbaine de Montréal. Il a été érigé dans le but de maintenir le niveau d'eau dans le milieu humide, particulièrement pendant la période de nidification des oiseaux aquatiques. De plus, le maintien du niveau d'eau avait comme objectif de favoriser l'habitat du poisson, particulièrement ceux qui fréquentent les milieux humides, dont les marais. Le barrage actuel en bois est rendu à la fin de sa vie utile, c'est-à-dire que l'état de l'ouvrage ne permet plus d'ajuster le niveau d'eau des marais. Autrement dit, l'ouvrage n'est plus opérable et présente également des risques élevés de rupture.

Au cours des derniers mois, la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) a entrepris des pourparlers avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour permettre sa reconstruction. Comme suite à ces discussions, la DGPV a déposé au MDDEFP en juin 2013 un document d'appui à leur demande de dérogation pour les travaux de réaménagement de cet ouvrage de contrôle des eaux situés en plaine inondable. Ce document d'appui a été mis à jour suite aux commentaires du MDDEFP (document d'appui à jour mis en pièce jointe du présent sommaire décisionnel).

Les travaux envisagés se situent en plaine inondable (0-20 ans) selon les nouvelles cotes révisées de 2006 du risque d'inondation, lesquelles ont été intégrées au schéma d'aménagement en 2009 par le règlement RCG 09-017, ainsi que dans le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en 2011.

L'emplacement des travaux se situe sur la propriété de la Ville de Montréal (lot rénové 2 159 474) dans le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, plus précisément au sud-ouest par rapport aux limites de la propriété du Collège St-Jean-Vianney.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

## **DESCRIPTION**

Les travaux qu'entend réaliser la DGPV consistent en la démolition de l'ouvrage existant et l'aménagement d'un nouveau barrage, soit une digue à l'emplacement de l'ouvrage existant afin d'assurer le contrôle du niveau de l'eau des marais. L'ouvrage prévu consiste entre autres en une digue de pierre compactée d'une hauteur de 1,46 mètre et d'une largeur de 15,8 mètres. Il permettra d'évacuer les eaux pluviales en période de crues vers le marais aval et la rivière des Prairies tout comme l'ouvrage existant. La configuration du nouvel ouvrage permettra aussi d'ajuster le niveau de l'eau requis dans les marais en amont. Il permettra de régulariser et de vidanger les eaux du marais amont pour en contrôler la végétation envahissante ou pour réaliser des travaux ultérieurs dans le marais.

La Politique gouvernementale de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (décret 468-2005) reconduite au schéma d'aménagement en 2009 permet certains travaux dans la plaine inondable de grand courant, entre autres en fonction de la section 4.2.2. paragraphe m, les barrages assujettis à l'obtention d'une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, et ce, seulement s'ils ont fait l'objet d'une dérogation conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), c'est-à-dire pourvu que le schéma d'aménagement soit préalablement modifié en ce sens.

Un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, accompagné d'une annexe illustrant l'emplacement des lots visés, est joint au présent sommaire décisionnel. Quant au document d'accompagnement du projet de règlement, il indique la nature de la modification que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles devra effectuer à son règlement de zonage pour se conformer au schéma d'aménagement modifié. Il s'agira pour l'arrondissement d'intégrer dans son règlement de zonage la dérogation à la plaine inondable, afin que la dérogation puisse devenir effective. Le délai prescrit par la LAU pour ce faire est de six mois par un règlement dit de concordance.

## **JUSTIFICATION**

Le projet de réaménagement d'un ouvrage de contrôle des eaux dans le secteur des marais du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, qui requiert la modification au document complémentaire du schéma d'aménagement, a pour objectif principal d'assurer à long terme la pérennité de milieux naturels d'intérêt pour le secteur environnant.

De fait, la demande de dérogation a été soumise pour avis au MDDEFP et celle-ci respecterait les objectifs de la Politique en matière de sécurité publique et de protection de l'environnement. Ceci a été considéré par la Division de la planification urbaine pour l'acceptabilité de la demande de dérogation.

Le projet de règlement ci-joint modifiant le document complémentaire du schéma d'aménagement afin d'intégrer la dérogation à la plaine inondable est par ailleurs conforme aux objectifs du schéma d'aménagement, puisqu'il ne va pas à l'encontre de ceux-ci, ni en matière de protection de l'environnement, ni en matière de sécurité publique, ni en matière d'occupation du sol.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Assurer à long terme la pérennité des marais, favorisant ainsi la biodiversité dans le secteur.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Permettre la reconstruction du barrage afin d'éviter l'assèchement des marais du secteur.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le règlement sera adopté suite à la tenue d'au moins une assemblée publique de consultation. Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ont un délai maximal de 60 jours pour avis, d'une part sur la conformité aux orientations gouvernementales et d'autre part sur la conformité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Le règlement modifiant le schéma d'aménagement pourra entrer en vigueur seulement après la transmission d'un avis gouvernemental favorable quant à sa conformité aux orientations gouvernementales et après la délivrance d'un certificat de conformité par la CMM. Aussi, en vue de favoriser une entrée en vigueur rapide du règlement, il est recommandé de demander l'avis du ministre dès l'étape du projet de règlement. Les municipalités reconstituées et les arrondissements pourront donner leur avis sur le projet de règlement dans un délai de 45 jours suivant la transmission des documents afférents.

Étapes :

- Transmission du projet de règlement et du document d'accompagnement aux arrondissements, aux municipalités reconstituées, aux MRC dont le territoire est contigu à celui du territoire de l'agglomération de Montréal et à la CMM.
- Transmission du projet de règlement pour avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- Tenue d'au moins une assemblée publique par la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation sur le projet de règlement, et ce, avant l'adoption du règlement par le conseil d'agglomération lors d'une séance ultérieure.
- Adoption du règlement par le conseil d'agglomération.
- Transmission du règlement au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour examen de sa conformité aux orientations gouvernementales, ainsi qu'aux arrondissements, aux municipalités reconstituées, aux MRC dont le territoire est contigu à celui du territoire de l'agglomération.
- Transmission du règlement à la CMM pour examen de conformité et approbation, le cas échéant, au PMAD.
- Entrée en vigueur du règlement conformément aux dispositions de l'article 53.11.14 de la LAU.
- Publication d'un avis dans les journaux par le greffier indiquant l'entrée en vigueur du règlement.
- Transmission du règlement entré en vigueur aux arrondissements, aux municipalités, aux MRC dont le territoire est contigu à celui du territoire de l'agglomération et à la CMM.

- Adoption par le conseil d'agglomération du document d'accompagnement par renvoi à celui adopté avec le projet de règlement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le tout est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions de la LAU en cette matière.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Éric COUTURE)

Avis favorable avec commentaires :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Yann LESSNICK)

Avis favorable :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Philippe AFFLECK)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claire MORISSETTE  
Conseillère en planification

**Tél :** 514 872-7488  
**Télécop.:** 514 872-1598

#### **ENDOSSÉ PAR**

Monique TESSIER  
Chef de division

**Tél :** 514-872-9688  
**Télécop. :** 514 872-1458  
**Date d'endos. :** 2013-07-09

**Dossier # :1132622007**



**Dossier # : 1133227001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la planification et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Plan d'action en habitation 2010-2013
<b>Objet :</b>	Adopter un projet de règlement modifiant le règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets résidentiels destinés aux familles (R 08-034), afin de répondre aux orientations du Plan de fidélisation des familles.

Il est recommandé :  
d'adopter un projet de règlement modifiant le règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets résidentiels destinés aux familles (08--034), afin de répondre aux orientations du Plan de fidélisation des familles.

**Signé par** Christian CHAMPAGNE **Le** 2013-07-30 13:14

**Signataire :**

Christian CHAMPAGNE

\_\_\_\_\_  
Cadre sur mandat(s)  
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs

**IDENTIFICATION****Dossier # :1133227001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la planification et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Plan d'action en habitation 2010-2013
<b>Objet :</b>	Adopter un projet de règlement modifiant le règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets résidentiels destinés aux familles (R 08-034), afin de répondre aux orientations du Plan de fidélisation des familles.

**CONTENU****CONTEXTE**

La question de la rétention des familles à Montréal constitue un enjeu central pour le dynamisme de la ville et son équilibre démographique. Déjà reconnu dans la politique familiale de la Ville «Pour grandir à Montréal» et le plan d'action famille 2008-2012, cet enjeu est formellement inscrit au projet de Plan de développement de Montréal (PDM), qui a récemment été soumis à la consultation publique par l'Office de consultation publique de Montréal. L'axe «Vivre et grandir à Montréal» du projet de PDM propose d'encourager le développement d'une offre résidentielle variée, notamment des logements de grande dimension pour les familles. Ceci est basé notamment sur le constat que le prix des propriétés et le peu d'offre de logements qui répondent aux besoins et aspirations des familles sont les facteurs les plus fréquemment évoqués chez les ménages familiaux qui quittent l'île, malgré leur désir d'y demeurer.

En octobre 2012, le conseil municipal a résolu à l'unanimité de demander au gouvernement du Québec un appui pour la mise en œuvre d'un nouveau plan d'action pour la rétention des familles à Montréal, assorti des ressources nécessaires, notamment pour la reconduction et le renforcement des programmes offerts par la Ville et l'ajout de toutes nouvelles mesures pertinentes (CM12 0896).

Enfin, le dossier de l'exode des familles à l'extérieur de l'île de Montréal constitue l'une des quatre priorités concernant la région métropolitaine, telles qu'énoncées dans le discours inaugural prononcé le 31 octobre 2012 par la première ministre du Québec, madame Pauline Marois. Le ministre responsable de la région métropolitaine, M. Jean-François Lisée, a mis sur pied un comité de réflexion nommé *Montréal = familles*, afin d'identifier des mesures pour contrer le phénomène.

C'est dans ce contexte que le Plan de fidélisation des familles 2014-2017 a été élaboré et est actuellement proposé aux instances (cf. sommaire décisionnel 1130631001). Ce plan de fidélisation mise sur un ensemble de mesures permettant de fidéliser les familles montréalaises tout au long de leur parcours résidentiel. Ces mesures se regroupent autour de quatre axes d'intervention, dont celui de «Stimuler la construction de produits domiciliaires répondant aux besoins des familles». La révision en profondeur du programme *Habitations urbaines pour familles*, lancé en 2008 dans la foulée de la politique familiale de la Ville, fait partie des mesures s'inscrivant dans cet axe d'intervention.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CE13 0231** - 27 février 2013. Approbation du plan de développement de Montréal modifié à la suite de la démarche de contribution publique, et mandat donné à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour la tenue d'une consultation publique sur ce projet

**CM12 0896** - 22 octobre 2012. Déclaration du conseil municipal pour le renforcement et l'instauration de mesures visant la fidélisation des familles à Montréal

**CE10 1706** - 1er octobre 2010. Ordonnance modifiant certains paramètres du programme de subvention pour la réalisation de projets destinés aux familles

**CM08 0687** - 25 août 2008. Adoption du Règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets destinés aux familles (le programme Habitations urbaines pour familles procède de ce règlement)

**CM08 0397** - 26 mai 2008. Adoption de la Politique familiale de Montréal « Pour Grandir à Montréal ».

## DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel propose de modifier le programme *Habitations urbaines pour familles* par l'adoption d'un règlement qui modifiera l'actuel *Règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets résidentiels destinés aux familles* (R 08-034). Ceci correspond aux orientations du Plan de fidélisation des familles, qui propose d'effectuer une révision en profondeur de ce programme. L'objectif est de mieux soutenir la production de propriétés convenant aux besoins de ménages familiaux, prioritairement dans les secteurs situés à proximité du centre de l'île de Montréal, là où une telle offre fait défaut. Dans ces secteurs, le prix du terrain et les coûts de développement permettent difficilement la construction de typologies d'habitation pouvant s'offrir comme alternative à la maison unifamiliale de banlieue aux yeux d'un jeune ménage familial appréciant le mode de vie urbain, que celui-ci soit locataire ou propriétaire.

Les objectifs du programme sont les suivants:

1. Appuyer la production de logements pour familles dans les projets de 200 logements et plus qui souscrivent à la Stratégie d'inclusion de logements abordables (ici nommés «projets d'inclusion»);
2. Agir comme outil d'intervention dans les secteurs désignés du Programme Rénovation Québec et ceux faisant l'objet d'exercices de planification urbaine (ex.: les programmes particuliers d'urbanisme - PPU) pour lesquels sont énoncés des objectifs en matière de production de logements;
3. Agir également comme outil d'intervention dans des secteurs de développement découlant du projet de Plan de développement de Montréal.

Les principales modifications au règlement 08-034, proposées par le présent sommaire, sont les suivantes :

- Le programme *Habitations urbaines pour familles* s'appliquera à l'ensemble du territoire dans le cas des projets de 200 logements et plus dont les promoteurs s'engagent à inclure sur site au moins 30% de logements sociaux ou abordables (les projets d'inclusion);
- Dans les autres cas, le programme s'applique :
- aux secteurs désignés du Programme Rénovation Québec (décrits à l'annexe A du présent règlement et en tous points conformes aux autres règlements touchant la rénovation résidentielle);

- aux secteurs soumis à un programme particulier d'urbanisme (PPU) comportant des objectifs de production en matière de logements (décrits à l'annexe B du règlement)
- aux secteurs de développement découlant du projet de Plan de développement de Montréal (décrits à l'annexe C du règlement); il faut noter que l'annexe C, qui comprend 14 secteurs, sera augmentée de quelques secteurs additionnels, dont l'exercice de validation des limites est actuellement en cours et sera complété au début de l'automne; ces secteurs seront ajoutés par une ordonnance du comité exécutif, tel que le prévoit le règlement;
- La date limite pour recevoir des demandes de subvention dans le cadre du programme sera éliminée (le programme prendra fin lorsque les budgets seront épuisés), ainsi que les critères de priorisation des projets qui étaient prévus, à l'origine, à l'annexe A;
- La définition de projet admissible sera modifiée: sera admissible tout projet avec un minimum de 10 logements familiaux, ou comprenant des logements familiaux représentant 10% des logements du projet ou de la phase du projet (le minimum de 10 logements s'applique);
- Seront désormais admissibles au programme *Habitations urbaines pour familles* les projets réalisés dans le cadre du programme *Accès Condos* de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM);
- L'aide financière accordée au promoteur par le programme est de 20 000 \$ par unité pour famille, s'il fait partie d'un bâtiment construit selon la technique de construction «ossature de bois» et de 25 000 \$, s'il fait partie d'un bâtiment incombustible (béton, acier);
- Le prix de vente maximal des unités pour familles a été fixé à 400 000 \$, taxes incluses, sans distinction eu égard à la technique de construction.

Un tableau indiquant le texte actuel du règlement ainsi que les modifications proposées se trouve en pièce jointe au présent dossier.

La Direction de l'habitation estime que, selon les nouveaux paramètres du programme, celui-ci pourrait susciter des demandes pour environ 600 unités sur une période de quatre ans, dont près de la moitié dans des bâtiments incombustibles, pour une somme globale de 12 millions de dollars de subvention.

## JUSTIFICATION

Le Plan de fidélisation des familles propose, dans l'un de ses axes, de stimuler la construction de produits domiciliaires répondant aux besoins des familles. Ce plan identifie également des cibles quantitatives liées à la production de logement d'initiative privée. Or, l'atteinte de ces cibles exige des modifications au programme *Habitations urbaines pour familles* afin d'en accroître la portée et l'attractivité. Les mesures les plus stratégiques à cet égard sont les suivantes:

- **La nouvelle version du programme propose de cibler des secteurs, plutôt que de s'appliquer à l'ensemble du territoire.**  
Sur la base des premières années d'application de ce programme, la Direction de l'habitation estime que la concentration des efforts et des ressources sur certains secteurs ou types de projet pourrait permettre d'obtenir de meilleurs résultats qu'une approche diluant l'effet du programme sur un vaste territoire. L'enjeu du ciblage a été maintes fois signalé: de plus en plus d'exercices de planification urbaine, à l'instar du projet de Plan de développement de Montréal et des programmes particuliers d'urbanisme (ex.: Griffintown), énoncent des objectifs en

matière de logements familiaux ou de présence de familles, et nécessitent des outils de mise en œuvre concrets. Par ailleurs, tel que constaté dans le rapport sur l'avancement de la Stratégie d'inclusion de logements abordables (2007), l'inclusion de logements pour familles d'initiative privée est ardue dans les projets de 200 logements et plus. Un outil d'intervention comme le programme *Habitations urbaines pour familles* devrait appuyer la négociation avec les promoteurs pour l'inclusion de logements familiaux dans les grands projets résidentiels.

- **La nouvelle version du programme propose de délaisser l'approche par appel de propositions, avec une date finale de dépôt et des critères de priorisation, afin d'opter pour une approche de programme en continue, basée sur les critères essentiels et dotée d'un budget substantiel sur quatre ans.**

Lors de la création du programme, il y a cinq ans, l'idée de construire des habitations pour ménages familiaux en milieu urbain était très peu présente dans l'espace mental des constructeurs et représentait pour eux un risque important. D'où l'approche par projet de démonstration avec budget limité qui avait été adoptée à l'époque.

Aujourd'hui, l'idée que les ménages familiaux puissent être intéressés par le milieu urbain est plus reconnue et répandue. Ceci dit, le développement d'habitations répondant aux besoins de base de cette clientèle nécessite toujours des mesures d'encouragement financier.

- **Le prix de vente maximal des unités pour familles a été fixé à 400 000 \$, taxes incluses, plutôt qu'établi selon un prix maximum au mètre carré.**

Le prix maximal a été déterminé en fonction de la clientèle cible du programme – la jeune famille urbaine – qu'elle soit propriétaire ou locataire. Il faut rappeler que l'un des facteurs expliquant le départ de cette clientèle est le prix trop élevé des propriétés qui répondraient à ses besoins d'espace, par rapport à sa capacité de payer, mais aussi par rapport au produit résidentiel qu'elle peut trouver en s'exilant dans les couronnes suburbaines.

- **Accorder une aide financière de 20 000 \$ par unité pour famille dans un bâtiment utilisant la technique de construction «ossature de bois» et 25 000\$ par unité pour familles dans un bâtiment incombustible.**

Les promoteurs ont davantage recours à la technique de construction en béton ou acier, plus onéreuse que la technique de construction en ossature de bois, dans les secteurs plus denses ou qui commandent des coûts de développement plus élevés. Une aide financière modulée reconnaît cette différence de coût.

- **Rendre admissible au programme de subvention *Habitations urbaines pour familles* les projets qui seront réalisés dans le cadre du programme *Accès Condos de la SHDM*.**

Un programme encourageant les promoteurs à construire des logements pour familles sera moins efficace s'il n'est pas accompagné d'autres leviers, tels la négociation avec le promoteur dans le cadre de la Stratégie d'inclusion, la vente d'un terrain municipal avec critères spécifiques de logements pour familles, le programme d'aide à l'achat (Accession à la propriété), etc. Le programme *Accès Condos* fait partie de ces leviers.

- **S'il le désire, un promoteur peut faire une demande sur la base d'une phase de projet, en autant que la phase en question comporte le nombre d'unités minimal.**

Cette disposition vise à diminuer les risques du promoteur et faciliter l'entrée au programme, mais elle permet aussi de limiter les sommes engagées par la Ville sur une longue période, pour un même projet.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction de l'habitation prévoit l'engagement de 600 unités de logement pour les familles d'ici la fin de l'année 2017.

<u>Engagements</u>		<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018 +</u>
120	2 400 000 \$	240 000 \$	1 440 000 \$	720 000 \$	0 \$	
160	3 200 000 \$		320 000 \$	1 920 000 \$	960 000 \$	
160	3 200 000 \$			320 000 \$	1 920 000 \$	960 000 \$
160	<u>3 200 000 \$</u>				<u>320 000 \$</u>	<u>2 880 000 \$</u>
	12 000 000 \$	240 000 \$	1 760 000 \$	2 960 000 \$	3 200 000 \$	3 840 000 \$

Les engagements de subventions se feront dans le cadre du Programme Rénovation Québec (PRQ), financé à parts égales avec la Société d'habitation du Québec (SHQ). L'enveloppe pour la phase X (dix) du programme, qui se terminera le 31 mars 2014, est de 16 M\$ alors que les budgets 2011-2012 et 2012-2013 ont été chacun de 24 M \$. Les échanges avec la SHQ laissent croire que le programme devrait se poursuivre pour les prochaines années et des représentations seront faites pour que le budget alloué soit à nouveau de 24 M \$. Si tel n'était pas le cas, les prévisions d'engagements pourraient être révisées à la baisse.

L'enveloppe budgétaire globale est répartie entre les différents volets du programme selon les priorités et les besoins de la Ville. La réouverture du programme de réalisation de projets résidentiel destinés aux familles ne se fait pas au détriment des autres objectifs municipaux s'appuyant sur le PRQ.

Les déboursés en regard des nouveaux engagements dans le programme *Habitations urbaines pour familles* seront effectués à même le budget déjà alloué pour le PRQ, lequel est de 26,2 M \$ en 2013. Aucun budget supplémentaire de subvention n'est requis.

Par contre, la réouverture du programme entraînera des coûts additionnels en matière de ressources humaines, soit environ 38 500 \$ par année (la moitié des coûts d'un chargé de subvention) ; ces coûts seront assumés à même une enveloppe budgétaire interne réservée aux projets spéciaux. La création de ce poste temporaire fera l'objet d'un dossier décisionnel séparé.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme *Habitations urbaines pour familles* vise à diversifier l'offre de logements, à créer des milieux diversifiés et à maintenir les familles à Montréal, ce qui répond aux orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

La production de logements d'initiative privée convenant aux besoins des familles est une part importante des stratégies de rétention de ces ménages. Elle contribue à l'équilibre social, économique et démographique de Montréal. Le programme *Habitations urbaines pour familles* viendra amoindrir le risque réel et perçu par les promoteurs résidentiels dans la conception et la mise en marché de ces logements, dans un contexte de ralentissement prévu de l'activité de la construction résidentielle. Enfin, le programme viendra concrétiser des objectifs importants du Plan de développement de Montréal.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2013: Adoption du plan de fidélisation des familles par le comité exécutif

Août 2013: Dépôt du projet de règlement en première lecture au conseil municipal

Septembre 2013: Adoption par le conseil municipal du projet de règlement et entrée en vigueur du règlement

Octobre 2013: Présentation au comité exécutif d'une ordonnance venant ajouter, dans l'annexe C du règlement, des secteurs de développement additionnels découlant du Plan de développement de Montréal

Année 2014: Adoption et mise en oeuvre des autres mesures du Plan de fidélisation des familles, au fur et à mesure de leur état d'avancement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs, ainsi qu'aux conventions avec la Société d'habitation du Québec.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (François BERGERON)

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

François CADOTTE  
Conseiller(ere) en développement de l'habitation

**Tél :** 514-872-4441  
**Télécop.:** 514 872-3883

#### **ENDOSSÉ PAR**

Martin WEXLER  
C/d planification de l'habitation

**Tél :** 514-872-8237  
**Télécop. :** 514 872-3883  
**Date d'endos. :** 2013-05-23

**Dossier # :1133227001**



**Dossier # : 1136331003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 4,18 M\$ pour le versement de contributions financières pour financer des ateliers d'artistes et l'affichage extérieur promotionnel de la Vitrine culturelle de Montréal.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 180 000 \$ pour le versement de contributions financières pour financer des ateliers d'artistes et l'affichage extérieur promotionnel de la Vitrine culturelle de Montréal » sujet à l'approbation du ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

**Signé par** Isabelle CABIN **Le** 2013-08-13 20:18

**Signataire :**

Isabelle CABIN

---

Cadre sur mandat(s)  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136331003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 4,18 M\$ pour le versement de contributions financières pour financer des ateliers d'artistes et l'affichage extérieur promotionnel de la Vitrine culturelle de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 26 novembre 2012, dans le cadre du *Rendez-vous de mi-parcours Montréal, métropole culturelle*, la première ministre Pauline Marois annonçait une contribution de 5,65 M\$ du gouvernement du Québec pour les ateliers d'artistes, sommes provenant à la fois du ministère de la Culture et des Communications (MCC) (3,65 M\$) et du Secrétariat à la Région métropolitaine (2,0 M\$). Le 25 mars dernier, le ministre de la Culture et des Communications annonçait par lettre au maire de Montréal, une contribution financière (4,18 M\$) de son ministère à la mise en oeuvre de l'entente Ateliers d'artistes (3,65 M\$) et de la Vitrine culturelle (530 000 \$), dans le cadre du développement des infrastructures culturelles stratégiques en vertu du programme Aide aux initiatives de partenariat.

Le dossier relatif à l'Entente et au versement de 2,65 M\$ fait l'objet du sommaire 1136331002 qui serait soumis au conseil municipal de septembre.

Le dossier relatif à la Vitrine culturelle de Montréal fait l'objet du sommaire 1134248008 qui serait soumis au conseil municipal de septembre.

Dans l'Entente à être entérinée par le Conseil municipal, le ministère souhaite financer ce programme à même les crédits en service de dette sur une période de dix (10) ans.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0332- 23 avril 2013- Accorder un soutien financier de 3 125 300 \$ à Regroupement Pied Carré, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, afin de respecter les obligations contractées envers Allied Properties REIT pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artistes dans l'immeuble lui appartenant situé au 5445-5455 de Gaspé, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période de trois ans / Approuver le projet de convention à cet effet.

CG13 0082 - 21 mars 2013 - Approbation de la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » par l'ajout du projet « Ateliers d'artistes ».

CG12 0369 - 27 septembre 2012 - Adoption de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 - 4 juillet 2012 - Approbation du protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville au montant de 175 M\$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 ».

## **DESCRIPTION**

La Direction de la culture et du patrimoine recommande au conseil municipal d'adopter le règlement d'emprunt de 4,18 M\$ pour la réalisation du programme « Aide aux initiatives de partenariat » avec le MCC. Cette contribution, qui répond aux demandes de la Ville, permettra au MCC de contribuer à l'initiative conjointe (Ville de Montréal, MCC, Secrétariat à la Région métropolitaine) portant sur les ateliers d'artistes et permettra à la Ville d'appuyer la stratégie d'affichage extérieur promotionnel de la Vitrine culturelle.

## **JUSTIFICATION**

Lors de l'approbation de la programmation lié au protocole d'entente de 175M\$ avec le gouvernement du Québec le 21 mars dernier, le conseil d'agglomération de Montréal a, entre autres, reconnu l'importance du maintien et du développement d'ateliers d'artistes, autant en ce qui concerne le développement artistique et culturel de Montréal que son développement économique.

Cette entente a permis de sécuriser plus de 40 % de l'objectif identifié dans le Rapport d'étude sur les ateliers d'artistes par le Groupe de travail sur les ateliers d'artistes (GTAA) pour le quinquennat 2013-2017, reconnaissant par le fait même l'importance de la bataille menée depuis plusieurs années par le Regroupement Pied Carré, ainsi que ses alliés, Ateliers créatifs, la CDEC Plateau Mont-Royal-Centre-Sud et Culture Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La soutien financier du projet provient d'une contribution financière annoncée par le ministre de la Culture et des Communications dans une lettre du 25 mars dernier, en réponse à une demande de la Ville, et n'a donc aucun impact financier pour celle-ci.

Au plan financier, la réalisation de ce projet s'appuie sur une démarche en quatre étapes :

- la première étape était le 21 mars dernier, lorsque le conseil d'agglomération a approuvé l'inclusion du projet « Ateliers d'artistes » à même le protocole d'entente de 175 M\$ de la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » (CG 13 0082);
- la seconde étape était le 23 avril dernier, qui visait l'octroi du soutien financier de la Ville de Montréal, pour une somme de 3 125 300 \$ (incluant le financement intérimaire) au Regroupement Pied Carré afin de réaliser le projet;
- la troisième étape est l'adoption au conseil municipal du présent sommaire pour adopter un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 4,18 M\$ sur 10 ans pour la réalisation du programme « Aide aux initiatives de partenariat » avec le MCC, soit 3,65 M\$ pour les ateliers d'artistes montréalais et 530 000 \$ pour la Vitrine culturelle.

- la quatrième étape est la signature de la nouvelle Entente pour les ateliers d'artistes et la Vitrine culturelle, et le versement des contributions financière soit 2,65 M\$ au projet du Regroupement Pied Carré.

Cette contribution du MCC sera versée par la Ville, comme c'est le cas pour de nombreux projets financés conjointement dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

Par cette nouvelle entente le gouvernement du Québec transfère 3,65 M\$ à la Ville de Montréal pour les ateliers d'artistes montréalais et demande de verser 2,65 M\$ à Regroupement Pied Carré.

Il restera donc 1,0 M\$ du MCC en plus de la portion Ville (3,4 M\$) provenant des sommes réservées dans l'entente Imaginer-Réaliser Montréal 2025 pour des projets futurs qui seront soumis aux instances décisionnelles de la Ville. Ces contributions seront discutées dans le cadre des réunions du comité de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'aménagement d'ateliers d'artistes permet de donner une nouvelle vocation à des immeubles qui ont été construits à des fins industrielles. La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4<sup>e</sup> pilier du développement durable par la Ville tel que soutenu par Cité et Gouvernement Locaux Unis (CGLU) devant l'ONU en juin 2013.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Au cours des premiers mois de l'année 2012, le comité de pilotage du *Plan d'action 07-17 – Montréal, métropole culturelle* avait décidé de faire des ateliers d'artistes sa priorité numéro 1, en vue du Rendez-vous de mi-parcours qui a eu lieu le 26 novembre dernier. L'appui apporté au Regroupement Pied Carré illustre une nouvelle manière de favoriser le développement culturel de Montréal où les forces publiques, communautaires et privées travaillent de concert afin de trouver une solution créative à un enjeu stratégique. Cet octroi est essentiel à la poursuite du projet d'ateliers d'artistes dont les premières occupations sont prévues en novembre 2013. L'engagement du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal a déjà été annoncé et le montage financier présenté à l'exécutif en avril dernier dans le sommaire décisionnel octroyant les sommes versées par la Ville au projet Pied Carré.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption de l'avis de motion au conseil municipal Août 2013  
Adoption du règlement d'emprunt au conseil municipal Septembre 2013

Adoption au conseil municipal de l'Entente sur le développement culturel de Montréal Ateliers d'artistes et Vitrine culturelle, « Aide aux initiatives de partenariat » avec le MCC Septembre 2013

Approbation du règlement d'emprunt par le MAMROT Novembre 2013  
Octroi de contributions financières à partir de Novembre 2013

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier s'inscrit dans la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015, qui a été adoptée par le comité exécutif en 2005. Il permettra plus précisément de contribuer à l'engagement 27, libellé comme suit :

*« La Ville se donnera - en étroite collaboration avec les arrondissements concernés et ses autres partenaires - un plan d'action et des outils permettant d'intervenir pour consolider et développer les ateliers d'artistes et d'artisans, avec ou sans espace habitable, particulièrement dans les quartiers centraux, en favorisant notamment l'accès à la propriété pour les artistes. »*

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Daniel D DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Marc LACHANCE)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michèle PICARD  
Conseillère en planification

**Tél :** 514-868-5856  
**Télécop.:** 514-872-9848

#### **ENDOSSÉ PAR**

Richard ADAM  
Chef de division

**Tél :** 514-872-3160  
**Télécop. :** 514 872-5588  
**Date d'endos. :** 2013-08-09

**Dossier # :1136331003**

CE : 40.011

2013/08/21 09:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1134390003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé «Règlement modifiant le règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018)», relatif aux appareils à combustibles solides.

Il est recommandé d'adopter le règlement intitulé «Règlement modifiant le règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018)».

**Signé par** Roger LACHANCE **Le** 2013-08-05 14:16

**Signataire :**

Roger LACHANCE

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134390003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé «Règlement modifiant le règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018)», relatif aux appareils à combustibles solides.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La grande majorité des journées de mauvaise qualité de l'air sur le territoire de l'agglomération de Montréal est attribuable aux particules fines. Le bilan 2012 de la qualité de l'air à Montréal fait état de 49 jours de mauvaise qualité de l'air, une amélioration notable si on compare avec la moyenne des quatre dernières années qui se situe autour de 68 jours/an. Par contre, les résultats démontrent que 41 des 49 jours de mauvaise qualité de l'air (dont 14 des 15 jours de smog) recensés en 2012 l'ont été de janvier à mars et d'octobre à décembre.

Depuis 2008, la majorité des jours de mauvaise qualité de l'air (incluant les épisodes de smog) se produisent durant la saison hivernale. Ces périodes correspondent aux mois durant lesquelles les appareils utilisant du bois comme combustible sont généralement utilisés.

En milieu urbain, le problème du chauffage au bois est accentué par la proximité des résidences, des conditions climatiques souvent particulières en hiver (vents faibles, inversion de température, polluants retenus au sol longtemps) sans oublier la qualité du bois brûlé.

Le règlement 11-018 interdit l'installation ou le remplacement, à l'intérieur d'un bâtiment, de tout appareil ou foyer permettant l'utilisation d'un combustible solide. Un appareil à granules certifié EPA est cependant autorisé. Toutefois, ce règlement ne vise que les nouvelles installations et les remplacements, c'est la raison pour laquelle le conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 18 juin dernier, une motion visant à modifier le règlement 11-018 de façon à obliger le propriétaire d'un appareil ou foyer utilisant un combustible solide, à l'exception des granules, à le rendre inopérant d'ici le 31 décembre 2020. Ce sont donc les 50 550 appareils déjà installés sur le territoire de la Ville de Montréal qui seraient visés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0628- 18 juin 2013- Motion d'un conseiller indépendant pour améliorer la qualité de l'air pour la population montréalaise.

CM13 0508- 17 juin 2013- Déclaration pour que le gouvernement du Québec prolonge son

financement au programme "FeuVert"

CG10 0413 - 25 novembre 2010 - Adoption du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

CM09 0107 - 28 avril 2009 - Adoption du règlement relatif aux appareils à combustibles solides.

CE08 1080 - 19 juin 2008 - Mémoire de la Ville de Montréal sur le projet de règlement sur les appareils de chauffage au bois du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

CM08 0213 - 31 mars 2008 - Élaborer un plan d'action interpellant le gouvernement du Québec pour s'attaquer à la problématique de la pollution causée par le chauffage au bois.

CE 2001-0019 - 21 février 2001 - Demande du conseil de la Communauté urbaine de Montréal au gouvernement du Québec pour une réglementation sur la vente d'appareils moins polluants et de mise sur pied d'un programme de remplacement des appareils en place.

## **DESCRIPTION**

Il est proposé de modifier l'article 12 du règlement 11-018 afin de tenir compte des appareils de chauffage au bois déjà installés sur le territoire de la Ville de Montréal. Cette modification aurait pour effet de rendre inopérant tout appareil ou foyer utilisant un combustible solide ou être muni d'un dispositif permanent en empêchant leur utilisation en tout temps sauf un appareil à granules certifié EPA ou CAN/CSA B415.1. Cet alinéa prendrait effet le 31 décembre 2020.

La période de grâce entre 2013 et 2020 permettra aux citoyens de faire les modifications appropriées et de profiter du programme de subvention, le cas échéant.

## **JUSTIFICATION**

Lors des audiences publiques de la Commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement, tenues au printemps 2009 dans le cadre du processus de consultation devant mener à l'adoption du règlement relatif aux combustibles solides de la Ville de Montréal, la majorité des intervenants a souhaité que l'administration municipale intervienne rapidement sur l'ensemble des appareils de chauffage au bois sur le territoire de Montréal tout en favorisant la mise en place d'incitatifs financiers pour le remplacement des appareils de chauffage au bois non conformes. Ces mesures permettraient d'améliorer de façon significative les gains environnementaux et sanitaires dont notamment l'amélioration de la qualité de l'air et la diminution du nombre de jours de symptômes chez les personnes asthmatiques.

Le programme de retrait et de remplacement des appareils de chauffage au bois sur l'île de Montréal «FeuVert» a été mis sur pied grâce au financement de ce programme par le MDDEFP. Le nombre de dossiers complétés (retrait ou remplacement) au 31 mars 2013 équivaut à seulement à 1,8% (1556) du parc d'appareils existants (85 000). Malgré le succès du programme FeuVert, force est de constater qu'il faudra beaucoup de temps avant d'arriver au remplacement des 85 000 appareils recensés pour l'agglomération de Montréal, dont 50 550 pour la Ville de Montréal.

L'adoption de la résolution présentée ici pourrait avoir un effet positif et stimuler l'intérêt des propriétaires d'appareils de chauffage au bois envers le programme.

Chose certaine le fait de rendre inopérant les appareils de chauffage au bois réduira les émissions de particules fines des 50 550 appareils recensés à la Ville de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le programme de retrait et de remplacement des poêles et foyers au bois sur l'île de Montréal FeuVert est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2013. Ce programme offre des incitatifs financiers allant jusqu'à 900\$ selon le choix, remplacement ou retrait, effectué.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet de modification réglementaire permettra la réduction de l'utilisation du chauffage au bois en milieu urbain afin d'améliorer la qualité de l'air en accord avec le Plan de développement durable 2010-2015.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le projet de règlement envoie un message clair aux citoyens que les pratiques de chauffage au bois en milieu urbain ne sont plus acceptables d'autant plus qu'il existe des alternatives moins polluantes. À terme, une amélioration de la qualité de l'air est envisagée. Une implication des arrondissements dans l'application de la réglementation modifiée devra être envisagée.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une campagne de sensibilisation devra être réalisée en partenariat avec les administrations locales et les différents partenaires du programme FeuVert.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion au conseil municipal de Montréal en août 2013  
Tenue d'une assemblée publique de consultation (date à déterminer)  
Adoption du règlement par le conseil municipal de Montréal (date à déterminer)

Le MDDEFP sera à nouveau sollicité afin de prolonger le programme de retrait et de remplacement en cours au-delà de l'année 2013.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le conseil municipal dispose des pouvoirs de réglementation en cette matière.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Éric COUTURE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BOULET  
Chimiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Annick LE FLOCH  
Chef de division

**Tél :** 514 280-4365  
**Télécop.:** 514 280-6667

**Tél :** 514 280-4368  
**Télécop. :** 514 280-6667  
**Date d'endos. :** 2013-07-30

**Dossier # :1134390003**



**Dossier # : 1133599003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ne pas donner suite à l'avis de motion donné à l'assemblée du conseil municipal du 17 juin 2013 en vue de l'adoption du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) » afin d'inclure toutes les rémunérations versées par les organismes mandataires et supramunicipaux dans la rémunération servant au calcul de l'allocation de départ des élus (CM13 0604) - Abroger la résolution CE13 0837

Je recommande :

1) Au comité exécutif :

Sous réserve de l'approbation du point 2 de la présente recommandation par le conseil municipal, d'abroger la résolution CE13 0837 ;

2) Au conseil municipal :

De ne pas donner suite à l'avis de motion donné à l'assemblée du conseil municipal du 17 juin 2013 en vue de l'adoption du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) » afin d'inclure toutes les rémunérations versées par les organismes mandataires et supramunicipaux dans la rémunération servant au calcul de l'allocation de départ des élus (CM13 0604).

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2013-08-16 15:06

**Signataire :**

Yves SAINDON

---

Greffier et directeur  
Direction générale , Direction du greffe

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133599003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ne pas donner suite à l'avis de motion donné à l'assemblée du conseil municipal du 17 juin 2013 en vue de l'adoption du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) » afin d'inclure toutes les rémunérations versées par les organismes mandataires et supramunicipaux dans la rémunération servant au calcul de l'allocation de départ des élus (CM13 0604) - Abroger la résolution CE13 0837

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Commission de la présidence du conseil a déposé à l'assemblée du conseil du 14 mai 2012 son rapport et ses recommandations sur l'allocation de transition et les enjeux liés à la double rémunération. Parmi les recommandations de la commission, la recommandation R-4 visait « *Que le conseil modifie le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) afin que les rémunérations versées par les organismes supramunicipaux et mandataires soient incluses dans la rémunération servant de base à l'allocation de départ comme c'est le cas pour l'allocation de transition* ».

Le 15 mai 2013, le comité exécutif a donné son aval à cette recommandation et a mandaté la Direction du greffe pour soumettre au conseil, dans les meilleurs délais, le projet de règlement requis aux fins d'inclure les rémunérations versées par les organismes mandataires et supramunicipaux dans le calcul de toute allocation de départ payable à compter de novembre 2013. Le 5 juin 2013, par sa résolution CE13 087, le comité exécutif a inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal pour avis de motion et présentation un projet de règlement aux fins d'inclure les rémunérations versées par les organismes mandataires et supramunicipaux dans le calcul de l'allocation de départ. L'avis de motion relatif à ce projet de règlement a été donné le 17 juin 2013 (CM13 0604) en vue de son adoption par le conseil municipal à son assemblée du 26 août 2013.

À la lumière du débat public qu'a récemment suscité le versement d'allocations de départ et de transition à certains élus du Québec, le comité exécutif souhaite analyser les amendements législatifs possibles au régime actuel, notamment dans le contexte du dépôt à l'Assemblée nationale du projet de loi 33 « *Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale* », dont le but est d'abolir le paiement de l'allocation de transition à un député qui démissionne en cours de mandat, sauf lorsque des raisons de santé ou des raisons familiales l'empêchent de s'acquitter de ses fonctions. Cette analyse permettra de proposer au gouvernement l'ensemble des amendements souhaités par la Ville au régime des allocations de départ et de transition des élus municipaux.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0604, 17 juin 2013 - Avis de motion et présentation du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039)»

CE13 0837, 5 juin 2013 - Inscription à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-2039) et en recommander l'adoption à une séance ultérieure

CM13 0366, 27 mai 2013 - Dépôt au conseil municipal de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil sur les allocations de transition et les enjeux liés à la double rémunération

CE13 0646, 15 mai 2013 - Résolution aux fins de déposer au conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil sur les allocations de transition et les enjeux liés à la double rémunération - Mandater la Direction du greffe pour soumettre un projet de règlement aux fins d'inclure toutes les rémunérations versées par les organismes mandataires et supramunicipaux dans le calcul de l'allocation de départ

CE12 0976, 13 juin 2012 - Prendre acte du rapport de la Commission de la présidence du conseil sur les allocations de transition et les enjeux liés à la double rémunération

CM12 0347, 14 mai 2012 - Dépôt au conseil municipal du rapport de la Commission de la présidence du conseil sur les allocations de transition et les enjeux liés à la double rémunération

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à surseoir à l'étude et à l'adoption du projet de règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) aux fins d'inclure toutes les rémunérations versées par les organismes mandataires et supramunicipaux dans le calcul de l'allocation de départ, afin de permettre au comité exécutif d'analyser l'ensemble des modifications appropriées au régime des allocations de départ et de transition des élus municipaux et de faire les représentations à cet égard aux instances concernées.

## **JUSTIFICATION**

Le débat public entourant le versement des allocations de départ et de transition aux élus dans certaines circonstances, notamment dans les cas de démission, justifie que l'Administration analyse les modifications possibles au régime actuel et propose au gouvernement l'ensemble des amendements souhaités par la Ville.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La modification réglementaire proposée dans le dossier 1133599001 entraînait des coûts supplémentaires estimés à 321 619,27 \$ en 2013, pour l'ajustement rétroactif de la provision requise aux fins du paiement des allocations de départ à être versés aux élus montréalais. Le présent dossier aura pour effet d'éliminer ces coûts supplémentaires.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Non applicable

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Bien que la modification réglementaire proposée dans le dossier 113359001 soit issue d'une volonté d'éliminer une iniquité dans le traitement des élus qui quittent leurs fonctions, le débat public entourant le versement des allocations de départ et de transition démontre que le régime présentement applicable mérite d'être revu dans son ensemble.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été préparée en collaboration avec la Direction des communications

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Propositions de modifications législatives 2013-2014

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à l'article 33 de la Charte de Ville de Montréal

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jocelyne L'ANGLAIS  
Avocate

**Tél :** 514 872-3357  
**Télécop.:** 514 872-5655

#### **ENDOSSÉ PAR**

Danielle JIONA  
Chef de division par intérim

**Tél :** 514 872-2331  
**Télécop. :** 514 872-1937  
**Date d'endos. :** 2013-08-13

**Dossier # :1133599003**



**Dossier # : 1131041011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 31 juillet 2013

Il est recommandé :  
de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 31 juillet 2013.

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2013-08-15 08:54

**Signataire :**

Yves SAINDON

---

Greffier et directeur  
Direction générale , Direction du greffe

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131041011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 31 juillet 2013

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la réalisation du plan d'action du directeur général visant l'action, la rapidité d'exécution, l'efficacité, l'imputabilité, la simplification des processus, la revalorisation des employés et la réalisation du PTI, des allègements à certains mécanismes décisionnels ont été convenus. Parmi ceux-ci, une nouvelle approche a été proposée au comité exécutif concernant les lancements des appels d'offres afin d'accélérer le processus tout en assurant une information adéquate pour les décideurs. Dorénavant, seuls les contrats suivants feront l'objet d'un dossier décisionnel de lancement d'appel d'offres soumis au comité exécutif (CE) :

- Tout contrat visant un projet de développement, selon le sens habituellement reconnu au PTI;
- Tout contrat visant un programme ou un projet de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs non prévu au PTI;
- Tout contrat à être approuvé à la suite d'une évaluation qualitative des soumissions avec une grille d'évaluation qui doit être approuvée préalablement par le CE, à moins que l'unité utilise une grille d'évaluation standard préapprouvée.

Conséquemment tous les autres contrats ne nécessitent pas une autorisation préalable de lancement d'appel d'offres par le comité exécutif.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

AUCUNE

**DESCRIPTION**

Afin d'informer le comité exécutif des lancements d'appel d'offres publics réalisés, un rapport d'information sera déposé régulièrement. Ce rapport est basé sur les informations provenant du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Ce rapport, couvrant la période du **1er au 31 juillet 2013** fait état de **52** lancements d'appels d'offres publics. Le détail relatif à ces appels d'offres est présenté en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

NA

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

NA

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

NA

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce processus respecte le règlement de délégation des pouvoirs du CE aux fonctionnaires ainsi que les encadrements administratifs approuvés par le directeur général.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Despina CHRYSAGIS  
Secrétaire d'unité administrative  
pour M. Marc Demers  
Conseiller contrôle de gestion

**Tél :** 514 872-4793  
**Télécop.:** 514 872-1973

#### **ENDOSSÉ PAR**

Danielle JIONA  
Coordonnatrice - processus décisionnel

**Tél :** 514-872-2331  
**Télécop. :** 514-872-1973  
**Date d'endos. :** 2013-08-15

**Dossier # :1131041011**



**Dossier # : 1130573030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134119006 : Conclure avec les firmes Sanexen Services Environnementaux inc. (1 716 243,32 \$ excluant la livraison) et Solution Eau Air Sol, une division d'Englobe Corp. (9 467 817.58 \$ excluant la livraison ) des ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols non caractérisés provenant des arrondissements lors de travaux suite à l'appel d'offres public 13-12958 (2 soum.) - (Montant total estimé : 11 184 060,90 \$ excluant la livraison ).

Il est recommandé de :

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134119006 : Conclure avec les firmes Sanexen Services Environnementaux inc. (1 716 243,32 \$ excluant la livraison) et Solution Eau Air Sol, une division d'Englobe Corp. (9 467 817.58 \$ excluant la livraison ) des ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols non caractérisés provenant des arrondissements lors de travaux suite à l'appel d'offres public 13-12958 (2 soum.) - (Montant total estimé : 11 184 060,90 \$ excluant la livraison ).

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2013-08-19 12:44

**Signataire :**

Yves SAINDON

---

Greffier et directeur  
Direction générale , Direction du greffe

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130573030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134119006 : Conclure avec les firmes Sanexen Services Environnementaux inc. (1 716 243,32 \$ excluant la livraison) et Solution Eau Air Sol, une division d'Englobe Corp. (9 467 817.58 \$ excluant la livraison ) des ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols non caractérisés provenant des arrondissements lors de travaux suite à l'appel d'offres public 13-12958 (2 soum.) - (Montant total estimé : 11 184 060,90 \$ excluant la livraison ).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE134119006 reçu du comité exécutif le 8 août 2013, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres relativement à des contrats à être accordés aux firmes Sanexen Services Environnementaux inc. (1 716 243,32 \$ excluant la livraison) et Solution Eau Air Sol, une division d'Englobe Corp. (9 467 817.58 \$ excluant la livraison ) des ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols non caractérisés provenant des arrondissements lors de travaux suite à l'appel d'offres public 13-12958 (2 soum.) - (Montant total estimé : 11 184 060,90 \$ excluant la livraison ).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à une séance de travail tenue le 15 août 2013. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres relativement à des contrats à être accordés aux firmes Sanexen Services Environnementaux inc. (1 716 243,32 \$ excluant la livraison) et Solution Eau Air Sol, une division d'Englobe Corp. (9 467 817.58 \$ excluant la livraison ) des ententes-cadres

collectives d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols non caractérisés provenant des arrondissements lors de travaux suite à l'appel d'offres public 13-12958 (2 soum.) - (Montant total estimé : 11 184 060,90 \$ excluant la livraison ).

Veuillez noter que, pour les motifs explicités dans le rapport, seul le contrat à être accordé à Solution Eau Air Sol, une division d'Englobe Corp. a fait l'objet d'un examen par la commission.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

#### **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ne s'applique pas.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Pierre ROUETTE  
Secrétaire recherchiste

**Tél :** 514-872-8556

**Télécop.:** 514 872-5655

**ENDOSSÉ PAR**

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections et Soutien aux  
commissions

**Tél :** 514 872-6957

**Télécop. :** 514 872-5655

**Date d'endos. :** 2013-08-05

**Dossier # :1130573030**



**Dossier # : 1130573031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE124730002: Accorder 17 contrats à la firme Recyclage Notre-Dame, 2 contrats à la firme WM Québec et 3 contrats à la firme RCI Environnement pour l'élimination de matières résiduelles en provenance de territoires et d'écocentres pour une durée de 60 mois (total 22 contrats). Dépense totale de 70 652 050.80 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 12-12491 - Cinq soumissionnaires

Il est recommandé de :

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE124730002: Accorder 17 contrats à la firme Recyclage Notre-Dame, 2 contrats à la firme WM Québec et 3 contrats à la firme RCI Environnement pour l'élimination de matières résiduelles en provenance de territoires et d'écocentres pour une durée de 60 mois (total 22 contrats). Dépense totale de 70 652 050.80 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 12-12491 - Cinq soumissionnaires

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2013-08-19 10:19

**Signataire :**

Yves SAINDON

---

Greffier et directeur  
Direction générale , Direction du greffe

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130573031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE124730002: Accorder 17 contrats à la firme Recyclage Notre-Dame, 2 contrats à la firme WM Québec et 3 contrats à la firme RCI Environnement pour l'élimination de matières résiduelles en provenance de territoires et d'écocentres pour une durée de 60 mois (total 22 contrats). Dépense totale de 70 652 050.80 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 12-12491 - Cinq soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE124730002 reçu du comité exécutif le 8 août 2013, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres relativement à 17 contrats à être accordés à la firme Recyclage Notre-Dame, 2 contrats à la firme WM Québec et 3 contrats à être accordés à la firme RCI Environnement pour l'élimination de matières résiduelles en provenance de territoires et d'écocentres pour une durée de 60 mois (total 22 contrats). Dépense totale de 70 652 050.80 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 12-12491 - Cinq soumissionnaires

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à une séance de travail tenue le 15 août 2013. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres relativement à 17 contrats à être accordés à la firme Recyclage Notre-Dame, 2 contrats à être accordés à la firme WM Québec et 3 contrats à être accordés à la firme RCI Environnement pour l'élimination de matières résiduelles en provenance de territoires et d'écocentres pour une durée de 60 mois (total 22 contrats). Dépense totale de 70 652 050.80 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 12-12491 - Cinq soumissionnaires. Veuillez noter que, pour les motifs explicités dans le rapport, seuls les contrats 1 (RCI Environnement Inc.), 4 (RCI Environnement Inc.) et 6 (Recyclage Notre-Dame Inc.) ont fait l'objet d'un examen par la commission.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

#### **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ne s'applique pas.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Pierre ROUETTE  
Secrétaire recherchiste

**Tél :** 514-872-8556  
**Télécop.:** 514 872-5655

#### **ENDOSSÉ PAR**

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

**Tél :** 514 872-6957  
**Télécop. :** 514 872-5655

**Date d'endos. :** 2013-08-05

**Dossier # :1130573031**



**Dossier # : 1130573032**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE135086001: Accorder 4 contrats à la firme Excavations Vidolo ltée, 1 contrat à RCI Environnement Inc., 1 contrat à WM Québec Inc. et 1 contrat à Gestion Environnementale Éconord Inc. pour la fourniture de transport de matières par conteneur pour les écocentres, pour une période de 36 mois, avec une option de deux (2) prolongations d'une année chacune - Dépense totale de 11 280 846\$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12892 - (4 soumissionnaires)

Il est recommandé de :

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE135086001: Accorder 4 contrats à la firme Excavations Vidolo ltée, 1 contrat à RCI Environnement Inc., 1 contrat à WM Québec Inc. et 1 contrat à Gestion Environnementale Éconord Inc. pour la fourniture de transport de matières par conteneur pour les écocentres, pour une période de 36 mois, avec une option de deux (2) prolongations d'une année chacune - Dépense totale de 11 280 846\$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12892 - (4 soumissionnaires)

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2013-08-19 10:23

**Signataire :**

Yves SAINDON

---

Greffier et directeur  
Direction générale , Direction du greffe

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1130573032**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE135086001: Accorder 4 contrats à la firme Excavations Vidolo Itée, 1 contrat à RCI Environnement Inc., 1 contrat à WM Québec Inc. et 1 contrat à Gestion Environnementale Éconord Inc. pour la fourniture de transport de matières par conteneur pour les écocentres, pour une période de 36 mois, avec une option de deux (2) prolongations d'une année chacune - Dépense totale de 11 280 846\$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12892 - (4 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE135086001 reçu du comité exécutif le 8 août 2013, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres relativement à 4 contrats à être accordés à la firme Excavations Vidolo Itée, 1 contrat à être accordé à RCI Environnement Inc., 1 contrat à être accordé à WM Québec Inc. et 1 contrat à être accordé à Gestion Environnementale Éconord Inc. pour la fourniture de transport de matières par conteneur pour les écocentres, pour une période de 36 mois, avec une option de deux (2) prolongations d'une année chacune - Dépense totale de 11 280 846\$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12892 - (4 soumissionnaires).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à une séance de travail tenue le 15 août 2013. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres relativement à 4 contrats à être accordés à la firme Excavations Vidolo Itée, 1 contrat à être accordé à RCI Environnement Inc., 1 contrat à être accordé à WM Québec Inc. et 1 contrat à être accordé à Gestion Environnementale Éconord Inc. pour la fourniture de transport de matières par conteneur pour les écocentres, pour une période de 36 mois,

avec une option de deux (2) prolongations d'une année chacune - Dépense totale de 11 280 846\$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12892 - (4 soumissionnaires).  
Veuillez noter que, pour les motifs explicités dans le rapport, seul le contrat à être accordé à RCI Environnement Inc. a fait l'objet d'un examen par la commission.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

#### **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ne s'applique pas.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Pierre ROUETTE

**ENDOSSÉ PAR**

Emmanuel TANI-MOORE

Secrétaire recherchiste

**Tél :** 514-872-8556  
**Télécop.:** 514 872-5655

Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

**Tél :** 514 872-6957  
**Télécop. :** 514 872-5655  
**Date d'endos. :** 2013-08-05

**Dossier # :1130573032**



**Dossier # : 1130573026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE1132183013: Accorder un contrat à Les Pavages Chenail Inc. pour la reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée) - Dépense totale de 4 799 275,19 \$, taxes incluses (contrat: 4 659 490,48 \$ + incidences: 139 784,71 \$ ) - Appel d'offres public # S13-001 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé de :

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE1132183013: Accorder un contrat à Les Pavages Chenail Inc. pour la reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée) - Dépense totale de 4 799 275,19 \$, taxes incluses (contrat: 4 659 490,48 \$ + incidences: 139 784,71 \$ ) - Appel d'offres public # S13-001 - 5 soumissionnaires.

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2013-08-19 10:07

**Signataire :**

Yves SAINDON

---

Greffier et directeur  
Direction générale , Direction du greffe

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130573026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE1132183013: Accorder un contrat à Les Pavages Chenail Inc. pour la reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée) - Dépense totale de 4 799 275,19 \$, taxes incluses (contrat: 4 659 490,48 \$ + incidences: 139 784,71 \$ ) - Appel d'offres public # S13-001 - 5 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE1132183013 reçu du comité exécutif le 2 août 2013, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres relativement à un contrat à être accordé à Les Pavages Chenail Inc. pour la reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée) - Dépense totale de 4 799 275,19 \$, taxes incluses ( contrat: 4 659 490,48 \$ + incidences: 139 784,71 \$ ) - Appel d'offres public # S13-001 - 5 soumissionnaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats.  
CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats.

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à une séance de travail tenue le 14 août 2013. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres relativement à un contrat à être accordé à Les Pavages Chenail Inc. pour la reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée) - Dépense totale de 4 799 275,19 \$, taxes incluses ( contrat: 4 659 490,48 \$ + incidences: 139 784,71 \$ ) - Appel d'offres public # S13-001 - 5 soumissionnaires.  
À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

**JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ne s'applique pas.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Pierre ROUETTE  
Secrétaire recherchiste

**Tél :** 514-872-8556

#### **ENDOSSÉ PAR**

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

**Tél :** 514 872-6957

**Télécop.:** 514 872-5655

**Télécop. :** 514 872-5655

**Date d'endos. :** 2013-07-30

**Dossier # :1130573026**



**Dossier # : 1130573025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134378012: Accorder un contrat à Pavages d'Amour inc. pour les travaux de reconstruction d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial – Volets 1 et 2 (Decelles et Saint-Aubin) - pour une somme maximale de 4 476 436,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-006 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé de :

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134378012: Accorder un contrat à Pavages d'Amour inc. pour les travaux de reconstruction d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial – Volets 1 et 2 (Decelles et Saint-Aubin) - pour une somme maximale de 4 476 436,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-006 - 5 soumissionnaires.

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2013-08-16 14:22

**Signataire :**

Yves SAINDON

---

Greffier et directeur  
Direction générale , Direction du greffe

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130573025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134378012: Accorder un contrat à Pavages d'Amour inc. pour les travaux de reconstruction d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial – Volets 1 et 2 (Decelles et Saint-Aubin) - pour une somme maximale de 4 476 436,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-006 - 5 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE134378012 reçu du comité exécutif le 2 août 2013, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres relativement à un contrat à être accordé à Pavages d'Amour inc. pour les travaux de reconstruction d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial – Volets 1 et 2 (Decelles et Saint-Aubin) - pour une somme maximale de 4 476 436,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-006 - 5 soumissionnaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats.  
 CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats.

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à une séance de travail tenue le 14 août 2013. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres relativement à un contrat à être accordé à Pavages d'Amour inc. pour les travaux de reconstruction d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial – Volets 1 et 2 (Decelles et Saint-Aubin) - pour une somme maximale de 4 476 436,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-006 - 5 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

**JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ne s'applique pas.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Pierre ROUETTE  
Secrétaire recherchiste

**Tél :** 514-872-8556  
**Télécop.:** 514 872-5655

#### **ENDOSSÉ PAR**

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

**Tél :** 514 872-6957  
**Télécop. :** 514 872-5655  
**Date d'endos. :** 2013-07-30

**Dossier # :1130573025**



**Dossier # : 1130573024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE133447005: Conclure avec la firme Nortrax Québec inc., une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour l'achat ou la location avec option d'achat de chargeuses sur pneus de marque John Deere, suite à l'appel d'offres public 13-12698 (3 soum.), (Montant estimé de l'entente: 13 279 024,74 \$).

Il est recommandé de :

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE133447005: Conclure avec la firme Nortrax Québec inc., une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour l'achat ou la location avec option d'achat de chargeuses sur pneus de marque John Deere, suite à l'appel d'offres public 13-12698 (3 soum.), (Montant estimé de l'entente: 13 279 024,74 \$).

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2013-08-19 11:20

**Signataire :**

Yves SAINDON

---

Greffier et directeur  
Direction générale , Direction du greffe

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130573024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE133447005: Conclure avec la firme Nortrax Québec inc., une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour l'achat ou la location avec option d'achat de chargeuses sur pneus de marque John Deere, suite à l'appel d'offres public 13-12698 (3 soum.), (Montant estimé de l'entente: 13 279 024,74 \$).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE133447005 reçu du comité exécutif le 2 août 2013, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres relativement à la conclusion d'une entente-cadre d'une durée de 4 ans avec la firme Nortrax Québec inc. pour l'achat ou la location avec option d'achat de chargeuses sur pneus de marque John Deere, suite à l'appel d'offres public 13-12698 (3 soum.), (Montant estimé de l'entente: 13 279 024,74 \$).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à une séance de travail tenue le 14 août 2013. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres relativement à la conclusion d'une entente-cadre d'une durée de 4 ans avec la firme Nortrax Québec inc. pour l'achat ou la location avec option d'achat de chargeuses sur pneus de marque John Deere, suite à l'appel d'offres public 13-12698 (3 soum.), (Montant estimé de l'entente: 13 279 024,74 \$).

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

**JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ne s'applique pas.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Pierre ROUETTE  
Secrétaire recherchiste

**Tél :** 514-872-8556  
**Télécop. :** 514 872-5655

#### **ENDOSSÉ PAR**

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

**Tél :** 514 872-6957  
**Télécop. :** 514 872-5655  
**Date d'endos. :** 2013-07-30

**Dossier # :1130573024**

**Dossier # : 1130573029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE131694001 :Conclure avec les firmes Compugen inc. et CPU Design inc. deux (2) ententes-cadres d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une (1) option de prolongation de douze (12) mois chacune pour la fourniture, sur demande, d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés, suite à l'appel d'offres public numéro 13-12688 ( 2 soum.). (Montant estimé des ententes 10 108 808,95 \$ (Compugen inc.) et 1 774 667,41 \$ (CPU Design inc.)).

Il est recommandé de :

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE131694001 :Conclure avec les firmes Compugen inc. et CPU Design inc. deux (2) ententes-cadres d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une (1) option de prolongation de douze (12) mois chacune pour la fourniture, sur demande, d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés, suite à l'appel d'offres public numéro 13-12688 ( 2 soum.). (Montant estimé des ententes 10 108 808,95 \$ (Compugen inc.) et 1 774 667,41 \$ (CPU Design inc.)).

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2013-08-19 10:12

**Signataire :**

Yves SAINDON

---

Greffier et directeur  
Direction générale , Direction du greffe

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130573029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE131694001 :Conclure avec les firmes Compugen inc. et CPU Design inc. deux (2) ententes-cadres d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une (1) option de prolongation de douze (12) mois chacune pour la fourniture, sur demande, d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés, suite à l'appel d'offres public numéro 13-12688 ( 2 soum.). (Montant estimé des ententes 10 108 808,95 \$ (Compugen inc.) et 1 774 667,41 \$ (CPU Design inc.)).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE131694001 reçu du comité exécutif le 8 août 2013, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres relativement à la conclusion avec les firmes Compugen inc. et CPU Design inc. deux (2) ententes-cadres d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une (1) option de prolongation de douze (12) mois chacune pour la fourniture, sur demande, d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés, suite à l'appel d'offres public numéro 13-12688 ( 2 soum.). (Montant estimé des ententes 10 108 808,95 \$ (Compugen inc.) et 1 774 667,41 \$ (CPU Design inc.)).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.  
CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à une séance de travail tenue le 15 août 2013. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres relativement à la conclusion avec les firmes Compugen inc. et CPU Design inc. deux (2) ententes-cadres d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une (1) option de prolongation de douze (12) mois chacune pour la fourniture, sur demande, d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés, suite à l'appel d'offres public numéro 13-12688 ( 2 soum.). (Montant estimé des ententes 10 108 808,95 \$

(Compugen inc.) et 1 774 667,41 \$ (CPU Design inc.)).

Veillez noter que, pour les motifs explicités dans le rapport, seul le contrat à être accordé à Compugen inc. a fait l'objet d'un examen par la commission.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

#### **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ne s'applique pas.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Pierre ROUETTE

#### **ENDOSSÉ PAR**

Emmanuel TANI-MOORE

Secrétaire recherchiste

**Tél :** 514-872-8556  
**Télécop.:** 514 872-5655

Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

**Tél :** 514 872-6957  
**Télécop. :** 514 872-5655  
**Date d'endos. :** 2013-08-05

**Dossier # :1130573029**



**Dossier # : 1130573028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE135331003: Conclure avec les firmes Sifto Canada Corp. (7 845 946,89 \$) et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée (5 006 891,06 \$), des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées suite à l'appel d'offres public # 13-12670 (3 soum.). (Montant total estimé: 12 852 837,95 \$)

Il est recommandé de :

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE135331003: Conclure avec les firmes Sifto Canada Corp. (7 845 946,89 \$) et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée (5 006 891,06 \$), des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées suite à l'appel d'offres public # 13-12670 (3 soum.). (Montant total estimé: 12 852 837,95 \$)

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2013-08-19 10:10

**Signataire :**

Yves SAINDON

---

Greffier et directeur  
Direction générale , Direction du greffe

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130573028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE135331003: Conclure avec les firmes Sifto Canada Corp. (7 845 946,89 \$) et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée (5 006 891,06 \$), des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées suite à l'appel d'offres public # 13-12670 (3 soum.). (Montant total estimé: 12 852 837,95 \$)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE135331003 reçu du comité exécutif le 8 août 2013, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres relativement à la conclusion avec les firmes Sifto Canada Corp. (7 845 946,89 \$) et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée (5 006 891,06 \$), des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées suite à l'appel d'offres public # 13-12670 (3 soum.). (Montant total estimé: 12 852 837,95 \$)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à une séance de travail tenue le 15 août 2013. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres relativement à la conclusion avec les firmes Sifto Canada Corp. (7 845 946,89 \$) et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée (5 006 891,06 \$), des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées suite à l'appel d'offres public # 13-12670 (3 soum.). (Montant total estimé: 12 852 837,95 \$)

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

**JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ne s'applique pas.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Marie-Pierre ROUETTE  
Secrétaire recherchiste

**Tél :** 514-872-8556  
**Télcop.:** 514 872-5655

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections et Soutien aux  
commissions

**Tél :** 514 872-6957  
**Télcop. :** 514 872-5655  
**Date d'endos. :** 2013-08-05

**Dossier # :1130573028**



**Dossier # : 1130573016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE130589002-3: Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Morneau Shepell Ltée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel, pour une somme maximale de 1 583 460, 75 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, pour un maximum de cinq ans / Appel d'offres public no 13-12715 - ( 3 soumissionnaires - 2 conformes) / approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé de :

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE130589002-3: Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Morneau Shepell Ltée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel, pour une somme maximale de 1 583 460 ,75 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, pour un maximum de cinq ans / Appel d'offres public no 13-12715 - ( 3 soumissionnaires - 2 conformes) / approuver un projet de convention à cette fin.

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2013-08-16 14:24

**Signataire :**

Yves SAINDON

---

Greffier et directeur  
Direction générale , Direction du greffe

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130573016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE130589002-3: Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Morneau Shepell Ltée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel, pour une somme maximale de 1 583 460, 75 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, pour un maximum de cinq ans / Appel d'offres public no 13-12715 - ( 3 soumissionnaires - 2 conformes) / approuver un projet de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE130589002-3 reçu du comité exécutif le 2 août 2013, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres relativement à la conclusion d'une entente-cadre de services professionnels avec Morneau Shepell Ltée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel, pour une somme maximale de 1 583 460, 75 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, pour un maximum de cinq ans / Appel d'offres public no 13-12715 - ( 3 soumissionnaires - 2 conformes) / approuver un projet de convention à cette fin .

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à une séance de travail tenue le 14 août 2013. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres relativement à la conclusion d'une entente-cadre de services professionnels avec Morneau Shepell Ltée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel, pour une somme maximale de 1 583 460 ,75 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans,

avec un renouvellement optionnel de deux autres années, pour un maximum de cinq ans / Appel d'offres public no 13-12715 - ( 3 soumissionnaires - 2 conformes) / approuver un projet de convention à cette fin .

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

**JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ne s'applique pas.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Pierre ROUETTE  
Secrétaire recherchiste

**Tél :** 514-872-8556

**Télécop.:** 514 872-5655

**ENDOSSÉ PAR**

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections et Soutien aux  
commissions

**Tél :** 514 872-6957

**Télécop. :** 514 872-5655

**Date d'endos. :** 2013-05-31

**Dossier # :1130573016**